



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

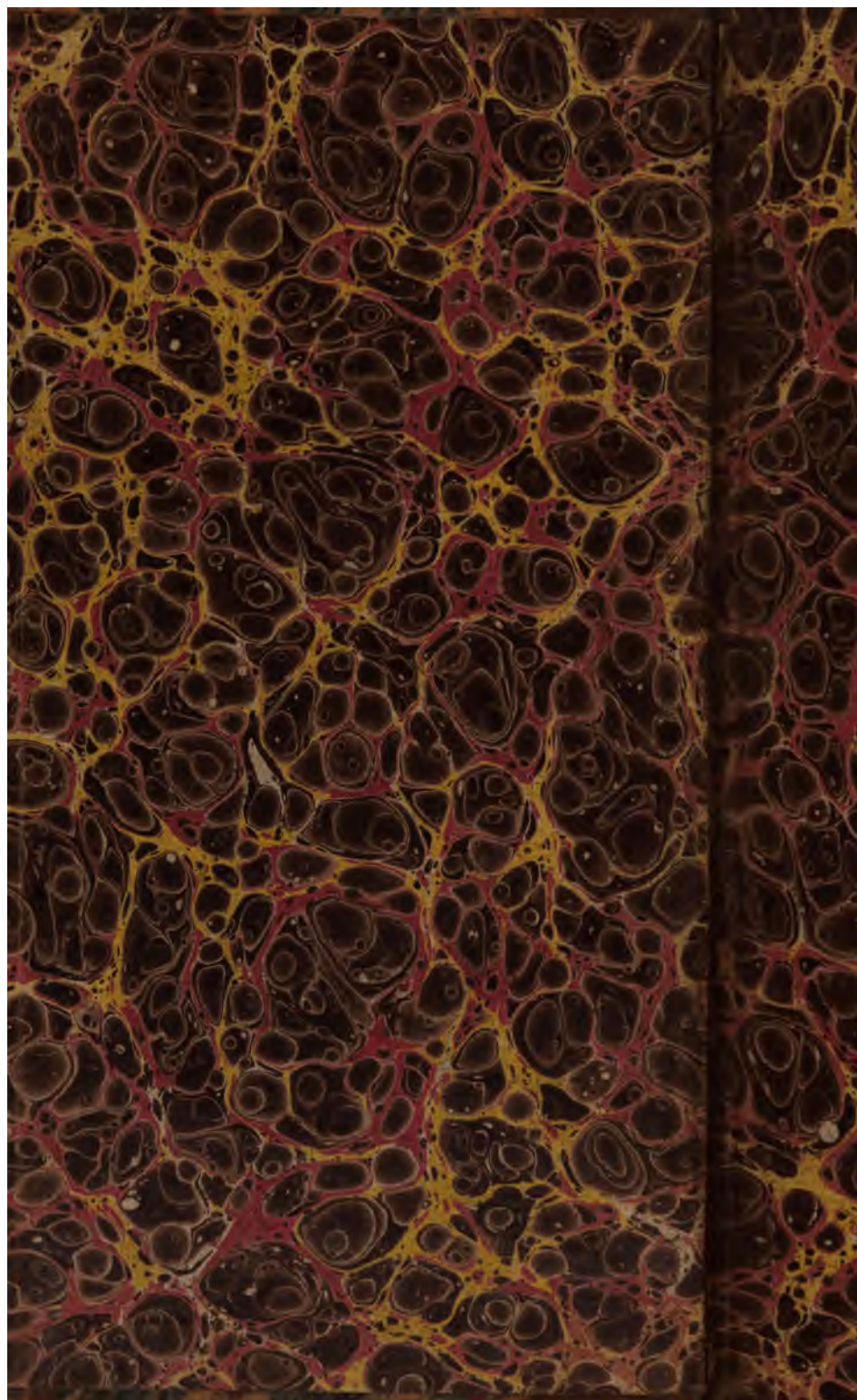
Nous vous demandons également de:

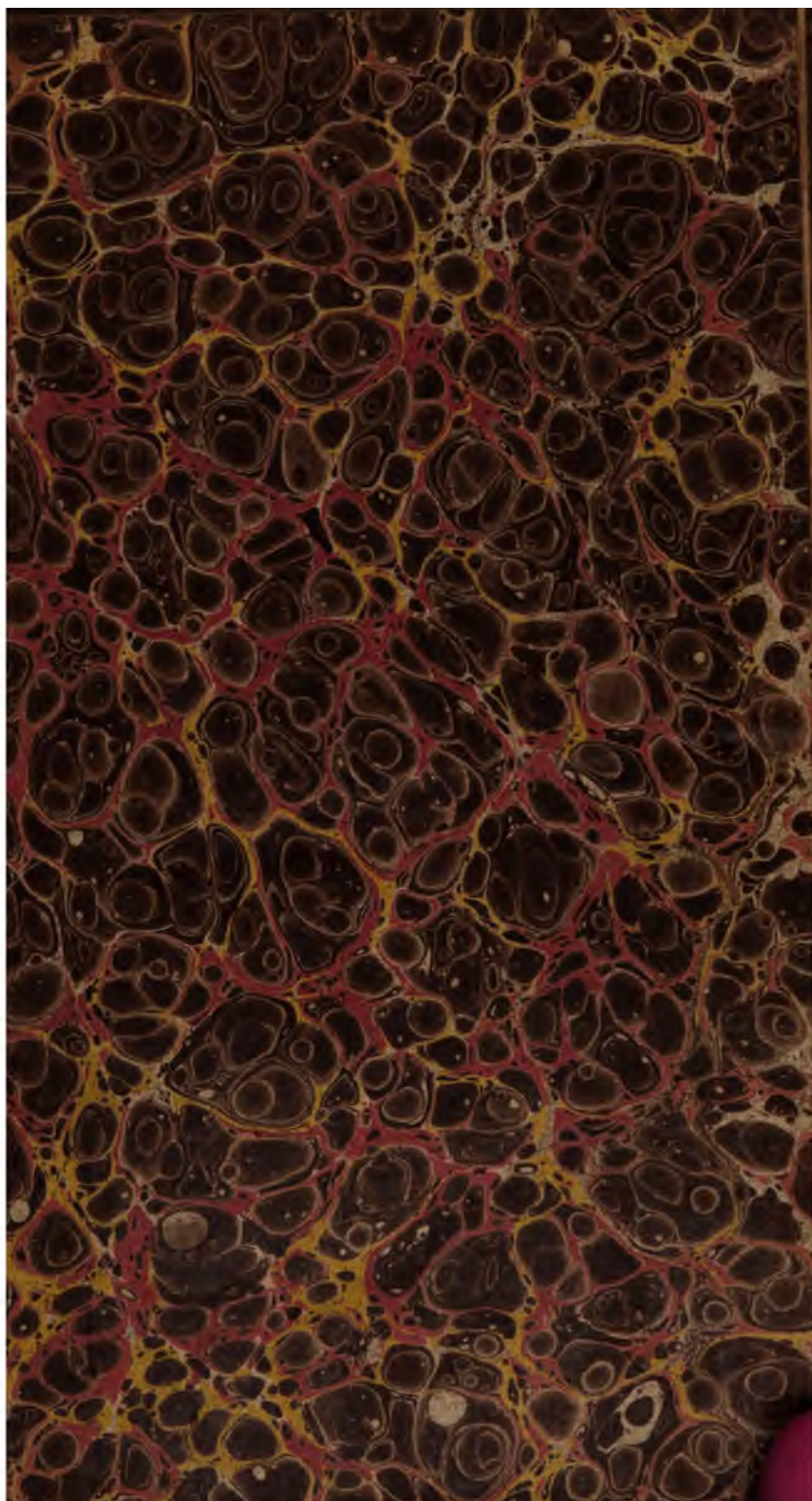
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







HC-119

57CA

2. Ex.

BARRIER IV, 656

2 Bel., 486 ss., 1 RR.

1 hr

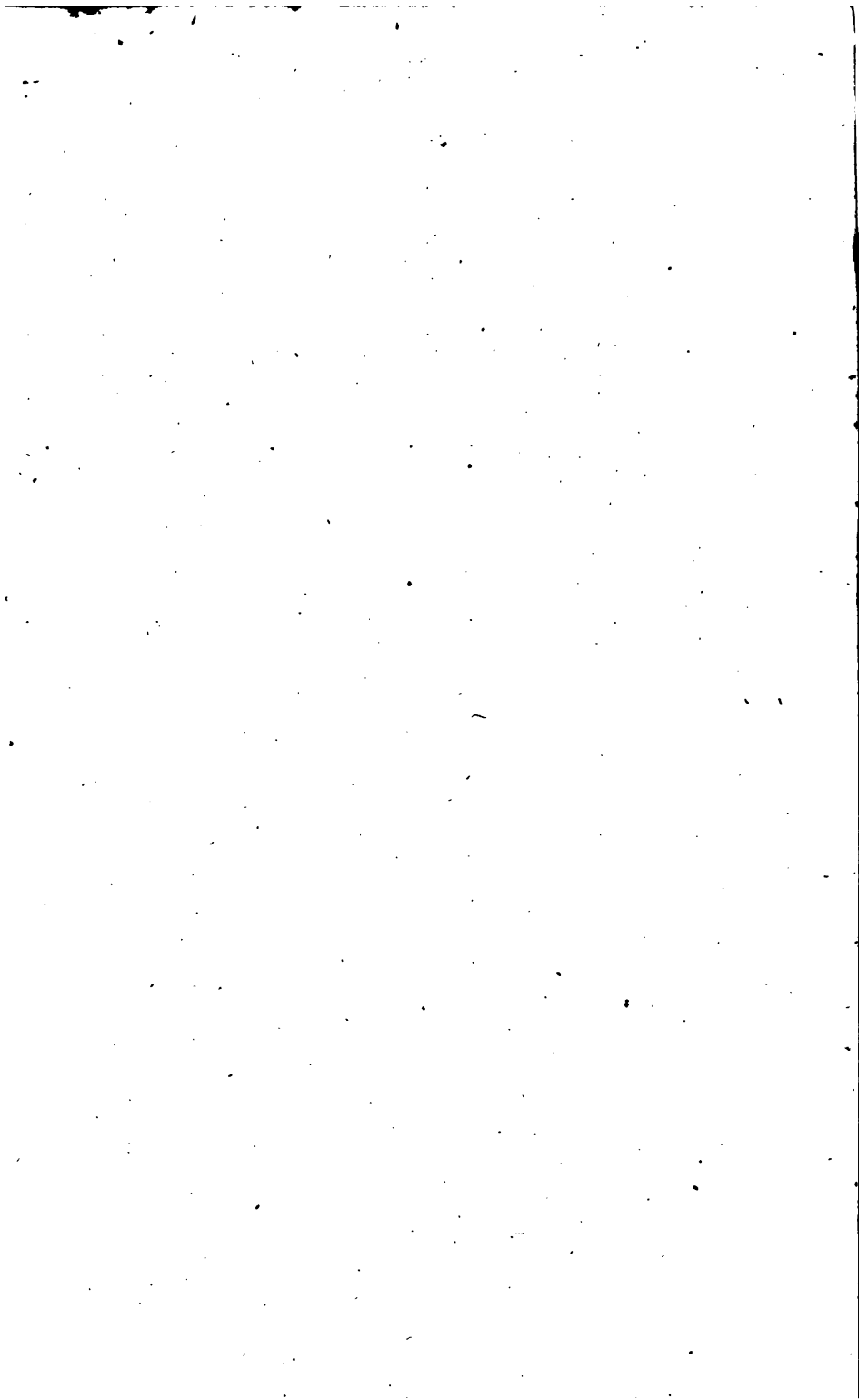
BMT 57A

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial matters. The text notes that without clear records, it becomes difficult to track expenses, revenues, and other critical data points over time.

2. The second section addresses the challenges associated with data collection and analysis. It highlights that while modern technology offers powerful tools for gathering information, the sheer volume and complexity of data can be overwhelming. Organizations must invest in robust systems and skilled personnel to effectively manage and interpret this information. The text also mentions the importance of data security and privacy, especially when dealing with sensitive or confidential data.

3. The third part of the document focuses on the role of communication in organizational success. It argues that clear and consistent communication is vital for ensuring that all team members are aligned with the organization's goals and objectives. This includes regular updates, transparent reporting, and open channels for feedback. The text suggests that effective communication can foster a collaborative work environment and improve overall productivity.

4. The final section discusses the importance of continuous learning and development. In a rapidly changing world, organizations must stay current with the latest trends and technologies. This requires a commitment to ongoing education and training for all employees. The text encourages organizations to create a culture of learning, where individuals are encouraged to seek out new knowledge and skills to enhance their performance and contribute to the organization's growth.



TABLEAUX
HISTORIQUES ET POLITIQUES
DES
ANCIENS GOUVERNEMENTS
DE ZURICH ET DE BERNE.

AUTEUR : JOHANN SCHULTHESS

DE L'IMPRIMERIE DE GRAPELET.

TABLEAUX
HISTORIQUES ET POLITIQUES
DES
ANCIENS GOUVERNEMENTS
DE ZURICH ET DE BERNE,
ET DES ÉPOQUES LES PLUS INTÉRESSANTES
DE L'HISTOIRE DE LA SUISSE.



A PARIS,
CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD.
M. DCCC. X.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'HISTOIRE de la Suisse présente le spectacle d'un petit peuple qui, par sa valeur, sortit victorieux d'une longue guerre avec des princes puissants ; lutte mémorable, qui dura plus d'un siècle, et qui valut aux Suisses la possession du bien le plus précieux. On voit cette nation, s'élever d'un état obscur par les prodiges de son courage, considérée et flattée par les monarques, servir souvent d'instrument à leur ambition. On est sans doute étonné qu'elle n'ait point succombé, pendant l'époque de sa gloire, à la séduction des conquêtes, sans en garder moins, jusqu'à ces derniers temps, une attitude ferme et courageuse.

C'est un exemple unique dans l'histoire de voir une république fédérative conserver la paix pendant trois siècles, tandis que tous les Etats autour d'elle furent livrés presque sans interruption aux orages de la guerre.

Si la Discorde secoua quelquefois sa torche incendiaire sur les Alpes, la nation revenoit constamment à son ancien lien fédéral, et les passions particulières cédoient à l'amour de la

patric. On y verra avec le sentiment d'une douce admiration le culte de la liberté s'y conserver pur pendant des siècles, aucun citoyen ne tenter d'en violer le sanctuaire en s'arrogeant le pouvoir suprême, et la nation attachant sa gloire à remplir ses engagements avec la fidélité la plus constante, ne les rompre qu'étant forcée par l'injustice ou par la perfidie de ceux avec qui elle avoit traité.

Comment la Suisse, avec son climat âpre, son sol stérile, est-elle parvenue à cette population, à cette culture, à cet état d'aisance qui étonnent le voyageur? Comment les cantons ont-ils pu conserver pendant des siècles leur constitution, leurs loix, leur caractère national? Doit-on l'attribuer au hasard des événements, ou à ce principe actif qui constitue la force et entretient la vie du corps politique? L'historien pourra nous l'apprendre, s'il nous présente les causes et les effets des événements, les vertus, les passions qui les ont amenés ou qui les ont modifiés d'une manière plus ou moins sensible. Le peintre, pour captiver le cœur et l'imagination, doit composer un ensemble plein d'expression et d'harmonie; s'il y réussit, il le devra à l'essor de son génie. L'historien, pour la composition de son tableau, doit consulter la nature et la vérité,

leur soumettre son talent et ses opinions : s'il développe l'enchaînement des faits, s'il fait ressortir les grands traits sous leur véritable jour, si par l'énergie de son sens moral il s'élève au-dessus des préventions, il aura fait un ouvrage instructif. Les loix qui gouvernent le monde moral sont souvent cachées à nos foibles yeux ; mais celui qui lève un coin du voile, nous rassure contre le doute, et nous conduit vers l'Être suprême dont la sagesse a conçu ces loix, s'acquiert des droits à notre reconnaissance.

La Suisse possède un historien dont la réputation s'est étendue dans toute l'Europe, c'est M. J. de Muller ; l'auteur de ces Essais a puisé dans son ouvrage comme dans une mine précieuse. Quelle perte pour la Suisse que cet historien n'ait point terminé son travail, qu'il ait préféré à la gloire modeste de vivre au sein de sa patrie, et d'y remplir l'utile tâche qu'il avoit entreprise, l'attrait des cours et l'honneur de servir des princes étrangers. Depuis peu il n'existe plus ; la patrie, qui le regrette, a rendu à ses mânes l'hommage le plus juste et le plus touchant.

Le tableau de l'aristocratie de Berne a été composé d'après cet auteur jusqu'à l'époque où finit son ouvrage. On a consulté plusieurs des sources qu'il a eu soin d'indiquer ; on a été

étonné du travail et de la patience qu'avoient exigés ses recherches. M. de Muller n'est pas le seul auteur qui ait dit du bien de cette aristocratie; on peut citer l'illustre Montesquieu, M. Meiners et d'autres écrivains; madame Harmès, dans un temps où ce gouvernement fut déchiré par l'esprit révolutionnaire, le défendit avec un courage généreux, qui l'honore autant qu'il rendit son nom cher à la Suisse.

S'il y a des gouvernements aristocratiques que la philosophie désavoue, il en est d'autres dont l'excellente organisation et les sages maximes rendirent les peuples heureux; Berne en fut un modèle qui sera cité dans tous les temps. N'a-t-on pas vu des démocraties, soit pures, soit représentatives, éternellement malheureuses par les factions qui les agitoient ou par un système de législation qui répugnoit au caractère de la nation et rendoit impossible toute administration sage et favorable aux vrais intérêts du peuple? On ne peut caractériser la meilleure forme de gouvernement par une seule expression; elle est composée de plusieurs éléments dont la combinaison et le jeu sont souvent difficiles à définir; mais quelque nom qu'un gouvernement porte, celui où les différentes autorités se tiennent en équilibre, où les ressorts tendent à produire un seul effet,

la prospérité de l'Etat, ce gouvernement nous paroîtra toujours avoir des formes assez parfaites. Mais pourquoi faut-il que la sagesse humaine n'en fasse communément la découverte qu'après de longues et de terribles convulsions? Dans les petits Etats ces grands ressorts politiques, ces systèmes d'équilibres rigoureusement calculés sont rarement applicables, on diroit même qu'ils peuvent s'en passer; les gouvernants se voient si peu élevés au-dessus des gouvernés, et ceux-ci se sentent si rapprochés de leurs supérieurs, que les uns considèrent leur autorité comme celle d'un père, et les autres leur obéissance comme un devoir filial. Heureux le pays où ce lien sacré est l'image des liens politiques; le bonheur public en résultera plus sûrement que des combinaisons les plus profondes.

L'exposé de la constitution et du gouvernement de Zurich avoit occupé l'auteur avant qu'il eût médité l'esprit et les destinées de la république de Berne; en comparant ces deux gouvernements, on seroit tenté de les prendre pour deux tableaux d'école différente, dont chacun présente le mérite du genre. Le premier de ces exposés est le résultat de plusieurs années d'observations; on n'avoit point des autorités imposantes à produire en faveur de ce gouver-

nement : il existoit même contre lui des préventions injustes ; mais s'estimant heureux de faire du bien , il n'aspiroit point à une grande renommée. Une constitution qui avoit confondu le principe de la liberté avec des privilèges de maîtrises , ne pouvoit guère inspirer un esprit ferme et élevé ; le gouvernement se vit souvent entravé dans sa marche , mais la probité et la vertu tenoient les rênes de l'Etat , et c'est avec candeur que je lui ai rendu ce témoignage.

La Suisse a subi une pénible métamorphose ; quelque menaçante qu'en fût la crise , elle en est sortie en conservant son intégrité presque entière , son ancien système fédéral et ses anciennes loix civiles ; tandis qu'elle a vu tant d'autres Etats totalement bouleversés. L'ami de la patrie y trouvera un motif pour s'élever au-dessus des circonstances , pour oublier le passé , pour sacrifier à la patrie ses opinions les plus chères : le dévouement fera renaître dans son ame cette tranquillité qui lui rendra le courage de faire le bien.

On peut espérer que présentement on renoncera à l'esprit cantonal qui avoit discrédité le système fédératif ; esprit qui , pour un avantage local , perdoit de vue l'intérêt général , nourrissoit les rivalités , et recherchoit de vaines

préférences. Le grand intérêt de la patrie exige une réunion de volontés déterminée par de nobles motifs; les assurances de fraternité qu'on avoit prodiguées ne seront plus une expression banale, mais un sentiment vrai et profond. La confédération en se réunissant franchement autour du pouvoir central, dont l'expérience fait voir l'utilité, consolidera l'ordre et l'union de la république et obtiendra les égards des souverains étrangers. Elle se conduira avec cette franchise, cette loyauté qui en tout temps a fait aimer et estimer les Suisses.

Que la nation s'élève vers la source de la vérité, que la voix de la patrie se fasse entendre à tous les cœurs; elle s'adresse d'abord à vous, ministres des cultes, votre saint ministère exige une vertu pure; enseignez la doctrine de Jésus-Christ dans sa sublime simplicité; faites-la chérir du peuple; édifiez-le par votre exemple; si votre zèle vous engage à censurer sévèrement les foiblesses des hommes, évitez du moins cette sombre austérité qui éloigne les cœurs; c'est par une raison calme, une bonté indulgente qu'on fait aimer la vertu aux hommes. Quelque dogme que vous professiez, présentez-le avec douceur sans en faire un objet de dispute. La conviction dépend des qualités de l'esprit, de l'instruction et sur-tout des pre-

mières impressions. Ne point tolérer les hommes pour leurs opinions, c'est se soulever contre la Providence, qui fait luire le soleil sur ceux qui sont plongés dans l'erreur et sur ceux qui s'élèvent vers la vérité. Tous les hommes sont frères, l'intolérance est contraire à la doctrine de Jésus-Christ; cette passion sombre est unie à l'hypocrisie, que notre Seigneur a signalée comme l'ennemie la plus dangereuse de la vraie piété. En inspirant aux hommes l'amour du prochain, faites-leur aimer la patrie; cette patrie que le ciel a retirée de l'abîme, qu'il a protégée au milieu de tant de dangers; vous persuaderez à vos concitoyens que ce sentiment n'est point limité à un seul lieu, qu'il embrasse la Suisse entière, ce pays si fortuné par sa liberté, par la situation la plus favorable à cette liberté, par les imposants phénomènes que la nature a répandus dans l'enceinte majestueuse de ses Alpes, et par le caractère simple et loyal de ses habitants. En inspirant ce sentiment au peuple, vous contribuerez au bonheur de cette patrie, qui vous a confié l'auguste fonction d'enseigner la vertu et la vérité.

Hommes de lettres, vous influez par vos talents et vos travaux sur l'esprit et les mœurs de la nation; évitez le goût volage du siècle et l'amour du paradoxe; un esprit juste vous

garantira de ces écarts ; soyez en garde contre ces nouveautés brillantes , dont l'éclat ne soutient point l'examen d'une raison mûrie par l'expérience : si vos recherches vous conduisent dans les hautes régions de la métaphysique , votre jugement vous indiquera le point où il faut s'arrêter pour ne pas se perdre dans les abstractions. Si vous cultivez les belles-lettres , que vos productions portent l'empreinte d'une simplicité classique et d'une vertu sévère ; vous êtes républicains et vos ouvrages sont des offrandes déposées sur l'autel de la patrie. Si vous vous destinez à l'instruction de la jeunesse , quel noble emploi de vos talents que celui de former à la patrie des citoyens vertueux et des magistrats éclairés ! Si l'Etat ne peut récompenser vos soins généreux , vous trouverez la récompense la plus douce en voyant mûrir les fruits de vos travaux. En suivant les traces de Socrate et des hommes qui lui ressembloient et que nous regrettons , vous inspirerez à la jeunesse , en leur ouvrant les trésors de l'antiquité , le goût pour les beautés mâles et les vertus élevées qui font l'admiration des siècles. Votre philosophie éclairera la raison , et vos lumières vous garantiront de vaines subtilités et de doutes dangereux. Si de la diversité du caractère de votre génie et de vos

talents naissent plus ou moins de divergences dans vos principes et dans vos méthodes, en cherchant à les développer, à les établir, vous le ferez toujours avec cette urbanité, ce sentiment sincère du vrai qui se distingue si fort de la présomption et du ton tranchant de l'amour-propre. Par vos sages leçons, vous préserverez la jeunesse de cette présomption à laquelle elle n'est que trop sujette, en faisant quelques pas dans la carrière des lettres; les sciences en perfectionnant les facultés de l'esprit, fortifient la volonté pour tout ce qui est bien, et garantissent des illusions de la vanité. Que vos élèves apprennent par votre exemple à vouer à la patrie leurs talents et leurs connoissances avec cette modestie qui caractérise les hommes éclairés!

Nobles de la Suisse, vous comptez parmi vos ancêtres des hommes vertueux, qui en sacrifiant leur vie et leur fortune ont sauvé la patrie; leurs noms immortels sont consacrés dans les annales de l'histoire. Si les vertus héroïques fondent les républiques, les vertus mâles et généreuses les soutiennent et assurent leur bonheur; c'est par elles que vous vous rendez estimables. Si vous cultivez les terres de vos aïeux, l'agriculture n'étant point un art d'imagination, vous éviterez les projets bril-

lants, mais ruineux pour la fortune; vous vous bornerez aux expériences justifiées par une suite d'observations exactes. Vous servirez de conseil, de consolateur et d'exemple aux habitants de la campagne, de protecteur aux veuves et aux orphelins; vous leur ferez aimer les loix de la patrie et ses magistrats; vous calmeriez les soupçons, les jalousies, auxquelles ils n'ont que trop de pente à s'abandonner. Si vous choisissez l'auguste vocation de magistrat, que des connoissances solides, qu'une justice éclairée par la bonté, qu'un noble désintéressement relèvent vos fonctions. Appréciez l'utile influence des autres états de la société; honorez les gens de lettres dont les connoissances et les lumières sont utiles à la patrie, leur réputation parmi les étrangers rejaillit sur le magistrat qui les chérit et les estime. Si vous choisissez le métier des armes, ou pour défendre votre patrie, ou pour servir sous les drapeaux d'un prince étranger, faites également honneur au nom Suisse; en imitant le courage et la loyauté de vos ancêtres; mais quelque distingué que soit votre rang, n'oubliez jamais votre bonne patrie, rendez-vous à ses vœux; si elle vous réclame, n'oubliez pas qu'elle a le premier droit sur vos talents; surtout n'oubliez jamais, quelque illustres que

soient vos noms , que c'est par la noblesse de l'ame que l'on conserve et que l'on élève la noblesse du rang et des titres.

Cultivateurs et artisans , par vos travaux vous occupez dans la société le rang le plus utile ; sans vous les hommes vivoient dans les forêts. Que vous êtes respectables aux yeux du sage ! Quel aspect ravissant que celui d'un champ fertilisé par les travaux d'un cultivateur intelligent ! La douce satisfaction qu'il en éprouve se répand sur tous ses traits , l'encourage à de nouveaux efforts : sa vie entière est vouée à ces soins pénibles ; qu'il en recueille le fruit dans l'innocence de son cœur , et par le sentiment que lui fait éprouver la vue de ses heureux enfants !

Et vous artisans qui conservez des mœurs pures au milieu de la corruption des villes , vos pénibles travaux vous paroîtront plus légers , si vous pensez qu'ils ne sont pas moins utiles à la société qu'au soutien de votre propre existence : si vous vous y livrez sans distraction , vous finirez vos jours sans éprouver des agitations inquiètes ; par l'assiduité à vos occupations , par votre probité et votre modestie vous vous ferez considérer. Si vous méconnoissez le bonheur de votre vocation , c'est parce que vous ignorez les tourmens de l'ambition

et de la soif de l'or, auxquels les autres états se voyent exposés. Préservez-vous des illusions de la vanité qui recherche les emplois ; pour en bien remplir les devoirs , il faut avoir reçu une éducation soignée , et avoir acquis des lumières solides par l'étude et l'expérience. Voyez ceux qui succombent à cette vanité , combien l'inconvenance de leurs mœurs , les bornes de leurs connoissances contrastent souvent avec la dignité dont ils sont revêtus ; quels services rendent-ils à l'Etat ? Ils servent d'instrument à l'homme ambitieux , et encore se glorifient-ils de cette distinction ! Mais si un sens droit et juste , si votre probité sont remarqués , et qu'on vous appelle à une charge honorable , occupez-la sans ostentation , et recherchez la bienveillance et le conseil de l'homme éclairé.

Commerçants , votre état est devenu indispensable à la société ; c'est par votre industrie qu'on obtient les moyens de se pourvoir des objets de première nécessité et de ceux qui embellissent la vie ; sans vous la Suisse se trouveroit réduite à un état de pauvreté aussi funeste aux mœurs et à la liberté qu'aux progrès des lumières , des arts et de la civilisation. Mais ne vous dissimulez pas les reproches qu'on vous adresse ; vous introduisez le goût de la dépense , dont l'exemple est si dangereux ; dans

plusieurs contrées les manufactures ont produit une surabondance de population qui présente le tableau de l'immoralité et de la misère. Prévenez ces reproches par le sage emploi de votre fortune, et par des établissements de bienfaisance qui répondent à leur but. Que l'amour des richesses n'altère point l'amour de la patrie; vous êtes plus que les autres états exposés à la séduction de l'intérêt personnel, il est l'objet de vos occupations habituelles; si vous lui résistez, si vous élevez vos pensées vers le bien général, si vous lui faites de généreux sacrifices, l'estime de vos concitoyens, celle de vous-mêmes, en seront la douce récompense.

Que tous les habitants de l'heureuse Helvétie s'unissent pour le bien de la patrie, et se rendent dignes du bonheur dont elle jouit!

TABLEAUX

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DES ANCIENS GOUVERNEMENTS

DE ZURICH ET DE BERNE.

CHAPITRE PREMIER.

ANCIENNE CONSTITUTION DE ZURICH.

Ce n'est pas un grand tableau politique que j'offre au lecteur. Il ne doit donc pas s'attendre que son imagination soit frappée par ces événements importants, par ce jeu des passions fortes, par cet éclat de gloire et de richesses, dont l'histoire des grands Etats nous offre le spectacle ; spectacle qui très souvent afflige l'ami de l'humanité. Mais si l'on aime à voir comment une petite ville réussit à vaincre de grands obstacles, à fixer dans son sein la liberté, à s'agrandir, à se constituer en un Etat républicain, dont la population s'est élevée de nos jours à près de deux cent mille âmes, rassemblées sur une surface de quarante-deux lieues carrées, au pied des Alpes ; si l'on aime à voir ces hommes heureux en cultivant un sol humide et froid, parce qu'ils vivoient sous un gouvernement doux

et bon , malgré une constitution imparfaite ; j'ose présumer que l'on prendra quelque intérêt à cet écrit , et qu'on y trouvera des faits propres à servir utilement de point de comparaison.

L'origine de la constitution de Zurich remonte à l'année 1335. Avant cette époque , c'étoit une démocratie , mais dans laquelle la noblesse et les patriciens , jouissoient d'une grande autorité. Le sénat étoit composé de trente-six membres , dont douze devoient être alternativement en fonction pendant quatre mois. Ils étoient réélus tous les ans par la commune ; c'est à ces assemblées annuelles de la commune , que le sénat rendoit compte des deniers publics ; qu'il proposoit les loix , les alliances , les déclarations de guerre , les traités de paix , et même la reconnoissance de l'Empereur , quand différents concurrents se disputoient le trône impérial. Des droits si éminents auroient dû contenter le peuple le plus jaloux de sa liberté ; mais depuis long-temps la ville de Zurich , comme d'autres villes impériales , penchoit vers l'établissement des tribus , quoique sévèrement défendues par les loix ; les gens de métier regardoient les privilèges comme un grand moyen de se procurer une subsistance assurée , et ils sacrifioient les principes d'une sage politique à leur intérêt personnel. Rodolphe Brun (1) , homme riche et sénateur , fonda ses projets d'ambition sur cette propension de ses concitoyens ; il renversa

(1) Brun se prononce Broune , Thun , Thoune , Zug , Zoug , etc.

l'ancien édifice et le sénat, en employant à cet effet les moyens avec lesquels on est sûr de réussir auprès du peuple ; il flatta sa vanité, le plaignit d'avoir à souffrir de l'arrogance des nobles et des patriciens ; lui insinua que les deniers publics n'étoient pas en trop bonnes mains, et lui fit croire qu'il avoit tous les talents nécessaires pour gouverner l'Etat. Sans prétendre que le sénat n'eût aucun tort, il convenoit à la politique de R. Brun de le rendre suspect, pour se charger ensuite du rôle de médiateur entre le peuple et le sénat. Le sénat perdit le temps en délibérations, et fortifia, par ses irrésolutions, les préventions données au peuple. L'orage devint alors si menaçant, que la plupart des sénateurs avec leurs amis quittèrent la ville, et choisirent pour asile la ville de Rapperschwyl, située à l'extrémité du lac, où ils furent bien accueillis par leur ami le comte de Habsbourg. Un gouvernement provisoire fut établi ; on en confia les rênes à Brun et à quatre sénateurs. Quatre mois après, une constitution rédigée dans son esprit et conforme à ses vœux, fut présentée à la sanction du peuple. R. Brun fut élu bourgmestre ; et le peuple, dans son ivresse, lui accorda des pouvoirs très étendus ; celui de nommer à son gré quatre sénateurs ; celui de proposer quatre candidats, parmi lesquels le peuple devoit choisir son successeur.

Quatorze tribus (1) furent établies ; on plaça les

(1) On les réduisit à treize en 1654.

nobles et les rentiers dans la première, et ils purent élire treize membres du conseil. On répartit les arts et métiers dans les autres tribus, chacune d'elles pouvoit se choisir deux tribuns, les sénateurs furent élus par le sénat. Ces magistrats alternoient entre eux tous les six mois; mais le sénat, dans des cas importants, pouvoit appeler à la délibération les magistrats qui n'étoient plus en charge. Le peuple s'arrogea le droit de fixer le prix des matières premières, et même des denrées; de prescrire celui des ouvrages de sa propre industrie, et de défendre l'introduction dans la ville de tout produit d'une industrie étrangère, sans en excepter celle des campagnes, même les plus voisines. Le tribunat et les corps de métiers veilloient à l'exécution de ces ordonnances. Mais souvent l'élection des tribuns tomba sur des hommes foibles; ces magistrats devinrent des instruments, dont les tribus se servirent pour étendre leurs privilèges, et les grands pour faire réussir leurs projets.

R. Brun, fondant sa puissance sur l'affection du peuple, lui abandonna le droit de juger les émigrés. Ils furent tous cités à comparoître devant ce tribunal redoutable; ceux que la crainte retint dans leur asile, furent bannis à vie sous peine de mort, et leurs biens confisqués; ceux qui comparurent furent condamnés à de fortes amendes; on les exila en différents lieux très écartés, afin de rendre leur réunion plus difficile: on ne les priva pas de leurs biens, mais ils n'osèrent les vendre; espèce de

garantie plus forte que le serment qu'on leur fit prêter.

Mais telle est la triste situation des chefs d'une révolution, qu'ils sont continuellement en proie aux soupçons et à la terreur. Est-ce pour se soulager du poids de ces craintes, qu'ils cherchent à les susciter dans le peuple? ou est-ce leur politique qui l'exige pour se soutenir dans le poste auquel ils se sont élevés? Quel qu'en ait été le motif, Brun se fit entourer par une garde nombreuse. Sous peine de bannissement, on ne pouvoit quitter la ville sans son consentement. La réunion de cinq, et même de trois personnes, fut sévèrement défendue. Il fut ordonné à tous les citoyens, au premier signal, de se rendre armés aux postes indiqués. On répandit le bruit que les exilés avoient eu l'intention d'incendier la ville, et sous prétexte de complicité, plusieurs de leurs amis furent emprisonnés et conduits sur l'échafaud.

Le comte Jean de Habsbourg, par haine ou par vengeance, fit la guerre à la ville, secouru par ses alliés de Schwitz. Cette guerre ne fut point décisive, mais le comte Diethelm y perdit la vie. L'empereur Louis et le duc Albert d'Autriche rétablirent la paix, par leur intervention, en 1338.

Brun, se doutant du danger de sa position, eut soin d'entretenir l'esprit guerrier des Zuricois; fidèles à leurs engagements, ils secoururent leurs alliés dans les guerres qu'ils avoient à soutenir: sa politique leur fit renouveler les alliances faites

avec plusieurs villes voisines (1). Il offrit la bourgeoisie à des seigneurs du voisinage. Il eut soin de flatter la noblesse de la ville, et de s'attacher de plus en plus les artisans, en leur conférant des dignités. Il avoit réussi à tenir les prêtres dans la dépendance. La ville jouissoit, depuis quatorze ans, de la paix extérieure et intérieure. La constitution et l'autorité de Brun paroisoient consolidées. Les artisans se voyant dans l'aisance, se trouvoient encore plus flattés par la considération des emplois honorables dont on les avoit revêtus. Mais le feu des vieilles animosités couvoit sous la cendre; on trama, dans le silence, un complot contre le régime tribunitien et contre la vie de son auteur. Les exilés, le comte Jean de Habsbourg, ses vassaux de Rapperschwyl, d'intelligence avec leurs amis de Zurich, y entrèrent clandestinement. Brun courut un grand danger, en se rendant, pendant la nuit, à l'hôtel-de-ville, d'où il jeta l'alarme; les citoyens accoururent en foule, et livrèrent un combat sanglant aux conjurés, qui, succombant au nombre, furent chassés ou tués. Pendant trois jours, leurs cadavres restèrent exposés aux insultes d'un peuple acharné. Le comte de Toggenbourg trouva la mort dans la Limat. Le comte Jean de Habsbourg et Ulric de Bonstetten furent arrêtés, et mis en prison. La vengeance conduisit sur l'échafaud et à la roue trente-

(1) Les villes de Schaffouse, Constance, Saint-Gall, la ville et l'évêque de Bâle.

sept complices. Les Zuricois marchèrent ensuite contre la ville de Rapperschwyl, elle se rendit, donna des otages, mais sous la condition qu'on respecterait ses propriétés et ses privilèges. Brun viola son serment, et livra la ville aux flammes, en chassa les malheureux habitants au milieu de l'hiver, et prit possession de son territoire. Cette action atroce, les rigueurs de la prison du comte Jean, devoient irriter le duc Albert d'Autriche; Brun le prévint, et pour se prémunir contre un danger si éminent, il rechercha l'alliance des quatre cantons, Uri, Schwitz, Underwald et Lucerne: il y réussit. Ces fondateurs de la liberté s'engagèrent, par le traité de 1351, à protéger la nouvelle constitution, le bourgmestre et les tribus de Zurich. Les contractants promirent de se défendre mutuellement eux et leurs propriétés, leur honneur et leur vie. Comment des peuples pasteurs, ayant une forme de gouvernement aussi simple que leurs mœurs, purent-ils contracter cette liaison intime avec une ville dont les mœurs et le gouvernement en différoient essentiellement? Est-ce par un instinct heureux, par le sentiment de leur danger commun? et croyoient-ils que cette ville leur pourroit servir de boulevard? Il est indubitable, que la résolution des quatre cantons, de comprendre Zurich dans leur alliance, eut des suites importantes. Il est probable qu'elle donna aux autres pays de la Suisse l'idée d'entrer dans cette alliance, et leur présenta les moyens d'y réussir.

Cette confédération, nonobstant les divisions qui s'étoient élevées de temps en temps entre les cantons, se soutenoit contre la politique et la puissance de l'Autriche et les vues ambitieuses d'autres princes. La Suisse jouit d'une paix non interrompue depuis la fin du quinzième siècle jusque vers la fin du dix-huitième.

La prévoyance de Brun sauva la patrie. Le duc Albert se présenta en septembre 1351 aux portes de la ville, avec une armée de seize mille hommes. En vertu du traité d'alliance, les cantons vinrent au secours de la ville; les assiégés firent bonne contenance, et forcèrent Albert de temporiser. Se voyant privé de l'attirail nécessaire pour un siège, il se prêta aux ouvertures d'accommodement du comte Frédéric de Toggenbourg. On choisit des arbitres, et pour surarbitre Agnès, reine de Hongrie. Cette princesse avoit su gagner la confiance des Zuricois, qui en tout temps se livrèrent volontiers à la douceur de ce sentiment; mais cette fois ils furent cruellement trompés. La reine, femme qui cachoit sous un voile de sainteté une ame haineuse et un esprit astucieux, ratifia les dures conditions qu'on leur avoit imposées. Les Zuricois refusant de s'y soumettre, les otages, que trop légèrement ils avoient envoyés au duc, furent mis dans les fers. La guerre se ralluma; un corps de quatre mille hommes inquiéta la ville; Brun en sortit avec quinze cents hommes, il rencontra l'ennemi à Tatwil à cinq lieues de la ville; mais celui-ci ayant bien pris ses

dispositions, les Zuricois se virent cernés de toutes parts. Brun consterné, croyoit tout perdu, il quitta clandestinement l'armée. Celle-ci, se voyant abandonnée par son chef, perdit également tout courage; mais Roger Manès (1), par sa valeur héroïque, par sa présence d'esprit, parvint à le relever; c'est lui qui sauva l'armée et la patrie. Il fit croire aux soldats que le bourgmestre étoit allé au-devant du secours attendu de la ville; il profita du moment, livra bataille le 26 décembre 1351; l'action fut sanglante: par une ruse de guerre, la cavalerie ennemie fut mise en déroute; la victoire fut complète, et les vaincus se jetèrent dans la ville de Bade.

Brun, honteux d'une victoire remportée pendant son absence, couvrit son déshonneur, par la crédulité du peuple. Il répandit qu'on avoit tramé contre sa vie et contre la constitution; qu'on lui imputoit, pour lui aliéner l'amour de ses concitoyens, d'avoir quitté l'armée avant la bataille. Le peuple trompé, voulant lui donner un témoignage solennel de son affection, le ramena en triomphe, et le confirma dans sa charge.

(1) R. Manès, quoique issu d'une famille noble, accepta une place dans le gouvernement de Brun. Il fut considéré pour ses vertus, même par les émigrés. Il avoit l'esprit cultivé, il étoit poète. A son château de la Manneg, il rassembla les poètes connus sous le nom de *Minnesinger*, dont les poésies respirent une naïveté vraiment nationale. On en conserva une collection à la bibliothèque impériale à Paris.

R. Manès avoit l'ame trop élevée pour détromper le peuple ; il ne dévoila pas la conduite pusillanime de Brun. Par ce silence , il fit à sa patrie le sacrifice des lauriers dont il s'étoit couvert à Tatwil.

Les Zuricois , soutenus par deux mille alliés , envahirent le pays de Zug ; qui avec la ville , comme vassaux de la maison d'Autriche , avoient pris part à la guerre contre la ville de Zurich. Le pays reçut les Suisses en libérateurs. La ville , habitée par beaucoup de nobles , envoya des députés au duc Albert à Kœnigsfeld , pour le presser de leur envoyer du secours. Il les reçut avec hauteur , et par ses railleries , il affligea ces hommes aussi simples que fiers. La ville se voyant privée de secours , se rendit aux cantons , qui la reçurent avec le pays dans leur confédération le 22 juin 1352 , en réservant le revenu et les droits du prince. (1)

Ce nouvel outrage , la prise de Zug , poste aussi important pour les desseins du duc , que pour la sûreté des confédérés , irrita ce prince ; il fit les plus grands préparatifs de guerre. Il rassembla à la hâte une armée de trente-six mille hommes sous les ordres du comte Eberhard de Wirtemberg ; elle campa

(1) L'année précédente , en 1351 , Albert exigea des habitants du pays de Glaris du secours , dans sa guerre contre la ville de Zurich ; sur leur refus , le duc y envoya un corps nombreux ; il avoit le dessein de les priver de leurs privilèges. Les Glarinois , soutenus par les trois cantons démocratiques , remportèrent la victoire de Nœfels.

près de Zurich. La garnison de cette ville renforcée par ses fidèles alliés et bien retranchée, fit une noble résistance.

L'électeur de Brandebourg, frappé de l'intrépidité qu'inspiroit aux assiégés l'amour de la liberté; et observant la jalousie qui avoit gagné les milices tirées de pays si différents, crut de sa prudence d'offrir aux deux partis des voies de conciliation et sa médiation; elles furent acceptées. Aussitôt l'armée autrichienne se dispersa; déjà elle manquoit de vivres, et le temps des engagements venoit d'expirer.

Le médiateur se rendit à Lucerne, suivi par les députés suisses et par ceux de l'Autriche. On convint des conditions de la paix. Le comte Jean de Habsbourg fut mis en liberté (1). Ses deux frères cadets Godefroy et Rodolphe promirent sous serment, de vivre en bonne intelligence avec la ville de Zurich. On promit de rendre Rapperschwyl et la Marche, mais on les retint provisoirement pour servir de garantie aux engagements des comtes. Les seize otages de Zurich obtinrent leur liberté.

Il s'étoit glissé dans le traité quelques articles qui présentoient un sens équivoque, ce fut un prétexte pour une nouvelle guerre; elle ne tarda pas d'éclater.

Lucerne, Schwitz et Underwald restoient chargés des droits et des redevances du duc.

(1) Ulric de Bonstetten, gendre de Roger Manès, dut sa liberté aux pressantes sollicitations de sa mère, âgée de quatre-vingts ans.

Zug et Glaris rentroient sous son obéissance ; avec la réserve des droits, des libertés, et de l'alliance des cantons.

Le duc continuant de poursuivre ses projets ambitieux, exigea de Glaris et de Zug qu'ils renoncassent à la confédération. Leurs alliés les ayant rassurés sur le contenu du traité de Lucerne, ils lui refusèrent le serment d'hommage ; et ne voulurent le prêter que sous la condition de la reconnaissance expresse de leur union.

Cette réserve, quelque légitime qu'elle fût, irrita le duc ; il porta ses plaintes à l'empereur Charles IV, et à la diète de l'Empire, on les écouta favorablement. La politique de l'Empereur fut celle des ménagements. C'est la politique des hommes qui ne veulent ou ne peuvent prendre un parti décisif. L'Empereur se trouvant alors à Zurich, offrit ses bons offices ; le duc paroissoit incliné à les accepter. Les alliés ayant donné connoissance à l'Empereur de leur acte fédéral, crurent un moment l'avoir intéressé pour leur cause ; mais se voyant bientôt déchus de cette espérance, ils refusèrent son intervention, en alléguant avec raison, que l'objet n'étoit pas de nature à comporter un arbitrage. Ce refus offensa l'Empereur ; lui, et la diète annulèrent le traité de 1354 et déclarèrent les Suisses rebelles. Brun se flatta d'apaiser l'Empereur, et fit espérer aux cantons d'obtenir de lui une explication favorable au traité de Lucerne. Cette illusion, dont peut-être Brun n'étoit pas dupe, ne tarda pas à se dissiper. L'Empire germa-

nique prit les armes contre une poignée de bourgeois et de paysans. Les Autrichiens allèrent occuper Rapperschwyl. La fortune dérangée du comte l'avoit obligé de vendre cette ville au duc Albert.

Par un décret de la diète de Worms, l'Empire ayant été autorisé à cette guerre, la commença par le siège de Zurich. Cette ville se défendit courageusement. Les Zuricois ayant appris que l'insubordination avoit gagné l'armée, profitèrent de l'imprévoyance des chefs, et, par des émissaires, firent travailler l'esprit de cette multitude armée. Il ne leur fut pas difficile de réussir ; on répandit dans le camp, que l'Empereur et le Duc, en faisant la guerre à la ville de Zurich, avoient en vue de priver les princes et les villes Germaniques du droit de contracter des alliances ; que par la prise de cette ville, ce droit important seroit compromis. Lorsqu'on sut dans la ville que ces bruits avoient excité dans le camp la plus grande fermentation, l'on saisit ce moment pour planter sur une tour élevée l'aigle impérial. Ce signe fit son effet, l'armée se souleva ; et croyant qu'on faisoit la guerre dans un dessein perfide, se porta vers la tente de l'Empereur, et demanda la paix pour la ville impériale opprimée, et pour ses alliés. L'Empereur par crainte ou par jalousie contre l'Autriche, se rendit aux vœux tumultueux de cette multitude indisciplinée ; et l'armée se retira avec précipitation, laissant partout des vestiges de ses excès. Le Duc consentit à reconnoître en présence de l'Empereur, la validité de la confédération des cantons. On remit à

l'Empereur le soin de régler les autres points de la contestation. La sentence porta que les châteaux, villes et terres du duc lui seroient rendus. On établit un tribunal, pour décider à l'avenir les différends qui pourroient s'élever entre les deux partis. Mais l'organisation de ce tribunal et principalement l'affectation de nommer quelques cantons, pays d'Autriche, éveilla des soupçons. Zurich entraîné par Brun, se soumit à la sentence. Mais les hommes libres des Alpes, ne connoissant aucune autre influence que celle du sentiment élevé qui les animoit, furent révoltés de la partialité de cette décision. Ils déclarèrent qu'ils défendroient jusqu'à l'extrémité, leurs droits, leurs privilèges, et l'alliance qui en étoit l'égide; mais qu'ils respecteroient les propriétés du duc. Ils reprochèrent aux Zuricois leur bassesse et leur infidélité. Brun en cherchant à se disculper justifia le reproche qu'il n'avoit que trop mérité; mais il fit espérer aux cantons d'obtenir un adoucissement à la sentence. L'Empereur laissa traîner l'explication qu'il avoit promise, et le duc en profita pour semer la division entre les cantons. Zurich contracta une alliance défensive avec le duc en 1356. Tous les pays entre le Rhône, le Jura et la Rhétie y furent compris. On voulut bien s'en rapporter à l'Autriche pour déterminer les cas, où le secours pourroit être exigé. L'alliance avec les Suisses y fut réservée; mais en renouvelant le traité, on n'en fit plus mention.

On ne peut pas douter, que Brun n'ait été gagné par l'or de l'Autriche, et par l'appât d'une dignité à

la cour. Ou, voyant baisser son crédit, vouloit-il, en cas d'événement, se ménager un protecteur puissant, ou du moins un asile ?

Il y a des auteurs qui prétendent que le commerce des Zuricois les avoit engagés à se prêter à cette alliance. J'ignore sur quel fondement cette supposition repose.

Enfin l'Empereur leva le masque, et comme les cantons l'avoient prévu, il annula leur alliance avec Zug et Glaris. Indignés de ce prononcé, leurs députés s'assemblèrent à Lucerne. Ceux-ci, connoissant la disposition de leurs peuples, et comme eux animés du sentiment de la liberté, du souvenir de leurs victoires, de la justice de leur cause, prirent la résolution de vivre libres ou de mourir; et ce n'étoit point par une vaine ostentation qui à l'approche du danger, tient quelquefois de la pusillanimité, mais par un sentiment profond et réfléchi. La ville de Zurich déclara qu'elle resteroit neutre. L'Autriche commença les hostilités; les cantons s'étoient emparés d'avance des places et des postes les plus importants. Pierre de Thorberg, général des Autrichiens, voyant la bonne contenance des Suisses, et sachant qu'Albert touchoit à la fin de sa carrière, leur offrit une trêve; elle fut acceptée, et suivie d'un traité de paix, que Thorberg conclut au nom du duc Rodolphe; l'alliance des Suisses y fut reconnue. Ce prince renouvela ce traité quelques années après.

La chaîne de ces événements importants, tenant à la constitution de Brun et à sa conduite politique

comme à un premier chaînon , on a cru devoir les rappeler dans cet exposé.

Les Zuricois commençant à pénétrer les ressorts secrets de la conduite de l'homme qui long-temps avoit été leur idole , son crédit baissa de jour en jour , et Brun descendit au tombeau , sans laisser aucun regret ; la postérité ignore même l'année de sa mort.

L'orgueil de Brun avoit passé dans sa famille , elle commit des violences et des atrocités , qui compromirent la ville auprès de ses voisins. Son fils , son frère , sa veuve furent bannis à perpétuité.

Roger Manès succéda à Brun. Le sénat de son propre mouvement , et sans aucune influence populaire , fit en 1373 plusieurs changements à la constitution de 1336.

Le pouvoir du bourgmestre , dont Brun avoit fait un abus si dangereux , fut limité. On lui ôta le droit d'élire six sénateurs ; celui de décider sur les élections irrégulières des tribuns ; on les conféra au sénat. On abolit le serment que la commune prêtoit au bourgmestre , et qui précédoit celui qu'elle devoit prêter au sénat. Cette institution absurde avoit soumis à la volonté d'un seul les plus grands intérêts de l'Etat.

Les tribuns obtinrent le pouvoir de décider les affaires que le sénat avoit négligées ; et la commune fut obligée de soutenir ces décisions.

Cet article étendit le pouvoir des tribuns ; et comme ils siégeoient au sénat , et participoient à ses délibé-

rations , il auroit pu y produire une scission , et en faire deux corps rivaux ; mais comme on n'en a aucun indice , on doit présumer qu'il a servi à donner plus d'activité au sénat.

De nouveaux changements à la constitution furent produits par un événement important en 1394. L'Autriche , n'ayant pu vaincre les cantons , tâcha de les désunir. Elle trouva à Zurich le bourgmestre Rodolphe Schoen et plusieurs sénateurs très disposés à seconder ses desseins. Comment des magistrats suisses , après les journées glorieuses de Sempach et de Næfels , après une paix (1) qui avoit scellé le lien de leur union , purent-ils s'oublier au point de sacrifier leur honneur et la liberté de leur patrie , aux frivoles avantages d'une alliance secrète avec le duc d'Autriche ? Par ce traité , la ville de Zurich s'engageoit à ne prêter aucun secours aux cantons , quand le duc tenteroit de reconquérir les pays perdus dans les deux campagnes précédentes. En revanche , il promettoit à la ville de l'assister , en cas de mésintelligence avec les cantons. Aucune paix ne devoit se conclure qu'avec le consentement formel des deux parties contractantes. Par le premier article , on sacrifia à l'Autriche plusieurs contrées de Schwitz , de Glaris , de Zug , et même Sempach , ce lieu si fameux par le dévouement héroïque d'Arnold de Winkelried.

Le secret de cette alliance ne fut pas si bien gardé

(1) La paix de 1389 , négociée à Zurich et ratifiée à Vienne.

qu'il n'eût bientôt transpiré. Mais tel étoit l'ascendant du bourgmestre et de son parti, que personne n'osoit s'élever contre cette trahison. Les sept cantons en ayant eu connoissance, envoyèrent des députés à Zurich. Le choix tomba sur des magistrats distingués par leur réputation et par leur vertu; ils se rendirent au sénat et lui reprochèrent sa conduite. Le bourgmestre, humilié et confus, eut recours, mais en vain, à des subterfuges. Les députés persistèrent à demander la convocation du Deux-cents; et alors il fallut plier. Pendant la délibération du sénat, les députés avoient quitté la maison-de-ville, ils rencontrèrent nombre de citoyens sur la place, que leur arrivée avoit attirés; ils les informèrent de l'objet de leur mission; leur exposèrent le danger de cette alliance; leur rappelèrent la fidélité des cantons, les combats qu'ils avoient livrés avec eux et pour eux; leur amitié si bien éprouvée; et sur-tout la lâcheté qui les avoit tous trahis. Ces discours firent impression, car il est aisé d'agiter les passions du peuple; cette fois c'étoit pour une cause juste et grande; son enthousiasme y répondit; des flots de citoyens continuant à se précipiter vers la maison-de-ville, ces nouveaux venus furent saisis des mêmes sentiments. Le bourgmestre, intimidé par le mouvement et le tumulte du peuple, par ses cris, ses imprécations, assembla le Deux-cents. Les députés y déposèrent leurs plaintes, et demandèrent que le traité avec le duc d'Autriche fut annulé, et les traîtres punis. Le

Deux-cents arrêta que tout le sénat seroit suspendu, et que la commune seroit convoquée aussitôt que le traité, ratifié par Léopold, auroit été renvoyé. Peu de jours après, la commune s'assembla, le sénat et le bourgmestre cherchèrent à se disculper, en faisant valoir leurs bonnes intentions; cette hypocrisie irrita encore plus le peuple; mais, chose assez rare, il sut modérer son indignation, et s'en remit du jugement des coupables au Deux-cents, qui aussitôt punit de bannissement à vie R. Schoen, et exila dix-huit sénateurs pour un certain nombre d'années. Le traité conclu avec l'Autriche fut annulé.

Ces magistrats subirent leur jugement sans chercher à troubler l'Etat par aucune menée dans l'étranger. Cet événement contribua beaucoup à resserrer les liens de l'union des Suisses, et à porter l'opinion publique vers une distribution des pouvoirs mieux combinée.

On établit une réélection périodique de six en six mois du sénat et du bourgmestre. Les élections irrégulières des tribuns furent portées à la décision du Deux-cents.

Un sénateur, appuyé par le suffrage de deux de ses collègues, pouvoit porter l'objet d'une délibération du sénat au conseil des Deux-cents.

Puisqu'il n'y a qu'une raison éclairée et calme qui puisse concevoir de bonnes loix constitutionnelles, on est étonné de voir qu'elles ne s'établissent qu'au milieu des convulsions politiques. Mais cet

étonnement cesse, si l'on considère qu'il n'y a que de grands abus ou de violentes luttes entre les différents pouvoirs qui peuvent amener toute espèce de changement considérable ; l'esprit dans lequel les réformes se font, dépend alors des circonstances et des passions du moment.

La constitution de Zurich ayant été le résultat d'un orage politique, les changements qu'elle éprouva n'eurent également lieu que dans des temps de divisions ou de factions. Cette république, en 1494, se vit plongée dans un état d'anarchie très funeste.

Jean Waldmann s'étoit élevé du métier de tanneur au rang de chevalier, de général, de bourgmestre ; sa fortune fut une des plus brillantes de son pays. Le duc René de Lorraine et d'autres princes l'honorèrent de leur amitié. Il reçut de différentes cours des pensions et d'autres distinctions encore plus flatteuses. Politique habile et audacieux, grand et valeureux guerrier, c'est à ses talents et à son caractère qu'il dut son élévation ; mais ses grandes qualités furent ternies par quelques défauts. Orgueilleux, il traita les nobles avec hauteur, attaqua leurs droits politiques, et en expulsa quelques-uns du sénat ; il augmenta les prérogatives des tribuns pour se les attacher. Ambitieux de dominer partout, il sut contenir le clergé, abolit d'anciens abus, établit une police exacte, et plus d'ordre dans l'administration. Il leva des impôts, introduisit le monopole du sel en faveur de l'Etat. Par ces nouveautés il ne blessa pas moins l'opinion

du peuple que ses intérêts. Que de titres pour se faire une foule d'ennemis ! (1)

Dans le nombre se trouvoient des hommes distingués par leur rang ; de longue main ils avoient formé le projet de perdre Waldmann ; une étincelle suffisoit pour faire éclater l'embrasement. Une ordonnance de police avoit interdit aux paysans d'entretenir de gros chiens, dont le grand nombre devenoit aussi nuisible à la culture des vignes qu'à la chasse ; le règlement fut exécuté, peut-être à dessein, avec rigueur ; les habitants du lac en furent révoltés ; ils s'ameutèrent et cherchèrent dans d'autres contrées des partisans. Se sentant en force, ils envoyèrent des représentants au sénat, pour demander la révocation du nouvel édit, comme contraire à leurs immunités. Le sénat, dont Waldmann étoit l'ame, la leur refusa, ces ordonnances étant anciennes, et seulement remises en vigueur, parce que l'urgence des circonstances l'exigeoit. Ce refus enflamma leur mé-

(1) L'esprit de vengeance, commun à tous les siècles, fut signalé dans le quinzième par des actions atroces. Frischhans Theilig, de Lucerne, guerrier intrépide, blâma avec trop de véhémence les opérations de Waldmann dans la guerre de Milan, et le taxa de partialité. Theilig, dix ans après, arrive à Zurich ; la vengeance se réveille dans l'ame de Waldmann, il le fait arrêter. Theilig fut mis à la question et décapité ; ni les pressantes sollicitations du magistrat de Lucerne, ni les prières et les larmes de sa femme ne purent le sauver. Qu'il est triste de voir les héros flétrir la grandeur de leur caractère par de telles violences !

contentement, qui se répandit partout. Les insurgés prirent les armes, se formèrent en corps, et choisirent des chefs. Cette démonstration hostile força la ville à se mettre en état de défense; ces troubles excitèrent bientôt l'attention des sept cantons, et pour calmer cette insurrection, ils envoyèrent des députés à Zurich. A leur arrivée, ils se rendirent au camp des insurgés, où ils furent reçus avec acclamations. Ils invitèrent les insurgés à remettre leurs griefs à la médiation ou à la décision des sept cantons, en choisissant cinquante représentants, pour entrer en conférence avec eux. Le sénat fut mécontent de cette condescendance, il la prit pour une infraction au traité de Stanz, et au droit souverain de l'Etat; Waldmann sur-tout fit valoir ces raisons, mais voyant le danger s'approcher et devenir de jour en jour plus menaçant, il paroît qu'il consentit à se prêter à un accommodement, puisque lui et le grand-tribun Ochem, sous la médiation des députés, engagèrent leur vie et leurs biens pour l'observation des articles dont on conviendrait. Les cinquante représentants quittèrent la ville, et remirent leur cause entre les mains des députés; sur leurs instances, les insurgés se dispersèrent, mais commirent beaucoup d'excès dans les villages attachés à la ville. Cette retraite y causa une joie prématurée. Le sénat, pour ramener les esprits turbulents à l'ordre et à la tranquillité, envoya des députations nombreuses dans plusieurs grands villages; on eut de la peine à les calmer, et ce ne fut qu'à certaines-

conditions, dont la première fut de ne rien entreprendre contre les riverains du lac.

Pendant ce temps, un comité de sénateurs avec quelques députés projetèrent un plan de conciliation, que les ennemis de Waldmann firent échouer. Le sénat se laissa entraîner par eux à décréter l'abolition des nouveaux édits, et à accorder aux paysans leurs pétitions. Waldmann s'y opposa, ce décret compromettant l'honneur du sénat et les droits de la ville; de sa propre autorité, il lui en substitua un autre, dans lequel les paysans furent traités de rebelles qui avoient demandé pardon et promis de se soumettre. Comment s'expliquer l'illusion que se fit Waldmann sur le véritable état des choses? Un caractère ferme, en poursuivant le but avec trop de chaleur, ne voit-il plus combien les circonstances peuvent changer et l'arrêter par d'invincibles obstacles?

Il falloit tranquilliser la bourgeoisie que ces événements avoient fort inquiétée, et l'instruire du dernier décret. A cet effet, on assembla les tribus; pour les gagner, on adoucit quelques loix qui leur avoient déplu.

En même temps, on envoya ce décret aux députés; mais les cantons en témoignèrent leur surprise, et firent au sénat des reproches assez amers. Cette pièce répandue sur les deux rives du lac avec des additions odieuses, fit éclater le mécontentement avec plus d'impétuosité qu'auparavant. Le peuple soupçonnant ses représentants d'avoir trahi

sa cause, ils furent obligés de se justifier, mais ensuite ils furent réélus. Pour rassurer complètement les esprits, ils demandèrent une audience au Deux-cents, où ils exigèrent, en termes très audacieux, une satisfaction éclatante pour les calomnies écrites aux cantons, et la réparation des griefs. Waldmann et le Deux-cents furent inébranlables dans leur refus. Pour s'assurer de la fidélité de plusieurs autres contrées, on y envoya des députés ; mais les mécontents avoient déjà prévenu ces mesures. De plus de quarante magistrats chargés de cette mission aux rives du lac, la plupart furent renvoyés sans être écoutés. A Kusnacht, un rassemblement de séditieux déclara aux députés du sénat, qu'ils ne consentiroient point à la paix, mais qu'ils étoient disposés à une trêve, à condition que Waldmann et le grand-tribun Ochem en fussent exclus. Quant à une nouvelle négociation, on n'en vouloit rien entendre jusqu'au retour des députés, qu'ils avoient envoyés dans les cantons. Pendant cette tentative infructueuse, le Deux-cents resta en permanence, tous les habitants de la ville étoient sous les armes ; dans plusieurs châteaux on mit des garnisons, mais d'autres étoient déjà occupés par les insurgés.

Dans la ville, l'agitation se manifesta par des rumeurs sourdes, et surtout par la menace qu'on feroit la paix avec les insurgés sans l'aveu du sénat.

Waldmann, pour conjurer ce nouvel orage, se rendit auprès des tribus dans l'espoir de calmer les esprits ; il avoit déjà réussi dans trois, mais en allant

plus loin, il se vit assailli par des factieux, qui le sommèrent au nom de la commune de leur accorder une audience devant le Deux-cents; il y consentit, mais borna le nombre à douze.

Tout d'un coup le signal de la cloche pour la convocation du Deux-cents se fit entendre; Waldmann en fut frappé, ce signal ayant été donné sans son ordre. Les membres de ce corps se rendirent à l'hôtel-de-ville. Et sur la place s'étoient rassemblés les bourgeois des tribus qui n'avoient point entendu Waldmann. Ce fut là qu'ils exhalèrent tantôt leurs plaintes sur les malheurs du temps, tantôt leur colère contre Waldmann, et ensuite contre les paysans du lac.

Lazare Goeldli, l'ennemi le plus acharné du bourgmestre, saisit avec adresse ce moment pour sa vengeance. Il exalta l'animosité des bourgeois par les suggestions les plus perfides et les plus odieuses. Waldmann fut regardé comme le seul auteur de tous les troubles, de tous les malheurs dont on étoit menacé; et pour le salut de la ville, on ne vit plus d'autre ressource qu'une prompte paix avec les communes insurgées. L. Goeldli fut choisi avec deux autres pour représentants; il prit de son propre chef douze adjoints tirés des douze tribus. Ces factieux demandèrent au Deux-cents de nommer un comité qui, avec un comité choisi par la commune, seroit chargé de travailler au rétablissement de l'ordre et de la paix; le Deux-cents y consentit. Goeldli ne resta pas à moitié chemin; armé et comme

furieux, il courut par les rues ; son exemple entraîna et rendit furieux plus de six cents mutins. Leurs imprécations, leurs jurements, leurs menaces achevèrent d'étouffer la voix de l'honneur et de la justice, qui de temps en temps encore avoit osé se faire entendre. Ces enragés forcèrent l'hôtel-de-ville ; les députés des cantons, en se postant devant la salle du Deux-cents, en défendirent l'entrée. La consternation et la désunion régnoient dans cette assemblée. Waldmann soutint que les chefs des séditieux y siégeoient. Ceux que ce soupçon offensa se défendirent. De part et d'autre on s'échauffa, on fut au moment de tirer l'épée ; à peine quelques hommes parvinrent-ils, par leurs efforts, à empêcher que le sang ne coulât dans la salle. D'un autre côté, la fureur des factieux rompit toutes les barrières. Les députés des cantons en furent effrayés ; quelques-uns d'entre eux crurent pouvoir calmer la tempête, tantôt par des promesses ou des menaces, tantôt en conjurant les mutins au nom de Dieu, des saints et des alliances.

Mais l'avoyer de Lucerne, j'en supprime le nom, perdit Waldmann, et plongea Zurich dans l'abîme de l'anarchie. Il fit signe aux factieux de l'écouter. D'un ton fort doux, il les supplia de remettre cette importante cause entre les mains des députés, en leur promettant que les coupables seroient punis selon la rigueur des loix. La multitude cria : « Non, non, c'est à nous qu'il faut les livrer ; nous saurons les punir ». L'avoyer leur proposa de les faire

emprisonner à l'hôtel-de-ville, ou de les arrêter sous caution dans leurs maisons. « Non, non, il faut les » conduire au Wellenberg ». Les factieux s'étoient emparés des clefs de cette prison, et ne vouloient point s'en dessaisir. Alors l'avoyer leur adressa la parole : « Chers amis et confédérés, si vous garan- » tissez la vie et les biens des prisonniers, et le ju- » gement d'un tribunal impartial, nous les condui- » rons à la tour ». L'avoyer, voyant les factieux apaisés, leur demanda le nom des victimes. Mille voix s'élevèrent, qu'on n'auroit prises que pour une seule, pour demander Waldmann, les trois grands-tribuns, et ensuite d'autres magistrats. L'avoyer répéta souvent l'horrible question : « Qui demandez- » vous de plus » ? La haine, l'inimitié, la vengeance déchaînées continuèrent de nommer leurs victimes. A la fin, quelques factieux, par un retour à l'humanité, qui, au milieu des atrocités du peuple, reprend souvent tout-à-coup ses droits, lui crièrent : « Au nom de Dieu, cessez vos questions, c'est bien » assez ».

Les députés, en annonçant à Waldmann sa détention, la lui représentèrent comme indispensable pour apaiser le peuple : « Eh bien, leur dit-il, » puisqu'il le faut, je me rends, mais qu'on choisisse » un juge impartial ». Ensuite, il s'adressa au Deux-cents : « Il est temps que vous vous ressouveniez de » tout ce que j'ai fait et souffert pour votre ville et » pour vous, dans la paix et dans la guerre ». Ensuite se tournant avec une noble dignité vers les

députés, il leur dit : « Rappelez-vous combien de fois, en qualité de votre ami, j'étois assis à vos côtés; je réclame la foi des traités et votre assistance ».

Lorsque les prisonniers se rendirent au Wellenberg, il fallut une forte escorte pour les sauver des mains de ce peuple furieux. Waldmann fut accompagné par l'avoyer de Lucerne et Reding de Schwitz. Les autres prisonniers y furent conduits par d'autres députés. Waldmann entendit avec calme les railleries insultantes et les imprécations que la populace vomissoit contre lui. Pour les consoler, les députés restèrent avec eux pendant deux heures.

Goeldli continua d'entretenir les mouvements séditieux de la ville par tous les moyens que lui offrirent la calomnie et le mensonge.

Vers le soir on assembla la commune. Les députés s'y rendirent. Le sénat et un grand nombre des membres du Deux-cents y furent destitués. On élut un conseil provisoire de soixante personnes sous le nom de capitaines du petit et grand conseil. Le choix tomba sur quelques nobles, sur des artisans, des étrangers, des hommes d'une naissance illégitime et même sur des serfs. Quatre personnages s'y introduisirent sans y avoir été appelés. Les pressantes sollicitations des députés obligèrent le bourgmestre Roest et son fils d'y prendre séance. Les premiers objets de leur soin furent de pourvoir à la sûreté de la ville, d'empêcher la fuite des prisonniers, et d'ouvrir une négociation avec les riverains du lac. Ceux-

ci ayant appris la détention de Waldmann , firent sonner le tocsin dans une grande partie du canton. A ce signal 8000 hommes se rassemblèrent et campèrent aux portes de la ville , en demandant qu'on les leur ouvrît. Mais on se contenta d'admettre leurs représentants aux délibérations du nouveau conseil. Quelques membres de ce conseil furent députés vers l'armée des insurgés , qui les reçut avec des acclamations , des larmes de joie et des remerciements au ciel , pour les avoir délivrés du joug de Waldmann. On fraternisa avec les insurgés et on leur envoya du vin et des vivres. Ils se choisirent un chef pour les commander contre une armée étrangère qu'on disoit en marche. On leur promit qu'on feroit justice à tous leurs griefs , à toutes leurs plaintes. Les insurgés s'étant emparés des propriétés appartenant aux prisonniers , ils y vécurent à discrétion.

Les démagogues de la ville tremblèrent eux-mêmes à la vue de l'armée indisciplinée des insurgés , qui se trouvoit si près de leurs murs. On continua d'y restersous les armes ; les partis pleins de méfiance s'épioient réciproquement. Les esprits étoient montés au point qu'un léger incident auroit pu causer un grand massacre. Le conseil des soixante étoit en état de permanence. Les insurgés demandoient pour préliminaire de la paix le sang de Waldmann. Thuring Frickhard , député de Berne , intercèda pour lui , mais fut obligé de s'enfuir.

On avoit chargé de l'instruction du procès un comité de paysans et de bourgeois. Waldmann protesta

contre l'irrégularité de cette procédure. Il demanda avec instance qu'on le fit comparoître devant les députés des cantons, ou devant la commune de la ville. Mais l'innocence et la justice ne trouvent point d'accès auprès des factieux. Il fut mis à la question, il en supporta les cruelles douleurs avec un grand courage. Les juges ne pouvant l'ébranler, eurent recours à de faux témoins, fouillèrent dans le protocole des tribuns, dans sa vie publique et privée, pour trouver tout ce qui pouvoit agraver les accusations intentées contre lui. On le remit à la question, qu'il soutint avec autant de fermeté que la première fois. Enfin on le jeta dans un cachot affreux sous terre ; cet avilissement le désespéra, il pria qu'on lui accordât la vie et la grace d'une prison perpétuelle. En ôtant ses ordres de chevalerie, il les couvrit de ses larmes. Cependant le conseil des soixante, ce tribunal de sang, tremblant encore devant le souvenir des vertus héroïques du grand homme, fut pressé de le juger. Durant la séance, trois hommes gagnés vinrent rapporter que l'armée de l'empereur avoit passé le Rhin, qu'elle portoit partout la désolation, qu'on avoit vu en flammes la ville d'Eglisau. Par cette indigne supercherie les juges croyoient-ils justifier la sentence de mort qu'ils alloient prononcer ? Waldmann fut condamné à être décapité. Son confesseur Errhard se rendit auprès de lui pour lui annoncer l'arrêt de mort.

« A quel genre de mort suis-je condamné » demanda Waldmann. Le confesseur ému, hésita à lui répondre ; il fut obligé de répéter la question ; et

lorsqu'il apprit qu'il devoit être décapité : « Dieu soit loué, je mourrai tranquille ». Il craignoit une peine de mort lente ou douloureuse. Ensuite il s'entretint pendant quatre heures avec son confesseur. Lorsque le signal de la cloche se fit entendre, il reprit ses décorations, prit congé des assistants, et bénit les prisonniers ses amis, qu'il quitta avec émotion. Deux cents hommes, choisis dans les tribus, l'escortèrent jusqu'à l'hôtel-de-ville. Il arriva donc devant cet hôtel, où peu d'années auparavant il s'étoit présenté après la victoire de Morat, en vainqueur suivi des acclamations de tout un peuple. Il remit les ordres, dont il avoit été décoré sur le champ de bataille, à Henri d'Escher le plus ancien des chevaliers.

On lut devant lui la sentence qui contenoit les différents chefs d'accusation, produits contre lui, et dont la plupart étoient aussi faux qu'absurdes. On l'accusoit d'avoir séduit des femmes honnêtes, et calomnié la vertu de quelques autres. On prétendoit qu'il avoit prêté au roi de France un serment incompatible avec la constitution de l'Etat; qu'il avoit menacé l'envoyé du duc de Milan, de le faire arrêter, si sa pension ne lui étoit pas payée; qu'il avoit altéré les décrets du sénat, et condamné à mort par contumace Henri Goeldli, pendant l'absence du grand juge impérial; qu'il avoit fait des infractions aux loix constitutionnelles au préjudice de la noblesse et en faveur des tribuns. Il voulut se défendre, le confesseur lui rappela sa promesse de garder le silence, sacrifice par lequel il obtiendrait de Dieu le

pardon de ses péchés. « Eh bien ! dit-il, puisqu'il le » faut, je supporterai cet opprobre, en abandonnant » mon sort à la miséricorde de Dieu ».

Il fut conduit en bateau au lieu du supplice. Lorsqu'il y fut arrivé, voyant le grand nombre de spectateurs qui s'y trouvoient rassemblés, il parut éprouver un mouvement de satisfaction et sollicita par un signe la faveur d'être écouté. « O ! divin Sauveur, dit » il, que mon innocente mort efface tous mes pé- » chés ». L'âme oppressée, il voulut continuer.... Mais le confesseur l'interrompit, en lui rappelant le mérite de son silence aux yeux de ce divin Sauveur. Alors il prit congé des assistants, et demanda pardon au grand juge Gerold Meyer et même au peuple, en ajoutant avec un sentiment aussi élevé que religieux : « Bientôt je serai dans le sein de » l'Eternité, ce sera là que je demanderai à Dieu » le pardon de vos péchés ».

Le peuple, quoique accouru en foule, garda un silence imposant. Tous les yeux étoient fixés sur Waldmann; on étoit avide de l'entendre. Les femmes furent si touchées qu'elles versèrent des torrents de larmes. L'infortuné se mettant à genoux pour recevoir le coup fatal, leva encore une fois la tête, en la tournant vers la ville, et dit à haute voix : « O ! ma » patrie, que le ciel éloigne de toi les dangers qui te » menacent ». Et dans le même instant il fut immolé. Son corps répandit de gros bouillons de sang, et sa chute fit trembler l'échafaud. Le grand juge désabusa le peuple sur l'invasion des Autrichiens ;

et la multitude se dispersa , agitée de passions et de sentiments bien divers (1). Les biens de l'illustre victime furent confisqués ; les insurgés à force armée , et devant la ville en exigèrent la moitié. Les députés des cantons par une sorte d'accommodement leur attribuèrent environ le tiers de cet héritage de sang. Peu de jours après la mort de Waldmann , les soixante condamnèrent également les grands-tribuns Ochem et Goetze à être décapités. De nouvelles émeutes éclatèrent dans la ville , tous les anciens tribuns furent emprisonnés , quelques-uns punis de mort ; d'autres condamnés à de fortes amendes ; parmi ces derniers se trouva le bourgmestre Roest ; plusieurs prirent la fuite. Ce tribunal avide de sang et d'argent , laissa toutes les parties de l'administration dans l'abandon ; la commune croyoit y remédier , tantôt en limitant , tantôt en étendant ses pouvoirs , suivant l'impulsion du moment.

Les députés des cantons voyant l'incapacité de ce nouveau conseil , l'horreur qu'il avoit inspirée , proposèrent à la commune de rétablir l'ancienne forme de gouvernement. Le conseil des soixante ne s'y opposa point. Il devoit sentir le péril de sa situation , et se flattoit sans doute d'y échapper par ce moyen. Un comité fut autorisé par la commune d'en tracer le

(1) L'auteur doit ces détails intéressants aux recherches historiques sur Waldmann , par M. H. Fussli , publiées en 1780. On y trouve les pièces relatives à cet événement , tirées avec soin des archives de Zurich.

projet, qui fut sanctionné le 27 mai. La constitution obtint dans cette circonstance plusieurs changements que Waldmann avoit tenté d'introduire, et dont on lui avoit fait un crime. Les privilèges de la tribu des nobles furent restreints; elle ne donna plus au gouvernement que six sénateurs, dont deux devoient être élus par le Deux-cents, et dix-huit membres du grand conseil.

Chacune des autres tribus obtint le droit d'élire deux tribuns. Le sénateur de chacune de ces tribus devoit être élu par le Deux-cents. Le nombre des tribus fut porté à treize.

Six sénateurs pouvoient être choisis par le Deux-cents dans toutes les tribus indistinctement. Les élections des membres du grand conseil furent attribuées aux membres du petit et grand conseil de chaque tribu.

L'autorité tribunitienne fut limitée aux procès entre les métiers, à la défense de leurs privilèges, lorsqu'ils seroient attaqués par des particuliers. Mais toute cause d'un intérêt plus général devoit être portée au conseil des Deux-cents.

On conféra aux grands-tribuns le droit de convoquer le corps des tribuns, le droit de porter au sénat tout ce qui leur paroîtroit important pour le bien de l'Etat. Par leur serment ils prirent l'engagement de veiller sur l'observation des loix fondamentales et des prérogatives des tribus. On établit un conseil privé.

Les deux semestres du sénat pouvoient se réunir

pour vaquer aux affaires. Mais le sénat régnant restoit seul juge des délits criminels.

Le Deux-cents se réserva le droit de faire des changements aux loix constitutionnelles.

Les nouveaux magistrats furent élus le lendemain de la sanction de ces décrets. On choisit les ennemis de Waldmann et plusieurs de ses amis. On considéra cette réunion comme le moyen de satisfaire les différentes prétentions, d'en neutraliser, d'en calmer au moins l'effervescence. Mais pouvoit-on croire que l'esprit de parti renonceroit à ses animosités, en faveur de l'intérêt public ? La lutte continue, quand même son principal objet n'existe plus ; pour l'entretenir, les partis se passionnent pour d'autres intérêts.

On envoya des membres de la nouvelle magistrature avec des députés des cantons dans les contrées les plus insurgées, pour en exiger le serment de fidélité. Mais le peuple fier de sa puissance et de sa victoire, forma de nouvelles prétentions. Les députés ouvrirent les yeux sur la suite des menées qui avoient produit cette terrible catastrophe, et changèrent de mesure. Reding de Schwitz déclara à ces mutins que s'ils persistoient dans leur refus, les alliés et confédérés du sénat de Zurich les forceroient à main armée de rentrer sous l'obéissance du gouvernement. Ce ton ferme produisit son effet, et ils se soumirent. La même fermeté dès le commencement, eût sans doute sauvé Waldmann et le sénat.

L'acte de médiation avoit été ratifié le 9 mai 1498.

Sur plusieurs points les médiateurs avoient prononcé, ils avoient proposé sur d'autres des moyens de conciliation; mais l'ensemble de l'ouvrage portoit l'empreinte de la politique des conciliateurs, et des passions du peuple insurgé.

Encouragez le peuple à remettre ses griefs contre son gouvernement à un pouvoir étranger; c'en est fait de l'indépendance et de l'honneur des gouvernants. Et quel en sera le résultat? Les plaintes arriveront de toutes parts; il n'y aura aucune vanité, aucun intérêt blessé qui n'appelle à son appui la liberté, la patrie et la justice. Dans ce temps de fanatisme ceux qui aiment la paix et la tranquillité seront soupçonnés de trahir la bonne cause. Pour échapper à ce soupçon et à la persécution dont on les menace, ils s'abandonneront au torrent, et courront le risque d'y faire naufrage avec la patrie.

Le premier article de la médiation changea la formule du serment des sujets. Ce changement, peu important en apparence, le devint, parce qu'on touchoit à ce qui servoit alors de frein au peuple.

Le droit de chasse, le monopole du sel furent abolis. On ouvrit tous les marchés pour la vente des denrées. On permit la plantation des vignes sans aucune restriction. Et on donna à chacun la liberté d'entrer au service militaire étranger sans le consentement du sénat; ce qui dans la suite fut la source de beaucoup de désordres. Il se trouve dans cet acte nombre d'autres articles purement locaux.

Quelle fut la cause de cette grande condescen-

dance des députés envers le peuple ? Etoit-ce leur peu d'affection pour la ville ? ou leur jalousie contre un grand homme ? Furent-ils trompés par leur inexpérience ou par les cabales de la ville ? A leur arrivée ils se rendirent au camp des insurgés, cette démarche n'a-t-elle pas entraîné toutes celles qui l'ont suivie ? Quelque réponse qu'on fasse à ces questions ; il est certain que le traité de Stanz conclu en 1481, fut violé par les députés. Par l'article 7 les cantons s'étoient obligés à se soutenir réciproquement à force armée contre tous ceux qui oseroient troubler la tranquillité publique ; et l'on ne peut concevoir que les réclamations de Waldmann et du sénat ayent été sans effet.

Il est difficile de ramener les factieux à l'ordre et à l'obéissance des loix. Au mois de novembre suivant, un nouveau complot fut découvert, et le chef paya son crime de sa tête.

Quels sacrifices pour obtenir quelques changements à la constitution ! Les siècles suivans n'offrirent plus de scènes aussi tragiques ; mais il y avoit dans la disposition de ces loix un germe de désunion, qu'il eût été impossible au gouvernement le plus prudent d'étouffer. Pendant deux siècles on ne toucha plus à cette constitution, soit que l'expérience du passé eût été utile, soit que d'autres objets eussent détourné l'attention des esprits. La révision qu'on fit des loix, en 1654, se borna à quelques changements dans la distribution des métiers sur les tribus ; et à retrancher de l'acte constitutionnel l'in-

vocation aux saints , et la clause des droits du Saint-Empire , qu'on avoit encore réservés; depuis la paix de Westphalie on fut dispensé de cette obligation. Un siècle avant cette révision , Ulric Zwingle réussit à faire adopter une loi fondamentale , conçue dans des vues très patriotiques. Cet homme illustre , doué de grands talents et d'énergique vertu, s'éleva d'abord contre la superstition et les abus de l'église ; mais son zèle contre la corruption des mœurs et les abus politiques ne fut pas moins ardent. Le service militaire des Suisses auprès des princes étrangers , étoit devenu la source des abus les plus scandaleux ; chaque individu , sans le consentement du gouvernement, s'enrôloit et faisoit des enrôlements au service de celui qui payoit le mieux , et bientôt après quittoit ce même service pour un autre qui offroit une meilleure solde , ou qui faisoit espérer un plus riche butin. La politique des princes entretenoit ce scandale , et les gouvernements manquoient d'énergie, pour y remédier efficacement. Magistrats et militaires acceptoient des pensions soit ouvertement soit en secret. Zwingle obtint de ses concitoyens que ces désordres fussent défendus sous les peines les plus rigoureuses ; et cette défense fut même élevée au rang des loix constitutionnelles , à l'observation desquelles on étoit obligé par un serment solennel. Le service militaire fut soumis à des réglemens positifs, qui prévirent le désordre pour l'avenir.

Mais la doctrine de Zwingle suscita une guerre de religion , que l'intervention des cantons neu-

tres ne put prévenir ; la raison éloquente de Zwingle avoit cherché vainement à modérer le zèle inconsidéré de ses concitoyens. L'emportement de ce zèle aveugle causa leur malheur, et la mort funeste du plus sage et du plus éclairé de nos réformateurs. (1)

Il est de la nature des gouvernements républicains de tendre vers la concentration des pouvoirs ; il en résulte que les rênes de l'Etat se trouvent bientôt entre les mains d'un certain nombre de familles. Le bonheur de la république dépend alors de la moralité des gouvernants ; si la probité, le besoin généreux de faire le bien les anime, si dans leur conduite publique ils adoptent des maximes dont l'expérience a prouvé la sagesse, l'Etat présente alors le

(1) Zwingle avoit porté dans l'introduction du nouveau culte des vues plus libérales et beaucoup plus de mesure, que le D. Martin Luther. Ils pensoient différemment sur le dogme de la sainte cène. Chacun d'eux croyoit avoir trouvé la vérité, et vouloit la faire adopter à l'autre. En général, les esprits flottoient entre les deux opinions, et l'on desiroit de les rapprocher. Le landgrave Philippe de Hesse ouvrit, en 1529, un colloque à Marburg ; en sa présence les deux réformateurs se disputèrent, s'aigrirent, et s'en retournèrent chacun avec la persuasion intime de la vérité de sa croyance. Mais, dès ce moment, Luther conçut la haine la plus violente contre le réformateur de la Suisse. Zwingle étoit initié dans la littérature ancienne : il enrichit l'édition de Pindare publiée par Ceporenius, en 1526, d'une préface dans laquelle il apprécie avec beaucoup

de spectacle touchant d'une grande famille, dont tous les membres sont heureux, et pénétrés de respect pour les pères de la patrie. Mais, si dans un petit Etat, les cabales, l'intérêt, l'appât des emplois lucratifs prédominent, les ressorts du gouvernement s'y relâcheront; l'unique règle qu'on suivra ne sera plus qu'une ancienne routine, qui tiendra tous les esprits dans la plus triste médiocrité. Aucune résolution énergique pour faire le bien n'aura lieu. Pour imposer au peuple, le magistrat emploiera l'autorité des loix; mais il éloignera des cœurs le sentiment de l'estime qui ne se commande pas. Le peuple ne verra plus dans ses magistrats que des hommes qui vivent aux dépens de l'Etat, et dont l'unique fonction est celle de punir. Ce sera le triste tableau d'une

de goût les beautés de ce poète. Voyant François^{1^{er}}, après avoir recommandé aux cantons catholiques la tolérance, offrir aux deux parties sa médiation, le réformateur crut le roi de bonne foi, et lui dédia un ouvrage latin : *Expositio Fidei Christianæ*, en 1536; il y assuroit le roi qu'il trouveroit au ciel Socrate, Aristide, les deux Caton, Antigone, Numa, etc. avec Jésus-Christ, les Apôtres, Moïse, Abraham, David, Ezechiel, etc. Cette philosophie tolérante scandalisa les théologiens et les prêtres, et ne fit pas une grande impression sur un monarque livré au goût du plaisir et aux distractions d'une cour brillante et volage. M. le chanoine Nuscheler a publié en 1776 une vie de Zwingle, dans laquelle il fait connoître ce réformateur philosophe sous tous les rapports intéressants qui le distinguent.

famille désunie par de misérables intérêts, et dont l'impression pénible se fera sentir à tout citoyen, qui aura quelques sentiments élevés.

Je suis fort éloigné de croire que ce dernier tableau ait été celui du gouvernement de Zurich vers l'an 1713, quoiqu'on ne puisse disconvenir, que plusieurs abus ne s'y fussent introduits, surtout relativement aux élections.

La paix de 1712 avoit terminé la guerre entre les cantons de Zurich, de Berne, et les cinq cantons catholiques. Cette guerre avoit été commencée par des motifs de politique et de religion. (1)

Le zèle religieux avoit surtout animé les Zuricois; la paix l'ayant calmé, ils portèrent le même zèle sur des objets politiques. Il y avoit parmi eux des hommes qui réunissoient au talent de l'éloquence

(1) Le prince-abbé de Saint-Gall, ambitieux et despote, attaqua ouvertement les libertés civiles et religieuses de ses sujets du Toggenbourg. Il étoit membre de la confédération, et la trahissoit, en recherchant l'appui de l'empereur Joseph 1^{er}. La guerre entre les cantons fut conduite avec beaucoup d'acharnement. Il y avoit des fanatiques dans les deux religions. A Zurich, l'Antistes Klingler prêcha contre les magistrats disposés pour la paix. Par cette paix, les cantons catholiques furent exclus de la corégence du comté de Bade. Pendant la guerre, ils s'en étoient emparés, pour rendre impossible aux cantons de Zurich et de Berne la jonction de leurs troupes. Ils firent plus, ils engagèrent les sujets du comté de prendre les armes contre leurs corégents. Il importoit de prévenir

populaire , la passion d'abaisser leur magistrat. Ces démagogues avoient à leur tête un homme rempli de connoissances étendues dans l'histoire naturelle ; l'intérêt de cette étude et celui de la renommée qu'il avoit obtenue , ne purent le garantir de la séduction de se faire chef de parti (1). Il ne lui fut pas difficile de mettre les tribus en mouvement , et de se faire choisir pour leur organe ; on le chargea de rédiger les griefs , afin d'exiger du sénat leur redressement. Dans ce mémoire , les abus furent présentés avec des couleurs fort odieuses , et le grand nombre de projets d'améliorations sous le jour le plus avantageux. Le Deux-cents nomma un comité qui examina ces pièces , et conféra avec leurs auteurs. On passa plusieurs jours à discuter , à raisonner , à disputer , sans rien conclure. L'esprit de parti fit jouer ses ressorts. A la fin on se rapprocha , grace à quelque désunion

le danger de ces mesures pour l'avenir. Montesquieu , dans l'*Esprit des Loix* , liv. x , chap. 6 , soutient , « qu'il » étoit contre la nature de la chose , que dans une con- » stitution confédérative , un Etat confédéré conquière » sur l'autre , comme nous avons vu de nos jours chez les » Suisses pour le Toggenbourg ». Ce pays a été rendu au prince-abbé en 1718 , sous des conditions qui assuroient aux habitants leurs droits et libertés. La possession exclusive du comté de Bade et d'une partie des bailliages libres servit de garantie aux cantons de Berne et de Zurich contre les intentions hostiles des cantons catholiques , amis zélés de ce prélat turbulent.

(1) Jean-Jacques Scheuchzer.

survenue entre les chefs ; grace encore à la bonhomie des bourgeois , et surtout à la prudente condescendance des magistrats ; enfin l'on parvint à se réconcilier sans l'intervention des alliés. La constitution éprouva les changements suivants. L'âge de trente ans fut fixé pour entrer dans le grand conseil, et celui de trente-six ans pour être élu membre du petit conseil. En choisissant une autre tribu que celle de son père, ou en abandonnant la sienne, il fallut attendre quinze ans pour être éligible au grand ou petit conseil, à l'exception de ceux, qui par leur métier étoient obligés de prendre une autre tribu.

Deux frères, ou père et fils ne purent désormais siéger ensemble dans le même semestre du conseil.

Mais ce qui étoit surtout important, on introduisit le scrutin secret, pour diminuer l'influence des magistrats en crédit.

Les loix de la constitution furent déclarées inviolables et perpétuelles.

Depuis cette époque, le gouvernement marcha d'un pas assuré. La justice et les finances furent bien administrées. Avec de petits moyens on fit des épargnes considérables. Les greniers furent bien pourvus pour les temps de cherté ou de disette ; l'agriculture et surtout l'industrie firent des progrès, et répandirent l'aisance dans la ville et dans les campagnes. On respecta les magistrats, parmi lesquels se trouvèrent des hommes distingués, qui avoient puisé dans la littérature ancienne les principes d'une philosophie pratique, l'art de gouverner un peuple

libre, et le sentiment des vertus républicaines. (1)

Ce qui mérite encore ici d'être remarqué, c'est que les citoyens depuis cette époque n'abusèrent jamais de leur droit de faire des motions aux assemblées de tribus; aucun intrigant ne hasarda plus d'en faire l'essai. Hommage touchant aux vertus des magistrats.

Enfin, en 1777, l'horizon s'obscurcit pour quelques moments. C'étoit l'alliance que la Suisse venoit de conclure avec la France, qui y donna lieu. La plupart des cantons démocratiques et aristocratiques avoient ratifié le traité. Le Deux-cents de Zurich suivit cet exemple; mais on ne donna connoissance aux tribus de cette alliance qu'après la ratification. Ce retard causa du mécontentement; on prétendit que les observations des citoyens sur un objet si important n'étoient plus d'aucune utilité pour les délibérations du Deux-cents, dès que l'acceptation avoit été décidée. On s'appuya sur la loi, et sur des exemples antérieurs.

C'étoient des orateurs populaires et de jeunes patriciens qui vouloient faire l'essai de leurs talents en politique, qui parurent sur la scène. Le Deux-cents prétendit que les cas pressants étoient exceptés par la loi. On se disputa alors, si le cas actuel avoit été pressant ou non. Mais les démagogues écartèrent bientôt cette première question, exigeant seulement, que la loi qui paroissoit équivoque fût expli-

(1) Les noms des Escher, des Blaarer de Wartenser, ne sont pas les seuls noms respectables à citer.

quée, et que cette explication fût portée à la sanction des tribus. Le magistrat parut appréhender les conséquences de cette mesure pour la constitution, et se retrancha derrière son inviolabilité, arrêtée en 1713.

Le Deux-cents publia dans ce sens plusieurs déclarations, dont on fit la lecture aux tribus; mais elles ne satisfirent point les démagogues. Il y eut alors un moment assez critique. Heureusement le Deux-cents autorisa un comité à entrer en conférence avec les représentants; il réussit à tempérer l'enthousiasme des jeunes gens, et à refroidir les passions de leur parti. Ils virent par le peu d'intérêt que la bourgeoisie prenoit à leur zèle, qu'elle avoit une grande confiance dans la vertu et dans la prudence de leurs magistrats, ils abandonnèrent leur cause, et la tranquillité fut rétablie. (1)

Depuis l'an 1777, les citoyens de Zurich se livrant à leur industrie avec succès, jouissoient à l'ombre des loix, des fruits de leur travail, et des douceurs de leur tranquille indépendance. Leur bon sens les

(1) La Suisse, par sa situation, son commerce, par le service militaire et le caractère de la nation, est l'allié naturel de la France. A cette époque, on craignoit l'esprit entreprenant de Joseph II, et l'on connoissoit en Suisse ses vues sur le patrimoine de Rodolphe, comte de Habsbourg. En 1715, Louis XIV avoit conclu avec les seuls cantons catholiques une alliance qui continuoit de donner ombrage aux cantons de Zurich et de Berne. Ces deux con-

préserva de la contagion des opinions nouvelles. Mais plusieurs autres contrées de la Suisse en furent infectées, parmi lesquelles se trouvoient aussi les deux rives du lac. Pour des hommes dont les prétentions n'étoient point satisfaites, les droits de l'homme et l'égalité des droits politiques devoient avoir un charme fort séduisant; c'étoit sur ces bases qu'on rédigea un mémoire, sous le titre de Réflexions aux Pères de la Patrie; on le fit circuler clandestinement, et l'on se proposa de le présenter au sénat, lorsqu'on auroit obtenu un nombre de signataires assez considérable pour en imposer. Cette pièce, écrite d'un style déclamatoire et tranchant, dont les idées irréfléchies étoient présentées sans ordre, tendoit à renverser les institutions établies et plusieurs articles de la constitution. L'auteur, fier de s'appuyer sur les droits de l'homme, demandoit à ce titre liberté indéfinie du commerce, des métiers; et l'accès aux emplois civils et ecclésiastiques. Mais ces menées furent découvertes, on fit enlever le mémoire; on arrêta les chefs, qui furent punis

sidérations firent rechercher avec empressement une nouvelle alliance avec la France. M. Heidegger, bourgmestre de la république de Zurich, avoit conduit cette négociation difficile avec la dextérité d'un grand homme d'Etat. Ce magistrat, tant qu'il vécut, fut l'oracle de la Suisse; il réunissoit, à une raison logique et profonde, des connoissances solides et variées; à des mœurs et des manières simples, la dignité la plus respectable.

par quelques années de prison, et les distributeurs de l'écrit par des amendes pécuniaires qu'on versa dans le fonds des pauvres. Ces punitions ne calmèrent point la fermentation; mais les riverains dissimulèrent l'animosité qu'ils nourrissoient dans le cœur. Quelques années après, en 1795, les chefs changèrent leur plan d'attaque, et l'exécutèrent avec plus d'astuce. Après avoir préparé les esprits dans la commune de Steffa, ils firent lecture à une de leurs assemblées de l'acte de pacification de 1487. Quelque vague et quelque obscur que soit le langage de ce vieux document, quelque peu analogué qu'en soit le fonds aux besoins et aux circonstances du temps présent, on ne l'en jugea que plus propre à l'usage qu'on en vouloit faire. Il s'y trouvoit un article, qui accordoit la liberté de fréquenter partout les marchés pour y vendre les denrées; les chefs l'avoient appliqué au commerce et aux métiers; il leur fut facile de faire adopter cette explication au peuple.

Mais leur principal but étoit de faire intervenir la médiation des sept cantons. La commune de Steffa s'étoit choisi des chefs, le gouvernement refusa de les reconnoître; on les cita devant un comité, au lieu d'y comparoître, ils envoyèrent des hommes insignifiants. On leur défendit de tenir des assemblées, ils désobéirent. Ils échauffèrent les habitants des autres villages du lac, et cherchèrent à les engager à faire cause commune avec eux. Ils firent plus; ils envoyèrent des députés à plusieurs cantons. Glaris et Schwitz les avoient accueillis; mais Berne, Lu-

cerne et Zug les avoient renvoyés , en les dénonçant au sénat de Zurich. Les riverains du lac venoient donc d'élever un Etat dans l'Etat ; comment se dissimuler les malheurs, qui ne pouvoient manquer d'en résulter ? Le sénat avoit à défendre la souveraineté , la constitution de l'Etat, qu'il avoit juré de maintenir, et l'ordre public. La médiation de 1487, fruit empoisonné des factions, ne fut pas un acte légal. Conclu avec des factieux, il n'avoit jamais été reconnu par le gouvernement d'une manière formelle ; à l'époque même de son origine, l'exécution de plusieurs articles avoit trouvé des obstacles insurmontables, et l'acte étoit tombé bientôt dans l'oubli. Ce qui surtout l'invalidoit, c'est qu'il renversoit la convention de Stanz, que les cantons depuis lors avoient toujours religieusement observée.

Le sénat se vit obligé de faire prendre les armes à sa milice. Les habitants du canton qui vivent de l'agriculture, s'y prêtèrent volontiers par attachement pour le gouvernement, et pour se venger des airs de mépris, que ces seigneurs du lac, comme ils les nommoient par dérision, affectoient avec eux. Mais les habitants du lac et des environs ne voulurent point prendre les armes contre leurs frères. Berne fit avancer un corps jusque sur les frontières de son canton. On n'eut pas besoin de ce secours ; le gouvernement de Zurich avec ses fidèles milices se rendit maître du village insurgé, sans aucune résistance. On arrêta plusieurs chefs, d'autres avoient pris la fuite. On leur fit le procès comme à des criminels

d'Etat; quelques-uns furent punis par une prison perpétuelle; un grand nombre par des amendes plus ou moins fortes. La commune fut imposée pour les frais militaires, et fut obligée de prêter le serment de fidélité à l'Etat.

Un gouvernement républicain qui ne peut disposer d'une force armée toujours prête, se soutient seul par la confiance; si par des menées on veut la lui ravir, on se rend coupable envers l'Etat, et c'est un devoir du gouvernement de punir cette infraction.

S'il n'y a aucun doute, que les riverains du lac n'aient transgressé par leurs tentatives et les loix de la république et le droit public des Etats, on ne doit pas moins s'affliger de l'erreur qui les séduisit, déplorer les égarements dont la multitude est si susceptible, et voir avec effroi la manière dont le sort se joue des institutions humaines.

Les habitants du lac avoient pour voisins les cantons démocratiques; leur esprit de liberté s'étoit introduit parmi eux; quoique différents des habitants des Alpes par leurs mœurs et leurs occupations, il n'en existoit pas moins d'analogie entre leurs penchans et leurs opinions politiques. Vers l'est, ils touchoient à un pays dont l'industrie n'étoit soumise à aucune gêne. Ils venoient presque journellement à Zurich, pour traiter d'affaires avec des négociants, dont la plupart étoient magistrats; ils voyoient tout à la fois en eux et leurs égaux et leurs supérieurs. La fortune qu'ils avoient acquise,

ne les garantissoit pas d'un sentiment d'envie pour les fortunes qu'on faisoit dans la ville. L'exclusion du commerce avec les pays étrangers leur paroissoit un obstacle au développement de leur industrie, à l'avancement de leur fortune. La contrée devenoit de jour en jour plus populeuse, et l'on sentoit le besoin de nouvelles ressources.

Mais le gouvernement de Zurich avoit sur plusieurs points les mains liées par la constitution, qui s'opposoit formellement aux vœux des sujets de la campagne. L'exercice de plusieurs métiers étoit exclusivement attaché à la ville. Les autres habitants du canton, à peu d'exceptions près, ne pouvoient y vendre les produits de leur industrie. L'institution des tribus, partie intégrante de la constitution, assuroit aux bourgeois leurs prérogatives. Les négociants à la vérité n'étoient pas liés à une seule tribu; ils ne formoient point un corps politique; mais depuis plusieurs siècles, ils étoient en possession du commerce avec les pays étrangers; ils avoient établi les manufactures à la campagne, d'abord en y entretenant de simples ouvriers; dans la suite, lorsque le commerce avoit pris plus d'étendue, en consentant que des ouvriers intelligents pussent former des établissements pour leur compte, mais sous la condition de prendre la matière première chez eux, et de leur vendre exclusivement tous les objets fabriqués. C'étoit une espèce de contrat tacite entre les deux parties, et les ordonnances du gouvernement étoient conçues dans ce sens. On se crut

heureux , pendant long-temps , de cet ordre des choses ; on se persuada qu'il favorisoit l'intérêt général du commerce. On savoit que , dans plusieurs autres contrées de la Suisse, la classe des fabricants étoit séparée de celle des négociants , seuls chargés de vendre à l'étranger les objets fabriqués , plutôt par une convenance éprouvée que par une loi positive , de sorte qu'on croyoit avoir embrassé un système utile pour l'Etat, et fondé sur l'expérience. Les négociants de la ville étoient chargés d'ailleurs d'une imposition pour les droits de sortie , dont le produit faisoit un des principaux revenus de l'Etat, et on craignoit de voir tarir cette source.

Mais il y avoit dans le gouvernement des hommes éclairés , persuadés que ce système ne pouvoit plus se soutenir. On établit un comité pour chercher des moyens de réforme et de conciliation. Le grand obstacle fut toujours la crainte de compromettre les prérogatives des métiers , en accordant la liberté du commerce. Le comité n'avançoit que lentement dans son travail ; mais on seroit sans doute parvenu à lever les difficultés , sans le funeste événement qui mit fin à la délibération.

Il n'est pas douteux que les formes constitutionnelles d'un Etat n'influent sur l'esprit des gouvernants. Il en est qui favorisent le développement des talents , qui servent d'encouragement aux vertus. Il

temps de l'état d'inertie, que l'esprit du tribunal et celui des ménagements réciproques avoit produit. Cette inertie fut telle que des comités chargés de projeter des loix, s'en dispensèrent et ne firent jamais de rapport au Deux-cents.

Les pouvoirs du sénat étoient très étendus ; comme conseil d'Etat, il avoit l'initiative de toutes les affaires ; il portoit les plus importantes au Deux-cents. Il surveilloit les baillifs et les autres autorités, et les obligeoit à redresser les démarches inconsidérées. Il embrassoit toutes les parties de l'administration ; il étoit juge civil et criminel en dernière instance. Le peuple respecta ce corps jusqu'à ces derniers temps. Le conseil des Deux-cents représentoit le souverain ; le sénat y portoit les projets de loix, tout ce qui avoit rapport aux finances, aux intérêts politiques. Il avoit l'élection des chefs de l'Etat, de celui de l'église, des sénateurs, des baillifs ; et il nommoit à beaucoup d'autres emplois. Il choisissoit les députés pour les diètes, ou pour d'autres missions.

Les membres du Deux-cents étoient élus par les membres du petit et grand conseil de chaque tribu. Leur choix dépendoit donc de peu d'électeurs ; il semble qu'il auroit été plus analogue à l'esprit de la constitution, que ces élections eussent été faites par le Deux-cents.

Les treize tribus, sous le nom de la commune de Zurich, avoient l'autorité législative, mais elle étoit circonscrite. Depuis l'an 1713 le Deux-cents ne pou-

voit rien changer aux loix constitutionnelles ; à cette époque on les avoit déclarées invariables et valides pour tous les temps. Ni la commune , ni le gouvernement n'osèrent altérer ce dépôt. S'il arrivoit qu'un citoyen fit à sa tribu quelque motion , qui parût porter la plus légère atteinte à la constitution , le tribun interposoit son veto , tout comme le grand tribun avoit l'obligation de le faire au sénat ou au Deux-gents.

Croyoit-on en 1713 prévenir par ce décret d'invariabilité de nouvelles convulsions ? Mais n'y a-t-il pas des circonstances impérieuses qui exigent des changements dans les loix ? Et dans ce cas il n'y avoit aucune forme prescrite pour préparer ces changements.

On devoit porter aux tribus les déclarations de guerre , les traités de paix et les alliances. Il n'étoit pas difficile d'en obtenir le consentement , le gouvernement ne négligeant rien pour y préparer les esprits et pour inspirer de la confiance.

Les tribus fondées par Brun , remplacèrent la commune ; elle ne s'assembla que dans les temps de troubles et d'anarchie ; et ces assemblées étoient inconstitutionnelles. La constitution de 1713 avoit été discutée par les tribus et sanctionnée par elles.

Doit-on croire que Brun , en divisant la commune en quatorze sections , avoit eu le dessein de faciliter au magistrat le moyen de conduire le peuple selon ses vues ?

Nonobstant la forme du gouvernement , qui ne prêtoit point à l'esprit de conquête ; nonobstant les

fréquents embarras où s'étoit trouvée la ville de Zurich, elle s'étoit acquis un territoire assez étendu ; au moyen d'achats, d'échanges, ou d'autres arrangements parfaitement libres. Son ambition convoitoit le comté de Toggenbourg, mais la jalousie des autres cantons l'avoit forcé d'y renoncer.

Le gouvernement respecta les anciens droits des bailliages, leurs us et coutumes, même ceux qui étoient opposés aux immunités de la ville. Quelques-uns nommoient leurs sous-baillifs, d'autres présentoient trois candidats au sénat.

La justice étoit bien administrée et prompte ; les procédures simples ; les frais très modiques et les procès assez rares.

On n'avoit point de code criminel ; mais les punitions étoient très humaines ; les instructions des procès faites avec soin ; et la question abolie par le fait.

Les finances et leur manutention étoient soumises à un ordre scrupuleux. Le gouvernement n'aimant point l'ostentation, son économie étoit très sévère.

Les greniers publics étoient très bien garnis, on les ouvroit en temps de disette ou de cherté aux nécessiteux.

L'approvisionnement des grains étoit soumis à une police admirable. Lorsque le marché étoit peu approvisionné, l'État le faisoit pourvoir de ses greniers. Lorsqu'il y avoit une grande affluence des bleds de la Suabe, pour l'entretenir, il falloit soutenir le prix, et l'État en faisoit acheter au marché.

Le peuple ne connoissoit pas le nom d'impôt. Les

négociants de la ville payoient un droit de sortie considérable pour les différents produits de leur industrie envoyés en pays étranger. C'étoit une espèce de rétribution pour leur droit exclusif. Cet impôt fut établi dans un temps d'urgence, le gouvernement promit dans d'autres temps, de l'abolir ou de le diminuer. On continua de l'acquitter, sans s'en plaindre; et ce revenu fut un des plus considérables de l'Etat.

Quel tableau touchant que celui de l'hôpital général, le plus considérable de la Suisse ! Il sert d'asile à plus de six cents personnes, parmi lesquelles on peut compter près de quatre cents malades; il est ouvert à tout le canton. Le capital de ses fonds s'élève à deux millions de francs; on le doit moins au produit des sécularisations qu'à la charité des citoyens de la ville, qui l'ont richement secouru. Il y a encore à Zurich une maison des incurables, et un établissement de bienfaisance qui verse une somme très considérable en aumônes à la campagne; c'est principalement à la générosité des citoyens de la ville qu'on doit ces deux établissements. Soutenu par les soins paternels du gouvernement, il est administré par des hommes honnêtes et désintéressés; c'est un modèle d'ordre et de propreté. De nos jours on a fait de cet établissement de charité, par un acte arbitraire, un établissement de devoir; cette inconvenance n'a point ralenti le zèle des administrateurs, et fort peu la charité de la ville.

Les sciences et les lettres jouirent en tout temps

à Zurich d'une considération marquée. Le gouvernement encouragea souvent les savants et les récompensa. Zwingle en conservant le chapitre des chanoines, le crut apparemment utile à l'émulation, au progrès des sciences et de l'éloquence de la chaire. Le chapitre céda alors ses juridictions à l'Etat ; mais on lui laissa l'administration de ses finances ; des magistrats distingués par leur rang ou leurs lumières lui furent adjoints ; et avec eux il nommoit les professeurs et les instituteurs ; le gymnase et les écoles du canton étoient sous leur surveillance ; les chanoines avoient un rang distingué dans la société ; ces divers avantages répandirent une sorte d'éclat sur l'état ecclésiastique. On voyoit souvent des premiers magistrats, liés d'amitié avec ces hommes savants, et trouver dans leur commerce intime un soutien contre le dégoût et l'ennui dont la gestion des affaires publiques est souvent accompagnée ; et ce n'est pas sous ce seul rapport, que les sciences avoient été utiles à la chose publique.

Ce seroit une chose bien mal vue, si pour flatter l'esprit du temps, on cherchoit à dépouiller le chapitre des chanoines de son influence et de son autorité. On feroit plus de tort qu'on ne pense, au progrès des connoissances philosophiques et littéraires, si utiles à l'homme d'Etat ; on feroit perdre à notre ville la réputation dont elle s'étoit vue honorée depuis des siècles ; enfin on détruiroit ce que le savant Zwingle avoit conservé, parmi tant d'institutions que son zèle avoit sacrifiées. On affoiblirait

l'émulation parmi les jeunes gens, et surtout cet empressement généreux des savants respectables, à démêler les jeunes talents, à les encourager, à les diriger; et ne doit-on pas à ces soins paternels une succession d'hommes distingués dans l'Etat et dans l'église? (1)

Les sciences et les hommes qui les cultivent, veulent des ménagements délicats; mais on doit connoître le prix du savoir, pour sentir ces procédés, et pour en faire usage.

Dans les siècles passés, la noblesse étoit nombreuse et riche; mais depuis un siècle, des noms illustres se sont éteints, d'autres sont tombés dans l'oubli. On doit regretter de voir les possessions territoriales de plusieurs familles nobles, éparses et divisées en d'autres mains. Le sentiment d'honneur auquel la vertu, la valeur, la célébrité des aïeux anime les descendants, n'est point un sentiment qui blesse l'esprit républicain. Une ancienne noblesse

(1) Le célèbre Bodmer et le savant chanoine Breitinguer allumèrent le flambeau d'une saine critique en Allemagne; leurs ouvrages ont fait époque: on y vit paroître, presque en même temps, plusieurs génies poétiques, la langue s'enrichit, et gagna tout à la fois et plus d'élégance et plus d'énergie. Ces deux hommes respectables furent les instituteurs et les amis du poète Gessner et de Hirzël, auteur du *Socrate rustique*; leur sagacité leur fit découvrir les talents naissants, et leur zèle éclairé les guida et les encouragea. Qui pourroit méconnoître le mérite de tels hommes, et quelle reconnaissance ne leur doit pas la patrie!

répand une sorte de gloire sur une république , et il y a des circonstances où elle peut lui être utile.

Nous avons encore des nobles , dont quelques-uns sont l'ame du gouvernement actuel. Présentement c'est par leurs lumières , leurs vertus qu'ils doivent honorer les mânes de leurs ancêtres , et mériter les hommages de leurs concitoyens.

Je pose ma plume , incertain si je devois la prendre ; mon peu de talent , qui même n'a point été cultivé par l'expérience , auroit dû me retenir ; mais l'amour de la vérité , l'amour de la patrie m'ont entraîné ; les ames honnêtes connoissent la puissance de ces sentiments ! Je ne présente point ce foible écrit à la postérité , mes prétentions ne sont point si élevées ; mais je le dédie à ces hommes de bien , dont je partage le sort , et auxquels je me réunis , pour vouer à la patrie ce culte sacré , qui ne peut s'offrir que par une conscience pure.

CHAPITRE II.

ORIGINE, ESPRIT ET DESTINÉES DE L'ARISTOCRATIE DE BERNE.

L'ARISTOCRATIE de Berne n'existe plus ; mais le philosophe, dont les regards embrassent le passé comme le présent, les arrête avec intérêt sur ce monument d'une sage politique. L'aristocratie de Venise n'existe plus aussi ; et elle peut être l'objet de réflexions bien différentes. Ces deux républiques présentent un contraste frappant. Le gouvernement de Berne régnoit avec douceur, par des loix sages et justes, et la félicité du peuple en fut le bienfaisant résultat.

L'aristocratie de Venise portoit ses soins principaux sur le maintien de son pouvoir et des prérogatives des patriciens ; elle ne s'intéressoit au sort du peuple qu'en le considérant comme le soutien du gouvernement, et comme tel on le ménageoit ; mais rarement on s'occupoit de ses grands intérêts, de ses mœurs, de sa prospérité. Le peuple sentoit son infériorité et la supériorité des gouvernants ; leurs usages et leurs manières les en avertissoient à chaque instant. Le peuple en souffroit, mais il étoit obligé de cacher sa peine ; pour l'en distraire, on étoit indulgent sur la licence de ses usages et de ses mœurs ; on l'amusoit par des spectacles. Afin

de se rendre redoutable , on frappeoit l'imagination par l'attrail de l'inquisition d'Etat , son invisibilité, ses cachots , ses jugemens secrets. Le tribunal , le bras levé, contenoit les hommes ambitieux, puissants ou exaltés; il surveilloit le doge et les sénateurs; il prévenoit, par la terreur, tous les changements dans le gouvernement, et punissoit comme des criminels d'Etat ceux qui osoient en proposer. Quel édifice politique que celui qui n'étoit appuyé que sur des soutiens factices et des mesures violentes !

Mais arrêtons nos regards sur la république de Berne ; examinons les ressorts dont le jeu avoit produit cette harmonie de mouvements , source de sa prospérité. A cet effet , il faut remonter jusqu'à l'origine de la ville : elle fut fondée par Berthold v, duc de Zæringue, l'an 1191. Il y établit l'administration sur des maximes analogues à ses vues politiques , à l'esprit du temps , mais qui portent l'empreinte d'un caractère bienfaisant et généreux. Une noblesse attachée à sa maison seconda ses projets; ce furent les familles de Bubenberg , Mahleren , d'Er-lach. La nouvelle ville leur offrit un asile contre l'oppression des grands vassaux , et le charme d'un gouvernement libre. C'est sous ces heureux auspices que Berne a pris naissance. Le génie qui caractérise le fondateur d'un Etat , la forme de gouvernement qu'il adopte , les hommes qui le font marcher , influent sur l'avenir ; de cette influence dépendent les maximes du corps politique , son esprit pacifique ou guerrier , sa tranquillité ou ses agitations ,

et jusqu'aux habitudes du caractère national. L'ascendant d'un prince valeureux et magnanime, celui d'une noblesse guerrière qui ne combattoit que pour la paix, sa condescendance à se soumettre aux mêmes loix que ceux qui vivoient de la culture des terres ou de leur industrie; l'attachement de tous à la chose publique, furent les génies tutélaires qui veillèrent sur Berne; leur pouvoir bienfaisant se fit sentir dans les événements glorieux des siècles suivans, et dans la formation progressive de cette aristocratie, qui ne fut troublée par aucune grande révolution, et sut se maintenir pendant six siècles.

Pour apprécier l'esprit d'un gouvernement, il faut suivre les procédés et la conduite des grands hommes qui l'ont servi; ceci demande quelques développemens historiques.

Peu de temps après la mort du duc Berthold v, en 1218, l'empereur Frédéric II confirma les privilèges obtenus par le fondateur, et éleva Berne au rang d'une ville impériale. Ce n'étoit point un vain nom, il procuroit des libertés essentielles; il assuroit à tout son territoire l'avantage de relever immédiatement de l'empire.

Le gouvernement avoit une forme très simple; on ignoroit dans ce temps la distinction des pouvoirs, qui souvent, au lieu d'affermir l'ordre social, a servi à le renverser (1). Le sentiment de

(1) On est très éloigné de prétendre que la séparation

l'intérêt commun, la confiance réciproque furent les principaux ressorts de cet Etat naissant.

A Berne, une assemblée générale prenoit connoissance de la guerre et de la paix, éliisoit chaque année l'avoyer et le conseil. Dans la suite des temps, quatre divisions de la communauté élurent quatre bannerets (1250), qui furent chargés de la répartition des impôts, des réglemens de milice et d'autres soins importants. Les magistrats furent choisis indistinctement parmi les nobles et les citoyens notables; la valeur et le mérite déterminoient le choix de l'assemblée.

Berne se ligua avec la ville de Fribourg, qui avoit été bâtie par le père du fondateur de celle de Berne, le même esprit les animoit pour leur défense commune; mais Fribourg relevant du comte de Kybourg, cette circonstance ou une politique faible la fit plier dans la suite aux vues de l'Autriche, et elle fut souvent en opposition avec Berne. Les seigneurs devinrent jaloux de la prospérité naissante des villes, leur orgueil en fut blessé. Ils

des pouvoirs soit une vaine subtilité. Dans les grands Etats, cette distinction sert de base à la liberté publique et individuelle, mais lorsque ces principes encore vagues et incertains mettent les hommes en agitation et les divisent en partis, ils amènent des jours désastreux : heureux si on les termine par la découverte de l'équilibre; mais s'il n'y a pas dans la constitution une action énergique et bien calculée, le pouvoir exécutif reprend bientôt le dessus.

pressentirent qu'elle pourroit devenir fatale à leur ambition , et firent de grands efforts pour opprimer ces dangereuses rivales. Pendant cette mémorable lutte , se développa le sentiment élevé de la liberté , la valeur et le patriotisme des Suisses.

Le premier fait d'armes de Berne fut de conquérir le droit de construire un pont sur l'Aar , la rive opposée étoit dans le comté de Thun , appartenant à la maison de Kybourg. Le comte de Savoie protégea et secourut la ville ; par reconnaissance elle contracta une alliance avec lui.

L'esprit public et la sage économie des Bernois , leur fit trouver des ressources pour l'agrandissement de leur territoire , et leur sûreté même sembloit l'exiger ; ils achetèrent des juridictions ou des terres de la noblesse voisine , qui par les croisades ou d'autres prodigalités fut obligée de les hypothéquer ou de les vendre ; souvent en guerre ils sacrifièrent avec un noble abandon leurs biens et leur vie ; la jeunesse s'y portoit avec courage , et souvent avec une ardeur pétulante elle attaqua les châteaux des ennemis et les détruisit , mais quelquefois on accorda généreusement aux vaincus le droit de cité.

La ville se lia par des traités de combourgeoisie avec ses voisins , ou par des alliances avec les villes et pays qui avoient les mêmes ennemis à combattre.

L'empereur Rodolphe d'Habsbourg , vers la fin de sa carrière , fut le plus redoutable ennemi de la ville de Berne ; le secours qu'elle avoit donné à son allié

le comte de Savoie l'avoit irrité ; et il étoit tourmenté du projet d'agrandir sa maison ; en 1288, sous le prétexte de rétablir les Juifs qui avoient été exilés, il se présenta devant Berne avec une armée de près de vingt mille hommes ; mais la position avantageuse de la ville et la valeur de ses habitants la sauvèrent. L'empereur se vit encore obligé d'aller combattre les comtes de Bourgogne qui s'étoient soulevés par l'instigation de Philippe le Bel. Son fils Rodolphe continua la guerre ; et, l'année suivante, on le vit arriver un jour de printemps jusqu'aux portes de la ville, avec un corps considérable, avant qu'on eût le moindre doute de son approche. Ce fut par hasard que le banneret Brugger découvrit sur la hauteur (1) une troupe de guerriers ; il en conçut des soupçons, prit la bannière, rassembla ses voisins, et se porta sur l'ennemi ; sans s'effrayer de leur grand nombre, ils combattirent et moururent glorieusement pour la patrie. Leurs concitoyens eurent le temps de se rassembler ; ils se présentèrent en ordre de bataille à l'armée ennemie : on se battit avec une grande intrépidité. Wallon de Gruyère, voyant sa bannière enlevée, se précipita dans les rangs ennemis et la leur arracha ; le souvenir de cet acte d'héroïsme fut consacré par les nouvelles couleurs données depuis cette époque à la bannière bernoise. Le prince Rodolphe, qui ne s'attendoit pas à tant de résistance, fit la paix à des conditions qui, caractéri-

(1) Schoosbalden.

sant l'esprit du siècle, n'étoient pas fort onéreuses.

Après la mort de l'empereur Rodolphe, Adolphe de Nassau monta sur le trône impérial; les villes de Zurich et de Berne et d'autres cantons lui étoient très attachées; il récompensa leur fidélité, en confirmant leurs anciens privilèges et en leur en accordant de nouveaux. Adolphe, ayant été vaincu et tué, Albert d'Autriche prit le sceptre impérial; la fidélité des Suisses envers son concurrent Adolphe avoit réveillé son animosité mal éteinte, Berne en fut le premier objet. En 1298, son armée s'avança jusque près d'Oberwangen, occupa les postes avantageux sur la hauteur nommée le Donnerbühl. Les Bernois, ayant à leur tête l'intrépide Ulric d'Erlach, attaquèrent les Autrichiens avec cette chaleur de courage qu'inspirent le sentiment de la liberté et l'horreur de la servitude; la cavalerie consternée fut mise en déroute, presque toute l'infanterie fut faite prisonnière et les bannières enlevées; Albert voulut se venger sur la ville de Zurich, il essaya de l'assiéger, mais sans aucun succès.

Cette victoire éleva plus encore l'esprit républicain, et la confiance des Bernois dans leur valeur et leurs forces. Il y avoit dans le sénat des hommes d'un caractère noble et courageux, qui étoient aimés et respectés de leurs concitoyens. Les mœurs étoient simples et guerrières, on ne connoissoit d'autre vocation que les armes et la charrue. Les citoyens s'inquiétoient peu de ne pas se voir assemblés plus fréquemment par le sénat; ils avoient confié à la

vertu leur intérêt le plus cher , l'honneur de la patrie. C'est vers ce temps qu'on établit le conseil du Deux-cents et celui des sezeniers, que le sénat appela dès-lors aux délibérations importantes. Cette république étoit déjà très considérée au-dehors ; son alliance fut recherchée par le comte de Neufchâtel et par d'autres voisins. Elle s'agrandissoit aux dépens des seigneurs dévoués à la maison d'Autriche. A ses nouveaux sujets , elle confirmoit les anciens droits , que leurs ci-devant seigneurs avoient rarement respectés. Comme ils ne dépendoient plus de la volonté arbitraire d'un seul , mais des loix et d'un magistrat paternel , leurs sentiments en furent plus élevés ; ils combattirent avec les Bernois sous la même bannière et à leur exemple. En se transportant dans ces temps reculés , près du berceau de cette république , on est saisi d'admiration en voyant l'esprit d'union et le patriotisme (1) , dont l'énergie la sauva de tous les périls qui l'entourèrent ; et l'on éprouve un sentiment pénible en lui comparant ces républiques déchirées pour des intérêts d'opinion et de parti auxquels l'indépendance de l'Etat et le bonheur public sont indignement sacrifiés. A cette époque , la ville de Berne se vit ex-

(1) On avoit attaché autrefois au mot de patriotisme une idée positive et élevée , mais il y a quelque temps que le sens en est devenu vague , et qu'il a même été dégradé. Mais ne doit-on pas espérer qu'on rendra à cette expression toute la pureté de son sens primitif ?

posée à un danger éminent ; des princes et des seigneurs puissants , qui haïssoient ses maximes républicaines et étoient jaloux de sa prospérité , se coalisèrent pour sa perte. A tant de forces réunies , Berne opposa sa valeur et ses vertus. Cet événement présente un grand intérêt , on ne doit en supprimer aucune circonstance. Elles servent à faire connoître l'esprit élevé qui régnoit à Berne.

L'empereur Louis de Bavière avoit été excommunié par le pape ; la plupart des princes germaniques défendirent l'indépendance de l'empire et la cause de l'empereur. Ils déclarèrent coupables de haute trahison ceux qui soutenoient la bulle du pape ; mais les Bernois persistèrent à ne point reconnoître l'empereur excommunié : la nuit du temps ne nous permet pas d'en pénétrer le motif ; est-ce leur vénération pour le saint Père , ou plutôt l'espoir de profiter de ces temps de troubles pour s'agrandir qui leur fit prendre ce parti ? L'empereur se mit à la tête de la coalition , en assembla les membres au château de Nydau ; c'étoient le comte Rodolphe que sa valeur avoit rendu fameux dans la guerre sainte , les comtes de Neufchâtel , de Vallengin , d'Arberg , G. de Gruyère , le puissant comte Eberhard de Kybourg , nombre d'autres seigneurs : la ville de Fribourg , quoique alliée de Berne , prit part à cette ligue. Ces alliés s'engagèrent , par un serment solennel de réunir toutes leurs ressources pour la conservation des droits de la noblesse ; ils accusoient Berne de vouloir les leur arracher dans

l'intention de les remettre entre les mains du peuple; pour prévenir cette usurpation, ils résolurent de détruire la ville de fond en comble.

Berne, instruite des projets de ses ennemis; se prépara à la guerre: sa jeunesse en attendoit le signal avec respect; elle étoit animée par ses chants de guerre, par la confiance en sa valeur, le desir de se signaler, et par un sentiment plus noble, l'amour de la patrie. Jean de Bubenberg présidoit le sénat; ce sage vieillard proposa qu'avant de commencer la guerre, on fît encore une dernière démarche pour connoître les demandes des ennemis, afin de satisfaire à celles qui étoient justes; mais qu'on devoit se décider de repousser par les armes celles qui ne l'étoient pas. On ouvrit une conférence à Berthoud (1339), où les seigneurs coalisés comparurent pour y faire valoir leurs prétentions.

Le comte Gerard exigea l'obéissance à l'empereur et des indemnités pour les préparatifs de guerre. Le comte Eberhard avoit hypothéqué ses revenus de Thun à la ville de Berne, il les réclama, en déclarant qu'il défendrait à ses sujets d'accepter la bourgeoisie de Berne. Le comte Rodolphe de Nydau prétendit que Berne entraînoit ses sujets à la désobéissance, en leur accordant le droit de bourgeoisie. Le comte de Gruyère réclama du seigneur de Weissembourg, qui avoit été reçu bourgeois de Berne, une somme d'argent pour sa puissante protection. Les Fribourgeois réclamèrent, du consentement de l'empereur, Laupen, comme fief de l'em-

pire, en offrant de payer la dette. A l'envi on forma encore d'autres plaintes moins importantes, pour servir de prétexte à la guerre. Les députés de Berne répondirent aux principales, que Louis de Bavière seroit reconnu empereur, dès qu'il se seroit réconcilié avec le pape. Que Thun seroit remis au comte aussitôt après le paiement de sa dette : qu'on en employeroit la somme pour payer celle que le seigneur de Weissembourg devoit au comte de Gruyère, quoique les intérêts en fussent très usuraires; qu'en ne reconnoissant point Louis pour empereur, on ne pouvoit respecter ses dispositions touchant Laupen. Que le reproche de la séduction des sujets à la désobéissance étoit absurde, Berne ayant obtenu le privilège des empereurs, confirmé à chaque avènement, d'accorder sa protection et sa bourgeoisie à tous ceux qui n'étoient point serfs; droits dont les seigneurs jouissoient eux-mêmes et qu'ils exerçoient très souvent.

Les députés de Berne déclaroient enfin que le sénat desirant la paix, étoit prêt à faire des sacrifices importants, pourvu qu'ils ne blessassent ni l'honneur ni la justice. Mais la conférence fut dissoute sans aucun résultat : comment espérer que l'orgueil et l'ambition cèdent à la voix de la modération et de la justice ?

Le sénat de Berne fut très affecté de l'infidélité de Fribourg, et lui proposa une conférence particulière à Blamat; on représenta à ses députés l'amitié éprouvée en temps de guerre, les victoires remportées

ensemble, une fondation et tant d'intérêts communs. Mais ces puissants motifs ne firent aucun effet; Berne se vit abandonnée par ses amis et ses alliés.

On y apprit que Gérard, comte de Vallengin, sans avoir déclaré la guerre, étoit entré avec un corps nombreux sur le territoire de Berne et l'avoit dévasté; le comte Pierre d'Arberg, contre la foi du traité de combourgeoisie, étoit entré dans la coalition des seigneurs; cette incursion fut le signal pour les alliés, en peu de temps une armée de 15,000 fantassins et de 3,000 cavaliers fut rassemblée devant Laupen; le baillif Antoine de Blankembourg pressa le gouvernement de lui envoyer du secours. Jean de Bubenberg assembla le sénat avec les citoyens notables. D'un mouvement spontané il se leva dans l'assemblée, s'engagea d'une manière solennelle à défendre la patrie au prix de ses biens et de sa vie. Ce bel exemple enflamma l'assemblée, elle prêta le même serment avec ce sentiment profond de l'âme, qui en assure l'accomplissement; on arrêta que de deux fils ou de deux frères, l'un devoit servir à Laupen, et l'autre dans l'armée qu'on alloit rassembler; on intéressoit par ce décret, le doux lien de la fraternité à la défense commune. Un corps d'élite de six cents hommes commandés par Jean de Bubenberg le jeune, alla renforcer la petite garnison de Laupen, elle étoit résolue de défendre la place jusqu'à la dernière goutte de sang. Cette ville fut investie par l'ennemi, qui fut renforcé par un corps d'élite de l'Argovie, sous les ordres de Jean de

Furstenberg. Par les secours des évêques de Bâle, de Lausanne, de Sion, Jean de Savoie, fils unique de Louis de Savoie, baron de Vaud, arriva dans le camp; ce jeune prince venoit de cueillir des lauriers dans la Lombardie; son père l'avoit chargé des propositions de paix, pour en faire l'ouverture, il se rendit à Berne escorté de cent cavaliers. Les Bernois touchés des nobles intentions du père et du fils; déclarèrent à ce dernier, qu'ayant fait aux seigneurs des propositions de paix, ils les avoient rejetées avec mépris, que cependant ils étoient encore disposés à remettre leurs différends à la décision d'un tribunal impartial. Le comte espérant faire accepter cette proposition, retourna au camp; les seigneurs la rejetèrent avec hauteur, et en même temps lui firent connoître leur intention de prendre la ville, dont ils avoient déjà tiré les maisons au sort, de faire pendre les Bernois, ou de les réduire au servage avec leurs femmes et leurs filles. Le comte indigné de ce projet atroce, voulant quitter l'armée avec les cent cavaliers, fut retenu par les principaux chevaliers: « Comment, lui disoient-ils, jeune et vaillant prince, vous abandonneriez vos amis au moment du danger, et vous hésiteriez de partager avec eux la victoire? » Ces paroles firent impression, il resta; en quittant il auroit craint d'exposer sa renommée.

Il approchoit, le jour qui devoit décider du sort et de la liberté de Berne. On étoit incertain sur le choix du général, le danger exigeoit qu'on l'investit

d'un pouvoir très étendu. Les sénats des républiques jaloux de leur autorité, craignent de compromettre la liberté publique : le choix d'un chef auquel il faut conférer un grand pouvoir est toujours l'objet d'une grande inquiétude ; et la nécessité peut seule fixer les irrésolutions. C'est dans ce moment que Rodolphe d'Erlach arrive à Berne ; il avoit quitté le comte de Nydau auquel il étoit attaché, pour aller défendre la liberté de sa patrie. Le comte l'ayant congédié avec dédain, lui faisant sentir que la perte d'un homme étoit de peu d'importance ; je vous ferai connoître, lui répondit-il, ce que peut valoir un seul homme. A la vue du fils d'Ulric d'Erlach, les Bernois se rappelant la victoire remportée par son père, furent saisis d'un transport soudain, et lui confièrent à l'unanimité le commandement général de l'armée : Jean de Bubenberg lui remit à l'instant la grande bannière ; alors d'Erlach se leva et dit : « J'ai vu dans six grandes batailles, le petit nombre par le bon ordre remporter la victoire sur une grande armée ; la valeur doit être accompagnée de la subordination, sachez obéir ; la liberté exige l'obéissance ; je ne crains point l'ennemi : comme du temps de nos pères, Dieu et notre bras nous assureront la victoire, mais je vous demande un pouvoir absolu. » Alors l'assemblée se leva, prêta le serment de lui obéir, et de sacrifier vie et biens pour la patrie.

La ville assiégée se défendit avec vigueur, plusieurs assauts furent repoussés ; les instruments de

siège avoient miné ou renversé les murs, les vivres manquoient; mais le courage de la garnison fut inébranlable. Le canton et la ville s'étoient mis sous les armes; le pays de Hasli et la contrée de Neisse-nau donnèrent quelques secours. Pour en solliciter, le sénat envoya dans les trois cantons, d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, J. de Krambourg, ancien avoyer: l'alliance faite avec eux étoit expirée. Mais Berne, connoissant l'esprit et la loyauté de ce peuple pasteur, y avoit une grande confiance. Le landamann d'Underwald convoqua l'assemblée du peuple. Krambourg s'y présenta et lui dit: « La liberté de vos amis de Berne est exposée au plus grand danger, ils doivent livrer bataille, leur sort en dépend, l'ennemi est redoutable, ses forces sont supérieures aux nôtres, nos amis et nos alliés nous ont abandonnés. » Le peuple répondit: « La vraie amitié se montre dans les dangers, retournez à Berne, et dites à vos concitoyens que le peuple des trois cantons leur fera connoître comme il pense. » On envoya sur le champ des députés aux landammans de Schwitz et d'Uri, pour les presser d'assembler les diètes et de porter à leur délibération les sollicitations de Berne. Ces deux cantons consentirent avec le même empressement qu'Underwald à envoyer du secours; neuf cents jeunes guerriers furent choisis, ils passèrent en diligence les Alpes qui séparent leur pays du canton de Berne, et arrivèrent devant la ville le 20 juin. Soleure fut la seule des villes alliées qui leur resta fidèle; elle envoya quatre-

vingts cavaliers, quoique menacée par les Autrichiens.

Avant que l'armée se mît en marche, d'Erlach rassembla les capitaines, pour se concerter avec eux sur le temps de l'attaque et sur les opérations : ceux des trois cantons opinèrent qu'il falloit aller à l'ennemi sans délai, et combattre jusqu'à la dernière goutte de sang.

Un prêtre nommé D. Baselwind adressa à l'armée ces paroles : « L'ennemi est fier de ses forces ; mais Dieu abat l'arrogance du superbe, et bénit la valeur du foible. Saint Vincent et saint Urs sont morts comme martyrs pour une cause juste ; vous allez combattre pour la patrie, et vous remporterez la victoire ; ceux qui mourront pour cette cause, obtiendront les récompenses du ciel ; ceux qui survivront, la gloire et la liberté. »

Vers minuit l'armée s'ébranla, un beau clair de lune éclaira sa marche ; elle étoit composée de quatre mille Bernois, et de deux mille amis ou combattois. D. Baselwind la précéda avec le Saint-Sacrement. Les femmes et les enfants se rendirent sur les murs de la ville pour suivre des yeux leurs époux, leurs frères ou leurs fils : mais bientôt une colline les cacha à leurs regards. Ils s'en retournèrent le cœur ému, pour implorer au pied des autels la protection divine, et y attendre dans une humble confiance la décision de la grande journée.

D'Erlach arriva vers midi près de Laupen, il disposa son armée sur une colline, et en appuya le dos contre une forêt assez étendue. En voyant cette

poignée d'hommes, des chevaliers ennemis sortirent de leur rang, pour braver les Suisses par des dérisions insultantes que leur esprit naïf ne laissa pas sans réplique. D'Erlach fut d'avis qu'il ne falloit point employer des développements compliqués, qu'en allant droit sur l'ennemi on déconcerteroit ses manœuvres ; il anima le soldat par ses discours et son exemple.

A la cavalerie ennemie, qui pouvoit prendre son armée en flanc ou au dos, il opposa les quatre-vingts cavaliers de Soleure, et les neuf cents auxiliaires des trois cantons ; ils avoient demandé ce poste d'honneur. Il se mit à la tête de l'infanterie placée en face de l'ennemi ; mais il en tira un corps d'élite de jeunes Bernois ; « Souvent, leur disoit-il, je vous ai vu briller aux festins, ornés de panaches et de fleurs, y rechercher un vain honneur ; aujourd'hui c'est l'honneur de la patrie qui vous appelle à sa défense, voici sa bannière, voici d'Erlach. » Ce discours enflamma l'enthousiasme de ces jeunes gens, ils l'entourèrent, et promirent de vaincre ou de mourir auprès de lui.

Le signal du combat ayant été donné, les frondeurs commencèrent l'attaque, et par cette manœuvre rompirent d'abord les rangs de l'ennemi : un corps de guerriers monté sur des chars de fer (1) prit part

(1) On doute que cette arme usitée par quelques anciennes nations ait été employée par les Suisses à Laupen ; cette circonstance n'est rapportée que par un seul écrivain ;

au combat, et fit un grand carnage parmi les ennemis. Ce mouvement vu de loin par l'arrière-garde fut pris pour une retraite, et elle s'enfuit dans un bois voisin. D'Erlach s'en étant aperçu, prit sa bannière; s'avança d'un air serein et dit aux soldats : « La victoire est à nous, puisqu'il n'y a plus de lâches dans l'armée. » Avec le corps d'élite, il fondit sur les rangs de l'ennemi et les mit en fuite. La bannière de Fribourg fut arrachée à la main mourante de Fulistorff, et l'avoyer de Magenberg fut tué dans l'action. Vers le soir, les Bernois victorieux allèrent au secours de leurs auxiliaires des trois cantons et de Soleure, que la cavalerie ennemie venoit d'envelopper; mais les frondeurs la mirent en désordre et la défirent totalement. Sur le champ de bataille on trouva quatre-vingts casques couronnés et vingt-sept bannières : on y compta plus de quatre mille morts, et parmi eux les comtes Rodolphe et Gérard de Nydau, les trois comtes de Gruyère, et Jean de Savoye, victime infortunée de l'amour de la gloire; sa mort plongea son père dans une douleur profonde; l'armée se retira en désordre; les vainqueurs revenus de la poursuite de l'ennemi, se mirent à genoux sur le champ de victoire, pour élever leurs cœurs vers l'Être Suprême, qui avoit protégé leur valeur et béni la conduite de leurs chefs. D'Erlach déclara à l'armée qu'il devoit

mais ils faisoient souvent usage de la fronde au commencement de l'action.

la victoire à la bravoure, à l'obéissance et à la confiance de ses concitoyens. Ensuite il s'adressa aux guerriers des trois cantons et de Soleure : « Chers amis, si nos descendants se rappellent cette bataille, votre exemple leur fera préférer une amitié vraie et franche à l'honneur même de la victoire ; dans la guerre et dans la paix, ils se souviendront des vertus de leurs ancêtres ». On prit ensuite soin des blessés, on enterra les morts, et l'on permit de transporter les plus distingués aux sépultures de leurs familles.

La garnison et les habitants de Laupen voyant approcher les bannières victorieuses furent saisis d'admiration et d'étonnement : les expressions leur manquant, ils répandirent des larmes de joie mêlées du plus vif regret de n'avoir pu prendre part à cette action glorieuse.

Le lendemain l'armée conduite par le Père Baselwind retourna à Berne, précédée par les trophées de ses exploits ; la victoire brilloit dans les traits et les regards des vainqueurs, c'étoit la vertu qui l'avoit remportée sur l'audace présomptueuse. Arrivée dans la ville, comment peindre tant de scènes attendrissantes, les pères revoyant leurs fils, les femmes leurs époux, et l'exaltation des sentiments dont toutes les âmes étoient remplies ?

On congédia ces braves guerriers qui avoient quitté leurs châteaux et leurs troupeaux, pour voler au secours de Berne, ils acceptèrent une modique solde, mais refusant toute espèce de dédommagement pour leurs

armes brisées ou leurs chevaux perdus. On institua un anniversaire religieux pour perpétuer la mémoire de cette victoire, et pour inspirer aux descendants une noble émulation.

Mais il est triste de le dire, les Bernois ternirent l'éclat de cette noble journée par un acte de vengeance ; sur la fausse nouvelle d'une défaite, le baron de Burgistein s'étoit livré à une joie imprudente. Il fut fusillé et son château démoli. Ses amis s'en vengèrent, en faisant des incursions sur le territoire de Berne, et en enlevant les transports des vivres pour la ville. Les jeunes Bernois avides de gloire et de combat continuèrent la petite guerre. Vingt-deux soldats de Laupen ayant été tués dans un de ces combats avec les Fribourgeois, la jeunesse de Berne prit les armes, commandée par d'Erlach, elle alla les attaquer, leur tua quatre cents hommes sans compter ceux qui se noyèrent dans la Sane. Le faubourg de Galtern fut brûlé, le feu prit au pont, il alloit se communiquer à la ville, lorsque deux bourgeois pour l'arrêter se jetèrent au milieu des flammes. Bourcard d'Ellerbach y commandoit les vassaux et sujets d'Autriche ; comme ils avoient souvent éprouvé la valeur des Bernois, ils finirent par croire que la main de Dieu combattoit pour les Suisses, et cette supposition les rendit encore plus pusillanimes. A Berne en revanche on fonda une messe solennelle en action de grâces pour les victoires remportées.

Pendant que les Bernois assiégèrent la ville et le

château de Thun, Ellerbach voulut surprendre leur ville; il en approcha, les vieillards prirent les armes, et avant l'arrivée des secours envoyés de l'armée de Thun, l'ennemi se vit battu par les mains défaillantes de ces vieillards. Par ces différents exploits les Bernois n'avoient pas conquis un seul village; mais la défense de la liberté, le charme de la valeur, leur avoient donné la passion de la guerre.

Tant de défaites découragèrent les ennemis; la ville de Fribourg, et pour l'Autriche et la noblesse, la reine Agnès du fond de sa retraite de Kœnigsfeld, demandèrent la paix. Elle fut conclue, et on convint d'un mode de procédures pour terminer leurs différends à l'avenir.

Les vertus de Rodolphe d'Erlach obtinrent un hommage d'estime remarquable. Le comte de Nydau qui avoit été tué à la bataille de Laupen, avoit laissé deux fils mineurs. Leurs proches parents, Louis de Neufchâtel et Pierre d'Arberg, le choisirent pour tuteur et protecteur de ces orphelins. Il fit leur paix avec la ville de Berne et leur conserva l'héritage de leur père.

En 1349, l'Europe fut ravagée par la peste; à Berne le tiers de la population fut enlevé par ce terrible fléau: il y avoit alors des hommes qui espéroient apaiser la colère de Dieu par des pénitences et des prières; et d'autres se pressoient de jouir du peu de jours qu'ils croyoient encore avoir à vivre en se livrant à toutes les voluptés des sens. Le gouvernement pour distraire les esprits des horreurs de

cette calamité, arrêta une expédition au Liebenthal.

La belle contenance des jeunes guerriers de Berne frappa les bergères de cette vallée, dont les charmes simples firent impression sur les cœurs des jeunes Bernois. Les festins ne furent interrompus que par la prise des châteaux; et par des chansons on tourna en dérision les pénitents et les prophètes qui annonçoient la fin du monde. Cette vallée fut conquise par les armes, mais sans beaucoup de violence, et au milieu des plus douces fêtes.

L'empereur Charles IV, se souvenant de l'attachement des Bernois pour l'empereur Louis de Bavière, voulut les en récompenser, en confirmant leur droit d'hypothèque sur Laupen et sur plusieurs autres contrées.

La renommée de Berne étoit si bien établie, que les villes de Fribourg, de Soleure, de Bienne et de Payerne recherchèrent son alliance et sa combourgeoisie; et très souvent ses magistrats furent choisis pour médiateurs.

On accorda au comte Jean de Savoye un corps de trois cents hommes pour réduire ses barons rebelles. Ce secours fut donné par reconnaissance pour l'intérêt généreux qu'avoit pris sa maison à la fondation de la ville. Il est rare de voir les Etats agir ainsi par un motif de reconnaissance.

Si l'envie et la jalousie se glissent dans les républiques comme dans les cours, les premières du moins guérissent de l'atteinte qu'elles en reçoivent par la seule vigueur de leur constitution. Jean de

Bubenberg eut des ennemis, il présidoit le sénat en sa qualité d'avoyer, avec autant de présence d'esprit que de fermeté. Ses fils, ses châteaux-forts et tous ses biens étoient livrés au service de l'État; il avoit obtenu un grand ascendant, et ce fut là sa perte : on lui reprocha de la hauteur, des airs de supériorité; on prétendit même qu'il s'étoit laissé corrompre. Bubenberg avoit conservé les mœurs austères de son aïeul, qui fut présent à la fondation de la ville; son esprit trop élevé pour se rabaisser à l'intrigue, ignoroit l'art de flatter le peuple.

Il fut banni à perpétuité lui, ses fils et ses amis en 1348; il se retira dans un de ses châteaux bâtis par son aïeul. Quatorze ans après, en 1362, le peuple déplora son erreur, ses passions s'étant calmées, l'arrêt fut révoqué. L'avoyer Ed. de Schwarzenbourg avec la bannière, et suivi d'un grand nombre de citoyens, alla le prendre à sa terre. Ce vieillard courbé par les années, rentra dans la ville aux acclamations du peuple détrompé, son fils fut élu avoyer.

Rodolphe d'Erlach parvint à un âge très avancé : il vivoit dans sa terre de Reichenbach, éloigné des affaires et du monde, croyant y être à l'abri de la jalousie des grands et de l'inconstance du peuple. Sa seconde fille Marguerite avoit épousé Jobst de Rudenz d'Underwald : seul dans cette retraite au bord de l'Aar, il voit arriver un jour son gendre qui venoit lui demander une somme d'argent assez considérable pour payer ses dettes; le vieillard qui aimoit

l'ordre et l'économie la refuse d'un ton sévère : l'insensé Rudenz voit l'épée de bataille du brave d'Erlach suspendue dans la chambre, il s'en saisit avec fureur, et sans respect pour les cheveux blancs de son père, ose l'en frapper : le héros tombe sous ce coup affreux, et rend sa grande ame. A la nouvelle de cette action atroce, l'indignation s'empare des bourgeois et des nobles ; tous volent à la poursuite du meurtrier, mais inutilement : le malheureux parvint à se dérober à leur vengeance, et mourut peu de temps après dans une retraite obscure où il s'étoit réfugié. Depuis des siècles le grand caractère et la fin tragique de Rodolphe d'Erlach, sont un objet de vénération et de regrets pour tous les hommes vertueux. (1)

En 1353, à une diète tenue à Lucerne, les trois cantons qui avoient aidé Berne à remporter la victoire de Laupen, l'associèrent au pacte fédéral, pour leur défense commune. Zurich et Lucerne prirent l'engagement d'aller au secours de Berne sur la réquisition de ces trois cantons forestiers ; Berne prit le même engagement à l'égard de Zurich et de Lucerne, et par cette étroite union s'assura un appui important contre l'Autriche et les barons, et contre ses propres sujets tourmentés quelquefois de l'envie

(1) En traçant la mort funeste de Rod. d'Erlach, je me souviens avec un profond attendrissement d'un de ses descendants, qui périt au milieu des troubles qui ont accompagné la chute de l'ancien gouvernement de sa patrie.

de se constituer en démocratie : elle fut délivrée de la perplexité où elle se seroit trouvée étant appelée à prêter du secours à d'autres alliés , contre ceux qui l'avoient si généreusement soutenue dans la guerre contre les seigneurs.

La contrée des Alpes nommée l'Oberland faisoit partie du canton ; les habitants avoient une origine commune avec ceux des cantons démocratiques : l'idée d'être issus de la même race, et l'exemple de la liberté dont ceux-ci jouissoient depuis qu'ils avoient secoué le joug de l'Autriche, leur inspiroient le desir de se rendre également indépendants ; pour y réussir, ils vouloient s'allier avec leurs voisins d'Underwald. A la diète générale de ce peuple , une députation porta des plaintes contre leur seigneur , le noble de Rinckenberg : les jeunes gens y prirent un intérêt très vif , et graces aux intrigues des nobles de Hunweil , de Waltersburg et de Tettikon , ennemis de Rinckenberg , la majorité se déclara en faveur de l'Oberland , contre l'avis des vieillards , qui soutinrent que le pays de l'Oberland devoit porter ses plaintes contre son seigneur devant le sénat , en vertu de son traité de combourgeoisie avec ce canton. Brienz se souleva , refusa d'acquitter les charges dûes à son seigneur. Berne se montra d'abord disposée à vouloir soumettre les insurgés par les armes , mais ensuite on proposa de choisir Schwitz et Uri pour médiateurs : l'affaire traîna pendant quinze ans et rien ne fut décidé ; à la fin on assembla une diète , où Zurich et Lucerne furent invités. Cette diète

envoya des députés dans le canton d'Underwald : chargés de représenter au peuple assemblé, que la protection accordée à des sujets révoltés lésoit le pacte fédéral ; qu'il devoit renoncer à son alliance avec l'Oberland, puisque ce pays, conformément au traité, se trouvoit sous la protection du sénat de Berne. Le peuple sentit la justesse de ces représentations, annulla son alliance et recommanda à la clémence de Berne les insurgés de Brienz. Mais à peine les députés suisses eurent-ils quitté le pays d'Underwald, que les ennemis de Rinckenberg recommencèrent leurs intrigues ; ils connoissoient les moyens d'amener à leurs vues un peuple simple et crédule. Ils lui représentoient qu'en abandonnant leurs braves voisins, qui s'étoient confiés à leur loyauté pour les soutenir contre un tyran oppresseur, ils alloient les livrer à son courroux, qui ne connoîtroit aucune borne. Le peuple fut touché de compassion et se laissa persuader de renouveler l'alliance qu'il venoit de révoquer. Alors Rinckenberg se confiant dans la justice de ses prétentions et dans sa conduite modérée, se présenta au peuple d'Underwald espérant de le détromper. Mais le tumulte excité par ses ennemis ne lui permit pas de se faire entendre ; à peine eut-il le temps de se sauver des mains d'un peuple en délire. Peu de temps après ses ennemis portèrent la violence jusqu'à se saisir de sa personne et à le mener dans le pays d'Underwald. Cette violation fit prendre les armes aux Bernois, qui s'emparèrent de l'Oberland après avoir

battu les révoltés et le secours envoyé par leurs alliés. Mais Underwald craignant la vengeance des Bernois, pria les cantons fédérés de s'assembler en diète pour intervenir dans cette fâcheuse affaire. Jean de Bubenbergh, avoyer, y défendit les droits de Berne et du seigneur de Rinckenbergh contre les violences du canton d'Underwald ; les députés de ce canton convinrent que l'on avoit eu tort, et promirent au nom de leurs commettants de se soumettre à la décision de la diète. Elle prononça que P. de Rinckenbergh seroit mis en liberté ; qu'Underwald renonceroit pour toujours à l'alliance de l'Oberland, et promettrait de n'en point contracter d'autre qui fût préjudiciable à la ville de Berne. On obligea les habitants de Brienz d'acquitter les censives et autres charges qu'ils devoient à leur seigneur.

Au pays d'Underwald, on attendoit la sentence de la diète avec inquiétude ; en l'apprenant, le peuple ouvrit les yeux sur le danger auquel l'avoient exposé les conseils pernicieux et les violences des nobles de Wulterts, Hunweil et Tettikon. Dans une assemblée nombreuse, il les destitua de leurs emplois, et les déclara incapables eux et leur postérité d'en être revêtus. Cette punition paroîtra légère, si l'on considère que c'étoit un peuple agité par le ressentiment qui l'avoit dictée. On prend volontiers intérêt aux efforts des peuples qui veulent se rendre libres, mais on examine rarement le motif qui les y porte. L'Oberland étoit soumis à un

seigneur; lorsqu'il avoit quelques plaintes contre lui, c'étoit au sénat de Berne qu'il étoit forcé de les porter par un traité formel; mais voyant ses voisins exempts des censes et autres charges, et en possession du droit d'élire leurs magistrats, et de n'obéir qu'aux loix qu'ils avoient sanctionnées, cet exemple séduisit le peuple de l'Oberland: il oublia le contrat qu'il ne pouvoit violer sans enfreindre les principes de la justice et l'ordre public; et Berne se vit obligée, par cette considération, de le faire rentrer dans le devoir et l'obéissance.

L'empereur Charles iv passa avec sa cour par Berne, en 1365, pour se rendre auprès du pape à Avignon. La réception qu'on lui fit fut très splendide; elle valut à Berne plusieurs grâces de l'empereur; il lui accorda le droit de rachat des domaines impériaux à la distance de six lieues; l'exercice de la justice criminelle dans une étendue de trois lieues, et la permission de s'armer sans le consentement de l'empereur contre ses ennemis. Les empereurs, soit par nécessité, soit par libéralité, aliénoient fréquemment les droits et les possessions de l'empire.

Berne se trouva, par ces faveurs, en possession des droits de souveraineté dont elle sut user avec beaucoup de sagesse et de bonheur. Par droit d'hypothèque elle possédoit Laupen et le pays de Hassli; elle venoit d'acquérir au même titre la baronie d'Aarberg, et s'appropriâ par achat douze

villages du baron de Brandès et de l'abbaye de Frienisberg. (1)

La ville de Bienne étoit liée par une étroite alliance avec Berne ; mais l'évêque de Bâle y possédoit des droits importants. Jean de Vienne, issu d'une ancienne maison de Bourgogne, occupoit le siège épiscopal ; il cherchoit à étendre son autorité en envahissant les immunités de Bienne ; il exigeoit de cette ville qu'elle renoncât à son alliance avec Berne, Soleure et Fribourg : c'étoit lui ravir son égide. Les bourgeois défendirent leur droit à cette alliance, fondé sur d'anciens privilèges et le consentement de ses prédécesseurs. L'évêque crut leur en imposer en faisant emprisonner les principaux d'entre eux. Alors la ville réclama les secours de ses alliés, qui firent marcher neuf cents hommes vers Bienne. L'évêque l'ayant appris, dans l'accès d'une aveugle vengeance fit piller et brûler la ville.

Lorsque les Bernois y arrivèrent, ils virent la ville déjà consumée par les flammes, et ses infortunés habitants, au cœur de l'hiver (1367), errant sans asile et sans pain autour des ruines de leurs demeures. L'évêque se réfugia dans le château de Schlossberg ; les Bernois l'en chassèrent, prirent le château et le démolirent. Toutes les troupes de l'évêque furent battues, et ses possessions ravagées.

(1) Comme on présume que le tableau chronologique des acquisitions successives de Berne ne sera pas dépourvu d'intérêt, on le placera à la fin.

Pour faire cesser ces calamités, les pays et les seigneurs voisins s'assemblèrent à Balstal, on y fit la paix; mais Berne fut condamnée à payer 30,000 florins pour dédommagement des églises pillées par ses soldats. Il fallut lever cette somme sur les citoyens, les finances de l'Etat étant épuisées par les guerres et les achats de plusieurs seigneuries. Le mécontentement s'empara de l'esprit des citoyens; il se manifesta même avec tant de violence, que le sénat se vit obligé de s'assembler aux Dominicains, et prit pour sa sûreté une forte garde: une partie du conseil des Deux-cents se joignit à lui; on prévint la sédition par des mesures de rigueur; expédient malheureux, mais légitimé par la nécessité de préserver l'Etat de l'anarchie; plusieurs coupables furent exilés, d'autres quittèrent la ville, soit par crainte, soit par remords. Le gardien du clocher de la cathédrale, soupçonné d'avoir conspiré, fut jugé à mort; à l'instant même de son supplice, il protesta de son innocence.

Il y avoit à Berne des corps de maîtrises; dans leurs assemblées ils ne se bornoient plus à délibérer sur les objets qui concernoient leurs métiers, ils conçurent le projet de s'arroger la même influence politique qu'avoient obtenue les tribus de Zurich. Cet exemple étoit séduisant.

A cette époque, l'ambition inquiète du peuple et la hauteur avec laquelle plusieurs magistrats exerçoient leur autorité, troublèrent plus d'une fois la tranquillité de l'Etat. Pour maintenir la constitu-

tion, on introduisit l'ostracisme : sur le simple soupçon de quelques sénateurs, on pouvoit encourir la peine d'un bannissement plus ou moins long. Il s'établit une police excessivement sévère.

Conrad de Holz, avoyer, fut revêtu d'un pouvoir dictatorial pour apaiser les émeutes. Mais ce qui contribua plus encore à calmer les esprits et à les soumettre aux anciennes loix, ce fut l'emploi que fit le Deux-cents de son pouvoir. Ce corps intermédiaire protégea le peuple contre les abus du gouvernement, et le sénat contre la turbulente ambition du peuple. On força l'évêque de Bâle à se contenter de 3,000 florins, au lieu de 30,000, pour toute indemnité du pillage de ses églises.

En 1375, l'armée de Cervola ayant été licenciée après la victoire remportée à Poitiers par les Anglois, ce chef, pour la faire subsister, se porta sur plusieurs pays à l'aventure, s'approcha des frontières de la Suisse, et se présenta devant Bâle avec vingt mille hommes. Berne et quelques autres cantons y envoyèrent du secours ; la contenance ferme des Suisses, et la pauvreté de leur pays, déterminèrent Cervola à renoncer à son entreprise.

Mais peu d'années après, Enguerrand de Couci, comte de Soissons, y entra avec une armée. Il l'avoit enrôlée parmi les Anglois licenciés, dans l'intention de s'emparer de l'Argovie, qu'il revendiquoit comme un héritage de sa mère. Le duc Léopold réclama le secours des cantons pour l'Argovie, et de leur ennemi il devint leur ami : mais Zurich et Berne

seuls le lui accordèrent. Léopold reconnut ce service, en renouvelant le traité de Thorberg pour onze ans. La Suisse, dévastée par l'armée de Couci, présenta le spectacle des horreurs de la guerre et des calamités de la famine, depuis le lac de Neuchâtel jusqu'aux environs de Zurich; mais plusieurs corps d'Anglois éprouvèrent dans différents combats la valeur des Suisses. Trois mille cavaliers furent attaqués près d'Anel et à Fraubrunen par les Bernois, et huit cents furent tués ou périrent dans les flammes de ce dernier couvent. Le sire de Couci, découragé par ses défaites, après avoir beaucoup souffert des rigueurs de l'hiver et de la famine, quitta la Suisse. Il ne fut point dédommagé de ses pertes par les seigneuries de Nydau et de Buren que le duc Léopold lui avoit cédées, et qu'il avoit achetées avec l'argent emprunté de la ville de Soleure, des héritiers du comte Rodolphe de Kybourg. Ce comte ayant été dans une grande détresse d'argent, n'avoit pas craint de chercher des ressources dans des actes de trahison; par ruse il voulut s'emparer de la ville de Thun, qui appartenoit à Berne; mais l'attachement des bourgeois pour ce gouvernement, fit échouer l'entreprise. Le duc Léopold, fortement soupçonné par les Suisses d'y avoir engagé son vassal et son ami, le lui reprochèrent, et le duc les désavoua formellement. Les frères et l'oncle du comte défunt continuèrent la guerre. Les Bernois, avec leurs alliés, assiégèrent la ville et le château de Berthoud, mais inutilement. On con-

vint d'une suspension d'armes ; mais en dépit de la foi promise, on y jeta quelque secours, dont une partie passa sur les terres d'Autriche. Berne fit l'acquisition de cette ville au moyen d'une convention par laquelle Otto de Bubenberg, l'avoyer, promit aux comtes de payer leurs dettes ; la paix fut conclue à ce prix, et Berne confirma à la ville de Berthoud ses droits et ses franchises. On paya aux alliés la solde de leurs troupes, et à la ville de Soleure un dédommagement de 37,500 florins.

Les revenus de l'Etat ne suffisoient point à ces dépenses considérables ; il fallut lever des impôts, qu'on exigea principalement des gens riches, et cette disposition sauva la république. Depuis quelque temps, les charges étoient exclusivement occupées par un petit nombre de familles : les magistrats, en affectant des airs de hauteur, avoient perdu la confiance de leurs concitoyens ; les anciennes loix étoient traitées de vaines formalités. Les citoyens témoignèrent du mécontentement, et les pauvres redemandèrent leur petite part au capital hypothéqué sur la ville de Thun ; on leur en refusa la restitution avec dédain. Les citoyens refusèrent alors de payer les impôts, et le gouvernement fut obligé de recourir à des emprunts onéreux. Dans le sénat siégeoient des vassaux du comte de Kybourg, mais en même temps des hommes distingués par leurs vertus et leur sagesse. Le peuple mécontent fit valoir les prérogatives qui lui avoient été accordées par l'empereur Frédéric : on alloit réélire

le sénat; Otto de Bubenberg et quatre anciens sénateurs furent seuls réintégrés. L'exclusion des autres ne causa point de troubles; les biens et les personnes des destitués avoient été ménagés. Quinze jours après cet événement (1384), le sénat et la commune firent une transaction, où l'on commence par rendre grâces au ciel de ce que l'orage qui menaçoit la république étoit heureusement dissipé; on s'y engage à une réunion sincère, à ne point se livrer à la vengeance, à respecter les propriétés: on y déclare que tout acte contraire à ces engagements sera jugé et puni par la commune. On convint de la réélection annuelle de la moitié des sénateurs; on déféra aux bannerets et aux sezeniers le droit de choisir deux cents citoyens pour former le grand conseil, qui seroit présenté tous les ans à la commune, laquelle lui promettoit obéissance et fidélité. Il fut décidé qu'à l'avenir ni les vassaux des seigneurs étrangers, ni deux frères, ne pourroient entrer au sénat. Le magistrat, éclairé par ces événements, suivit depuis cette époque des maximes de prudence et de modération qui lui gagnèrent l'amour et l'estime de ses concitoyens. Les peuples les plus libres sont entraînés tour à tour par la confiance et par la méfiance; mais les soupçons une fois excités, il est difficile de reconquérir leur faveur. Le sang-froid des Bernois les préserva de convulsions trop dangereuses. La réélection annuelle de la moitié du sénat tomba bientôt en oubli; la commune ne prit plus connoissance du tableau du

Deux-cents : elle fut contente de voir les rênes de l'Etat entre des mains habiles.

Avant l'expiration de la trêve, le duc Léopold excita les Suisses à recommencer la guerre. P. de Thorberg les avoit irrités par ses violences, et les sept plus anciens cantons prirent les armes, et remportèrent peu de temps après, en 1386, la célèbre victoire de Sempach, qui assura pour toujours leur liberté. Berne ne prit point part à cette guerre, prétendant que le temps de la trêve avec l'Autriche n'étoit point encore expiré ; qu'elle devoit se tenir en garde contre les garnisons ennemies de Fribourg, de Buren et de Nydau ; que ses finances étoient épuisées. Berne qui n'avoit point eu de part aux lauriers cueillis par les confédérés à Sempach, ne profita pas moins de cette victoire ; dès que la trêve fut expirée, elle s'empara de Nydau, Buren et de plusieurs châteaux appartenants à P. de Thorberg et à d'autres seigneurs autrichiens. Le haut Simenthal et Unterseen se mirent sous la protection du canton, en se réservant leurs privilèges. Les Fribourgeois, voulant surprendre la ville, furent repoussés et poursuivis jusqu'à leurs frontières.

L'Autriche, menacée tout à la fois d'une révolte de ses propres sujets, d'une invasion du duc de Bavière et d'une guerre avec la Pologne, fit la paix avec les Suisses en leur abandonnant les pays conquis et le droit de contracter des alliances sans l'aveu de l'empire. La noblesse, ruinée par la perte de ses domaines et de ses châteaux, n'étoit plus en

état de recommencer la guerre : l'aveuglement de vieilles préventions l'avoit précipitée dans ce malheur.

Les cantons jouissant de la prospérité due à leur valeur, perfectionnèrent peu à peu leurs loix, leur administration intérieure, leur milice; et les citoyens contribuèrent avec zèle aux besoins publics.

L'alliance et la combourgeoisie des Suisses furent recherchées par les pays voisins et par les villes qui avoient des ennemis ou des oppresseurs à craindre et à combattre. Berne accorda au comte de Neuchâtel la combourgeoisie; et le sénat fut reconnu pour juge dans les différends qui pourroient s'élever entre le comte et ses sujets. Elle agrandit son territoire par plusieurs seigneuries de l'Oberland, par celles de Bipp, Wangen, Trachselwald et la vallée de l'Emme; celle de Fruligen, habitée par un peuple simple et pasteur, acheta les droits de son seigneur de la Tour-Châtillon pour la somme de 6,000 florins, et les cédant à Berne, elle obtint en récompense des privilèges importants.

En 1407, presque toute la ville fut réduite en cendres; les habitants se virent exposés aux calamités de la famine; les sujets du canton, Fribourg, Soleure et Bienne, lui envoyèrent à l'envi des secours abondants en vivres, argent et chevaux. Les sénateurs ne furent point abattus par le malheur. Ils firent de sages réglemens pour la reconstruction des maisons; et le Deux-cents affermit l'autorité du gouvernement par de nouvelles loix.

Le concile de Constance s'assembla en 1414; l'empereur s'y rendit de l'Italie; et passa, sur l'invitation du sénat, par Berne; il y arriva avec une cour nombreuse, et une escorte de quatorze cents cavaliers. Le sénat rechercha sa bienveillance et lui rendit les hommages les plus distingués. L'empereur, qui vouloit s'attacher les Bernois, y répondit avec empressement.

Les Suisses, fidèles à leur traité avec le duc Frédéric d'Autriche mis au ban de l'empire, résistèrent pendant quelque temps aux sommations de l'empereur et du concile de Constance; à la fin ils s'y rendirent, les Pères de l'Eglise les ayant déliés de leur serment envers ce fils désobéissant. Les Suisses s'emparèrent du comté de Bade, des baillages libres; Berne se mit en possession de l'Argovie: cet événement influa sur l'esprit du gouvernement, qui depuis adopta des maximes favorables à l'agrandissement de l'Etat.

Le bel édifice de la cathédrale fut construit d'après le plan d'un habile architecte, et cette entreprise fut secondée par de grandes largesses des particuliers. Le gouvernement avoit pris à tâche d'embellir la ville; mais il n'en étoit pas moins porté à se signaler par des actes de bienfaisance et de générosité. Il accorda des secours à la ville de Berthoud pour la reconstruction de ses tours et de ses murs; on l'avoit même exemptée de l'impôt sur les fortunes, en vertu des privilèges qu'elle avoit réclamés. On examina les droits seigneuriaux de la

noblesse de l'Argovie, on ne l'inquiéta point dans la jouissance de ces droits, mais on eut soin d'en prévenir les abus.

Les nobles de Berne qui possédoient des seigneuries dans les bannières de la ville (landgericht), renoncèrent généreusement à une partie de leurs droits seigneuriaux en faveur de l'ordre public : ils servoient leur patrie comme magistrats et comme guerriers, et n'en supportoient pas moins l'impôt qui pesoit principalement sur leurs fortunes.

Le sénat chargea le chancelier Juslinger d'écrire l'histoire de la république, après en avoir rassemblés les matériaux avec soin et les avoir examinés avec impartialité. Le gouvernement qui consent qu'on écrive ainsi son histoire, ne craint point le tribunal sévère de la postérité. On fit à Berne pour la délivrance des Chrétiens retenus esclaves, de grandes charités. On espéroit mériter les félicités du ciel par cette bonne œuvre. Les fortunes des particuliers s'étant augmentées, on prit le goût de la dépense : on se distinguoit par le luxe des coupes d'or et des vases d'argent, qu'on pouvoit transmettre en souvenir à ses amis ou à sa postérité. Le gouvernement étoit respecté ; les citoyens n'étoient point tourmentés par ces petites jalousies, ces inquiétudes vagues qui amènent trop souvent des changements inconsidérés dans l'administration ou dans la forme des gouvernements ; la seule modification introduite durant cette époque fut d'accorder aux quatre tribus les plus anciennes, la prérogative

d'avoir quatre bannerets choisis exclusivement dans leur sein.

C'est vers ce temps que la discorde civile alluma en Suisse cette cruelle guerre qui dura depuis 1436 jusqu'en 1450. Frédéric, comte de Toggenbourg, étant mort sans enfants et sans testament, Zurich soutint les prétentions de la comtesse douairière; Schwitz et Glaris celles des héritiers; Berne s'intéressa pour son combourgeois W. de Brandis. L'avoyer R. Hoffmeister et plusieurs autres sénateurs de Berne condamnèrent la comtesse à l'entière restitution de la succession; Zurich fut mécontent de ce jugement, et prétendit se faire adjuger le pays d'Uznach en toute propriété. On proposa un plan d'accommodement, Zurich refusa de l'accepter et la guerre éclata. Zurich, y ayant eu du désavantage, se prêta à des conditions de paix; mais à peine l'eut-elle conclue qu'elle se ligua secrètement avec l'Autriche. Le nouvel empereur redemandoit l'Argovie à Berne, et lui refusa la confirmation de ses privilèges; il se rendit en personne dans ce pays, pour tâcher d'ébranler la fidélité de ses habitants. Les six cantons promirent à Berne de le défendre contre toute agression. Ces cantons regardoient l'alliance de Zurich comme une infraction au traité perpétuel: on fit beaucoup de tentatives pour l'y faire renoncer et pour l'engager à consentir de terminer par arbitrage l'affaire du Toggenbourg; mais Zurich s'opiniâtra, comptant sur le puissant appui de l'Autriche. Alors les six

cantons réunis à Berne envahirent et ravagèrent le territoire de Zurich. La ville fut assiégée ; une armée françoise, commandée par le Dauphin, s'avança jusqu'à Bâle ; ce secours avoit été promis à l'Autriche par le roi. Cette armée devoit en même temps en imposer au concile ou le dissoudre. Les Suisses succombèrent à Saint-Jacques, comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Mais cette guerre avoit épuisé les forces et les moyens des deux partis. Les ministres médiateurs de plusieurs princes et villes de Souabe s'assemblèrent à Constance, pour pacifier la Suisse ; et Louis, électeur palatin, jeune prince animé d'un noble zèle pour le bien, parvint à faire accepter des préliminaires de paix. Ensuite l'avoyer Jean de Bubenberg, nommé surarbitre, prononça que l'alliance de Zurich avec l'Autriche devoit être annullée. A la paix définitive, qui fut conclue peu de temps après, Zurich renonçant à toutes ses prétentions, rentra dans l'ancienne confédération. Le gouvernement de Berne avoit fait beaucoup d'efforts pour prévenir cette guerre funeste, mais sans pouvoir y réussir. Le sénat de ce canton se distinguoit par son activité et son énergie : on y voyoit siéger des hommes d'un grand mérite, possesseurs de domaines étendus, et quoique d'une naissance illustre, ne point dédaigner d'avoir pour collègues des gens de métiers. R. Hoffmeister, originaire de Bienne, occupa nombre d'années et avec une grande distinction la première charge de l'Etat. L'avoyer régissant exerçoit une surveillance générale sur les

fonctionnaires publics, sur toutes les branches de la police : dans des cas pressants, il pouvoit recourir à l'autorité des bannerets et des sezeniers, et à la force armée de la ville et du canton. L'établissement de ce pouvoir central avoit été nécessité par les circonstances. On avoit renforcé l'autorité du gouvernement, en relevant les magistrats de toute responsabilité pour leurs opinions et pour les actes publics de leur ministère : cette indépendance des hommes publics, quand ils sont animés par l'amour du bien, peut les porter à des idées libérales, à prévenir et à réformer les abus avec courage. Le conseil appelé le Deux-cents, fut reconnu pour représentant de la commune, quoique choisi par le sénat et les sezeniers : il étoit quelquefois composé de plus de trois cents membres.

Les baillifs furent nommés par les bannerets ; mais alors ces charges étoient plus honorables qu'utiles. On établit un tribunal pour les procès avec des sujets qui se trouvoient hors du pays, afin qu'ils ne fussent point jugés par un tribunal étranger.

Pour prévenir les conflits de juridiction entre l'Etat et les seigneurs, on convint de certaines bases équitables. Les loix défendirent aux citoyens toute action hostile contre un étranger, par laquelle la république pouvoit se trouver compromise. Adrien de Bubenbergh ayant un démêlé avec l'évêque de Strasbourg, avant de lui envoyer un cartel renonça à la bourgeoisie : nonobstant cette démarche, le

sénat intervint dans la querelle ; sur ses instances, Bubenberg posa les armes, et remit l'affaire à sa décision. H. de Diesbach s'étoit saisi de Ghemen, gentilhomme allemand, qui lui avoit refusé le paiement d'une dette ; le sénat l'obligea de le remettre en liberté.

Il n'étoit point difficile d'obtenir le droit de bourgeoisie : un Suisse domicilié dix ans dans la ville, étoit reçu citoyen ; mais il falloit renoncer à toute autre bourgeoisie et à la protection de tout gouvernement étranger.

On fit avec le duc de Bourgogne et le prince d'Orange un arrangement pour en obtenir des sels, qu'on vendoit à un prix très modique. Quoique les anciennes économies fussent presque entièrement épuisées, le crédit du gouvernement étoit si bien établi qu'il trouva un capital de 20,000 florins à un bas intérêt, et qu'on accepta sa garantie pour le duc de Savoie.

Encore sous d'autres rapports l'Etat jouissoit d'une grande considération ; le margrave de Hochberg, les comtes de Gruyère et de Sulz, les barons de Hallwyl, de Clermont, lui demandèrent le droit de bourgeoisie ; la ville de Bâle sollicita son alliance et l'obtint pour vingt ans, et celle de Bienne pour un plus long terme. On vit souvent des seigneurs choisir le sénat pour tuteur de leurs fils.

En 1470, le repos de la république fut troublé par un homme ambitieux et turbulent, qui vouloit renverser l'ancienne constitution ; c'étoit P. Kistler,

homme de métier et membre du sénat. Il avoit l'esprit vif et tranchant, et le don de cette éloquence populaire qui obtient facilement un grand ascendant sur des assemblées nombreuses. Il étoit dévoré de haine et de jalousie ; les nobles et les seigneurs en étoient le principal objet. Comme banneret, il gouvernoit la bannière (landgericht) de Konolfingen, où étoit située la seigneurie de Worb, qui appartenoit à H. de Diesbach ; l'occasion de lui disputer certains droits s'étant présentée, il la saisit, quoique ces droits eussent été formellement reconnus dans une transaction faite avec le sénat. H. de Diesbach porta ses plaintes au conseil du Deux-cents, fit l'exposition de ses droits, et l'énumération des sacrifices qu'il avoit faits à l'Etat ; il réclama un juge impartial, comme cela se pratiquoit alors, même sous la domination des princes les plus puissants : Kistler prétendoit que cette affaire devoit être décidée par le Deux-cents, mais que tous les sénateurs ou membres du Deux-cents qui possédoient des seigneuries ; devoient être exclus de la délibération. Le trésorier Franklin soutint que cette affaire devoit être considérée comme un simple procès civil entre la ville et le seigneur de Worb, dont les droits avoient été fixés par une transaction formelle ; et que sans injustice on ne pouvoit la transgresser, ni exclure de la délibération les hommes les plus distingués de l'Etat ; et il fut d'avis de remettre le procès à un juge impartial. Avec une noble franchise, il représenta que la noblesse avoit fondé la

ville ; que dans les guerres elle avoit versé son sang pour la patrie, la servoit dans la paix par ses lumières et ses travaux, et qu'elle étoit le plus ferme appui de l'Etat. Mais l'avis de Kistler passa à la majorité au conseil du Deux-cents. Dans une séance postérieure, Kistler traita Franklin de vil flatteur de la noblesse. On continua de dépouiller les seigneurs de leurs juridictions. Adrien de Bubenberg plaïda leur cause devant le Deux-cents ; déclara que les mesures auxquelles on s'étoit porté contre la noblesse étoient tyranniques, et seroient révoltantes même sous un prince absolu. « Rendez-nous justice, ou accordez-nous un tribunal impartial. » Kistler le refusa, et prétendit que la ville ne seroit pas assez riche pour satisfaire à cette demande. Son crédit l'ayant élevé à la charge d'avoyer, les seigneurs mécontents de cette élection se retirèrent dans leurs terres avec leurs familles.

Vers ce temps, les vases du Saint-Sacrement ayant été volés, on regarda cet événement comme une punition du ciel, et pour l'apaiser on renouvela les loix somptuaires avec une grande sévérité ; mais ces loix étoient assez mal observées. Kistler proposa qu'on prît sous serment l'engagement d'en maintenir l'exécution. A la campagne, l'arrêt contre la noblesse causa beaucoup de rumeurs et de disputes entre les différents officiers de justice.

Le peuple, ne sachant plus à qui obéir, se permit des excès ; l'avoyer vouloit sévir contre ce désordre par des mesures de rigueur ; mais Franklin représenta

que le sénat par ses décrets avoit provoqué le peuple et conseilla des mesures moins rigides. Dans le public, Kistler étoit devenu un objet de mépris, mais les hommes tels que lui y sont insensibles et l'affrontent, satisfaits de pouvoir opprimer et d'assouvir ainsi leur ambition. A la fin, Kistler dévoila son projet de renverser la constitution ; il prétendit que c'étoit par abus que les nobles s'étoient emparés de la plupart des charges, dont plusieurs devoient être occupées exclusivement par des gens de métiers. Franklin, quoique homme de métier lui-même, soutint avec fermeté, que la noblesse avoit rendu les plus grands services à la patrie ; que sans ses efforts, la ville de Berne n'existeroit plus, ou gémiroit sous le joug ; que ce seroit un étrange aveuglement d'éloigner des emplois publics les hommes les plus capables de les bien remplir.

Ces divisions excitèrent l'attention des cantons ; ils en craignoient les suites ; pour les prévenir, ils offrirent leur médiation : en acceptant leur offre, Kistler se seroit vu arrêté dans ses projets ambitieux. Il tâcha donc d'engager le conseil du Deux-cents à refuser cette médiation. Pour y réussir, il répandit des soupçons sur les intentions des alliés, qu'il présenta comme trop favorables à la noblesse ; il poursuivit avec chaleur son plan d'oppression. « Les parchemins, dit-il, doivent être sacrifiés au bien de l'Etat, et l'équité à la justice ; c'est par la bravoure du peuple que la noblesse a remporté des victoires, dont cette noblesse seule voudroit s'ar-

« roger la gloire : trente-cinq familles osent-elles se
 « soulever contre tout le peuple ; il saura les faire
 « obéir. Vous apprendrez bientôt qu'un homme de
 « métier, revêtu de la charge d'avoyer, peut rendre
 « quelques services à l'Etat. Soyons unis, persistons
 « dans nos mesures et nous réussirons ; répondez aux
 « cantons que nous saurons nous gouverner et nous
 « pacifier sans leur intervention. »

Un peuple en fermentation ne respecte guère les loix ; les coupables osent même les braver. Un jeune homme du pays de Hassli, avoit été banni comme auteur d'un mouvement séditieux ; il revint de son exil et arriva à Worb, croyant pouvoir le faire dans ce moment sans danger : Kistler en fut instruit, et voulant maintenir l'autorité du magistrat, il donna l'ordre de saisir le coupable pendant la nuit ; mais celui-ci ayant pu échapper, un autre fut pris pour lui et arrêté. Au bruit de cette arrestation les habitants du village s'étant éveillés, ils s'attroupèrent, maltraitèrent les huissiers et les chassèrent. Kistler voulut employer la force armée contre le village, et faire enlever les auteurs du désordre pendant le service divin. Franklin s'y opposa, faisant voir au Deux-cents l'odieux d'une telle mesure ; il observa que les seigneurs qui défendoient leurs sujets contre les emprisonnements arbitraires en étoient très honorés ; tandis que ceux qui les abandonnoient à l'oppression en étoient méprisés. « Ne les entendons-nous pas nous dire, ce sont nous qui défendons vos châteaux ; c'est à vous à nous défendre contre les op-

« presseurs ; et aux magistrats , nous marchons à la
« guerre , en exposant pour vous notre vie , et la
« paix rétablie vous nous emprisonnez pour des
« fautes légères. N'est-ce pas la prudence de H. de
« Diesbach qui vient d'empêcher les habitants de
« Worb de se présenter à la maison-de-ville , et
« quelles suites funestes auroit pu produire ce pre-
« mier attroupement ? »

Ces raisons de Franklin produisirent leur effet au Deux-cents , et des mesures plus modérées furent adaptées. Kistler , dont le caractère s'étoit mis plus à découvert , fut traité de tyran dans les séances du Deux-cents. Les loix somptuaires avoient indisposé la noblesse ; elles sévissoient contre les souliers à longs becs des hommes , et contre les robes traînantes des femmes : plusieurs nobles très attachés à ces vaines distinctions , affrontèrent la défense , en assistant au culte public dans leur ancien costume ; les contrevenants ayant été cités devant un tribunal qui veilloit à l'exécution de ces loix , firent valoir devant lui les droits de la noblesse des autres pays où les distinctions extérieures des rangs étoient permises : ils prétendoient que Dieu ayant établi les divers rangs de la société , les loix devoient les respecter : mais comme ces réglemens étoient positifs , le tribunal les exécuta , et les contrevenants subirent la peine prescrite , un bannissement de la ville pour quelque temps ; ils s'y soumirent : cette soumission leur rendit la faveur du public.

Les cantons (1), de plus en plus inquiets de ces troubles, envoyèrent à Berne des magistrats distingués par leur rang et leur mérite comme conciliateurs. Le sénat sur l'avis de Franklin leur représenta que la contestation avec les seigneurs étant une affaire cantonale, on tâcheroit de la terminer à l'amiable. Que jusqu'à la révision des loix somptuaires, les nobles devoient s'y soumettre; mais qu'étant le soutien et l'honneur de la patrie, on espéroit qu'ils reviendroient dans la ville pour prendre part aux délibérations des conseils. Que le sénat d'ailleurs reconnoissoit tout le prix des soins officieux de ses alliés. Les médiateurs proposèrent aux nobles de se rendre à une conférence à Koenitz; on y convint des bases d'un accommodement, et le 6 janvier 1470, ils rentrèrent dans la ville à la satisfaction de tous les habitants et surtout des gens de métiers, qui craignoient que la noblesse ne s'expatriât. Ensuite on régla les droits seigneuriaux, on réunit ce qu'on pouvoit accorder d'égards à d'anciens usages, à d'anciennes prétentions, avec ce qu'exigeoit l'ordre public. P. Kistler conserva sa dignité d'avoyer jusqu'à l'époque des nouvelles élections, et celle de sénateur pendant sa vie.

C'étoit déjà en 1472, qu'avoit commencé cette lutte mémorable avec Charles, duc de Bourgogne; son ambition se flattoit qu'en subjuguant la Suisse il

(1) Uri, Schwitz, Unterwald, Lucerne, Zug, Soleure, Fribourg, Bienne, Neuchâtel.

deviendrait plus redoutable à la France et à l'Autriche : Berne comme le canton le plus puissant, fut le principal objet de ses desseins ambitieux.

Le duc avoit choisi pour alarmer et irriter les Suisses, P. de Haggenschach gouverneur en Alsace, province qui appartenoit à l'Autriche, mais que le duc possédoit alors par droit d'hypothèque.

A cette époque, il y avoit dans le sénat de Berne des hommes doués de grandes qualités : Scharnackthal, Waberen, Muhleren, Franklin ; Nic. de Diesbach se montra en homme supérieur à la tête de l'armée qu'il commandoit avec gloire, et au sénat par ses conseils : il croyoit que l'intérêt de sa patrie exigeoit une étroite union avec la France. Berne l'envoya à cette cour, où il fut accueilli avec distinction ; on lui promit de secourir la Suisse contre le duc Charles. La politique de Louis XI vouloit entraîner les Suisses dans une guerre avec son ennemi, sans s'y exposer soi-même ; il eut recours à la séduction des pensions et des promesses. Adr. de Bubenberg s'opposa à la guerre, croyant qu'on devoit ménager le duc de Bourgogne ; mais son opinion ayant été rejetée et ses intentions méconnues, il se retira des affaires, et alla habiter son château de Spietz. Mais la guerre ayant éclaté, et l'armée de Charles s'étant approchée de la ville de Morat, le rempart de celle de Berne, la patrie n'en eut pas moins de confiance dans la vertu de Bubenberg, et le rappela pour défendre Morat, il obéit. Ce héros avec une poignée d'hommes repoussa d'abord les assauts

de l'ennemi ; et par sa courageuse défense se couvrit d'une gloire immortelle. Jean de Hallwyl commandant l'avant-garde des Suisses à Morat, fit l'attaque avec tant d'intelligence et de valeur, qu'il leur assura la victoire. Un corps d'ennemis s'étoit avancé déjà jusqu'à trois lieues de Berne, pour y brûler les ponts de la Sane. Le danger paroissoit imminent; les femmes, les enfants étoient au pied des autels : mais les sénateurs à l'exemple de ceux de Rome, ne quittèrent point leurs chaises curules : sans affronter les périls et sans en être intimidés, ils conservèrent toute leur présence d'esprit et toute leur dignité (1). Nombre de jeunes guerriers qui avoient pris part aux exploits glorieux de la guerre de Bourgogne, à peine de retour en Suisse se donnèrent un rendez-vous à Zug ; ardents, impétueux, s'abandonnant à l'ivresse de la joie, ces jeunes gens s'entretenoient de leurs hauts faits, ils n'oublièrent point la partialité dans le partage du butin, et les sommes que devoit encore la Savoie : de ces vifs souvenirs ils passèrent bientôt à des emportements dangereux. « Quoi ! disoient-ils, on nous a toujours recherchés « quand il falloit combattre, on nous laisse de côté « quand on négocie, ou qu'on distribue le butin ;

(1) Les victoires remportées par les Suisses, la conduite et les malheurs de Charles le Hardi, la politique astucieuse de Louis XI, forment un tableau intéressant, qu'on essayera de présenter dans la suite au lecteur avec plus de développement.

« rendons-nous à Genève pour y réclamer ce qui nous est dû. » Ce parti fut embrassé avec enthousiasme ; on se lia par serment, on se choisit une bannière et on prit un nom de ralliement, celui de la bande folle et joyeuse ; la troupe se vit bientôt renforcée, elle se présenta devant Lucerne, où les pères de la patrie étoient assemblés en diète : on ne refusa pas de lui ouvrir les portes ; mais sans s'y arrêter elle se porta sur Berne. Le sénat y avoit mis garnison, et fit quelques difficultés à leur accorder le passage, parce qu'ils s'étoient permis de violentes sorties contre plusieurs sénateurs. Les jeunes gens ressentirent la méfiance qu'on leur témoignoit : « Ne sommes-nous pas, dirent-ils, les fils de ceux qui ont combattu à Laupen, à Morat : votre refus nous offense et fait sur de braves jeunes gens une impression profonde. » On leur permit enfin l'entrée de la ville, on les traita avec une généreuse hospitalité ; ils déclarèrent alors qu'ils abandonnoient les membres coupables du sénat à la justice de ce corps. A leur approche le pays de Romont fut en alarme ; les communications furent interrompues ; on craignit une insurrection générale. Pour la prévenir, les députés de la Suisse et de l'Alsace s'assemblèrent à Fribourg ; mais l'évêque, le chapitre et la ville de Genève furent obligés de donner caution, et la duchesse Yolande envoya à Uri ses bijoux en hypothèque. Genève donna deux florins par tête et plusieurs tonneaux de vin. Cette armée de jeunes gens se retira en bon

ordre, mais alarma le vieux comte de Neuchâtel qui se réfugia à Berne, où il obtint pour sa sûreté une garde de mille hommes. Cette mesure les blessa, ils refusèrent l'hospitalité que cette ville leur offrit à leur retour. Les cantons défendirent ensuite très rigoureusement de pareils attroupements. Le sénat de Berne exigea de ses sujets dès l'âge de quatorze ans le serment de ne point prendre part à des associations armées, de ne point se permettre des calomnies contre les hommes publics, et de rester fidèles à l'état et à la ville. Quelque temps après pour se mettre à l'abri de ces désordres, Berne et les autres cantons s'allièrent avec Soleure et Fribourg.

Le peuple ne juge guère les affaires politiques que d'après ses préjugés et ses affections particulières : il n'est donc pas étonnant qu'il se trompe quelquefois : celui de Berne n'aimoit point les François ; la conformité des mœurs et de la langue l'attachoit aux Allemands ; il désapprouvoit les relations trop intimes avec la France, les subsides, et les pensions. L'avoyer Guillaume de Diesbach et le sénat, avec le sentiment de la pureté de leurs intentions, ne voulant point gouverner sans avoir la confiance de leurs concitoyens, donnèrent leur démission. Cette résolution inopinée réveilla, dans le peuple, le sentiment de la justice ; il vit son erreur, et pressa les sénateurs de reprendre leurs fonctions, en promettant de les défendre avec vie et biens. Ce bon peuple n'avoit point été égaré par des

chefs adroits et ambitieux, ennemis de leur magistrat. La paix rétablie, le magistrat se livra à ses soins paternels; par ses vertus, il inspira du respect; et par ses procédés, de la confiance. Il publia des loix sévères pour contenir la licence, et des réglemens contre le luxe; mais comme ces loix blessent l'amour-propre; souvent pour avoir été rédigées par lui, elles furent aussi mal observées qu'exécutées. On employa l'argent des subsides pour des approvisionnements de bleds, qu'on distribua au peuple à un prix modique. L'usure, le titre et la valeur des monnoies, la vente de la poudre, furent des objets qui occupèrent successivement l'attention du sénat.

On tira de l'étranger les sels dont le pays avoit besoin à un prix assez modique; on le revendit au public avec un léger bénéfice, et l'on chercha en même temps à découvrir des salines dans l'intérieur du canton. Le château et la ville d'Arberg ayant été consumés par le feu, on les reconstruisit aux frais de l'Etat. Les impositions furent levées d'après des principes sages et justes: toutes les amendes pécuniaires versées dans la caisse publique; on écouta les plaintes du peuple, on examina et l'on confirma les différens privilèges du pays et des villes municipales.

On consentit au rachat du servage et d'autres servitudes avilissantes, et l'Etat renonça à la succession des bâtards. Les corporations des métiers, toujours disposées à s'arroger des prérogatives préjudiciables

au public, furent contenues par des réglemens.

Dans la guerre des Suisses avec la ligue de Souabe, Berne avoit pris une part très active ; la valeur de ses troupes contribua aux victoires remportées ; trois mille Bernois, commandés par G. de Stein et R. d'Erlach, avoient été présents à la fameuse bataille de Dornach, où ils s'étoient signalés par leur courage. Avant que la guerre eût éclaté, l'empereur Maximilien avoit tenté de gagner le sénat en sa faveur ; il lui offrit le comté de Neuchâtel, dont le souverain avoit encouru le ban de l'empire ; mais loin de l'accepter, le sénat observa le traité de bourgeoisie avec le comte proscrit.

Berne participa aux erreurs politiques des cantons dans les guerres d'Italie, à leurs malheurs et aux suites funestes qui en résultèrent. Les princes ayant appris à connoître la valeur des Suisses, recherchoient leur alliance, pour faire servir leurs braves guerriers d'instrument à leur ambition. Louis XII et François I^{er} avoient ambitionné de réunir la couronne ducale de Milan à la couronne de France ; deux papes et deux empereurs la leur disputèrent par leurs intrigues et par leurs armes. Louis XII se vit en possession du duché de Milan par le secours des Suisses ; il se brouilla ensuite avec eux pour le pays de Bellinzone, que les trois cantons limitrophes s'étoient approprié.

Alors les Suisses entrèrent dans la sainte ligue. Dans l'armée de vingt mille hommes qui passa en Italie, le contingent de Berne étoit commandé par

Wylser. Les François évacuèrent la Lombardie, Sforze fut rétabli dans le duché, et le gros de l'armée des Suisses regagna ses foyers, en laissant des garnisons dans les places fortes. Peu de temps après, une nouvelle armée françoise reparoit en Italie, assiège Novarra; les Suisses y firent une vigoureuse résistance, et Jean de Diesbach repoussa l'ennemi d'une des portes qu'il avoit forcée avec une perte considérable. Le sénateur B. Mug arriva au secours de la place avec huit mille hommes, et sans attendre le corps du baron de Hohensax, attaqua les François, les défit et les força à se retirer en Dauphiné. Les guerres d'Italie avoient enrichi les Suisses, et l'argent répandu dans leur pays par des émissaires françois pour des enrôlements clandestins, étoit devenu une nouvelle source de corruption morale et politique; alors le peuple conçut des soupçons contre ses magistrats; et le mécontentement éclata dans plusieurs cantons. A Berne, G. Widler, ancien banneret dévoué au pape, se mit à la tête des mécontents. La fermeté de Jacq. de Watteville, avoyer, et l'union des citoyens de la ville, étouffèrent, pour le moment, la sédition; mais elle se ralluma de nouveau, et ne put être calmée que par la prudente condescendance du sénat. Les paysans de l'Oberland, réunis à ceux des quatre communes des environs de la ville, campèrent au village de Wabern et de là envoyèrent leurs doléances au sénat; il y en avoit de bien fondées, qui furent appuyées par plusieurs sénateurs. Deux capitaines pour des en-

rôlements furtifs furent condamnés à perdre la tête, et quatre magistrats furent déposés. On ne se borna point à ces mesures, on défendit sévèrement les pensions; on promit ne plus conclure à l'avenir aucun traité sans le consentement des représentants du peuple. Cet orage passager purifia l'atmosphère politique de Berne, sans y causer les mêmes ravages qu'il avoit produits peu de temps auparavant à Zurich, où Waldmann, le vainqueur de Morat, en fut si cruellement terrassé. Ce n'étoit point l'esprit républicain qui excita ces dissensions; mais l'esprit factieux, la jalousie, l'envie des gouvernants, fruit malheureux des guerres et des pensions des princes étrangers.

La guerre avec la France continua; une armée sous les ordres de Jacques de Watteville entra en Bourgogne; La Trimouille, pour sauver Dijon, fit la paix; les conditions en déplurent au roi, qui ne ratifia point le traité, et Jacques de Watteville, qui en avoit été le principal auteur, fut obligé de se justifier devant la diète.

Les Suisses, voyant qu'ils avoient été joués par La Trimouille, firent passer une forte armée en Italie sous les ordres d'Albert de Stein et de Jacques de Watteville; mais la ligue la laissant sans secours et privée de tous moyens de subsistances, le mécontentement s'empara du soldat, et mit la désunion entre les deux chefs. François 1^{er} saisit ce moment pour négocier avec les représentants des cantons à l'armée, la paix fut arrêtée à Galeran; mais le traité

ayant dépouillé Sforze du duché de Milan, les cantons refusèrent de le ratifier. Les corps d'armées déjà dispersés se réunirent; ils attaquèrent l'armée commandée par le roi près de Marignan; mais il furent repoussés, en sauvant la réputation de leur courage. Louis Frisching et Hugues de Hallwyl y furent tués.

Après la renonciation de Sforze au duché de Milan, et la paix du pape avec François 1^{er}, les Suisses quittèrent la ligue et conclurent avec la France, le 27 novembre 1516, le traité de la paix perpétuelle. Le roi, pour reconquérir le Milanois, obtint seize mille hommes; deux mille cinq cents du canton de Berne étoient commandés par Sébast. de Diesbach et Rod. Nægeli. Cette armée, pressée par la famine, et contre l'avis du général français, fit une attaque téméraire sur Bicoque, et souffrit une très grande perte: parmi les morts on compta Rod. Nægeli, J. Augsbourger, sénateurs; Jean de Mullinen, Ant. de Diesbach, Ant. Fischer, Louis Schwenkart.

Malgré cette perte, François 1^{er} se voyant attaqué par plusieurs grandes puissances, les Suisses lui restèrent fidèles, et lui accordèrent encore une levée de dix mille hommes. Le sénat s'étoit adressé aux communes pour sonder leurs dispositions; la voix du peuple se fit entendre, et demanda de ne point se séparer des confédérés, de tenir la parole donnée au roi, quoiqu'il eût été à désirer que l'on n'eût pris aucune ou très peu de part aux affaires

d'Italie ; que présentement on devoit choisir pour capitaines des hommes connus par leur probité et leur valeur ; mais surtout qu'il falloit insister sur le paiement exact de la solde des troupes, et renoncer plutôt aux subsides. Cette armée fut encore consumée par la famine et par le combat de la Sezia.

Le roi renouvela ses instances auprès des cantons ; promit de payer la solde ponctuellement ; de commander l'armée en personne, d'engager les pierres de la couronne pour sa dette de 300,000 francs au canton de Berne. Le sénat de ce canton insista sur l'élargissement du prince d'Orange, et sur la neutralité de la Franche-Comté, et obtint l'un et l'autre. A la bataille de Marignan, les Suisses perdirent une grande partie de leur armée. Jacq. d'Erlach, fils de l'avoyer, Jean de Diesbach, y furent tués. Enfin, la dernière expédition pour les Milanois fut entreprise ; les Suisses s'y étant laissé entraîner, elle ne fut pas moins malheureuse que les précédentes. François 1^{er} fut contraint de faire la paix avec Charles v, et de renoncer à toutes ses prétentions sur l'Italie.

A la même époque, la Suisse avoit été agitée par les intrigues de plusieurs cours étrangères ; la consternation sur les pertes de ses armées en Italie, le mécontentement des peuples, la fermentation des esprits causée par les opinions religieuses, mirent le comble à ces agitations. Zurich embrassa la nouvelle doctrine avec chaleur ; Berne agit avec plus de mesure, balança pendant deux ans avant de

l'adopter ; soit que le gouvernement en craignît les suites , soit qu'il espérât de pouvoir rapprocher les deux croyances : en conséquence , il permit aux religieux des deux sexes de renoncer à leur vœu pour se marier ; et à B. Haller de ne plus célébrer la messe et de prêcher suivant les saintes écritures. Peut-être aussi le sénat trouva-t-il que les esprits n'étoient pas encore généralement disposés à embrasser la nouvelle religion. Pendant ce temps , les cantons catholiques employèrent tous les moyens possibles pour retenir Berne dans l'ancienne croyance , en y ajoutant même la menace de soulever ses sujets ; Zurich , de son côté , fit beaucoup d'efforts pour la détacher du catholicisme.

Dans plusieurs cantons la secte anabaptiste avoit fait des progrès ; pour les arrêter , Berne arma six mille hommes , et parvint à étouffer les désordres de ce nouveau fanatisme.

On dut au zèle et aux lumières de Jean Wittenbach et de B. Haller , de voir augmenter de jour en jour le nombre des partisans de la nouvelle croyance : le gouvernement prit alors la résolution de convoquer à Berne , pour les premiers jours de l'an 1528 les plus habiles docteurs des deux religions ; l'empereur Charles-Quint envoya une protestation , dans laquelle il déclaroit que tout article de foi devoit être soumis à la décision d'un concile ; le colloque n'en eut pas moins lieu ; les docteurs pleins de zèle pour leur cause , la défendirent avec les armes de la dialectique du temps , et quelques-

uns avec la véhémence de la passion ; mais le gouvernement ayant exigé que dans ces discussions , on n'admit point d'autres preuves que celles qui seroient tirées des saintes écritures , les docteurs réformés obtinrent une victoire facile. Le sénat adopta la nouvelle croyance , et la ville promit solennellement de la défendre avec biens et vie. Les couvents furent sécularisés et leur biens consacrés à des institutions de charité ; le clergé des deux sexes fut traité avec une généreuse humanité. Les évêques furent privés de leur autorité spirituelle. Par un élan de patriotisme , le sénat défendit les pensions , les services étrangers , et refusa même de prendre part à la levée de six mille hommes accordée au roi de France. Tout le canton se rangea sous la bannière de la nouvelle religion , excepté le pays de Hassli influencé par ses voisins d'Underwald ; mais on le convertit en y soutenant la prédication par les armes ; cette flamme mal éteinte s'éleva de nouveau par le fanatisme des catholiques ; les cantons neutres cherchèrent à l'éteindre.

Zurich et Berne s'allièrent avec plusieurs villes pour la défense de leur foi , et les cantons catholiques pour la leur , avec Mathias , roi de Hongrie. L'animosité ne connut plus de bornes ; les deux cantons protégèrent la réformation dans les bailliages communs , et Berne la propagea dans la ville et le canton de Soleure. Alors la guerre alloit éclater ; déjà les deux armées étoient en présence , lorsque le généreux J. Aepli de Glaris les fit consentir

à une trêve, et les engagea à recevoir la médiation des cantons neutres ; mais les tentatives des médiateurs ayant été infructueuses, on reprit les armes : à Cappel, l'armée de Zurich fut battue ; Berne envoya un secours de dix mille hommes ; les armées réunies attaquèrent les catholiques près de Zug, et furent encore défaites ; Zurich, affaibli et découragé fit la paix. Quelque temps après, Berne se soumit aux mêmes conditions ; mais elles s'accordoient mal avec la ferveur religieuse de ces temps. La paix ayant été garantie par les médiateurs, elle put prévenir les éclats de l'animosité des deux partis ; mais elle n'en étouffa point le germe, qui restoit au fond des cœurs.

Le duc de Savoie, Charles III, força par ses mesures hostiles la république de Berne à lui déclarer la guerre. Elle ne fut ni longue ni meurtrière ; elle se termina par la conquête du pays de Vaud. La ville de Genève étoit, déjà depuis long-temps, un objet de l'ambition des ducs de Savoie ; pour la satisfaire, Charles avoit cherché, par des raisons spécieuses, à détacher les cantons de Fribourg et de Berne de leur alliance avec cette ville ; mais les Genevois y voyant le palladium de leur existence et de leur liberté, ne négligèrent rien pour maintenir un lien qui leur étoit d'une si grande importance : les intrigues du duc ayant échoué, il eut recours aux voies de fait ; il investit la ville de Genève avec une forte armée : le sénat de Berne, instruit du danger dont leur alliée étoit menacée, envoya au gouverne

ment de Soleure la déclaration suivante. « L'honneur nous oblige de marcher au secours de Genève ; il faut remplir notre engagement, malgré la « dureté des temps ». L'armée de Berne et de Fribourg, avec un secours de cinq cents hommes de Soleure, commandée par Jean d'Erlach, envahit rapidement tout le pays de Vaud. Le duc rejeta l'odieuse de son entreprise contre Genève sur la vengeance que les gentilshommes de la Cueilier avoient vouée à cette ville ; il demanda la paix, et promit par le traité de Saint-Julien de faire cesser les hostilités, de renvoyer ses troupes, et de remettre à la diète la décision de ses différends avec Genève : pour garantie de ses engagements, il céda à titre d'hypothèque le pays de Vaud, qui devoit échoir aux deux cantons, s'il étoit prouvé juridiquement qu'il ne les eût pas remplis. La diète s'assembla pour cet objet à Payerne, et prononça, que Genève étant une ville libre et indépendante, son alliance avec les deux cantons étoit juste et légale. Le duc fut condamné à payer un dédommagement considérable aux trois villes. Cependant le duc continua ses intrigues à Berne et Fribourg pour engager ces deux cantons à renoncer à leur alliance. Il réussit à faire déclarer par eux aux Genevois, que leur ville n'étant pas assez riche pour payer le secours qu'on seroit souvent dans le cas de lui fournir, les cantons désiroient d'être déliés de leur engagement. Mais les Genevois répondirent : « Qu'ils étoient prêts à mourir pour leur bon droit, se fiant à Dieu et à Mes-

« sieurs des villes; qu'ils engageoient biens, femmes et enfans pour payer leur devoir et les satisfaire. » Après une déclaration si courageuse, Berne et Fribourg confirmèrent leur alliance. Le duc continua d'inquiéter la ville de Genève, au mépris du prononcé de la diète de Payerne, disant : « Que, comme prince, il ne lui convenoit pas de plaider contre ses sujets ». Il refusa de payer aux cantons le dédommagement requis, et voulut cependant renouveler son alliance avec eux. Sa présomption ne lui permit pas de douter, que les cantons ne fussent très empressés à l'accepter; mais il se trompa.

A Genève, les opinions nouvelles avoient fait des progrès sensibles; l'évêque et le clergé leur opposèrent les armes de l'église; les chaires servirent d'arène aux deux partis: un docteur de la Sorbonne nommé Furbitty, se déchaîna dans ses sermons contre les hérétiques de Berne: le sénat en fut offensé; il envoya des députés à Genève pour demander une réparation formelle, il exigea qu'on fit le procès à ce zéléteur, qu'on introduisit la prédication publique de la doctrine des réformés, et que les dettes de la guerre fussent acquittées: à ces demandes, on ajouta la menace de rompre l'alliance.

Genève emprisonna Furbitty; et Farel prêcha la nouvelle doctrine avec un grand succès dans l'église des Cordeliers. Cette condescendance apaisa le sénat, et l'attacha davantage au sort de Genève, qui embrassa publiquement la réformation, en 1534. Fribourg, scandalisé de cette désertion du giron de

l'église, renvoya à Genève l'acte de son alliance ; après en avoir arraché le sceau du canton. Ce changement de croyance rendit encore la haine du duc plus implacable : il voulut réduire la Ville par la famine , dans le même moment qu'il assuroit les cantons de ses intentions pacifiques.

Les Bernois déclarèrent au duc que la guerre seroit inévitable s'il continuoit les hostilités. Pour la prévenir, ils lui proposèrent de reconnoître l'indépendance de Genève , et la liberté de la nouvelle croyance : qu'à ce prix , ils renonceroient à leur droit d'hypothèque sur le pays de Vaud : le duc répondit qu'il ne pourroit autoriser ce changement de religion, sa noblesse étant résolue de sacrifier biens et vie pour extirper le luthéranisme. Dans l'intention d'exciter Berne à commencer la guerre, il fit faire quelques incursions sur les terres d'Orbe et d'Echalans qui relevoient de Berne.

Alors le sénat adressa à toutes les communes du canton une lettre circulaire , datée du 29 décembre 1535 , dans laquelle il développa les motifs qui le déterminoient à déclarer la guerre au duc : « Notre honneur est intéressé à secourir un peuple injustement persécuté en haine de sa religion ; l'abandonner seroit une tache ineffaçable. » Assuré du zèle des sujets, le grand-conseil publia son manifeste du 13 janvier 1536 , où il fit voir aux cantons ; la justice de la guerre qu'il se voyoit forcé d'entreprendre ; l'oppression du duc à l'égard de Genève , et ses procédés pour ses alliés étant de nature

« à ne pouvoir être supportés plus long-temps. » Au cœur de l'hiver, le trésorier Nægeli, avec sept mille hommes, entra dans le pays de Vaud, accompagné de huit sénateurs, qui avoient plein pouvoir, tant pour diriger les opérations de la guerre, que pour traiter de la paix. La plupart des habitants du pays, surtout ceux qui étoient attachés à la nouvelle religion, reçurent les Bernois sans résistance; les troupes du duc n'osèrent les attendre et prirent la fuite. Des succès si rapides excitèrent l'attention de l'empereur; il offrit sa médiation; elle ne fut point acceptée. Plusieurs cantons, craignant que cette guerre ne pût dans la suite devenir générale, recommandèrent la paix. La Franche-Comté inquiète; la duchesse de Nemours alarmée pour son comté de Neuchâtel, firent les mêmes insinuations. Fribourg, sur l'invitation de Berne, prit part à la guerre, et obtint la cession de Rûe et Romont.

Les Valaisans offrirent aussi leurs secours sous la condition qu'on leur céderoit le pays qui s'étend depuis Saint-Maurice jusqu'à Thonon. Le roi de France réclama du duc l'héritage de son aïeule princesse de Savoie; avec une forte armée il s'empara de la Savoie et du Piémont. L'armée bernoise ayant occupé Genève, les généraux demandèrent qu'on cédât à Berne les droits du duc et de l'évêque; les Genevois répondirent: « Si nous avions été d'hommeur de nous donner un maître, nous nous serions épargné les sacrifices que notre liberté nous coûte; nous ne voulons pas en perdre les fruits.

« Vous nous y avez assistés très généreusement; nous vous en conjurons, ne ternissez pas une action si glorieuse par un acte d'oppression; nous serons empressés de reconnoître vos services par tous autres moyens justes et raisonnables. » Le conseil général envoya une députation à Berne pour le renouvellement de l'alliance; mais le sénat insista sur ce qu'on devoit régler d'avance les différens points dont on n'étoit pas encore convenu. Genève promit de payer 9,917 écus d'or pour les frais de la guerre. On lui assura le territoire et les biens de l'évêché, du chapitre, du prieuré de Saint-Victor: on renouvela le traité de combourgeoisie pour vingt-cinq ans: on promit de protéger la religion réformée; et pour les différens qui pourroient survenir, on choisit d'avance les arbitres.

L'armée bernoise ayant quitté la ville de Genève, Morges capitula; à son approche Vevay envoya sa soumission, Yverdun fut assiégé et se rendit. L'évêque de Lausanne ayant prêté du secours au duc, et menacé la ville qui avoit secouru les Bernois, fut traité en ennemi: ceux-ci s'emparèrent du territoire de l'évêché, savoir des quatre parçisses de la Vaux, d'Avanches, de Lucens et de Bulle; et la conquête fut terminée par la prise du château de Chillon.

La république de Berne se vit alors en possession du pays de Vaud, de l'évêché de Lausanne, du pays de Gex, du Chablais, de Genève. Fribourg et le Valais obtinrent les possessions qui leur avoient été promises. Aux villes qui s'étoient rendues sans ré-

sistance, on confirma les privilèges, et on leur accorda le libre exercice des deux religions. On priva de leurs chartes Yverdun et quelques autres villes qui s'étoient défendues, et on déclara que la restitution de ces titres dépendroit du bon plaisir du nouveau souverain : on exigea que la religion réformée y fût reçue. La ville de Lausanne, pour avoir observé le traité avec Berne, obtint jusqu'à la haute juridiction dans son enceinte ; le gouvernement se réserva le seul droit de faire grace et les appels supérieurs. La religion réformée fut introduite, après que les articles de foi eurent été discutés et défendus dans une dispute solennelle. Le pays fut divisé en huit bailliages, chacun obtint une cour de justice, composée de douze juges ; les nouveaux baillifs furent installés avec solennité par trois sénateurs, qui reçurent l'hommage du pays. Sébast. Nægeli, le premier baillif de Lausanne, en entrant dans la ville prêta au bourgmestre le serment qu'avoit prêté ci-devant l'évêque : « de conserver les « droits, coutumes et franchises de la ville, écrites « ou non écrites. » Et cette prestation de serment fut observée jusque dans les derniers temps.

Le pays satisfait de se voir soumis à un gouvernement doux et républicain, espéra un sort plus heureux, et ne fut point trompé dans cette espérance ; il devint en peu de temps très florissant. La noblesse, soit par sentimens soit par préjugé, resta attachée à la religion de ses pères, à son ancien souverain ; et la plupart des nobles refusèrent le

patriciat que leur offrit le gouvernement de Berne. Cet agrandissement auquel Fribourg avoit contribué, excita sa jalousie, et troubla la bonne intelligence des deux cantons. Fribourg prétendit garder, pour une raison de convenance, la ville de Vevey située au bord du lac de Genève, et par un intérêt religieux les abbayes de Payerne et de Romainmôtier. Le comte de Gruyère, combourgeois de Fribourg, refusa de reconnoître la souveraineté de Berne, sur ses possessions dans le pays de Vaud.

Les ambassadeurs de l'empereur et du roi de France, pacifièrent les deux partis. Berne fit quelques sacrifices, mais retint la ville de Vevey, et les deux abbayes : enfin le comte de Gruyère prêta hommage à la ville de Berne pour ses possessions vaudoises; mais il fut dispensé pendant sa vie de le prêter pour le comté de Gruyère. On prit l'engagement de se maintenir réciproquement dans les pays nouvellement conquis, et l'on fixa le choix des arbitres pour les cas de contestations.

Le comté de Neuchâtel avoit été gouverné depuis 1512 jusqu'en 1529 par les baillifs des cantons : à la paix avec la France, le duc de Longueville rentra dans la possession de sa principauté. Son petit-fils étant mort sans enfants, plusieurs prétendants voulurent recueillir cette succession, les états du pays prononcèrent en faveur du duc Léonard de Longueville et du duc de Nemours. La reine Marie d'Ecosse, mère du dernier prince, s'opposa à cette nomination; par son ascendant

à la cour de Henri II, elle obtint que sa prétention fût portée au parlement de Paris. Le roi étoit mécontent de Berne, qui à l'exemple de Zurich avoit interdit le cruel et sanguinaire trafic des pensions et des services étrangers. C'est vers le même temps que le sénat avoit fait déclarer à la diète de Bade, qu'il avoit aboli ce honteux trafic, qu'il désiroit que chaque canton en fit de même pour la gloire de Dieu et le bien de la patrie : il refusa d'accéder à l'alliance du roi avec les onze cantons. Les plaintes de Berne contre la procédure irrégulière du parlement, furent d'abord reçues par le roi avec froideur, conjointement avec celle des états de Neuchâtel. Le sénat les renouvela avec des instances pressantes ; alors le roi voulant regagner l'amitié des Bernois, les traita d'anciens amis de la couronne, promit satisfaction, et arrêta effectivement les poursuites du parlement. On abandonna à Berne le choix du prince, et comme la constitution de la principauté exigeoit qu'elle ne fût possédée que par un seul souverain, le sénat y nomma en 1557, le duc de Longueville ; on dédommagea le duc de Nemours en Bourgogne.

Michel, comte de Gruyère, avoit servi avec distinction dans les armées du roi de France, il conduisit nombre de ses sujets à la guerre : le roi ne payant que rarement leur solde, il se vit obligé de les entretenir à ses frais. Cette dépense le ruina, et Henri II, sous de vains prétextes, refusa de le rembourser. Le comte avoit déjà vendu à ses sujets plu-

sieurs de ses droits ; mais se voyant fort pressé par ses créanciers , il offrit aux habitants de Gruyère de leur céder le reste de ses droits , à condition qu'ils se chargeassent de ses dettes. Ces montagnards y étoient très disposés , espérant acquérir à ce prix leur entière indépendance , mais les deux cantons voisins , Fribourg et Berne , soit desir de s'agrandir , soit crainte de voir une petite démocratie se former près de leurs états , obligèrent le comte de leur abandonner les droits qu'il avoit encore conservés.

Les deux cantons se mirent en possession d'Oron et de Corbières , et achetèrent ensuite du comte tous ses domaines pour la somme de 85,000 écus. Fribourg garda le comté de Gruyère pour 64,000 écus , et Berne le pays de Gessenay et les autres biens que le comte possédoit dans le pays de Vaud pour 21,000 écus. Les sujets du comte qui s'étoient flattés de l'espoir de se constituer en démocratie , s'en virent privés avec regret : il fallut que le gouvernement de Berne consolât le pays de Gessenay en lui accordant de grands privilèges : il s'accoutuma facilement à ce nouveau joug qu'une surveillance bienfaisante rendit fort léger.

Berne ne fut point troublée pendant plusieurs années dans la paisible possession du pays de Vaud , qui prospéroit sous son gouvernement : et la religion réformée y fut généralement établie. Mais Emmanuel Philibert , duc de Savoie , fils de Charles III , nourrissoit le desir de rétablir la fortune de sa maison : il avoit déjà obtenu de son beau-frère le roi

Charles IX, la restitution des pays cédés par son père à la France, mais il avoit voulu recouvrer encore les pays conquis par le Valais, Berne et Fribourg; pour y parvenir, le duc renouvela son alliance avec les six cantons catholiques. Fribourg et Berne en furent très alarmés, et craignirent qu'avec le secours de ces alliés et avec l'assistance du roi d'Espagne, le duc ne fût en état de reprendre le pays de Vaud.

A la même époque, Charles IX sollicita le renouvellement de l'alliance avec le corps helvétique: onze cantons s'y prêtèrent, l'intérêt politique de Berne sembloit devoir l'y porter avec plus d'empressement qu'aucun autre; mais il fut retenu par le zèle pour la religion qu'un prédicateur nommé J. Weber avoit excité: en faisant le tableau le plus énergique des persécutions auxquelles les protestants se voyoient livrés en France, il soutint que ce seroit exposer son salut, que d'entretenir une alliance plus étroite avec un prince qui s'étoit montré le plus cruel ennemi de leur religion.

Le gouvernement résolut alors de répondre aux ambassadeurs, que les circonstances actuelles l'empêchoient de contracter un nouveau lien, mais qu'il continueroit d'observer religieusement la paix perpétuelle. Tous les cantons, à l'exception de Zurich et de Berne, acceptèrent l'alliance proposée, et elle fut signée à Fribourg en 1564.

Peu de temps après, on vit se former une ligue catholique très puissante pour arracher à Berne ses conquêtes: on choisit d'abord la voie des négocia-

tions. Plusieurs cantons entrèrent dans les vues de cette ligue, et tâchèrent d'obtenir de Berne la restitution de cette conquête ; dès l'ouverture de la conférence, ces cantons s'arrogèrent la qualité de médiateurs ; les tentatives pour un arrangement furent longtemps infructueuses ; on exigeoit que le pays de Gex et le Chablais fussent restitués au duc. Par cette concession, la ville de Genève auroit été de nouveau séparée du canton de Berne ; circonstance qui auroit compromis les avantages de leur alliance et l'existence même de Genève. Le conseil du Deux-cents de Berne fut divisé par deux avis contraires ; l'un voulut faire le sacrifice d'une partie de la conquête pour assurer l'autre, croyant qu'en cas de refus les cantons catholiques pourroient se joindre à la ligue : l'autre parti soutint qu'on devoit conserver à tout prix les pays conquis ; que jamais on n'auroit ébranlé leurs ancêtres par des menaces, qu'ils n'auroient jamais abandonné un peuple foible et courageux, ou des sujets contents de vivre sous leurs loix et ayant embrassé leur religion ; qu'à leur exemple on leur devoit appui et protection.

Les conférences se renouvelèrent : Zurich conseilla de fléchir ; à la fin le conseil souverain de Berne consentit, après de très long débats, à renoncer aux pays de Gex et de Chablais. Par le traité conclu et signé à Lausanne le 30 octobre 1564, il fut stipulé que les seigneurs de Berne posséderoient et gouverneroient le pays de Vaud en souverains ; que la religion protestante seroit maintenue dans

les pays de Gex et le Chablais qu'on rendroit au duc; que Genève conserveroit sa combourgeoisie avec Berne; que le traité d'alliance subsisteroit dans toute son intégrité; mais on accorda en même temps de faire décider par voie de droit, si Genève avoit le droit de contracter des alliances; et on consentit que les autres prétentions du duc sur Genève fussent terminées par une composition à l'amiable. Le milieu du lac de Genève fut regardé comme la limite des deux Etats. Les rois d'Espagne et de France, garants du traité, l'ayant ratifié, le duc de Savoie rentra en possession des pays concédés.

Le même duc Philibert, pour être sûr de ne trouver aucun obstacle à ses projets ambitieux contre la France, conclut un traité avec Berne, en 1570, pour vingt-cinq ans.

Les massacres de la Saint-Barthelemi avoient excité dans toute l'Europe une horreur universelle, et une profonde compassion envers les malheureuses victimes. A Berne, les deux fils de Coligni et d'autres seigneurs du même parti, trouvèrent un asile et des secours généreux. Les cantons protestants, se méfiant des catholiques, étoient très vigilants, les croyant capables de la plus noire perfidie. L'ambassadeur de France, pour calmer leurs sombres soupçons, les assura qu'ils ne devoient point prendre ombrage d'un acte de rigueur autorisé par les complots tramés par les Huguenots. Ainsi l'on cherchoit à justifier une action atroce par des bruits calomnieux. Les deux cantons de Berne et de Zurich

observèrent la neutralité et n'accordèrent de secours ni au roi, ni aux Huguenots : le prince de Condé étoit venu en Suisse pour y faire des levées, il ne réussit qu'à faire quelques enrôlements clandestins; il les dut au zèle religieux et à la passion pour la guerre. Le sénat de Berne punit cette infraction à la loi; mais la réputation de Henri de Navarre n'en attira pas moins beaucoup de Suisses protestants dans l'armée des Huguenots; Louis d'Erlach et Albert de Mullinen s'y distinguèrent par leur intrépidité.

L'inquiet duc de Savoie ne put abandonner le projet de s'emparer de Genève. Ses desseins ayant été pénétrés, la France prit avec Berne et Soleure, en 1579, l'engagement formel de maintenir l'indépendance de cette république; elle eut part à la paix perpétuelle. Cette convention, qui assura à Genève une puissante protection, n'imposa point au duc; il continua ses mesures hostiles, en défendant de conduire des vivres à cette ville; en même temps il fit avancer des troupes jusqu'à ses portes; les Bernois firent marcher un corps pour secourir Genève, les cantons catholiques venant de conclure une alliance avec le duc, armèrent en sa faveur. La guerre alloit commencer; les cantons conciliateurs réussirent heureusement à conjurer l'orage, et les armées se retirèrent dans leur pays.

C'est vers ces temps que les cantons de Zurich, de Fribourg, Schaffouse et Bâle garantirent à Berne la possession du pays de Vaud.

En 1582, Henri III obtint le renouvellement de l'alliance avec douze cantons ; à cette occasion le gouvernement de Berne abandonna ses maximes austères. Il espéroit alors voir bientôt la couronne de France sur la tête d'un prince protestant, et tranquillisa sa conscience en stipulant que les régiments qu'il accordoit au roi, ne seroient jamais employés contre les réformés. Le pays de Vaud fut compris dans ce nouveau traité.

Pendant près de deux siècles, on vit presque toujours les intérêts politiques se confondre avec les intérêts de la religion ; on n'entreprit aucune guerre sans que la religion n'en fût le prétexte, quelquefois ouvertement, souvent d'une manière plus ou moins cachée. La religion, cette institution sublime, loin d'apaiser les passions, ne servit qu'à les exalter. La torche allumée par les papes répandit ses étincelles en Suisse ; la défiance y étoit à son comble ; les soupçons sur des desseins perfides, et sur des complots formés contre ceux d'une autre croyance, entretenoient l'agitation ; et tout en se protestant réciproquement des intentions pacifiques, on prit de toutes parts des mesures alarmantes.

Une affaire importante divisa les cantons des deux religions ; à Mulhausen, ville alliée avec la Suisse, deux particuliers avoient porté un procès contre leur serment devant un tribunal étranger ; cette violation de serment fut punie par le magistrat. Pour s'en venger, ces deux hommes formèrent un parti dans la ville ; les cantons catholiques les soutinrent

par leurs intrigues ; d'un autre côté, les cantons protestants protégèrent, en vertu de l'alliance, le magistrat injustement déposé et emprisonné. Les catholiques irrités contre cette ville de ce qu'elle avoit embrassé la religion protestante, rompirent leur traité d'alliance.

On envoya des députés pour calmer les agitations de cette ville alliée ; on fit consentir les habitants à une trêve, et à se soumettre à la décision de la diète. Mais la faction prépondérante se livra à toutes sortes d'excès, transféra aux hommes les plus méprisables une grande autorité, brava avec insolence les députés protestants, et les força à quitter la ville ; mais ils déclarèrent en partant qu'on sauroit faire respecter les droits de l'alliance. On avoit connoissance des vues secrètes de l'archiduc, qui entretenoit à dessein cette sédition ; ce qui détermina les quatre cantons protestants à envoyer promptement deux mille hommes sous les ordres de Louis d'Erlach pour rétablir l'ordre dans cette ville : il y entra avec un gros détachement ; mais les insurgés l'attaquèrent, et réussirent à faire abattre la herse des portes ; quelques Bernois qui s'étoient rendus prisonniers sur la promesse de la vie, furent massacrés par ces enragés, et d'Erlach lui-même courut le plus grand danger ; heureusement le corps resté hors de la ville, parvint à briser la herse avec ses halberdars, entra dans la ville, et vint à son secours ; alors commença un carnage affreux : les Suisses furieux contre les révoltés n'écoutèrent plus la voix de leur ma-

gnanime général, qui les pressoit de faire cesser le massacre ; il dura jusque vers la nuit : les deux anciens bourgmestres échappés de la prison levèrent leurs bras enchaînés vers ces guerriers farouches pour les fléchir, et les femmes, leurs enfants sur les bras, se prosternèrent devant eux pour implorer leur miséricorde, et l'obtinent enfin. Les jours suivants, l'ancien magistrat fut réintégré ; les deux chefs de la révolte, qui d'ailleurs avoient commis beaucoup de vols et d'assassinats, furent décapités ; les femmes pour avoir beaucoup contribué à attiser le feu de la sédition, furent rassemblées dans une église ; on les réprimanda sévèrement, en les exhortant à veiller aux soins de leur ménage, et à ne plus s'occuper des affaires publiques : les citoyens revenus de leurs funestes erreurs, pleins de repentir, bénirent leurs généreux pacificateurs.

Dans la guerre entre la Ligue et Henri iv, on vit les Suisses catholiques servir dans l'armée de Mayenne et les protestants dans celle du roi ; on les vit par haine de religion verser réciproquement le sang de leurs concitoyens. Henri iv envoya le sieur Henri de Sanci en Suisse pour engager les gouvernements de Berne et de Genève à faire la guerre au duc de Savoie son ennemi, ils la commencèrent comptant sur les secours promis ; plusieurs châteaux et villages furent pris et repris ; mais le roi se trouvant lui-même pressé par l'armée du duc, au lieu de secourir les alliés, obligea les troupes bernoises à venir le joindre, contre la teneur des traités, et

sans l'aveu du sénat; ces mêmes troupes, a la bataille d'Ivri, contribuèrent à la victoire qui assura à Henri IV le trône de France. Genève abandonnée se défendit seule avec courage.

Pendant la guerre de trente ans, les armées ennemies s'approchèrent des frontières de la Suisse et souvent les menacèrent; pour les couvrir et pour maintenir la neutralité, les cantons furent obligés d'entretenir un corps d'armée considérable. Mais les défiances mutuelles continuèrent à tourmenter les catholiques aussi bien que les protestants; ils s'attribuèrent des intelligences secrètes avec les Impériaux et avec les Suédois: afin de garantir leur sûreté, les cantons catholiques s'allièrent avec l'Espagne et la Savoie; les protestants avec la France.

Dans l'enchaînement des évènements on voit le mal produire souvent le bien; on peut présumer que si tous les cantons avoient professé la même religion, la Suisse n'auroit pas moins pris part à cette guerre cruelle; mais divisés par leur croyance, les différents cantons le furent aussi dans leur attachement pour les puissances belligérantes: cette grande lutte ayant été terminée par le traité de paix de Westphalie, la Suisse dut aux talents et à la persévérance de J. Rod. Wettstein, bourgmestre de Bâle, l'article de traité par lequel son indépendance de l'Empire germanique a été formellement reconnue; et la postérité reconnoissante honore la mémoire de ce patriote généreux. Tandis que la Suisse se réjouissoit de voir son indépendance consolidée, un nouvel

orage se forma dans son sein. Les frais militaires durant cette longue guerre avoient épuisé ses finances, on se vit obligé de lever dans plusieurs cantons des impôts pour subvenir aux dépenses publiques ; les paysans du canton de Lucerne se soulevèrent contre cette innovation , et dictèrent des loix à leur magistrat : cet exemple entraîna les paysans du canton de Berne , ils refusèrent de prendre les armes contre les révoltés de Lucerne , ne voulant point subjuguier leurs frères : les paysans de Berne étoient mécontents du droit d'entrée sur les vins étrangers , et de celui de sortie sur les bestiaux , et surtout de ce qu'on avoit mis hors de circulation les monnoies de l'empire , dont le titre avoit été altéré pendant la guerre de trente ans ; et de ce qu'on avoit aussi réduit la valeur d'une petite monnoie du canton : nombre d'aventuriers allemands qui après la guerre s'étoient jetés en Suisse , avoient beaucoup contribué à fomenter la sédition. L'insurrection éclata depuis les rives du lac de Thun jusqu'aux extrémités de l'Argovie. Les cantons catholiques avoient apaisé les troubles de Lucerne ; les cantons protestants se flattèrent de terminer ceux du canton de Berne par les voies de conciliation ; le sénat de Berne se prêta à ces mesures , mais les secours envoyés par les alliés de Bâle et de Schaffouse étant arrivés dans les villes de l'Argovie , cette apparition imprévue causa une rumeur générale parmi les paysans , et l'on se vit obligé de renvoyer ces troupes. Peu de temps après les insurgés s'assem-

blèrent en grand nombre à Langenthal, où ils choisirent des députés pour porter leurs griefs à Berne, et s'engagèrent en même temps par serment, en cas que leurs députés fussent emprisonnés à Berne, d'arrêter par représailles les baillifs dans leurs châteaux. Ils portèrent leurs plaintes à l'ambassadeur de France, de La Barde, qui par des menées secrètes avoit d'abord encouragé les rebelles, pour se faire ensuite un mérite auprès du sénat par ses dénonciations, et l'intérêt qu'il paroissoit prendre au salut de la république. Les députés des cantons protestants s'assemblèrent à Berne, présidés par J. H. Waser, bourgmestre de Zurich, et magistrat d'un mérite très distingué. Pendant cette négociation avec les paysans, pour ne leur donner aucun ombrage, on congédia les troupes de Genève, de Bienne et de Neuchâtel, qui avoient servi de garnison dans les châteaux. L'acte de pacification arrêté par les députés des cantons fut très honorable à l'autorité du magistrat; et les représentants des insurgés firent leur soumission à genoux devant l'assemblée des conseils. Mais les paysans de Lucerne mécontents de plusieurs articles du dernier arrangement, se révoltèrent de nouveau, et par des émissaires, soufflèrent le feu de la sédition dans les cantons voisins. Les sujets de Berne, révoltés de l'acte de soumission de leurs représentants, rejetèrent l'accommodement, et firent cause commune avec les Lucernois, auxquels s'étoient joints grand nombre de paysans des cantons de Bâle et de Soleure: ils choisirent des représentants

qui assemblés à Sumiswald reconnurent pour leur chef Nic. Leuenberger. Ce comité rédigea un traité d'union, dont les dispositions auroient amené l'anarchie ; ils invitèrent par une proclamation tous les sujets des cantons de la Suisse, de s'assembler dans une diète générale à Hutwil pour le 30 avril 1653 ; ils arrêtèrent les courriers et même des bourgeois de Berne ; l'armée des insurgés se présenta aux portes de la ville, elles ne furent point fermées, et le sénat par sa contenance courageuse et calme inspira du respect même aux rebelles ; l'ambassadeur de France et le sénat de Zurich offrirent leur médiation, mais ceux-ci déclarèrent de ne vouloir traiter qu'avec les seigneurs de Berne ; le sénat choisit pour négocier avec eux les sénateurs qu'il crut leur être agréables, et leur adjoignit deux prédicateurs ; le peuple étoit disposé à un accommodement, mais les chefs fiers de leur autorité, et apprenant qu'il leur arrivoit un secours de quelques mille hommes, firent des propositions absurdes, traitèrent les sénateurs avec insolence, et renouvelèrent le traité d'union en le faisant sanctionner par serment.

Plusieurs conférences entre les députés et les chefs de la révolte eurent lieu à Langenthal, mais ceux-ci ne voulant jamais consentir que les intérêts des paysans des différents cantons fussent séparés, persistèrent à vouloir tenir tous les ans une assemblée générale pour confirmer le pacte d'union ; ils y ajoutèrent même des menaces violentes ; le sénat se vit forcé pour le salut de la patrie de prendre les armes ;

Sigmond d'Erlach fut nommé général ; les rebelles s'emparèrent tout de suite du passage de Grumingen, s'assurèrent du Windisch dans l'Argovie, assiégèrent Aarberg, et Leuenberger s'approcha avec son armée de la ville de Berne, en même temps il fit des ouvertures de paix, et consentit aux articles proposés ; mais la multitude les désapprouva et se livra à toutes sortes d'excès. Les cinq cantons catholiques firent marcher au secours du gouvernement cinq mille hommes commandés par le général Zweyer, et Zurich envoya huit mille hommes, sous les ordres du général Werdmiller ; les chefs des rebelles firent des plaintes au sénat sur cette approche ; en réponse on leur accorda un jour pour poser les armes ; ils répliquèrent par des expressions fanatiques, en implorant la Trinité et le sang du Sauveur. Leuenberger recevant de nouveaux secours et voyant son armée forte de vingt mille hommes, voulut surprendre le camp des Zuricois, et par des corps détachés s'emparer de plusieurs villes de l'Argovie ; mais ces projets n'ayant pas réussi, il se montra encore disposé à la paix ; quarante représentants se rendirent au camp du général Werdmiller ; ces députés, à l'exception de ceux de Lucerne, promirent de se soumettre : plusieurs des chefs furent arrêtés. Leuenberger écrivit une lettre fort humble au sénat de Berne, et se montra disposé à livrer l'original de l'acte d'union. L'armée d'Erlach s'étant mise en marche pour Langenthal, tomba sur deux mille paysans : le général entra avec un détachement dans

le village de Herzogenbuchsel, sur l'assurance qu'on lui avoit donnée, que les insurgés s'étoient éloignés. Mais il s'y vit assailli par eux avec tant de violence, qu'un combat opiniâtre s'y engagea; les rebelles après s'être battus en désespérés s'enfuirent. Leuenberger et les autres chefs furent arrêtés et punis de mort; les paysans désarmés promirent obéissance et prêtèrent le serment de fidélité.

La Suisse vers ce temps ne jouit que rarement de la tranquillité: la religion ralluma la guerre entre les cantons en 1655; plusieurs familles d'Arth du canton de Schwitz penchoient pour la religion réformée, et pour se soustraire à la persécution, se rendirent à Zurich. Le conseil de ce canton réclama leurs biens, celui de Schwitz les refusa, et exigea qu'on lui livrât les fugitifs; il emprisonna plusieurs de leurs parents, les fit mettre à la question, et les punit même de mort. Les cantons protestants prétendirent que ce procédé inhumain devoit être soumis à l'arbitrage des cantons: les passions s'exaltèrent: Zurich et Schwitz prirent les armes; ce dernier canton porta ses plaintes sur cet armement à la confédération, et Zurich les siennes, sur ce qu'on traitoit ceux qui embrassoient la religion réformée en criminels, et que l'on retenoit contre la foi des traités, les biens de ceux qu'on avoit obligés à s'éloigner de leurs foyers. Les cantons protestants publièrent un manifeste, dans lequel ils développèrent les motifs de leur conduite. Les Zuricois s'assurèrent des postes importants, s'emparèrent de la Thurgovie, et assiégèrent,

mais sans succès, la ville de Rapperswil. Pendant qu'on négocioit la paix à Lucerne, l'armée catholique surprit le 13 janvier 1656, l'armée bernoise à Vilmergen et la repoussa avec perte. La méfiance à l'égard des puissances étrangères rapprocha les deux partis ; la paix se conclut sur les bases des anciens traités, mais Schwitz voulut maintenir le droit de persécution.

La politique de Louis xiv, les projets ambitieux qu'on lui attribua, inquiétèrent les Suisses. La conquête de la Franche-Comté leur alliée, l'occupation de Strasbourg, ville libre et amie, la construction de la forteresse de Huningue, durent les alarmer ; ils doutèrent si l'alliance perpétuelle renouvelée, la fidélité de leurs militaires au service du roi, pouvoient garantir à l'avenir leur sûreté. Par l'orgueil des ministres du roi et par les procédés de ses généraux, les cantons ou leurs représentants furent souvent blessés et même offensés. La révocation de l'édit de Nantes et le malheureux sort des réformés persécutés en France, affligeoient vivement les protestants de la Suisse, et les réfugiés furent traités par eux avec la bienveillance la plus généreuse. Berne et Zurich envoyèrent des députés à la cour en faveur de leurs frères infortunés ; mais leurs sollicitations devinrent un objet de risée. A la cour de Turin, ils avoient intercédé avec aussi peu de succès pour les Albigeois persécutés : l'intolérance avoit fermé les cœurs à la voix de l'humanité. Nonobstant ces dédains, les cantons protestants se réunissant aux

catholiques n'abandonnèrent point leur système de neutralité, ils y restèrent fidèles même pendant les revers de la fin du règne de Louis xiv, et malgré les insinuations des ennemis de la France.

Dans les cantons de Zurich et de Berne, le peuple inquiet des progrès de la France aux frontières de la Suisse et de ses persécutions, soupçonna ses magistrats de pencher pour la France ; pour calmer ses rumeurs, il fallut autant de condescendance, que de sagesse et de modération : il se présenta aux gouvernants une occasion pour convaincre le peuple de la pureté de ses intentions. En 1704, une armée du roi envahit la Savoie ; Berne et Fribourg intervinrent en faveur de son souverain ; ni les généraux ni les ministres par leurs menaces ne purent les intimider. Le corps helvétique soutint les deux cantons avec fermeté, le roi promit à la diète de ne point incorporer la Savoie à la France, et il tint sa promesse.

La succession du comte de Neuchâtel étoit vacante ; Louis xiv la réclama avec hauteur et menace pour un prince de sa maison, en faisant valoir quelques droits spécieux. Le roi de Prusse prétendit à cette principauté, comme héritier universel de la maison de Nassau-Orange ; les états généraux et l'Angleterre appuyèrent ses prétentions : le sénat de Berne étoit très porté pour ce prince, il avoit accepté les articles généraux que les états lui avoient présentés pour déterminer les droits du prince et ceux du pays, et ce dernier croyoit trouver une

garantie de plus dans l'éloignement du souverain. Berne envoya pour protéger le comté un corps de deux mille hommes.

La haine des deux religions jamais assoupie en Suisse, fut fomentée de plus en plus par l'abbé Ulric de Saint-Gall, au point qu'elle éclata dans une guerre civile. Ce prince mitré avoit l'ame d'un despote : il voulut mettre sous le joug ses sujets du Toggenbourg par des moyens violents ; il les dépouilla de leurs droits les plus incontestables : les Toggenbourgeois alarmés portèrent leurs plaintes à leurs combourgeois de Schwitz et de Glaris et ensuite à la diète helvétique , sans obtenir aucune protection. Ce peuple se voyant livré à son oppresseur, ne respecta plus ni loix ni magistrats , il les insulta et les déposa ; des objets de peu d'importance , tels que l'introduction du nouveau calendrier, enflammèrent ses passions, les querelles devinrent souvent sanglantes. L'abbé mit garnison dans plusieurs châteaux, ce qui étoit contraire à une convention positive ; les Toggenbourgeois y voyant l'intention de les asservir, prirent les armes et chassèrent les garnisons des châteaux. Le pays étoit divisé en trois partis ; celui des protestants qui avoient à défendre leur religion et leur liberté ; celui des catholiques qui vouloient également se soustraire au joug de l'abbé ; celui des catholiques fanatiques qui, pour leur prince comme pour leur croyance, étoient animés d'un zèle aussi aveugle que passionné. Le gouvernement de Zurich pour arrêter les excès de l'anarchie

envoya, en 1709, dans le Toggenbourg un député conciliateur soutenu par un corps de troupes ; on ne pouvoit que difficilement prévenir les explosions les plus funestes.

L'abbé s'étoit adressé à la maison d'Autriche, qu'il avoit trouvée très disposée à le seconder ; les cantons instruits de cette violation du traité de la confédération, l'exclurent de la diète helvétique. Mais l'empereur l'ayant assuré par son ministre, et le pape par le nonce, de leurs puissantes protections, l'abbé fier de ces promesses se livra aux démarches les plus inconsidérées ; il arma quatre mille hommes, qu'il mit en garnison dans sa résidence de Wyl ; ce corps abandonna la ville à l'approche des troupes de Zurich, et l'abbé se réfugia à Lindau : ces mêmes troupes s'emparèrent des deux couvents qu'on regardoit comme la clef du Toggenbourg.

Le gouvernement de Berne voyant le péril éminent auquel la patrie étoit exposée par les intrigues de l'abbé, et par l'anarchie qui régnoit dans le Toggenbourg, s'unit très intimement avec Zurich, et arma trente-cinq mille hommes. Les peuples de Schwitz, de Lucerne, d'Uri, de Zug et d'Underwald, agités par le nonce et les prêtres fanatiques, prirent les armes en faveur de l'abbé, et s'emparèrent des bailliages libres, du comté et des villes de Bade et de Bremgarten ; les troupes de Zurich et de Berne les en chassèrent, malgré un revers qu'avoit éprouvé un corps de Bernois : le château et la ville de Bade firent d'abord quelque

résistance , mais ils furent bientôt forcés de capituler. Pendant les progrès des armées protestantes, l'empereur engagea la diète de Ratisbonne à prendre la défense de l'abbé comme membre de l'empire, et à lancer un décret contre les deux cantons ; pour les intimider, il fit avancer des troupes vers les frontières de la Suisse. Le pape envoya aux cantons catholiques une somme d'argent , et implora le ciel par des prières publiques , pour le succès des armes catholiques. Berne et Zurich prouvèrent dans un manifeste que l'empire n'avoit aucun droit de se mêler des intérêts de la Suisse , le traité de Westphalie lui ayant assuré son entière indépendance ; les puissances protestantes très attachées au maintien de ce traité s'intéressèrent aux deux cantons ; l'empereur par des considérations politiques , devant ménager ces puissances , resta dans l'inaction. Par la même raison , l'ambassadeur de France se borna à exhorter les cantons à la paix , et à tenir en suspens les deux partis par des déclarations équivoques. Le roi fit marcher quelques troupes sur les frontières de Bâle ; les cantons neutres négocièrent une réconciliation , mais Zurich et Berne insistant sur la possession exclusive du comté de Bade et des bailliages libres ; mirent obstacle à la pacification générale. Uri et Lucerne ayant consenti , cette paix partielle fut conclue ; mais les trois autres cantons étoient outrés de dépit de se voir abandonner : le nonce et les prêtres entraînèrent de nouveau le peuple d'Uri et de Lucerne à reprendre les armes ; un corps de six mille

catholiques passa la Reuss, et surprit près du couvent de Mouri un corps de Bernois, qui s'étoit fié à la paix conclue avec Uri et Lucerne; l'armée catholique de douze mille hommes, fière de ce succès, attaqua près de Willmergen l'armée de Berne de huit mille hommes avec une telle impétuosité, que l'aile gauche des Bernois plia d'abord; cependant le général Frisching, et les commandants N. de Diesbach, J. de Sacconay, May et Manuel, rétablirent le combat, et les Bernois durent à la présence d'esprit, à l'intrépidité et à l'union de leurs chefs, la victoire complète qu'ils remportèrent sur les catholiques. Zug demanda et obtint la paix; et Rapperswil ouvrit ses portes aux Zuricois. On convint d'un armistice, et la paix définitive fut conclue le 11 août 1712; par ce traité l'on assura au Toggenbourg ses anciens privilèges, et l'on y régla tout ce qui concernoit les droits et l'exercice du culte des deux religions. Le comté de Bade resta aux deux cantons, le canton de Glaris conserva sa part à la corégence; celui de Berne fut admis à celle de la Thurgovie, du Rinthal et de Sargans. (1)

C'est avec une peine extrême que les cantons catholiques se virent dépouillés du comté de Bade et

(1) Les causes qui avoient amené cette guerre, l'influence des ministres étrangers, la division entre les cantons, et les faits militaires ont été présentés de la manière la plus complète et la plus intéressante dans les deux ouvrages historiques publiés en 1783 et 1803, par M. L. Meister.

forcés de renoncer à l'espérance de voir triompher la religion romaine ; le pape avoit d'avance déclaré un traité de paix avec les cantons protestants comme non obligatoire, et l'acte de cette déclaration a été trouvé dans les archives du couvent de Saint-Gall. Le ressentiment et la défiance engagèrent en 1715 les cantons catholiques à contracter avec Louis XIV une alliance, dont les articles secrets causèrent de l'ombrage aux cantons de Berne et de Zurich, puisqu'ils assuroient, à ce qu'on croyoit généralement, la prépondérance aux cinq cantons, et la restitution du comté de Bade : mais par la mort du roi qui arriva peu de temps après, ce traité n'eut point de suite, et les motifs religieux n'influant plus ouvertement dans les discussions politiques, la paix entre les cantons ne fut plus troublée.

La Suisse depuis lors se vit rarement agitée dans son intérieur, ou si quelques mécontentements ou quelques divisions s'élevèrent, on réussit bientôt à les calmer. La prospérité et la population de ce pays s'accrurent, et du haut des Alpes, la Suisse put voir passer les orages de l'Europe loin d'elle, sans en être troublée.

Les puissances liguées contre la France dans la guerre de succession, pressèrent par de fortes instances le corps helvétique d'entrer dans leur ligue ; mais fidèle à ses anciens principes, la Suisse obtint par sa conduite prudente la neutralité non-seulement pour elle, mais encore pour les villes forestières.

Le gouvernement de Berne se livra sans interruption à ses soins paternels, pour le bonheur de ses sujets, et ce pays durant une longue époque, présenta le modèle de l'aristocratie la plus modérée et la plus heureuse. Si des mœurs étrangères s'y introduisirent, si leur influence funeste s'y fit ressentir, il y eut des magistrats vertueux qui, par leur zèle et leur exemple, tâchèrent d'arrêter le torrent. L'avoyer Isaac Steiguer par la noblesse de son ame, par ses vertus, et son patriotisme éclairé, sut mériter le nom de père de la patrie.

Mais vers le milieu du dix-huitième siècle, l'horizon tranquille de la république s'obscurcit; une conjuration menaçait l'édifice de la félicité publique. Il y avoit à cette époque à Zurich des hommes de lettres (1) qui, frappés des beautés des anciens et nourris de leur génie, en voulant éclairer et former le goût de la nation, passionnèrent la jeunesse pour l'esprit républicain qui, dans Rome et dans Athènes, avoit produit tant de chefs-d'œuvre et tant de grands hommes; cette impulsion donnée aux esprits, se porta bientôt sur les intérêts de la patrie. Le grand Haller, très jeune, fut leur ami; il avoit composé

(1) Bodmer et Breilinguer: il n'est aucun de leurs concitoyens qui ne doive rendre hommage au mérite éminent de ces savants profonds et judicieux, à leur influence bienfaisante sur la littérature en Allemagne, et très particulièrement sur les progrès des élèves distingués sortis de leur école.

moindre étincelle suffisoit pour le faire éclater avec plus ou moins de violence.

Le magistrat de Genève, jaloux de son autorité, tâcha de la maintenir, comptant sur l'appui des alliés; il fit trop sentir son pouvoir à ses concitoyens; ceux-ci en furent blessés et humiliés, employèrent les élections du conseil-général et le droit de représentation, pour braver le conseil des Vingt-huit; cette lutte d'amour-propre amena des scènes tragiques: pour concilier les esprits, Berne, Zurich et la France intervinrent en 1738. Leurs ministres réglèrent les attributions des différens ordres de l'Etat: la médiation acceptée par les Genevois fut garantie par les puissances. Pendant vingt-six ans Genève fut tranquille; le goût des lettres et des sciences y avoit fait des progrès rapides, les richesses s'y étoient considérablement augmentées, et avoient introduit le ton, les manières des grandes capitales, avec toutes les prétentions de la vanité. On vit se former à Genève deux classes très distinctes, celles du haut de la ville et celle des artistes des rues basses; ces deux classes ne tardèrent pas à se détester mutuellement.

Vers ce temps, parut J. J. Rousseau; le magistrat sévit contre ses ouvrages: les citoyens, fiers de voir un homme de génie s'élever au milieu d'eux, et entraînés par la chaleur de son éloquence, exigèrent du conseil la révocation de l'arrêt; mais ce corps croyant son honneur intéressé à le soutenir, resta inébranlable; le conseil général entrava les fon-

tions du magistrat, qui s'adressa ensuite aux puissances garanties; leurs ministres après avoir épuisé tous les moyens de persuasion pour concilier les esprits, prononcèrent en 1767 sur le sens des articles en contestation de la médiation de 1738. Les représentants virent dans ce prononcé l'arrêt de leur servitude, et en 1768 ils obligèrent, par une prise d'armes, le conseil et son parti à condescendre à des formes d'élection très démocratiques, à la rédaction d'un code de lois; alors on vit paroître nombre de pamphlets qui aigrèrent les esprits sans les éclairer: les réélections, les prises d'armes, furent les épouvantails dont se servirent les citoyens contre leur magistrat; à la fin, les puissances voisines, Berne, la Savoie et la France, craignant que cette fièvre politique ne passât leurs frontières, pour l'arrêter firent avancer leurs troupes vers la ville de Genève, les citoyens jurèrent de s'ensevelir sous ses décombres plutôt que de se rendre; mais ces héros des cercles et des clubs, en voyant de leurs remparts les drapeaux des armées médiatrices, ouvrirent les portes et mirent bas les armes. Les ministres des puissances dictèrent la loi; elle satisfait aux vœux des aristocrates; MM. Steiguer et Watteville avoient été choisis pour ministres représentants, et le général Lentulus commandoit le corps d'armée de Berne. Ce nouvel état des choses dura depuis 1782 jusques en 1794; alors quelques Genevois turbulents excités par des émissaires et le ministre de la convention, plongèrent leur patrie, sans

aucun nouveau prétexte , dans toutes les horreurs de la révolution, au moment même où celle-ci alloit être arrêtée en France.

Je finirai cet exposé par indiquer la forme et les maximes du gouvernement de Berne. C'étoit une aristocratie élective ; on choisissoit les membres de l'Etat parmi deux cent cinquante familles, et par voie d'élection ; les fils n'obtenoient point les charges de leurs pères par droit de succession , comme dans les aristocraties héréditaires. Les petit et grand conseil composés de deux cent quatre-vingt-dix-neuf membres, jouissoient de tous les attributs de la souveraineté ; de celui de déclarer la guerre, de faire la paix et de conclure les alliances, d'abroger les lois et d'en faire de nouvelles. Le sénat du Deux-cents étoit juge suprême dans les procès civils qui lui étoient portés par appel; il étoit juge en première et dernière instance , des crimes de haute trahison et de tout délit grave d'un citoyen de Berne ; il exerçoit le droit de faire grace ; il nommoit les membres des tribunaux et des principaux comités , et il éliroit les avoyers , les sénateurs et le chancelier.

Le sénat représentoit le pouvoir exécutif, il étoit composé de deux avoyers et de vingt-trois sénateurs.

Le sénat avoit l'initiative de toutes les affaires qui devoient être portées au conseil du Deux-cents. Il étoit chargé de la haute police et de tout le pouvoir administratif ; les baillifs étoient soumis à sa surveillance. Il jugeoit en dernier ressort les délits et

les crimes, ratifioit ou modifioit les sentences des tribunaux criminels que lui adressoient les bailliages et les villes qui avoient possédé le droit de haute justice avant d'avoir appartenu au canton. Ce corps nommoit aux charges ecclésiastiques et à nombre d'emplois civils. Les avoyers et les sénateurs présidoient à tous les tribunaux et aux comités. L'avoyer régnant présidoit au conseil souverain ; c'étoit lui qui proposoit au sénat toutes les affaires ; il jouissoit d'une influence importante avec des honneurs distingués.

Deux sénateurs, sous le nom de trésoriers, étoient chargés des finances de l'Etat ; l'un pour celles de l'ancien canton, l'autre pour celles du pays de Vaud : leur rang suivoit immédiatement celui des avoyers.

Les quatre bannerets étoient autrefois magistrats et en même temps chefs militaires ; ils conduisoient les bannières de leur ressort ; ils avoient conservé le rang des sénateurs, membres du conseil secret ; ils formoient le conseil des finances, et restoient en charge pendant quatre ans ; on les choisissoit dans les quatre plus anciennes abbayes. Les deux derniers sénateurs élus étoient connus sous le nom de conseillers secrets ; leur fonction étoit importante ; ils surveilloient le sénat et même le conseil du Deux-cents, pour que la constitution ne souffrît aucune atteinte dans leurs délibérations ; ils étoient obligés sur la sommation de quelques membres de l'Etat, de présenter soit au sénat, soit au conseil du Deux-cents

toute affaire qui leur étoit déferée. Ces magistrats exerçoient une espèce de censure, et cette institution servoit à prévenir les abus, par la facilité qu'on avoit de les dénoncer, ou à corriger ceux qui existoient, puisque, par cet organe, on les faisoit connoître aux autorités constitutionnelles; ce ressort communiquoit une impulsion salutaire au corps politique, et entretenoit sa vie et son activité.

Les formes des élections sont très importantes dans une aristocratie, il faut qu'elles soient combinées de manière à prévenir les brigues et les cabales, contre lesquelles, malheureusement, le serment même ne fut pas toujours une garantie suffisante. Pour les élections des sénateurs, on avoit suivi une méthode par laquelle la faveur des suffrages se trouvoit restreinte par les chances du sort, et dont l'expérience du temps avoit consolidé l'usage.

On commençoit par tirer au sort dix électeurs, trois sénateurs et sept membres du Deux-cents. Ceux-ci proposoient par un scrutin secret, des candidats, leur nombre ne devoit pas être moindre de six; jusques à ce que ce nombre fût complet, on recommençoit l'opération. Les candidats nommés, chaque membre du Deux-cents tiroit d'un sac destiné à cette cérémonie, une ballote; un tiers des ballottes étoit en argent et les deux autres tiers en or; ceux à qui ces dernières étoient tombées en partage, jouissoient seuls du droit de donner leurs voix. Les quatre candidats qui avoient obtenu la pluralité des voix tiroient encore au sort, et les

deux qui avoient eu les ballottes d'or étoient mis en élection ; c'est par un scrutin secret que l'élection étoit enfin décidée : pour être éligible il falloit avoir été baillif. Les seizeniers étoient tirés au sort parmi les anciens baillifs de chaque abbaye ; les quatre plus anciennes qui avoient des bannerets , en choisissoient deux. Cette charge obtenoit plus d'importance à l'époque des élections du Deux-cents.

Ces élections avoient lieu tous les neuf ou dix ans , lorsqu'il y avoit environ quatre-vingts places vacantes. C'étoient le sénat, les seizeniers, le lieutenant civil, le fiscal et le grand sautier, qui formoient le corps électoral : on n'étoit éligible qu'à l'âge de trente ans. Chaque membre avoit le droit de nommer un sujet, et les avoyers pouvoient en nommer deux d'après un ancien usage. Les élections se faisoient à haute voix : ceux qui venoient d'être élus prenoient d'abord séance au conseil du Deux-cents. L'influence de ces quatre-vingts nouveaux membres ne pouvoit manquer d'être fort sensible ; des hommes dans la vigueur de l'âge, en raison même de leurs talents et de leurs connoissances, empressés de se distinguer, contrarioient souvent les avis de l'expérience, ralentissoient et précipitoient tour-à-tour les délibérations. Mais souvent aussi on vit à ces époques le conseil souverain prendre plus d'essor et se signaler par d'utiles réformes, par de généreuses institutions. Les membres du Deux-cents, indépendants des hommes en crédit, puisqu'on ne devoit qu'au sort les charges les plus lucratives, soute-

noient dans les délibérations publiques leur opinion avec beaucoup de liberté ; afin qu'elles ne devinssent pas trop animées , on avoit établi qu'il n'y avoit qu'un jour pour opiner. Quoiqu'on vît souvent des sénateurs , soit par caractère , soit par quelques vues secrètes , se tenir tête dans les séances , ces partis ne causoient aucune désunion dangereuse , et servoient à mieux approfondir l'objet des discussions. Les magistrats étoient soumis à une espèce de grabeau ; les membres du grand conseil passaient par la censure du sénat et des seizeniers ; les sénateurs, par celle d'un corps composé de l'avoyer, des bannerets et des seizeniers, et sur leur rapport le conseil du Deux-cents les confirmoit dans leurs charges. Le sénat obtenoit alors une délégation du souverain pour l'exercice de ses pouvoirs.

Je doute qu'on ait jamais fait un usage important du grabeau. Il y a trop d'inconvénients dans cette institution , les passions et les erreurs de l'opinion publique y ont trop de prise , et les procédures juridiques sont un moyen plus convenable d'arrêter et de punir les erreurs et l'inconduite des fonctionnaires publics.

L'organisation de cette aristocratie favorisoit l'esprit républicain et libéral, le principe de l'honneur et l'amour du bien. A chaque élection du conseil souverain , six ou huit familles qui jusqu'alors n'avoient point participé au gouvernement, y furent admises ; et afin de prévenir l'oligarchie, on gratifia dans ces derniers temps du droit de bourgeoisie

plusieurs familles considérées du canton. Pour occuper la charge de baillif, il falloit être marié. On ne pouvoit choisir dans la même famille qu'un seul sénateur. Les lois d'héritage très importantes par leur influence dans un état aristocratique, ne permettoient point à un père de favoriser un de ses fils aux dépens de ses autres enfants ; mais lorsqu'on n'avoit point d'héritier direct, on pouvoit disposer de sa succession en faveur d'un de ses collatéraux : les familles avoient fondé des caisses considérables pour soutenir les individus moins aisés ; mais le gouvernement avoit fixé le maximum du capital qu'il n'étoit pas permis d'outré-passer, de peur qu'une famille ne fût tentée de s'en servir pour se rendre trop puissante.

Les revenus de l'Etat étoient le produit de la régie des sels, des dixmes, des cens, des lods prélevés sur les ventes des fonds dans le pays de Vaud, et des intérêts qu'on touchoit des capitaux placés dans les pays étrangers : ce dernier revenu étoit le fruit honorable d'une sage économie. On en consacroit une partie à des objets d'utilité publique, et au soulagement de l'humanité. Les hôpitaux pour les malades, les infirmes et les vieillards, la maison de force, celle de travail, tous ces établissements égaloient les meilleures institutions de ce genre, et se distinguoient par une propreté qui approchoit de la magnificence. On établit près du lac de Thun un canal pour faire écouler les eaux du torrent de la Kander, qui avoit submergé autrefois une grande

étendue de terrain : cet ouvrage achevé depuis près d'un siècle, est encore admiré par les connoisseurs.

La justice étoit bien administrée ; à cet effet on avoit créé plusieurs instances : la première étoit celle d'un tribunal composé des juges de chaque district , la seconde, la cour baillivale, où siégeoient des assesseurs choisis dans le bailliage ; de-là, le procès pouvoit être porté aux tribunaux d'appel à Berne ; il y en avoit deux, l'un pour le pays allemand et l'autre pour le pays roman ; enfin l'instance suprême, qui étoit le conseil souverain devant la chambre d'appel du pays allemand, deux membres du tribunal plaidoient la cause des deux parties, ce qui les mettoit dans la nécessité de s'instruire à fond de chaque affaire, et par ce travail les juges devoient s'acquérir une connoissance exacte des lois, et l'usage habituel de la logique qu'exige leur application.

Devant la chambre d'appel du pays roman, c'étoient les avocats de ce pays qui plaidoient les causes, mais un des juges faisoit le rapport. De ce tribunal, les affaires ne pouvoient être portées que par voie de recours au conseil souverain. Si le nombre des instances et des procédures pouvoit rassurer les parties, les avocats avoient par-là même le moyen de traîner les procès et de les rendre dispendieux.

La justice criminelle avoit une marche régulière ; elle étoit observée religieusement : on respectoit la sûreté personnelle, et les punitions qu'on infligeoit étoient en général fort modérées. Le célèbre Howard avoit remarqué, qu'en raison de la population, le

nombre des détenus dans les prisons en Suisse, étoit moins considérable que dans aucune autre partie de l'Europe, et cela surtout étoit vrai du canton de Berne. Heureux effet des lois douces et des soins d'un gouvernement paternel ! Le sénat ne se permit jamais de porter aucune atteinte aux droits et privilèges des villes et des bailliages. Les villes de Zoffingen et de Berthoud continuèrent de jouir de leurs anciennes immunités ; le pays de Hassli continua d'élire son landamann. La ville de Lausanne (1), le gouvernement d'Aigle, et le reste du pays de Vaud, conservèrent leurs anciennes lois et des droits précieux. Si autrefois les ducs de Savoie rassemblèrent les représentants du clergé, de la noblesse et des villes, c'étoit pour faire la répartition d'un don gratuit, ou pour obtenir le consentement d'un emprunt ; et comme le gouvernement de Berne n'eut jamais recours à aucune de ces ressources, ces assemblées des états n'avoient plus lieu, et, il me

(1) En 1723, D. Albr. Davel, major d'un régiment de milice, honnête homme, mais fanatique, entra sous un prétexte spécieux dans la ville de Lausanne à la tête d'un corps qu'il commandoit, somma le magistrat de constituer le pays de Vaud en canton indépendant, alléguant pour motif les rigueurs de la formule *consensus*, et quelques abus vrais ou supposés de l'administration. Le conseil souverain abandonna au juge criminel de Lausanne, aux habitants de la rue de Bourg, de juger ce crime d'état, et cet inspié malheureux fut décapité.

semble, elles n'étoient pas fort à regretter. Ce canton présentoit le spectacle de différents peuples distingués par leurs mœurs, leurs privilèges, leurs langages, ainsi que par les productions du sol. Dans les villes, l'industrie et le commerce fleurissoient ; l'air et la tenue des habitants, portoient partout l'empreinte la plus franche et la plus sensible du contentement général. Le paysan du pays allemand, d'un tempérament flegmatique, et d'un caractère tranquille, étoit très attaché aux anciens usages ; à peine pouvoit-on distinguer le manoir et l'habillement du paysan le plus riche, de ceux du paysan le moins aisé ; n'éprouvant aucun desir de sortir de son état, il étoit satisfait de jouir de son bien-être à l'ombre des lois et d'un gouvernement doux et bon.

Le Vaudois, tenant du caractère de ses voisins, vif, passionné, recherchoit avec avidité les distinctions ; il jalousoit les rangs supérieurs ; son commerce étoit facile, aimable et instructif ; les jeunes étrangers se rendoient en foule dans ce pays pour s'y former à l'usage du monde, avant de s'exposer aux dangers du séjour des grandes villes. Ce n'est point d'après les principes d'une théorie générale que le sénat gouvernoit les sujets de ses différents pays : il n'ambitionnoit pas de les soumettre à un seul système ; c'est d'après des maximes analogues au caractère des hommes, à leurs mœurs et aux localités qu'il cherchoit à les rendre heureux.

Le gouvernement jouissoit dans les relations extérieures d'une considération distinguée ; il la de-

voit à la droiture de ses procédés, et quoique ce canton fût sous tous les rapports le plus puissant de la Suisse, on n'a jamais vu son gouvernement se livrer à des projets ambitieux ; il n'employoit sa force qu'à soutenir le lien de la fédération, et tâchoit de vivre en bonne intelligence avec tous ses alliés.

Devroit-on dissimuler quelques reproches qu'on a faits à ce gouvernement ; seroit-ce l'honorer que de les passer sous silence ?

On a prétendu que les hommes livrés à l'étude des sciences, à la culture des belles-lettres, n'en avoient obtenu aucun encouragement. Seroit-ce peut-être que l'esprit d'un gouvernement aristocratique a peu de rapport avec l'esprit des théories abstraites et le goût des lettres ? Sans discuter la question, on doit convenir qu'à Berne les hommes du moins qui cultivoient des connoissances pratiques et utiles, furent toujours honorés et récompensés. Que les jeunes patriciens alloient étudier le droit et d'autres sciences d'un usage général, dans les premières universités de l'Allemagne. Qu'on avoit fondé une société d'économie rurale, qui se distingua par ses excellents mémoires, par des prix d'encouragement, et par son influence sur la culture des terres. Si la philosophie reproche au sénat de Berne son indifférence à son égard, ne pourroit-on pas l'en justifier par l'événement arrivé en 1749, et par la triste expérience qu'on a faite plus récemment des hautes conceptions des philosophes et des

beaux esprits dans l'art de gouverner les hommes ?

On a fait un autre reproche aux patriciens bernois, celui de faire trop sentir leur supériorité constitutionnelle, surtout à la magistrature des villes municipales et à la noblesse du pays de Vaud. Ces reproches n'ont-ils pas été souvent faits par un amour-propre trop irritable ? Et ne doit-on pas faire grâce aux foiblesses qui sont le partage commun de l'humanité ? Le sénat n'avoit-il pas réuni à une dignité qui commande le respect, des formes très républicaines ? Et quelles fautes particulières ne seroient pas rachetées par les vertus qui méritèrent au gouvernement un tel éloge ?

Le conseil établi par la nouvelle constitution, semble avoir hérité des maximes de l'ancien : il tient les rênes de l'Etat avec prudence et fermeté ; il a fait des lois que les circonstances avoient rendues nécessaires ; il a formé une académie pour instruire la jeunesse dans toutes les facultés, établissement d'une grande utilité pour l'avenir. Ce gouvernement a rendu un hommage touchant et courageux au chef de l'ancien sénat ; les cendres du respectable Frédéric Steiguer, avoyer, avoient été laissées pendant six ans dans une terre étrangère ; avec une vénération religieuse elles ont été transportées à Berne, et déposées dans la cathédrale. La mémoire de cet homme héroïque restera gravée dans tous les cœurs nobles et généreux.

A peine le gouvernement avoit-il été formé, qu'une insurrection menaçante éclata aux bords du lac de Zurich : la trame étoit bien disposée, la révolte se seroit communiquée aux autres parties de la Suisse ; M. de Watteville, alors landamann , soutenu par le conseil de son canton , avec ses forces militaires et celles de quelques autres cantons , étouffa par des mesures aussi promptes que sages , l'incendie dont cette sédition menaçoit la patrie.

Si dans l'ancienne aristocratie la diversité des opinions et leur opposition , pouvoit donner quelquefois du ressort au gouvernement , la forme actuelle et les circonstances présentes , exigent que les hommes de bien se rallient autour de lui.

Prêt à finir ces considérations , mon ame se sent pressée d'un sentiment, elle s'y livre avec confiance : il s'adresse à vous , nobles Bernois ; pénétré d'admiration pour les vertus de vos ancêtres, ces vertus sont un dépôt sacré confié à vos soins, gardez-le avec un sentiment religieux. Si les mœurs des temps héroïques de notre histoire n'existent plus , si celles du siècle eurent aussi sur vous leur influence funeste , vous avez conservé cependant des vertus qui vous élèvent au-dessus du sort , et qui produiront dans toutes les circonstances des fruits précieux. Beaucoup d'entre vous sont allés habiter les terres de leurs aïeux ; c'est parmi les occupations champêtres , en présence des Alpes, ces augustes

remparts de notre liberté , que vous pratiquerez la frugalité, la piété et les autres vertus qui ont formé et soutenu la gloire de votre état. Au sein de vos familles , les grands exemples que vous présenterez à vos enfants , ceux des d'Erlach , des Buben-berg et des Steiguer , inspireront à leurs jeunes cœurs des sentiments dignes de la postérité de ces grands hommes.

Et vous , Sexe aimable , en m'adressant à vous , j'ose me flatter que vous rendrez justice à la pureté de mes intentions ; si la modestie vous laisse ignorer votre influence sur l'esprit public , elle ne peut vous cacher celui que vous exercez sur les cœurs ; les républicains les plus austères en reconnoissent le pouvoir. Vous régnerez sur les hommes libres et courageux , par les vertus d'épouses estimables , de mères tendres et vigilantes. En imitant la noble simplicité de vos ancêtres , en aimant la retraite , en inspirant à vos enfants l'amour de la nature et de la patrie , vous jouirez d'une satisfaction douce , d'une tranquillité d'ame , que ne remplaceront jamais les plaisirs variés des grandes villes et leurs brillantes dissipations.

LES ACQUISITIONS DE BERNE,

AU QUATORZIÈME SIÈCLE.

L'AN 1334. Le pays de Hassli s'étant racheté de ses seigneurs, les barons de Weissenbourg, se soumit de bon gré à Berne, qui lui confirma ses anciens privilèges et lui en accorda de nouveaux.

L'an 1351. La ville et le comté d'Arberg furent achetés du comte Pierre, qui fut tour à tour ami et ennemi des Bernois : il employa la somme d'achat pour payer ses dettes.

L'an 1384. Le comté et la ville de Thun, cédés en propriété par le comte Werner de Kybourg.

En la même année, le comté et la ville de Berthoud, achetés de Berthold, comte de Kybourg.

L'an 1388. Le comté de Nidau, conquis par Berne et Soleure sur le seigneur de Couci, à qui il avoit été cédé par l'Autriche ; depuis 1392, Berne en fut mis exclusivement en possession.

..... Bueren, ville et seigneurie conquises après la bataille de Serpach par les cantons de Soleure et de Berne, en 1393. On en fit le partage, et Berne obtint la ville et la rive droite de l'Aar.

L'an 1391. Le haut Simmenthal, nommé Zweisimmen, acheté du dernier comte de Gruyère, qui en employa la somme pour payer ses dettes.

L'an 1400. Frutigen, acheté des barons de Thurn

par les habitants de cette vallée; ils se soumirent de bon gré à Berne, qui lui accorda des privilèges importants.

L'an 1400. Unterseen, acheté des comtes de Hohenzollern; dans ce bailliage est situé Unspunnen, acheté de N. de Scharnachtal, et la vallée de Habkeren.

AU QUINZIÈME SIÈCLE.

L'an 1404. Trachselwald, acheté de l'Ordre Teutonique; Berne acquit en 1447 le droit d'avoyerie sur Troub, monastère de l'ordre de Saint-Benoît; il fut sécularisé du temps de la réformation.

L'an 1407. Wangen, acheté de Grimm de Grunenberg; la seigneurie de Rohebach, qui en fait partie, fut acquise en 1504.

L'an 1412. Le comté de Laupen; Berne qui, depuis 1308, en possédoit une partie, acheta l'autre en 1412, de Conrad, comte de Neuchâtel: le sénat exempta les habitants de la servitude, qui, par reconnaissance, restituèrent la somme de l'achat.

L'an 1414. Bipp, seigneurie achetée des comtes de Kybourg par Berne et Soleure, en 1463. Elle fut cédée à Berne, et Soleure obtint la seigneurie de Bechbourg.

L'an 1415. Arbourg; le château et la seigneurie furent cédés par le noble de Kriechen, pour le capital qu'il devoit à Berne.

..... L'Argovie inférieure fut conquise sur le duc Frédéric d'Autriche; l'empereur Sigismond

assura cette possession à Berne, en 1416 et 1418; et la maison d'Autriche en fit la cession formelle en 1474 et 1477.

L'an 1424. Schwarzenbourg, acheté d'Amedée VIII, duc de Savoie, prit Fribourg dans la corégence; en 1448, ce canton le céda exclusivement à Berne; et en 1455, Fribourg fut pris derechef dans la corégence.

L'an 1432. Arwangen, seigneurie achetée des nobles de ce nom.

L'an 1439. Simmenthal, la partie inférieure (Wimis) fut achetée en 1439 et 1449 des familles de Brandis et de Scharnachtal.

L'an 1475. Aigle fut conquis sur le duc de Bourgogne; et en 1534, les nobles de Torrents renoncèrent à leurs droits, et obtinrent le droit de bourgeoisie de Berne.

..... Echallans, la baronnie de Granson, Orbe, conquis par les Suisses sur Louis de Châlons, et abandonnés en toute propriété aux cantons de Berne et de Fribourg.

L'an 1475. Cerlier, conquis par les Bernois sur Louis de Châlons; une partie de la seigneurie appartenant à la maison d'Orange, en fut achetée.

..... Morat, conquis par les Suisses sur le comte de Romont, allié du duc de Bourgogne, et cédé aux cantons de Fribourg et de Berne.

..... Oron échut à Berne dans le partage des possessions du comte Michel de Gruyère; Berne le revendit à J. Steiguer, et le racheta en 1557. On

incorpora dans ce bailliage l'abbaye de Hauteret de l'ordre de Citeaux.

L'an 1499. Schenkenberg, son seigneur, le noble de Baldez, ayant pris part à la guerre de Souabe, fut fait prisonnier, et n'obtint la liberté qu'en cédant cette possession.

AU SEIZIÈME SIÈCLE.

L'an 1510. Landshut fut acheté en 1510 et 1514.

L'an 1527. Thorberg; le château fut démoli en 1386. Pierre de Thorberg, après avoir fait la paix avec les Bernois, y fonda une Chartreuse, et chargea Berne de l'avoyerie : ce monastère fut sécularisé.

..... Les couvents de Fraubrunen, Frienisberg, Saint-Jean, Kœnigsfelde, Gottstatt, furent sécularisés.

..... Interlacken; Berne fut long-temps en possession de l'avoyerie de ce couvent; les Bernois se l'approprièrent avec ses possessions, telles que Brienz, la vallée de Haberen.

L'an 1529. Buchsée, commanderie de l'Ordre de Malte; le dernier commandeur du temps de la réformation, la remit au gouvernement de Berne.

L'an 1535. Biberstein, seigneurie dans l'Argovie, fut achetée de l'Ordre de Saint-Jean.

L'an 1536. Le pays de Vaud fut conquis sur le duc de Savoie, et cédé à Berne en toute propriété; le pays et les villes conservèrent leurs anciens privilèges; la ville de Lausanne obtint de nouvelles

prérogatives, et on lui accorda, de même qu'à Payerne, les revenus des biens ecclésiastiques. Le riche couvent de Romainmotier fut sécularisé.

L'an 1555. Gessenay, partie du comté de Gruyère, avoit été cédée par le comte Michel en paiement de sa dette.

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

L'an 1607. Brandis, seigneurie située dans l'Emmenthal, achetée de son possesseur de Montmajor.

L'an 1651. Oberhoffen, seigneurie située dans l'Oberland. Berne en avoit acquis les droits souverains en 1386, et la propriété en 1400. Elle fut revendue, et ensuite rachetée en 1651.

L'an 1698. Sumiswald, acheté de l'Ordre Teutonique.

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

L'an 1701. Aubone, seigneurie du pays de Vaud, achetée du marquis du Quesne.

L'an 1729. Kœniz, commanderie achetée de l'Ordre Teutonique.

L'an 1732. Castelen, dans l'Argovie, acheté des barons de Riedesel, héritiers de L. d'Erlach, maréchal de France.

CHAPITRE III.

INFLUENCE DU CONCILE DE CONSTANCE SUR LE SORT DE LA SUISSE , AU QUINZIÈME SIÈCLE.

L'EMPEREUR Sigismond , pour remédier aux abus et à l'anarchie de l'Eglise , et par des motifs politiques , pressa le pape Jean XXII d'assembler un concile à Constance en 1414. Le pape s'y prêta plus volontiers , depuis qu'il avoit été chassé de Rome par Ladislas , roi de Naples ; il espéroit trouver dans l'empereur un puissant appui contre son ennemi ; mais à peine fut-il arrivé à Constance , qu'il apprit la mort de Ladislas ; il eut du regret de sa condescendance , mais il ne lui fut plus possible d'en revenir. Jean XXII avoit pour compétiteurs Benoît XIII et Grégoire XII ; il espéroit que le concile déposeroit les antipapes , et confirmeroit les conclusions du concile de Pise ; il étoit plein de confiance dans sa puissance spirituelle , peut-être encore plus dans ses ruses politiques , dans le nombre et l'influence de ses adhérents. Pour assurer le succès de ses desseins , il se lia très intimement avec Frédéric , duc d'Autriche ; cette liaison déplut à l'empereur , qui étoit mécontent du duc pour avoir refusé de recevoir le duché d'Autriche comme fief de l'empire , suivant les formes prescrites par

lui. Sigismond et Frédéric cherchèrent à l'envi à gagner les Suisses par des offres insidieuses ; leurs députés assemblés à la diète prirent ces offres en délibération, et quoique l'occasion eût été très favorable pour faire la guerre au duc, ils déclarèrent à l'empereur qu'ayant conclu depuis peu d'années une trêve de cinquante ans avec l'Autriche, ils étoient résolus de l'observer religieusement. Mais Frédéric calomnia les Suisses auprès de l'empereur, les lui présenta comme des rebelles, et lui fit même les plus belles promesses s'il vouloit le secourir pour les subjuguier. L'empereur, en affectant de l'étonnement, communiqua ces plaintes du duc aux Suisses, qui voyant ses intentions hostiles, en furent très alarmés : ils se justifièrent auprès de l'empereur, en faisant voir l'absurdité des plaintes de Frédéric ; et en même temps ils tâchèrent de connoître les intentions de Sigismond. L'empereur reprocha au duc sa légèreté et le peu de fondement de ses griefs ; pour s'en excuser, il en rejeta la faute sur ses gouverneurs et ses baillifs. Il demanda du temps pour prendre les renseignements nécessaires. Quelque temps après, il déclara aux députés suisses qu'il avoit été trompé par ses administrateurs, et qu'il les en avoit déjà punis ; qu'il étoit prêt à laisser terminer ses différens par des arbitres, desirant maintenir la paix avec une nation si fidèle à ses engagements. Les députés lui répliquèrent : « Vous nous rendez justice ; comptez que la trêve sera religieusement observée. » Dans le concile, il y

eut un parti qui vouloit perdre le pape ; on le menaça d'un examen public de sa vie : il eut honte d'en voir paroître le scandale au grand jour , et préféra plutôt de renoncer à la tiare. Il fit son abdication devant le concile avec un air d'humilité et une sérénité qui touchèrent tellement l'empereur qu'il ôta sa couronne pour lui baiser les pieds ; un des pères de l'église , le patriarche d'Antioche , le remercia d'avoir rendu , par ce généreux sacrifice , la paix à l'église ; l'empereur dîna chez le pape , qui consacra pour lui la rose d'or. Mais la défiance est le tourment des princes : Sigismond soupçonna la bonne foi du pape , il craignit qu'il ne quittât le concile pour reprendre la tiare , et ensuite protester contre ses décrets. Le pape et le duc d'Autriche feignirent d'être très offensés de ces soupçons , et tranquillisèrent l'empereur : le pape donna l'assurance qu'il ne se retireroit de Constance qu'avec le concile ; mais la crainte et l'incertitude sur son sort agitoient le pape , qui frappé de sombres pressentiments , prit le parti de s'enfuir , et arriva déguisé à Schaffouse. Le duc , accusé devant le concile par les évêques de Coire , de Trento et de Brixen , de plusieurs actes de violence , desiroit que cette assemblée fût dissoute ; à la faveur du tumulte et des préparatifs d'un tournoi , il suivit le pape. L'empereur , les pères de l'église en furent consternés. On vit le peuple irrité contre le saint-père se livrer à toutes sortes d'excès ; les prélats et seigneurs de l'Autriche et de l'Italie , pour se

soustraire à ses fureurs, prirent la fuite. On envoya auprès du pape trois cardinaux et l'archevêque de Reims pour l'engager à revenir ; le pape s'en excusa, les assurant qu'il ne s'étoit éloigné du concile et de son cher fils l'empereur que pour rétablir sa santé ; mais il écrivit à ses adhérents qu'il avoit quitté le concile par une juste défiance des intentions de l'empereur ; il fit savoir au roi de France que son clergé n'avoit eu aucune influence au concile. L'empereur somma le duc d'abandonner le parti du pape, de retourner à Constance sous peine du crime de haute trahison ; il le refusa. Alors l'église lança contre lui ses anathèmes, et l'empereur germanique le mit au ban de l'empire. Les états de l'empire, les vassaux du duc furent sommés d'exécuter la sentence impériale. On s'adressa d'abord aux Suisses, et spécialement aux Bernois, à qui l'on offrit des droits et privilèges importants, s'ils envahissoient les possessions du duc ; mais ces derniers, hésitant encore, ne prenoient aucune résolution. Les sept autres cantons s'étoient assemblés à Lucerne ; ils résolurent d'observer fidèlement la trêve avec l'Autriche, et déclarèrent à l'empereur que le malheur où le duc se voyoit réduit, étoit pour eux un motif de plus de maintenir la trêve. L'armée de l'empire avoit passé le Rhin ; s'étant déjà mise en possession de plusieurs villes, elle approchoit de Schaffouse ; le duc pressa fortement la ville de rester fidèle à sa maison ; mais après qu'il l'eut quittée, ainsi que le pape, elle ouvrit

ses portes à l'armée de l'empire ; cette ville avoit été hypothéquée par l'empereur à l'Autriche , quoique ville dépendante de l'empire ; les habitants profitèrent des circonstances pour racheter leurs anciens droits : ils payèrent à l'empereur six mille florins , somme pour laquelle la ville avoit été engagée , et elle obtint le rang et les prérogatives d'une ville impériale. La Thurgovie , pays soumis à l'Autriche , se rendit indépendante , obtint les privilèges des pays d'empire , et prêta le serment de fidélité en cette qualité. L'empereur pressa fortement le conseil de Zurich de s'armer contre l'ennemi de l'église , de l'empire et de ses ancêtres , lui représentant que l'instant de la ruine de l'Autriche étoit arrivé : le conseil étoit indécis sur le parti qu'il devoit prendre. Les députés des cantons s'assemblèrent à Beckenried , près du Ruetti ; les envoyés de l'empereur soutinrent que les devoirs des cantons envers l'église et l'empire , exigeoient d'eux de s'armer contre le duc ; on leur présenta l'exemple des princes et des états germaniques , on leur promit en toute propriété les pays conquis sur l'Autriche. Les députés des sept cantons répondirent à l'empereur , « qu'ils ne concevoient point comment « une telle entreprise pouvoit s'accorder avec cette « fidélité inviolable à laquelle ils étoient plus attachés qu'à la vie. » Les envoyés de l'empereur continuèrent leurs pressantes sollicitations. Déjà Berne s'étoit armé contre l'Autriche , que Zurich hésitoit encore , et envoya des députés à l'empe-

reur pour le prier de permettre aux fédérés d'observer leur trêve de cinquante ans, ou de consulter au moins les princes de l'empire et les plus habiles docteurs, avant de céder à sa sommation ; au cas qu'il leur fût permis d'enfreindre la trêve, le canton demandoit que l'empereur lui garantît que cette infraction ne pourroit jamais être préjudiciable à la confédération : que la paix ne seroit conclue avec l'Autriche que du consentement des cantons, et enfin que les pays conquis leur appartiendroient en toute propriété comme fief de l'empire. L'empereur rassura facilement les consciences timorées des Suisses ; au nom des électeurs, des princes germaniques, des ambassadeurs des rois, et de nombre de docteurs, il envoya à la diète de Schwitz une déclaration portant que dans une assemblée solennelle et auguste on avoit examiné la trêve de cinquante ans, et arrêté que les confédérés suisses n'en devoient pas moins leur assistance à l'empereur ; que le devoir à remplir envers l'empire et l'église étoit le premier des devoirs ; que dans tous les traités l'obéissance à l'empire avoit été réservée. Sigismond promit, en sa qualité d'empereur, d'investir les Suisses des pays qu'ils alloient conquérir : il finit par leur ordonner, avec toute l'autorité du chef de l'empire, de faire la guerre à Frédéric, soi-disant duc d'Autriche. Les cantons forestiers, Zug et Glaris, furent requis de ne point payer les redevances au duc comme comte de Habsbourg.

Le concile menaça de l'excommunication les Suisses, s'ils ne se prêtoient point aux intentions de l'empereur. Comment résister à ces menaces, à ces promesses, et à l'exemple des Etats qui avoient envahi les pays appartenants au duc Frédéric? Une si noble résistance auroit exigé une vertu qu'on chercheroit en vain dans les annales de l'histoire, ou la simplicité d'un peuple pasteur, tel que celui du canton d'Uri, qui content de son sort, et ne desirant point de s'agrandir, résista avec fermeté à ces insinuations insidieuses.

Sans en prévenir les confédérés, les Bernois sous la bannière de l'empire, entrèrent dans l'Argovie. Les Lucernois entraînés par cet exemple, prirent aussi les armes. L'Argovie, à l'approche du danger, assembla à Sur les députés des villes et de la noblesse, pour prendre un parti dans ces conjonctures. Les villes proposèrent de constituer l'Argovie en Etat libre, de s'allier avec les Suisses, de réserver au prince ses droits, et d'observer la neutralité envers l'Autriche et les cantons. La noblesse, soit qu'elle crût qu'il lui seroit difficile d'être reçue dans la fédération, soit qu'elle craignît de mécontenter le duc, ou que l'égalité républicaine lui déplût, rejeta la proposition des villes, et sans rien conclure l'assemblée fut dissoute.

Les Bernois se présentèrent devant la ville de Zoffingen; elle fut prise après quelque résistance: les villes d'Arau et de Broug, les châteaux et les villes d'Arbourg et de Lenzbourg, suivirent le

même sort ; le peu d'Autrichiens en garnison dans les châteaux , les abandonnèrent sans se défendre. Les Bernois , avec le secours de leurs alliés de Bienne et de Soleure , se rendirent maîtres de l'Argovie jusqu'au confluent de l'Aar et de la Reuss : les villes et le pays leur prêtèrent le serment de fidélité , après s'être fait assurer solennellement leurs anciens droits et privilèges. Les autres cantons suivirent l'exemple de Berne , ne voulant pas que ce canton envahît seul les Etats d'Autriche. Lucerne prit possession de Sursée , Zurich de la seigneurie de Knonau : les sept cantons réunis prirent le comté de Bade , mais le château et la ville se défendirent. Burkard de Mansbourg , bailli d'Autriche , commandoit dans le château , il y avoit quelque mésintelligence entre lui et la ville ; ayant appris le sort du duc , et ne pouvant plus espérer du secours , il se rendit par capitulation. Frédéric d'Autriche se voyant dépouillé de presque tous ses Etats , n'ayant ni le courage qui supporte le malheur , ni celui qui sait profiter du zèle de ses amis , et de la fidélité de ses sujets , s'abandonna à l'irrésolution , et prit le parti pusillanime de se mettre entre les mains de l'empereur ; contre l'avis du pape , il quitta Lauffembourg et se rendit à Constance , accompagné du duc de Bavière et de l'électeur de Brandebourg : il se présenta à l'empereur , qui , entouré d'un grand nombre de princes , de seigneurs et de prélats , le reçut avec un orgueil et un faste insultant. Frédéric se mit trois fois à genoux , s'appuyant sur le bras

du duc de Bavière son cousin ; tremblant , sa tête penchée vers la terre , et par l'organe du duc de Bavière , il demanda pardon à l'empire et à l'église ; il remit sa personne et tous ses Etats à l'empereur , depuis le Tyrol jusqu'en Alsace , en prenant l'engagement , par serment , de les abandonner à sa disposition. L'empereur affecta d'être touché de l'humiliation de Frédéric , et lui dit : « Nous sommes « fâchés de vous savoir coupable ». Le duc promit encore de livrer le pape , à condition qu'on ne lui fit aucune violence. Sigismond , en se levant du trône , s'adressa aux prélats étrangers qui l'entouroient : « Vous aviez connu la puissance des ducs « d'Autriche , présentement vous connoissez celle « d'un empereur d'Allemagne ». L'électeur de Brandebourg fut envoyé pour prendre le pape , qui se vit dans la cruelle nécessité de se laisser conduire à Constance. Les pères de l'église et l'empereur , oubliant la promesse et la décence , s'abandonnèrent à leur haine ; ils firent l'examen public et sévère de la vie du pape ; on y découvrit des horreurs révoltantes qu'on jugea mériter la mort : l'électeur de Mayence adoucit la colère des pères , et on relégua le pape à Heidelberg. Si , graces au caractère foible du duc d'Autriche , les foudres de l'église et le ban de l'empire n'ont pas produit alors une guerre sanglante , que de flots de sang ces mêmes armes n'ont - elles pas fait couler en d'autres temps : combien de fois n'ont-elles pas égaré la raison et étouffé le sentiment de la justice ! Ces vieilles armes ont été

brisées ; mais le génie inquiet de l'ambition , si fécond en ressources , n'en saura-t-il pas inventer de nouvelles ?

L'empereur vit avec jalousie le château de Bade entre les mains des Suisses ; il le réclama en les menaçant de sa colère : ils ne voulurent point s'en dessaisir ; alors Sigismond ordonna au comte Frédéric de Toggenbourg et à Conrad de Weinsberg , de s'en mettre en possession : ils s'en approchèrent avec quelques troupes , mais quel fut leur étonnement en le voyant livrer aux flammes , et les Suisses se repaître de ce spectacle ! Les impériaux en demandèrent la raison , ils leur répondirent :
« Nous aurions fidèlement observé la capitulation
« de Bade , mais contre la foi des traités les habi-
« tants de Winterthour , sujets de l'Autriche , ont
« dévasté le territoire de Zurich ; c'est ainsi que nous
« punissons la violation des traités. Ce fort , d'où les
« ducs d'Autriche ont donné l'ordre d'opprimer
« notre pays , de livrer les batailles sanglantes de
« Sempach et de Morgarten , sera détruit pour tou-
« jours. » Les Suisses assemblés en diète , partagèrent les dépouilles du duc ; chaque canton garda le pays qu'il avoit envahi : le comté de Bade et les bailliages libres furent gouvernés en commun par les cantons , de Zurich , de Schwitz , d'Unterwalden , de Zug et Glaris. Les députés d'Uri déclarèrent à l'assemblée ,
« que ce n'étoit point pour la confédération , mais
« pour l'empereur , qu'on avoit entrepris la guerre ;
« que le duc d'Autriche ne l'ayant point offensé ,

• la trêve de cinquante ans duroit encore. Rendons,
 • chers confédérés, les pays conquis à l'empereur
 • pour qu'il les remette à son légitime souverain.
 • Le canton d'Uri ne veut point garder ce qui ne
 • lui appartient pas; nos ancêtres nous ont laissé
 • pour héritage leur inviolable fidélité: elle est pour
 • nous d'un prix au-dessus de tout. » Sigismond avoit
 vendu aux plus offrants la plupart des Etats de l'in-
 fortuné duc, et voulant tirer avantage de l'Argovie
 et du comté de Bade, il les réclama des Suisses
 pour les leur vendre: leurs députés insistèrent avec
 énergie sur l'accomplissement des promesses solen-
 nelles qui leur avoient été données, mais l'empereur
 leur reprocha leur manque de foi envers le
 duc, prétendant que puisque les conquêtes avoient
 été faites pour l'empire, les cantons ne pouvoient
 se les approprier: cependant, ajouta-t-il, vous me
 rappelez ma parole donnée; je consens que ces
 pays vous prêtent du secours comme un ami le
 prête à son ami; mais je ne peux céder les revenus
 et les droits administratifs de l'empire. Les Suisses
 devinèrent ce qu'on vouloit d'eux, et malgré l'épuisement
 de leurs finances, Zurich paya à l'empereur
 4,500 florins pour le comté de Bade, et Berne la
 somme de 5,000 florins pour l'Argovie, à condition
 que ces pays ne fussent rachetables que du consentement
 de Zurich: l'empire garantit le traité, et
 l'Autriche confirma de nouveau cette cession faite à
 la confédération; en 1474 et 1475.

CHAPITRE IV.

LA GUERRE DE ZURICH VERS LE MILIEU DU QUINZIÈME SIÈCLE (1).

C'EST avec un sentiment profond d'affliction que je retrace l'histoire de cette époque, où des passions funestes conduisirent la patrie au bord de l'abîme. Deux rivaux d'ambition agitèrent la torche de la discorde; la Suisse en fut embrasée, la guerre civile éclata; malgré les efforts tentés pour l'étouffer, elle continua ses ravages durant dix ans, et plusieurs siècles n'en ont point effacé les tristes vestiges.

Cette guerre présente tout à la fois le tableau d'une politique hardie et astucieuse d'un côté; et de

(1) Cet *Essai* historique a été tiré de l'Histoire de M. de Müller, et des documents qui lui ont été communiqués par M. le trésorier Hirzel, le respectable frère de l'auteur du *Socrate rustique*; l'auteur a rapproché les faits, il s'est permis de supprimer ceux qui lui paroissoient n'avoir eu que peu d'influence sur la suite des événements, ou qui ne présentoient aucun trait national et caractéristique; mais il lui a été impossible d'éviter quelques répétitions; les efforts des conciliateurs pour prévenir la guerre ou pour rétablir la paix; les reproches que se font réciproquement les cantons de Zurich et de Schwitz à l'occasion des trêves; et les combats, dont les circonstances sont

l'autre celui d'une précipitation inconsidérée, causée par l'animosité des passions, le zèle infructueux des confédérés pour ramener la paix, et les menées insidieuses des princes pour entretenir les dissensions.

Frédéric, comte de Toggenbourg, possédoit des pays très étendus sur les deux rives du Rhin, vers l'ouest de la Suisse; une partie lui avoit été cédée comme fief de l'empire, par l'empereur Sigismond, des dépouilles de Frédéric d'Autriche; ces pays différoient singulièrement par leurs sites, par leurs productions, par le génie des habitans et les prérogatives dont ils jouissoient. Le comte gouvernoit ses sujets avec justice; mais souvent trop sévère, il n'en étoit point aimé; ce qui fit naître chez eux le desir de se soustraire au joug d'un seul, et de se rendre libres comme leurs voisins; pour en calmer l'effervescence, le comte leur fit vaguement espérer

peu variées, reviennent souvent: la complication des intérêts des cantons suisses et de l'empire, les principes vagues de leur droit public et les contradictions dans leur application, n'attacheront aujourd'hui l'attention que d'un petit nombre de lecteurs. Les imaginations trop frappées par les grands et les étonnans événements de nos jours, dédaigneront peut-être de s'arrêter à des tableaux qui n'offrent ni d'aussi grandes proportions, ni des mouvemens d'une rapidité aussi imposante; mais l'esprit élevé au-dessus des illusions, voit du même œil les passions qui agitent l'Europe entière et celles qui tourmentent un petit état.

qu'après sa mort ce desir pourroit se réaliser , pourvu que pendant sa vie on voulût lui laisser le plaisir de régner en maître sur ses vassaux. Le comte étoit lié d'amitié avec la ville de Zurich , qui lui avoit rendu de grands services lorsque ce riche héritage lui avoit été disputé par Cunégonde , fille de son oncle , mariée à Guillaume , comte de Montfort : cette amitié servoit encore à le maintenir dans la possession paisible de ses Etats. Le traité de combourgeoisie contracté avec Zurich ; devoit subsister cinq ans après sa mort ; cette ville gouvernoit ses propres sujets suivant des maximes qui répondoient plus ou moins à celles que lui même avoit adoptées ; ses liaisons lui paroisoient d'autant plus utiles , qu'il y trouvoit un appui contre ses sujets inquiets. Pour leur ôter toute espérance de se voir soutenus par les démocrates de Schwitz , il fit aussi pour quelques années un traité de combourgeoisie avec ce canton. L'événement prouva que sa politique avoit bien calculé , car le terme du traité venant d'expirer , le pays fut agité par de fortes convulsions , que fomentèrent Appenzell et Glaris ; il ne parvint à les calmer qu'après avoir renouvelé la combourgeoisie avec Schwitz , pour sa vie , et même cinq ans après sa mort , ainsi qu'avec Zurich ; depuis il gouverna tranquillement ses sujets , quoique avec hauteur. Le comte reconnoissant l'utilité de ces alliances , céda la seigneurie de Greiffensée à la ville de Zurich pour un prix modique , et assura la Haute-Marche après sa mort , au canton de Schwitz.

Ces traités de combourgeoisie pouvoient être avantageux au comte, sous un autre rapport politique. L'Autriche lui ayant hypothéqué plusieurs seigneuries, et cette maison ayant été mise au ban de l'Empire, l'empereur pouvoit réclamer ces possessions; mais alors il auroit été facile, à ce qu'il croyoit, à la ville de Zurich de les dégager en sa faveur. Si d'un côté l'alliance avec les cantons le servoit utilement dans ses rapports avec l'empire, de l'autre, sa qualité de membre de l'empire le protégeoit dans ses relations avec la Suisse.

Le comte Frédéric n'avoit point de descendance légitime; ses héritiers (1) tenoient à plusieurs sources, et la succession étoit composée de parties hétérogènes, c'étoient des fiefs et des franc-aleus; les archives étoient en désordre; plusieurs titres même perdus, et il étoit difficile de remonter à l'origine de ces possessions. Les contrats de famille étoient susceptibles de différentes interprétations, et l'obscurité du droit germanique laissoit infiniment de doutes sur ceux entre qui de droit devoit se partager ce grand héritage. La ville de Zurich avoit l'espoir de recueillir une partie de cette riche succession; son amitié pour Frédéric, et les services importants qu'elle lui avoit rendus justifioient ses prétentions; mais elle fut assez impoli-

(1) Guillaume, comte de Montfort, Ulrich de Razuns, Ulrich de Metsh, Wolfard de Brandis, le comte de Sax-Masox.

tique pour faire connoître trop tôt ses vues et ses espérances : elle envoya une députation au comte , pour lui représenter qu'étant déjà fort avancé en âge , et l'intéressante union qui les lioit réciproquement , devant durer encore cinq ans après sa mort , il devoit prendre trop d'intérêt au repos de la Suisse pour différer à faire connoître le choix qu'il avoit fait de son successeur. En même temps Zurich réclama les seigneuries de Windeck, Wesen et Gaster, que l'empereur Sigismond , en 1424 , avoit expressément enjoint au comte de remettre contre la somme avancée à Frédéric d'Autriche. Le vieux comte cacha le chagrin profond qu'il ressentoit de cette déclaration ; le faire souvenir qu'il cesseroit bientôt de régner n'étoit pas un moyen de s'insinuer dans ses bonnes grâces ; d'ailleurs la perte d'un procès à Zurich l'ayant refroidi pour cette ville , il s'étoit attaché davantage à Schwitz, en conséquence il déclara aux députés que présentement il ne pouvoit point prendre de résolutions ; qu'il lui falloit du temps , et que cet objet seroit discuté dans une conférence avec Bernè et Schwitz : plusieurs des héritiers étoient combourgeois de Berne.

Avant de continuer , il faut faire connoître les deux hommes qui , à cette époque , semblent avoir dirigé le cours des événements.

Rodolphe Stuessi , dont le père avoit quitté le canton de Glaris pour s'établir à Zurich , y trouva une sphère plus convenable à l'activité de son esprit , et ses talents purent s'y développer avec avan-

tage : il fut bientôt distingué et s'éleva successivement jusqu'à la première dignité de l'Etat. Son esprit étoit courageux et entreprenant, et son caractère d'une fermeté peu commune : habile dans les négociations et à la guerre, il sut s'acquérir l'estime des confédérés et des princes étrangers. Dans le sénat, et sur l'opinion générale de ses concitoyens, il obtint bientôt tout l'ascendant d'un homme supérieur.

Itel Réding de Schwitz, étoit le formidable rival de Rodolphe Stuessi : il descendoit d'ancêtres illustres ; à cet avantage joignant les talents de l'esprit et l'énergie du caractère, il jouissoit d'une grande autorité dans toute la confédération. Tant qu'il vécut, il exerça sur la démocratie de Schwitz un pouvoir absolu : il le devoit au feu de son éloquence et à ces saillies naïves et piquantes que les peuples démocrates prennent quelquefois pour l'esprit qui sait gouverner. Ses manières étoient insinuantes, mais pleines de dignité. Il possédoit un esprit astucieux qui lui fournissoit les moyens les plus propres à dérouter et à confondre ses adversaires ; la vigueur de son caractère affrontoit les obstacles, et sa hardiesse le mettoit au-dessus des considérations.

Le bourgmestre Stuessi fut l'ami du comte Frédéric : il envoya à sa cour son fils unique pour s'y former ; mais le jeune homme vain et fier de la considération de son père, prêtoit au ridicule. Les courtisans s'en moquèrent ; il le ressentit, s'en plaignit, et fut rappelé. Il y a des historiens qui

prétendent que la tendresse du père, blessée de cette offense, influa sur la décision du procès que le comte perdit à Zurich, et sur la réclamation de la seigneurie de Windeck.

Au jour fixé par le comte, pour la déclaration du choix de son successeur, on vit arriver à Rapperswil les députés de Zurich, comme demandeurs, ceux de Schwitz comme défenseurs, et ceux de Berne comme médiateurs. Ces deux derniers cantons prétendirent que le comte n'étoit pas encore dans le cas de faire la déclaration exigée. Zurich persista à la demander, mais Schwitz répliqua que si ce différend ne pouvoit se terminer à l'amiable, il faudroit bien recourir à des arbitres; mais qu'alors le comte porteroit à leur jugement plusieurs autres griefs contre la ville de Zurich. Les députés zuricois, afin de gagner du temps, consentirent pour le moment que l'affaire fût arrangée à l'amiable.

Trois mois après s'ouvrit une seconde conférence où Soleure fut appelé. Les députés de Zurich représentèrent que leur ville ayant depuis trente ans rendu de grands services au comte, elle auroit espéré que des vœux dictés par l'amitié ne seroient point offensants, mais que le sénat renonçoit désormais à vouloir pénétrer le secret du comte, quelque inquiet qu'il fût du choix de son successeur, puisque le repos du canton en dépendoit. Pour prouver la sincère amitié de Zurich pour le comte, et la modération de ses prétentions, les députés se bornèrent à demander que le peuple de Toggen-

bourg s'engageât par serment à observer le traité de combourgeoisie encore cinq ans après la mort du comte; qu'à cette époque la seigneurie de Windeck fût cédée à la ville, et qu'on laissât aux Toggenbourgeois la liberté de conclure également avec les deux cantons un traité de combourgeoisie à perpétuité. Ces propositions parurent équitables aux cantons neutres; ils trouvèrent même alors qu'il étoit convenable d'engager le comte à nommer son successeur, et d'obtenir à cet effet le consentement de l'empereur, qui l'accorda sans aucune restriction.

Vers la fin de 1433, le comte déclara formellement à Zurich qu'il avoit choisi pour son héritière la comtesse Elisabeth son épouse: qu'elle observeroit le traité de combourgeoisie; que les baillis du pays en seroient garants, et que si elle venoit à mourir avant les cinq ans expirés, son successeur, qu'il se réservoir de désigner, y seroit également obligé. Quant aux pays engagés, la teneur des instruments prescrivait les conditions du rachat. Zurich prit l'engagement d'observer le traité de combourgeoisie après la mort du comte. La comtesse étoit très attachée à la ville de Zurich; son parent Wolfard de Brandis, recherchoit la protection de Schwitz. Le comte témoignoit depuis quelque temps à ce canton une préférence marquée.

Pendant deux ans, le vieux comte se vit obsédé par ses héritiers; ils réussirent à le faire changer d'idée sur le choix de son successeur.

A Sargans, devant les landammans de Schwitz,

de N. de Watteville, banneret de Berne, ses conseillers et baillis, il déclara qu'après sa mort Wolfard de Brandis lui succéderoit dans tous ses états, que ses autres héritiers seroient indemnisés en argent, qu'il observeroit le traité de combourgeoisie avec Zurich pendant les cinq ans stipulés, et qu'ensuite il se lieroit à perpétuité avec le canton de Schwitz. Cette déclaration ne fut point rédigée par écrit. La comtesse se soumit à cette nouvelle disposition. Le secret qu'on observa sur le résultat de cette assemblée, l'air mystérieux de ceux qui y avoient été présents, réveilla les soupçons des Zuricois : ils envoyèrent au comte des députés pour savoir ce qu'on y avoit traité ; il les reçut froidement, en leur répondant que la comtesse lui succéderoit, et qu'elle observeroit l'ancien traité avec Zurich.

Il seroit difficile d'approfondir les motifs de ces tergiversations du comte. Est-ce que son esprit incertain flottoit dans le doute sur le choix d'un successeur, ou oseroit-on présumer qu'il s'étoit fait une joie maligne de tous les mécomptes et de tous les embarras qui suivroient sa mort ? Il mourut sans testament, en 1436 : alors les passions avides, mais comprimées, prirent leur essor.

La comtesse douairière forma des prétentions à la totalité de la succession, comptant sur l'assistance du sénat de Zurich dont elle cultivoit l'amitié avec empressement. Wolfard de Brandis se réunit aux autres héritiers pour faire valoir la déclaration de Sargans contre la comtesse : il fut forcé de prendre

rons à Zurich , et permit aux habitants de prêter le serment de fidélité à leurs futurs souverains.

Pour motiver cette cession , on alléguait les grands services rendus au comte défunt par la ville , son amitié et la reconnaissance de la comtesse. Les députés se rendirent à Uznach pour recevoir l'hommage de ces nouveaux sujets ; mais ceux-ci soutinrent que les droits de la comtesse sur la succession étant douteux, elle n'avoit pas pu disposer de leur ville , et refusèrent en conséquence le serment. R. Stuessi se permit contre eux de violentes menaces , mais ils n'en furent point intimidés. Zurich sollicita Schwitz d'engager les habitants d'Uznach à prêter le serment exigé ; le landamann répondit que cette demande importante devoit être portée à l'assemblée du peuple , lequel étant présentement dispersé sur les Alpes avec ses troupeaux , il lui étoit impossible de le convoquer ; qu'il l'assembleroit dans quelque temps , et manderoit la réponse. Le landamann voulut auparavant s'assurer de l'état des choses ; le trouvant favorable à ses vues, le peuple ne fut point assemblé, et Zurich en présuma le motif.

Les habitants de Sargans pressèrent le duc d'Autriche de ne point différer le rachat , l'assurant de leur soumission , et promettant de sacrifier biens et vie pour y forcer les opposants : tout en nourrissant l'espoir de se rendre indépendants un jour , ils espéroient que sous un prince la carrière des honneurs et de la fortune leur seroit plutôt ouverte que sous un gouvernement républicain.

Le duc pour s'assurer des dispositions de ce peuple, y envoya des commissaires : on le trouva très disposé à prêter serment au duc, mais à condition que les baillis seroient choisis dans le pays, et qu'il pourroit contracter des alliances avec les cantons suisses. Les commissaires très surpris de ces prétentions, feignirent cependant de les appuyer auprès de leur maître. Le duc promit en effet de confirmer leurs privilèges, mais leur refusa celui de contracter des alliances, comme contraires à sa dignité et inutiles pour eux, son traité de paix avec les Suisses devant encore durer vingt ans.

Les villes de Sargans et Windeck ne balancèrent plus à prêter le serment, mais le pays de Sargans insista sur une garantie de ses privilèges. Le duc ne prit pas moins possession des châteaux et bourgs et y nomma les baillis. Le pays de Gaster inquiet sur son sort, que sa situation locale, les conflits politiques de ses voisins rendoient fort précaire, rechercha de nouveau l'amitié des cantons de Schwitz et de Glaris. Schwitz disposé à lui accorder la bourgeoisie, exigea, pour donner une preuve de sa loyauté, que le duc y consentît : le prince ayant accordé ce consentement, et permis même au pays de Sargans de participer au traité ; les habitans de Gaster l'y invitèrent dans une assemblée générale des deux pays, mais ceux de Sargans s'y refusèrent étant liés avec Zurich. Cette ville, regardant le traité du pays de Gaster avec Schwitz comme une infraction au traité fait antérieurement avec elle, en fut

mécontente, et lui ferma ses marchés où il s'approvisionnoit de blé. Le duc d'Autriche adressa de fortes remontrances à Zurich contre cette défense, mais sans effet.

Le duc ayant reconnu qu'en rachetant ce pays il avoit fait une acquisition onéreuse, le revendit au comte Jean de Werdenberg. La ville de Sargans se soumit, mais le pays refusa le serment d'obéissance, et contracta une alliance plus intime avec Zurich : on s'engageoit, en réservant les droits du seigneur, à ne point prendre les armes au cas que le comte fit la guerre à Zurich, et à se prêter réciproquement du secours contre l'Autriche. On y renonçoit à toute autre alliance, et l'on promettoit de n'entreprendre aucune guerre sans le consentement de Zurich, à moins d'un cas très pressant : il fut convenu que les châteaux pris par les habitants leur resteroient, mais que la ville y pourroit mettre garnison.

Ce traité d'alliance alarma le canton de Schwitz, par la trop grande prépondérance qu'il donnoit à Zurich. Pour la lui arracher, Schwitz prit possession du château de Grignan, obligea le pays d'Uznach de prêter le serment de combourgeoisie, et envoya Ite Reding avec deux députés dans le pays de Toggenbourg, proposer au peuple assemblé un traité d'union pour trente ans : à leur avis, les circonstances critiques l'exigeoient impérieusement, le comte ayant déclaré qu'après sa mort le pays prendroit cet engagement, que le canton de Glaris y participeroit. Le peuple incertain sur le parti à

prendre , l'abandonna à la prudence de ses magistrats ; ceux-ci dans leur perplexité espérant s'en tirer par des doutes , demandèrent des délais ; mais Itél Reding impatient , prit alors avec eux un ton tellement imposant , que tout consternés ils prêtèrent le serment proposé ; peu de temps après , le comté , Gaster et même Uznach , imitèrent cet exemple. Le comte de Werdenberg ne mit point d'opposition au traité que ses sujets avoient contracté avec Zurich ; mais l'Autriche l'envisageant comme une infraction à ses droits , fit des protestations et refusa de céder à la ville la petite seigneurie de Windeck.

L'empereur Sigismond , jusqu'à ce moment , très occupé ailleurs , jeta à la fin un regard sur ces conflits d'intérêts et de passions ; la veuve de Toggenbourg et la ville de Zurich , lui ayant envoyé un exposé historique et diplomatique de leurs droits. L'empereur réclama la succession entière comme un fief de l'empire , et il en investit le comte Gaspard de Schlik , vice-chancelier de l'empire , en récompense de ses grands services.

Ces contrariétés n'avoient point découragé les citoyens de Zurich , persuadés qu'on avoit attaqué leurs bons droits et même offensé leur honneur. La ville envoya quelques troupes sur les frontières ; Schwitz et Glaris prirent la même mesure. Les cantons neutres en furent alarmés , et envoyèrent leurs députés à Zurich pour engager cette ville à retirer ses troupes et à se prêter à une conciliation , qui après quelques hostilités deviendroit très difficile. Zurich

répondit qu'aux deux cantons et non pas à elle doit être imputée l'infraction de la paix ; qu'on doit lui remettre ce qui lui appartenait : quant au dédommagement qu'elle se soumettoit à la décision des arbitres. Les conciliateurs se rendirent à Schwitz et à Glaris, pour persuader aux cantons de remettre les pays contestés entre les mains de la comtesse ; n'y pouvant réussir, ils proposèrent d'assembler une diète de pacification : on y consentit de part et d'autre. Zurich y mit quelques conditions touchant le local, le temps, et demanda qu'on y admît les villes de Bade et de Saint-Gall.

R. Stuessi à la tête des députés de Zurich, insista très fortement sur la restitution d'Uznach. Ceux de Schwitz et de Glaris promirent de remettre ce château à la comtesse douairière, mais demandèrent un délai de quelques jours. Ce délai donna des soupçons aux Zuricois, qui dans le même moment avoient reçu la protestation du duc d'Autriche.

Les habitants de Gaster s'emparèrent à main armée de la ville de Wesen, qui avoit refusé de prêter le serment d'obéissance et celui de combourgeoisie ; ils prirent deux bateaux de Zurich, chargés de blés sur la Linth, destinés pour le pays de Sargans. Ces événements rendirent inutiles les tentatives de la diète de Bade ; l'animosité des Zuricois devint encore plus violente ; pour en prévenir l'explosion, les députés neutres arrivés à Zurich proposèrent au conseil du Deux-cents de nouveaux moyens de conciliation et un compromis : ils furent acceptés, on

se réserva le droit d'approvisionner et de secourir le pays de Sargans , et si les habitants de Gaster y mettoient obstacle , de pouvoir les punir , et qu'il fût permis à la ville de régler la police de son marché de blé ; et enfin on demanda que Uznach fût remis à la comtesse douairière.

Les députés des démocraties se rendirent à Schwitz et Glaris , pour gagner les esprits en faveur de la paix : ils y réussirent , et le peuple fut disposé à soumettre toutes les contestations à un tribunal d'arbitres , suivant le traité d'union. (1)

Le concile de Bâle étant assemblé , le duc Frédéric d'Autriche y peignit les Zuricois comme des hommes inquiets et turbulents , et l'union des villes avec des pays soumis aux princes comme très dangereuse. Les princes en désapprouvant le traité avec Sargans , se montrèrent disposés à écouter la défense des Zuricois. Ils l'adressèrent au duc. Affligés de ce qu'il avoit ajouté foi aux calomnies , ils demandèrent d'abord d'en connoître les auteurs : ils se

(1) Par le traité d'union , il étoit stipulé que chaque parti nommeroit deux arbitres ; les quatre réunis devoient former le tribunal ; mais comme on les choisissoit parmi les magistrats des cantons en litige , quoique déliés de tout serment antérieur , ils prononçoient toujours en faveur de leur canton ; il falloit alors un surarbitre : le canton plaignant avoit le droit de le nommer , mais souvent on se disputoit pour savoir lequel des deux étoit l'offensé.

justifièrent sur le traité avec Sargans ; firent leurs plaintes contre les habitants de Gaster, et n'oublèrent pas de réclamer Windeck.

Les députés neutres revenus de Schwitz et de Glaris, déclarèrent à Zurich que ces deux cantons n'avoient d'autre desir que celui de la paix, et d'obtenir le trafic libre ; que sur tout le reste ils se soumettoient sans aucune restriction au jugement du tribunal, déterminé par le traité.

Une diète fut convoquée à Lucerne ; avant qu'elle fût assemblée, Schwitz et Glaris écrivirent aux cantons neutres qu'ils n'avoient aucune vue ambitieuse ; qu'ils ne cherchoient point à s'agrandir ; que Schwitz avoit conclu, de l'aveu du dernier comte, et conjointement avec Glaris, le traité avec Gaster. Au nom de la paix ils invitèrent tous les autres cantons à y prendre part.

A Lucerne s'étoient rassemblés les magistrats les plus probes et les plus distingués des cantons neutres, l'envoyé de Berne, J. R. Hoffmeister à leur tête, tous étoient animés d'un véritable zèle pour rétablir la paix : plusieurs d'eux dans cette vue se rendirent à Schwitz et à Zurich, les autres continuèrent de négocier à Lucerne. Ils demandèrent que les traités faits par les deux cantons avec les différents pays du comte, fussent communs à l'un et à l'autre. Zurich rejeta la proposition, ne voulant point contracter en commun avec Schwitz, et alléqua pour motif ses engagements avec la comtesse. On fit espérer aux députés de Zurich que Schwitz

renonceroit à Uznach , mais on insista sur une médiation. Zurich en s'y prêtant, exigea le *status ab ante*, Schwitz répliqua que c'étoit justement le point en contestation. A la fin Zurich proposa quelques changements dans la forme de la médiation et dans le choix des arbitres , tout fut accepté. La négociation cependant devenoit de jour en jour plus compliquée et plus difficile. Les cantons de Schwitz et Glaris venoient de contracter avec le comte de Werdenberg un traité de combourgeoisie qui embrassoit toutes les possessions : cet engagement contrarioit celui qu'avoient pris plusieurs de ces pays avec la ville de Zurich. Les habitants du pays de Sargans voulurent forcer Wallenstat et quelques hameaux à prendre part à leur liaison avec Zurich. Glaris leur envoya un secours de trois cents hommes ; mais on convint de part et d'autre de faire cesser les hostilités pendant quelque temps.

La comtesse douairière se voyant le jouet de tant de passion , tourmentée d'inquiétudes , et soupirant après le repos , crut se l'assurer en se détachant de Zurich. Elle congédia son tuteur de Hewen, et le remplaça par son neveu Ulric de Metsch , beau-frère du comte de Werdenberg , très attaché à l'Autriche. Zurich en ayant conçu quelques soupçons , demanda à la comtesse une autorisation pour traiter ses affaires , et la comtesse la lui remit. Nombre de députés des cantons et des villes neutres s'étoient déjà rendus à Lucerne pour travailler au grand œuvre de la paix ; mais dès la première séance R. Stuessi et Itel

Reding se permirent des railleries amères et des reproches insultants. Pour calmer leurs animosités, la diète exigea d'eux qu'ils fissent leur rapport par écrit.

Zurich, au nom de la comtesse, porta des plaintes contre les deux cantons, pour avoir contracté des traités à son insçu avec ses sujets; réclama Uznach, insista sur le rachat de Windeck, porta des griefs à l'égard du traité de combourgeoisie avec le comte de Werdenberg, des violences commises envers les habitants de Wesen, des bateaux enlevés, des messagers arrêtés. On répandit le soupçon d'une intelligence secrète de ces deux cantons avec l'Autriche.

Schwitz répondit que les traités avec les sujets du comte avoient été conclus en conformité de la déclaration de Sargans. Que la comtesse n'avoit pu disposer d'Uznach: que Windeck appartenoit à l'Autriche, que le comte de Werdenberg avoit eu le droit de contracter un traité de combourgeoisie pour sa seigneurie de Sargans. Ils se disputèrent sur les autres imputations, et accusèrent à leur tour les Zuricois d'actes d'injustice et de violences.

Zurich répliqua que la conduite de Schwitz et de Glaris étoit aussi injuste que contraire au pacte de la fédération. Que le comte défunt, autorisé par l'empereur, avoit pu disposer de la succession: que Schwitz avoit d'abord défendu la cause de la douairière contre les héritiers; que le traité du comte avec Zurich devant durer cinq ans après

sa mort , tout autre traité fait avant ce terme devenoit illégal : que Schwitz , quelque grand que fût l'intérêt de la Suisse de voir l'Autriche éloignée de ses frontières, préféreroit de voir Windeck plutôt entre ses mains qu'entre celles de Zurich.

Les dix-neuf arbitres prononcèrent, que la bourgeoisie entre Schwitz et les pays du comte de Toggenbourg seroit reconnue valable, si ce canton pouvoit prouver par témoins, que telle avoit été la volonté du feu comte : que Glaris devoit en être exclus, le Toggenbourg délié de son serment, si les héritiers n'y consentoient pas formellement : que Uznach n'ayant jamais été possédé par Zurich, Schwitz ne lui devoit à cet égard aucune satisfaction : que Windeck ayant été racheté par l'Autriche, la bourgeoisie de cette seigneurie avec Schwitz seroit valable tant que Zurich n'auroit pas prouvé qu'elle lui appartenoit : à l'égard de Sargans on ne prit aucune résolution. Les reproches et les insultes qu'on s'étoit faits réciproquement furent déclarés nuls et comme non venus.

Cette sentence porta la consternation dans la ville de Zurich ; on s'aperçut qu'il seroit facile à Schwitz de produire des témoins, mais très difficile à Zurich de faire triompher la cause de la veuve, et d'obtenir le rachat de Windeck.

La grêle ayant dévasté le canton de Zurich, le sénat ne permit plus aux habitants d'Uznach et de Gaster de s'approvisionner au marché de la ville, et limita l'exportation des bleds pour Schwitz et

Glaris à deux sacs par tête, en exigeant encore le serment que cette provision ne seroit qu'à l'usage de l'acheteur. Si la disette sembloit légitimer ces mesures, elles n'en furent pas moins attribuées à la haine.

Le tribunal choisi pour décider le procès entre la veuve et les héritiers, prononça en faveur de ces derniers, la comtesse n'ayant pu produire aucune preuve juridique de ses réclamations, satisfaite de se voir délivrée des embarras de cette longue poursuite, abandonna tout ce qu'elle possédoit du feu comte, ne garda que sa dot et ses présents de noce, et alla vivre dans la retraite.

Itel Reding saisit ce moment favorable à ses vues; des députés de Schwitz et de Glaris se rendirent à Feldkirck auprès des héritiers pour y chercher les témoins de la dernière volonté du comte; ils se laissèrent disposer à conclure avec les deux cantons un traité, qui devoit être censé précéder les autres traités et celui même qui avoit été fait avec Zurich, lequel n'expiroit que dans quatre ans. Ils promirent de confirmer les privilèges des sujets, mais à condition que ceux-ci seroient tenus de leur obéir. Si les héritiers se déterminoient à vendre ces possessions, les deux cantons devoient avoir la préférence sur tout autre acheteur.

Les dix-neuf arbitres s'étoient rendus à Lucerne pour entendre les témoins. Nombre de villes y avoient envoyé leurs représentants pour pacifier les parties avant le jugement du procès. Mais Schwitz

comptant le gagner, d'ailleurs très irrité contre Zurich, qui avoit envoyé un petit secours au pays de Sargans, se plaignit hautement des mesures violentes de cette ville, de son opiniâtreté à refuser le jugement par arbitres, pour terminer le différend avec le comte de Werdenberg, de ses desseins d'entretenir la confusion, afin de retirer quelques avantages d'une médiation, et finit par réclamer l'arbitrage prescrit par le pacte d'union. Les arbitres mécontents déclarèrent aux deux parties, que leur devoir envers leurs sujets et leurs concitoyens, exigeoit qu'elles se soumissent à l'arbitrage et que celle qui s'y opposeroit seroit forcée à l'obéissance par les confédérés. Toute intervention étant devenue infructueuse, Schwitz produisit ses témoins. Zurich les refusa n'ayant aucun acte à produire, alors Reding montra l'acte de renonciation de la comtesse, la confirmation et le renouvellement du traité de combourgeoisie conclu avec les héritiers; Stuessi outré de colère se voyant joué par Itel Reding, désespérant de gagner le procès, et plein de dépit de ce que l'ingrate veuve lui avoit caché la renonciation, dévora son chagrin quoique confus et humilié. Zurich respecta encore le pacte fédéral, mais n'attendant que l'occasion de se venger; elle ne tarda pas à se présenter.

L'Autriche fit gouverner le pays de Sargans par deux baillis, qui prirent à tâche de vexer les amis des Zuricois; ceux-ci regardèrent ces vexations comme une infraction à la paix, ils envoyèrent du

secours à leurs amis opprimés et sommèrent même leurs confédérés de les secourir.

Les habitants de ce pays surprirent quelques villages, et les forcèrent de prendre part à la bourgeoisie avec la ville de Zurich ; le bailli autrichien de Freudenberg en prit vengeance, et enleva des bestiaux. Zurich envoya un corps plus considérable qui se rendit à Wesen et Wallenstad, et prit un château ; on s' alarma de part et d'autre, Schwitz soupçonnant que les Zuricois occuperoient le pays et les châteaux du comte de Werdenberg ; et Zurich, que les troupes de Schwitz feroient une invasion dans la contrée du lac. Zurich envoya un corps de dix-huit cents hommes sur les frontières, Schwitz un corps tout près de là sur le mont Ezel, un autre dans la Marche et à Uznach.

Les cantons voisins alarmés de voir éclater la guerre civile, invitèrent leurs confédérés à se rendre à Beckenried, canton d'Underwald ; les députés exhortèrent les deux partis à remettre leur contestation à l'arbitrage, et à retirer leurs troupes ; ils se rendirent d'abord dans le camp des Zuricois, espérant de les réconcilier avec le comte de Werdenberg, dont les sujets avoient, à son insçu, fait un traité avec Zurich. De part et d'autre on consentit à une trêve, mais les troupes qui dans ce moment assiégeoient Freudenberg, refusèrent d'abandonner le siège ; le château se rendit et fut démoli.

On soupçonna le sénat de Zurich, de chercher à détacher l'Autriche du canton de Schwitz, et de

vouloir en même temps le rendre odieux à la fédération à cause de son amitié pour cette maison, mais Schwitz se garda de trahir ses vues, se montra plus attaché que jamais à la fédération, et tâcha de se fortifier par de nouvelles alliances; il termina ses mésintelligences avec le prince abbé de Saint-Gall, et conclut avec lui un traité pour vingt ans; l'abbaye possédoit dans le Toggenbourg la seigneurie d'Yberg et des rentes foncières; plusieurs fiefs étoient dévolus au couvent par la mort du comte, mais les vassaux, qui sous prétexte de leur bourgeoisie avec Schwitz avoient refusé le serment d'obéissance, y furent forcés par le traité.

Le concile de Bâle craignant que la guerre ne vînt troubler la sûreté de la haute Allemagne, négocia conjointement avec plusieurs villes une trêve entre l'Autriche et la ville de Zurich, ne pouvant pas leur faire accepter les conditions d'une paix définitive. Le duc s'adressa aux cantons pour sonder leurs dispositions relativement au traité de paix de cinquante ans; Berne, Glaris et les trois cantons forestiers promirent de s'y conformer, mais Lucerne et Zug déclarèrent, que l'alliance avec Zurich étant perpétuelle et plus ancienne, ils la regardoient comme plus obligatoire.

La grêle avoit désolé la plus grande partie de la Suisse, une disette affreuse en fut la suite. Zurich, pour se garantir de la famine, fit des approvisionnements et prescrivit dans son marché des restrictions sévères aux achats des cantons voisins, ceux-ci ré-

clamèrent un tribunal d'arbitres pour y porter leurs plaintes, la ville le récusait, s'appuyant sur ses privilèges réservés expressément dans le traité de la fédération; elle soutint d'ailleurs, que les habitants des Alpes trouveroient des subsistances plus faciles dans le produit de leurs troupeaux, que les habitants des plaines dans celui de leurs champs dévastés, alors les cantons s'adressèrent à l'empereur, en obtinrent des lettres de jussion; mais la crainte de la famine l'emporta sur les ordres de l'empereur.

Les pays liés aux deux cantons par des traités desiroient de jouir d'une entière indépendance, celui de Gaster rechercha secrètement auprès du duc d'Autriche la confirmation de ses privilèges, il y réussit; le duc déclara ce pays inaliénable de même que Wesen, Wallenstadt et Windeck; investit le pays de Gaster de la juridiction sur Windeck.

Le Toggenbourg et Uznach aspirèrent également à la liberté, refusèrent le serment d'obéissance aux héritiers du comte, et exigèrent que leurs droits fussent préalablement réglés. Les habitants du pays de Sargans, quoique serfs, s'emparèrent des domaines du duc et en publièrent la vente à l'enchère.

Les deux cantons, jaloux de voir la seigneurie de Windeck gouvernée par leurs voisins de Gaster, firent des démarches pour obtenir d'eux cette administration, mais refusèrent d'abord de renoncer à la grace que leur avoit accordée le duc. Alors Itel Reding et Just Tschudi de Glaris, par des menaces et par des promesses s'étant assurés de la majorité

dans le pays, se rendirent ensuite avec le capitaine du Gaster à Inspruck et gagnèrent les conseillers du duc, qui le déterminèrent à vendre ce pays pour la somme de trois mille florins, à condition que les habitants ne prendroient jamais les armes contre l'Autriche, et se réservant le droit de rachat, mais sans pouvoir le conférer à aucun autre.

Les héritiers du comté ayant besoin de la protection des deux cantons contre leurs sujets inquiets du Toggenbourg, leur hypothéquèrent pour mille florins la seigneurie d'Uznach. Et le comte de Werdenberg ayant besoin d'une somme d'argent pour le rachat du comté de Sargans, il emprunta de Bâle dix-huit cents florins; Schwitz et Glaris en furent caution, et le comte leur hypothéqua le pays de Sargans, dont il conserva cependant la possession.

Par ces acquisitions ces deux cantons démocratiques obtinrent des sujets; ce qui, comme l'observe Montesquieu, semble contraire à l'esprit d'un gouvernement démocratique; en effet, le joug imposé à ces pays ne fut point léger, et les privilèges même qu'on leur avoit laissés ne furent pas toujours respectés.

La mission de Schwitz et de Glaris auprès du duc d'Autriche, avoit réveillé les soupçons des cantons neutres, qui craignirent une trame secrète et désapprouvèrent, que pendant la guerre de Zurich avec le duc, les deux cantons eussent envoyé des députés à Inspruk; ceux-ci crurent se justifier en protestant, que l'intérêt de leurs coalliés n'y avoit été nulle-

ment compromis ; mais Zurich se plaignit de ce que Schwitz , pendant cette guerre , avoit acheté de l'Autriche des pays qu'elle aurait pu conquérir. Les cantons neutres insinuèrent à Schwitz et Glaris de ne plus faire de nouvelles acquisitions , et à Zurich de terminer la guerre avec l'Autriche par arbitres ou à l'amiable.

Zurich , quoique frustré de l'espérance de posséder Windeck et Uznach , n'éclata point , encore retenu par respect pour le pacte d'union ; mais l'empire des évènements qui suivirent , plongea bientôt après la Suisse dans la guerre civile.

L'évêque de Constance, H. de Hewen, se rendit à la cour du duc pour travailler à la paix, il n'obtint qu'une prolongation de la trêve jusque vers la fin de 1439, ce que n'avoit pu même obtenir le concile de Bâle. Le duc consentit à l'élargissement des négociants de Zurich que l'Autriche malgré la trêve avoit fait arrêter dans le Tyrol, et il leur restitua les effets enlevés.

Pendant l'été de 1439, des pluies abondantes avoient ruiné les moissons ; les bleds de la dernière récolte étoient consommés, la famine reparut avec toutes ses horreurs, et renouvela les mêmes plaintes et les mêmes dissensions.

Le destin amena encore d'autres évènements qui fomentèrent de plus en plus les anciennes animosités.

Sur les frontières du canton de Zurich et de la Marche, il y avoit une métairie que possédoit un

riche paysan nommé Oberholzer : il parut douteux auquel des deux cantons elle pouvoit appartenir. Zurich prétendit qu'elle devoit ressortir de son bailliage de Grüningue. Le paysan ayant prêté serment aux deux cantons, Zurich le fit arrêter et le condamna à une forte amende ; la trouvant injuste, il refusa de s'y soumettre. Schwitz réclama la liberté du prisonnier, et demanda que les frontières fussent réglées. Les autres cantons s'intéressèrent au paysan et accusèrent Zurich d'avoir violé la paix publique ; il fut relâché après avoir payé l'amende : Schwitz pour terminer ce différend, somma Zurich de comparaître devant le tribunal des arbitres, elle le déclina parce que dans le traité d'union, chaque canton s'étoit réservé ses droits ; que le bailliage de Grüningue étant un fief de l'empire, cette cause devoit être portée devant l'empereur.

Schwitz voyant réussir ses projets, devint de plus en plus entreprenant ; il recula les bornes de ses frontières jusqu'à Pfeffikon, village situé au bord du lac, établit un nouveau péage, et défendit que la plainte d'un habitant de Schwitz contre un sujet de Zurich, fût portée devant le tribunal de cette ville.

Zurich se voyant privé de ses espérances d'agrandissement, en fut moins affecté que de l'injustice qu'on lui fit éprouver, et de l'offense faite à son honneur. Stuessi assembla la commune de la ville, et en présence des députés des cantons neutres, elle confirma l'arrêt du conseil relatif au marché des grains, et promit au sénat de le soutenir à main

armée. La voix et les gestes de la multitude exprimoient la violence de son ressentiment. Une députation de magistrats fit part de cette résolution de la ville aux communes de la campagne, et tous promirent de sacrifier biens et vie pour l'antique honneur et le bon droit de la ville.

Les députés des cantons neutres et de plusieurs villes impériales, souvent assemblés pour calmer l'animosité des deux partis et pour les pacifier, ne purent y réussir ; le tribunal prescrit par le traité ne fut point rejeté, mais on exigea des éclaircissements, sur lesquels on ne put s'entendre.

Les confédérés abandonnèrent les formes usitées et envoyèrent des magistrats distingués à Berne, pour projeter un plan de pacification de concert avec l'avoyer R. Hoffmeister et le sénat de Berne ; ce plan accompagné d'une note fut envoyé aux trois cantons, on les conjuroit d'accepter l'accommodement comme également honorable pour les deux parties, qu'on en regarderoit l'acceptation comme un témoignage d'amitié qui ne seroit jamais oublié, mais que la partie qui le rejeteroit légèrement, seroit forcée par la confédération à l'accepter.

Ce plan contenoit les articles suivants : que le traité de combourgeoisie, contracté par la ville de Zurich avec les sujets du comte de Sargans, ayant précédé celui du comte avec le canton de Schwitz, les Zuricois ne seroient point obligés de comparoître à ce sujet devant les arbitres prescrits par le pacte d'union, mais qu'ils pourroient être cités

devant un autre tribunal ; que les frontières seroient réglées , et que cette démarcation décideroit la cause d'Oberholzer ; que le plaignant contre le sujet de Zurich devoit porter son accusation devant le tribunal de la ville ; que Zurich s'étant réservé dans le pacte d'union ses anciens privilèges , il étoit en droit de régler la police de ses marchés , qu'on ne pouvoit le contraindre à permettre la sortie illimitée de ses grains , mais qu'on attendoit de ses bons confédérés, qu'ils modifieroient la sévérité de leurs prohibitions. Sur les plaintes de Zurich on avoit établi que le péage de Schwitz seroit aboli comme une nouveauté ; que ce canton posséderoit le pays d'Uznach en vertu de la cession des héritiers de Toggenbourg ; mais que si Zurich croyoit y avoir quelque prétention , elle pouvoit la faire valoir devant l'empereur.

Les cantons envoyèrent à Zurich , Schwitz et Glaris le plan et la note avec une lettre remplie d'exhortations amicales. Zurich trouva le projet aussi préjudiciable que déshonorant , ayant déclaré d'avance qu'elle ne pouvoit se soumettre à un arrangement où les formes prescrites ne seroient point observées.

Le conseil chargea des jurisconsultes de rédiger une réponse. Elle fut présentée avec la note à la commune , qui prit sur-le-champ la ferme résolution de maintenir les droits de son marché et ses anciens privilèges. On s'engagea par serment à se soumettre à la majorité des voix , et sous peine de

mort ; le conseil promet de porter devant cette assemblée tout ce qui concernoit ce grand intérêt. R. Stuessi exerça dans cette occasion toute son influence , et les hommes modérés n'osèrent se faire entendre. Les jurisconsultes soutenoient dans leur mémoire que Zurich n'avoit envoyé ses députés (1) à Berne que pour connoître les propositions de paix , sans leur donner ni d'autres instructions, ni d'autres pouvoirs ; qu'on avoit statué sur les plus grands intérêts du canton sans leur participation ; qu'on n'avoit jamais refusé de comparoître avec le comte de Sargans devant le juge compétent , mais que le procès avoit été suggéré par Schwitz ; qu'Uznach ayant été cédé à Zurich dans le temps que Schwitz reconnoissoit la comtesse pour légitime héritière, l'Autriche même avoit remis à la comtesse la somme du rachat ; que Schwitz n'ayant jamais voulu régler la démarcation des frontières, il ne pouvoit exiger qu'on rendît l'amende à Oberholzer , la juridiction de Schwitz sur cette métairie n'étant pas reconnue ; que l'article concernant le marché des grains impliquoit contradiction , qu'on reconnoissoit les anciens privilèges de la ville, expressément réservés dans le traité, mais qu'on exigeoit d'elle d'ouvrir le marché à ses enne-

(1) C'étoit R. Stuessi , son ami le chancelier Graff et deux sénateurs. Itel Reding n'y fut pas présent, mais deux autres députés de son canton.

mis, en faisant mourir de faim ses fidèles sujets ; qu'on avoit permis le transit à Schwitz , tandis que ce canton avoit défendu aux habitants du lac l'achat du foin et de la paille ; que des diplômes impériaux, la garantissoient contre toute innovation des péages ; qu'on avoit passé sous silence dans la note ses justes prétentions sur Gaster et sur Windeck, dont Schwitz s'étoit emparé pendant la guerre de Zurich avec l'Autriche , au mépris des insinuations faites par les cantons ; qu'on n'avoit point fait mention des bornes reculées , des armements dispendieux , des paroles offensantes. Si l'on reprochoit à Zurich de s'être adressée à l'empereur pour une explication de ses privilèges , Schwitz avoit fait la même démarche pour obtenir des lettres de jussion. On terminoit le mémoire , en déclarant que si les cantons n'accordoient point à la ville le secours stipulé par le traité , elle sauroit défendre avec ses propres armes sa bonne cause.

La commune approuva le mémoire , et arrêta qu'il seroit envoyé aux cantons , et qu'on leur demanderait en même temps s'ils étoient disposés à protéger la ville de Zurich ; pour juges on proposa six sénateurs de Berne et de Lucerne , et pour sur-arbitre un magistrat d'une de ces villes.

Les pays et les villes attachés à l'empire demandèrent au nouvel empereur la confirmation de leurs privilèges. Le moment étoit critique pour la ville de Zurich , ses privilèges avoient été attaqués par les confédérés qui avoient inspiré des préven-

tions contre elle à la cour; mais elle réussit à vaincre les obstacles, ses privilèges furent confirmés avec la réserve des droits du duc d'Autriche; et on l'assura qu'elle pouvoit s'adresser à l'empereur en qualité de juge suprême.

Les cantons neutres se trouvoient également dans une situation embarrassante; Schwitz, pour gagner la bienveillance des pacificateurs, avait accepté le plan proposé; Zurich l'avoit rejeté avec dédain; comment contraindre cette ville à s'y conformer: en voulant employer la force, ne s'exposerait-on pas aux inconvénients d'une intervention étrangère?

L'armistice venant d'expirer, le bourgmestre Stuessi se rendit avec quatre mille hommes sur les frontières près de Pfeffikon. Le landamann Itel Reding se posta avec ses troupes sur le mont Uzel; Tschudi le joignit avec celles de Glaris. Uznach et le pays de la Marche furent mis en état de défense. Schwitz somma la confédération de forcer Zurich à main armée d'observer le traité perpétuel, et cette ville réclama le secours de la confédération pour la défense de ses droits et prérogatives. Stuessi envoya par un messenger d'état une lettre à Reding adressée aux landamann, peuple et conseil de Schwitz, dans laquelle on les sommoit de comparoître devant l'empereur, en ajoutant qu'en cas de refus on sauroit se faire justice. Dans cette lettre on avoit supprimé le titre que se donnoient les cantons, d'anciens et chers confédérés. Schwitz dans sa réponse adressée au con-

seil de Zurich l'avoit conservé pour prouver, disoit-il, « que l'ancien lien fédéral lui tenoit à cœur » ; cette réponse contenoit en substance : « Que Zurich « ayant rejeté avec un dédain insultant toutes les « voies de conciliation , avoit demandé qu'on prît « l'empereur pour juge , que le peuple de Schwitz , « quoique plein de confiance dans la justice de « S. M. , n'ayant point oublié que les deux cantons « faisoient partie de l'empire , se croyoit obligé de « s'en tenir au seul tribunal , qui suivant le traité « perpétuel devoit juger les contestations entre les « cantons ; que la conduite de Zurich avoit toujours « été très offensante et contraire à la lettre et à l'es- « prit du traité , mais que par amour pour la paix « Schwitz proposoit derechef le jugement par arbi- « trage ; ou , si Zurich le préféroit , de prendre pour « juges tous les cantons , ou le conseil des Deux « cents de Berne , ou l'avoyer R. Hoffmeister et les « sénateurs Ulric d'Erlach , et Rodolphe de Rin- « geldingen ; qu'il dépendoit d'elle de choisir le « juge auquel elle avoit le plus de confiance ; que « Schwitz reconnoissoit à Zurich le droit de régler « la police de ses marchés , mais que la défense de « la sortie des grains étoit un acte hostile. » Reding demanda une prompte réponse ; Stuessi l'envoya : c'étoit une déclaration de guerre. Reding détacha un corps de son armée vers la Marche , et fit armer les habitants de Gaster et de la ville de Sargans ; R. Stuessi y arriva presque en même temps , et avoit laissé le sénateur Ulric de Lomis au pied du mont

Ezel. La flamme de la guerre avoit éclaté, les confédérés en furent alarmés, Uri et Underwald envoyèrent des députés dans le camp de Reding pour le conjurer de ne point verser le sang de leurs alliés, de leurs frères; le conseil de Lucerne fit par lettre des sollicitations aussi pressantes, et témoigna qu'avec l'assistance divine il trouveroit bien le moyen de ramener la paix. Reding ne pouvoit leur refuser de porter ces sollicitations devant l'assemblée du peuple. Il constitua son armée en diète générale; partout où se trouvoit la bannière, résidoit la puissance souveraine. Au moment qu'on venoit d'accorder aux députés deux heures pour instruire l'armée de Zurich des intentions de leurs cantons, on entendoit tirer quelques coups de fusil. Ulric de Lomis croyant que l'ennemi alloit se retirer, envoie pour en faire la reconnoissance un petit détachement, qui s'égare dans un bois épais, tombe dans les avant-postes des ennemis, est attaqué, repoussé, et porte l'épouvante dans le corps de Lomis, qui se retire en désordre. Les députés alarmés de ce commencement d'hostilités obtinrent, mais avec peine, que Reding ne poursuivît pas ce premier avantage. Stuessi apprenant cet échec, et voyant les mesures de défense de la Marche, se replia vers Pfeffikon, où il reçut du canton de Glaris une nouvelle déclaration de guerre. Les bannières d'Uri et d'Underwald joignirent celle de Schwitz, pour donner plus d'énergie à la médiation, mais non pour commettre des hostilités; des pluies

abondantes obligèrent les deux armées de se renfermer dans leurs camps ; on y vit arriver nombre de députés des cantons et des villes alliées(1) ; la crainte de voir dissoudre l'union helvétique, celle d'une guerre plus ou moins générale, un sentiment d'amitié et de bienveillance animèrent le zèle des pacificateurs, mais leurs efforts ne purent obtenir que des trêves de douze en douze heures ; à la fin leurs menaces vainquirent l'opiniâtreté des cantons qui avoient commencé la guerre ; on convint d'une trêve pour un an, l'alliance et les prérogatives furent réservées. Zurich accorda le libre transit des bleds achetés hors de son canton ; mais la haine n'étoit point assoupie, Zurich refusa le transit aux pays qui n'étoient point compris dans l'alliance, et qui avoient prêté serment à Schwitz.

Les habitants du pays de Sargans refusèrent au comte, leur seigneur, l'obéissance ; le chef du parti soutenu par Zurich dédaigna les exhortations de Schwitz et Glaris. Dans les assemblées de la fédération la haine s'exhala en reproches amers ; Schwitz prétendit que Zurich avoit violé le pacte fédéral ; et Zurich, que Schwitz vouloit la dépouiller de ses anciennes prérogatives.

Zurich s'éloignoit de plus en plus de ses alliés. Elle s'adressa à l'empereur Albert, réclama sa protection contre ses ennemis, le supplia d'intervenir

(1) Saint-Gall, Constance, Winterthour, Bade, Schaffouse, Rheinfelden, Fribourg, Bâle, Strasbourg.

comme juge suprême , et de faire même aux cantons une intimation , appuyée par le secours des princes voisins : l'empereur céda à ces instances , mais la mort le surprit avant qu'il eût reçu la réponse des cantons. La ville de Zurich venoit de renouveler pour un an la trêve avec le fils mineur de Frédéric , duc d'Autriche.

L'empereur Albert , peu avant sa mort , accorda au vieux comte de Montfort Tett nang et à ses co-héritiers l'investiture de la succession , y compris les biens allodiaux et patrimoniaux ; le comte de Schlik ayant renoncé au comté de Toggenbourg , dont il avoit été déjà investi. L'héritage fut partagé , les barons H. et P. de Rarons avec G. de Rezuns obtinrent le Toggenbourg ; les comtes de Tett nang et de Sax-Masox , le Prettigau , et Wollard de Brandis les seigneuries de Malans et de Meyenfeld.

Le pays de Toggenbourg sollicita auprès des comtes régnants la confirmation de ses anciennes prérogatives , et en obtint même plusieurs nouvelles : l'élection de ses magistrats , la composition des tribunaux de justice , l'achat et la vente des biens-fonds sans en payer de droits , la transmission des fiefs aux héritiers , le droit d'accorder la bourgeoisie aux étrangers , celui de pouvoir quitter le pays avec ses biens sans aucune retenue. L'acte fut scellé par les deux comtes et les cantons de Schwitz et de Glaris.

La partie supérieure du comté , la vallée de la Fhur , prêta le même serment , et obtint les mêmes

prérogatives, et ce qui mérite d'être observé, on accorda aux habitants le droit de donner caution pour les cas d'emprisonnement; la liberté de disposer de sa succession et le droit de se marier à volonté, et nombre de déterminations pour le peu d'impôts dont elle étoit chargée. Rodolphe de Montfort et Henri de Sax-Masox mineurs, sous l'autorité de leurs mères et de leurs tuteurs, prirent possession du pays de Davos et des dix juridictions, qui s'étoient réunies après la mort du comte Frédéric, par un lien fédéral; ce traité d'union fut confirmé par leurs nouveaux seigneurs, et tous les privilèges que leurs ancêtres avoient obtenus, cent cinquante ans auparavant, en défrichant ces terres incultes. On leur promit de ne point lever de nouveaux impôts, et quelque légers que fussent ceux qui étoient établis, on les régla pour toujours; on établit qu'aucun sujet ne pourroit être cité devant un tribunal étranger; que si le seigneur vouloit vendre les droits de cens, le propriétaire du bien-fonds pourroit l'acheter de préférence. Il est rare de voir un peuple qui a joui quelque temps de la liberté, se trouver soumis ensuite au gouvernement d'un seul, et n'exiger que des droits utiles sans en prétendre encore d'imaginaires. Il n'est pas moins rare de voir des gouvernants prévenir l'insurrection en accordant au peuple de bon gré ce qu'il est intéressé à demander pour améliorer sa situation.

Dans cette année, 1439, les horreurs et les ra-

vages de la peste et de la famine désolèrent la Suisse, les pères de l'église à Bâle, les habitants des villes et des Alpes en furent la proie ; ces affreux désastres ne purent éteindre l'animosité et la haine. Au commencement de 1440 la confédération et les villes alliées ayant jugé le moment favorable pour faire triompher l'intérêt général de la patrie sur les passions qui l'avoient divisé, leurs députés se rendirent à Zug ; à l'ouverture de la société de la diète ceux de Zurich déclarèrent, « que leur ville sou-
« mettoit sa cause à la décision du tribunal pres-
« crit, à l'exception de ce qui auroit été clairement
« réservé dans le traité d'union, ou qu'elle recon-
« noîtroit l'empereur sans réserve pour juge, ou
« les confédérés conjointement avec les villes al-
« liées (1). » Les députés furent affligés de voir que Zurich eût plus de confiance dans l'empereur et dans les villes étrangères, que dans la confédération, et qu'elle avoit limité le pouvoir du tribunal ; que par là il étoit impossible de décider sur les griefs essentiels, tels que la défense de la sortie des grains, le traité avec le pays de Sargans. La diète communiqua la déclaration de Zurich à Schwitz et Glaris ; ils y répondirent, « qu'ils tenoient fer-

(1) On en proposoit jusqu'à douze, parmi lesquelles il y avoit plusieurs villes étrangères, telles que Ulm, Constance, Lindau : Zurich espéroit que ces villes lui seroient favorables : il existoit alors entre les villes et les autres cantons une misérable jalousie.

« mement à l'article du traité comme à la pierre an-
« gulaire de l'édifice fédéral, comme au principe de
« leur sûreté et de leur force ; que si l'on trouvoit
« justes des traités faits avec des sujets contre l'aveu
« du seigneur, et des défenses dures et inouïes,
« ils s'y soumettroient ; mais qu'ils ne s'écarteroient
« jamais d'un article que leurs ancêtres avoient juré
« de maintenir. »

Le sénateur de Ringoldingen avec nombre de députés se rendit à Schwitz, et se présenta devant le peuple assemblé, espérant d'obtenir de ce peuple quelque condescendance qui pourroit influer heureusement sur les dispositions de Zurich. Reding remit à cette députation un acte par lequel Schwitz consentoit, « que les sujets de Sargans avec leurs « seigneurs comparussent devant le tribunal. » Les sollicitations auprès de Zurich pour l'engager à reconnoître sans réserve le tribunal, furent souvent renouvelées, mais cette ville resta inébranlable dans sa résolution, et cependant elle la fit connoître aux cantons avec assez de ménagement.

Alors la diète exhorta les cantons divisés à ne point commettre d'hostilités, et menaça l'agresseur de toutes les forces réunies de la confédération. Zurich se soumit et se tut ; Schwitz trouva son honneur attaqué par cette menace et déclara, « qu'il lui seroit trop douloureux de la voir trans-
« mettre à la postérité, qu'en tout temps il avoit
« été empressé de se conformer aux vœux de ses
« confédérés, qu'il ne connoissoit d'autres principes

« que celui de la justice, d'autre vœu que celui de
« la paix. »

Cette réponse surprit la diète, elle envoya vingt-deux députés à Schwitz, ils rappelèrent au peuple assemblé, « la fidélité que ses ancêtres, les fondateurs de la liberté helvétique, avoient gardée à la « fédération dans les dangers les plus éminents, « ils l'assurèrent de leur reconnoissance pour la « conduite modérée qu'il avoit tenue jusqu'alors, « lui parlèrent de l'incertitude de l'avenir que les « périls auxquels on pouvoit se voir exposé d'un « moment à l'autre exigeoient l'union la plus intime; par ces considérations ils attendoient une « déclaration de sa part digne de lui. »

Le peuple, touché de ce discours, délibéra, et pria ensuite les députés des cantons de se réunir pour décider sur leur serment et sur leur honneur du parti que le peuple de Schwitz devoit prendre, ils prononcèrent qu'ils devoient se soumettre à la sommation, il s'y conforma et en donna acte à la diète helvétique. La Suisse voyant la guerre suspendue fut animée d'un seul sentiment. Le pâtre tranquille conduisit ses troupeaux sur les Alpes; l'habitant de la plaine recueillit ses moissons avec reconnoissance, et plus tard en automne la troupe des vendangeurs put se livrer aux transports d'une vive allégresse.

Vers ce même temps les barons de Rarons avoient consolidé leur autorité dans le Toggenbourg; ce pays satisfait de voir ses anciens privilèges confirmés et

d'en avoir encore obtenu de nouveaux, avoit prêté le serment d'obéissance ; tous les habitants mâles depuis l'âge de quatorze ans furent alors convoqués pour sanctionner solennellement le traité de combourgeoisie à perpétuité avec Schwitz et Glaris ; solennité qu'on s'engagea de renouveler tous les cinq ou tous les dix ans.

L'hiver approchoit, les pasteurs ramenèrent leurs troupeaux dans les hameaux ; et ne trouvant point de pain dans leurs chaumières, ils en alloient chercher au marché de Rapperschwyl, mais les Zuricois avoient mis tant de restriction à la sortie des grains qu'il leur fut impossible d'y trouver de quoi pourvoir à leurs besoins.

Le conseil de Schwitz communiqua au peuple toutes les démarches infructueuses qu'il avoit faites auprès de Zurich, qui, quoique la disette eût diminué, laissoit toujours subsister la même détresse ; que de son côté Schwitz avoit interdit la sortie du bois et d'autres objets, sans pouvoir faire fléchir l'entêtement des Zuricois ; qu'ils avoient séquestré les vins qui appartenoient à l'hôpital d'Uznach, aux couvents d'Einsiedlen et à différents particuliers ; qu'ils encourageoient les sujets de Sargans dans la désobéissance ; qu'ils continuoient à rejeter toutes les voies de conciliation, et l'arbitrage sanctionné par le traité ; que l'honneur de la patrie, la vie de tant de milliers d'hommes leur imposoit le devoir d'une juste vengeance. Des pauvres femmes parurent avec des larmes de

désespoir devant l'assemblée, pour implorer son humanité; on avoit retenu le foible salaire de leurs journées au temps de la moisson. Le peuple de Schwitz ému et indigné jura de leur faire rendre justice, et celui de Glaris promit de le secourir avec biens et vie.

On ne tarda pas à se concerter sur l'ouverture de la campagne; le pays de Sargans fut tout de suite occupé par les troupes des deux cantons, pour couper aux Zuricois la communication avec le pays des Grisons, et pour la sûreté du comté de Werdenberg, dont la combourgeoisie avec eux n'étoit pas vue de bon œil par les autres confédérés. Schwitz et Glaris engagèrent la Marche, Gaster, Uznach et le Toggenbourg de prendre les armes et de se porter sur les frontières. Ils envoyèrent à la fédération un manifeste, dans lequel les griefs contre Zurich étoient développés; et d'après les traités ils exigèrent le secours fédéral. La haute Rhétie étoit alliée du pays de Sargans; Glaris lui demanda la neutralité, et l'obtint. Zurich exigea de la Confédération de lui prêter assistance contre ses ennemis pour ne point être obligée de s'adresser ailleurs, et lui rappela les guerres dans lesquelles elle avoit servi de boulevard à la Suisse.

Itel Reding et Just Tsohudi, avec les corps sous leurs ordres, allèrent occuper Wesen, et de là ils sommèrent le pays de Sargans de rentrer sous l'obéissance de leur seigneur: ils passèrent le lac de Wallenstadt et délogèrent les insurgés de Sargans d'une

position avantageuse. Saisi de frayeur, leur chef les avoit quittés; ce chef se nommoit P. Weibel : il avoit forcé le comte de s'éloigner, et avoit vendu ses domaines. Le comte avoit repassé le Rhin avec un secours de sept cents hommes, qu'il avoit obtenu de ses amis : il vint, rempli de reconnaissance, renforcer l'armée des cantons qui l'avoient rétabli dans la possession du comté. L'armée arrivée dans la ville de Sargans, qui étoit restée seule fidèle, les communes de la campagne, promirent obéissance, demandèrent grace; elle leur fut accordée à condition que le pays renonceroit, sous serment, à ses traités avec la ville de Zurich, avec Coire et les juridictions de la Rhétie, au droit d'en conclure aucune autre sans l'aveu du comte, qu'il restitueroit tout ce qui avoit été enlevé au comte. La ville de Wallenstadt se soumit, et sa soumission et sa pauvreté la sauvèrent des rigueurs des deux cantons; la seigneurie de Grepplang, hypothéquée à Zurich par l'évêque de Coire, fut obligée de prêter le serment aux deux cantons. P. Weibel y parut avec sa femme et ses enfants, il implora à genoux la clémence du vainqueur : on lui fit grace de la vie, mais il fut obligé d'indemniser l'avoyer Nusbaumer pour le pillage de ses biens fait à son instigation. L'armée, ayant terminé son expédition, retourna à Lachen; elle y trouva les députés de la Confédération, ceux du concile de Bâle, du pape Félix, duc de Savoie, et de nombre de villes et de seigneurs. Les landamanns de Schwitz et de Glaris furent

sollicités de constituer leur armée en diète générale ; ces députés y parurent et la conjurèrent de se prêter à des conditions de paix ; mais le peuple, fier de ses succès, en étoit d'autant plus enflammé de colère contre ses ennemis : il déclara, « que trop
« long-temps leurs vieillards et leurs enfants avoient
« été exposés à de cruelles souffrances ; qu'on les
« avoit endurées dans l'espérance de les voir termi-
« nées par un jugement d'arbitres, mais en vain ;
« qu'il étoit temps de mettre des bornes à ces in-
« justices ; qu'ils ne poseroient point les armes à
« moins qu'on ne les dédommageât pour les frais de
« la guerre, que Zurich ne renonçât aux pays de
« Gaster, de Sargans et d'Uznach, et ne promît de se
« soumettre au tribunal prescrit par le traité, et ne
« rouvrît ses marchés ; que toutes ces conditions ne
« fussent garanties par les députés de toute la Con-
« fédération. » Ceux-ci hésitèrent sur cette garantie exigée. Adr. Ruff, de Strasbourg, se leva, prit la parole, et dit : « Je ne présume pas que ces condi-
« tions de paix seroient remplies par la ville de
« Zurich. » — « Ah ! répliqua Itel Reding, voilà un
« homme d'honneur, un étranger qui s'explique
« avec plus de franchise qu'aucun de nos confédérés
« suisses. » Tous les députés partirent ; et Schwitz et Glaris envoyèrent à Stuessi une nouvelle déclaration de guerre à Pfeffikon. Elle étoit adressée au bourgmestre, conseil et commune de la ville de Zurich, en ces termes : « Sachez que nous sommes
« vos ennemis ; vos injustices et les maux que vous

« nous avez fait souffrir au mépris de l'honneur, du bon droit et de l'ancienne alliance, nous forcent à la guerre. » Les bannières d'Uri et d'Underwald avec mille hommes avoient joint l'armée des deux cantons campée sur l'Ezel ; mais ces auxiliaires étoient très divisés sur le parti à prendre : la plupart vouloient la paix ; ils firent de vives remontrances à Itel Reding, et menacèrent même de l'abandonner ; le landamann leur dit : « Toutes nos négociations, toutes nos réclamations n'ayant pu nous procurer du pain, notre peuple est au désespoir : nous comptons sur la fidélité de nos alliés, et nous avançons. »

L'armée d'Itel Reding avoit pris sa position sur le mont Ezel ; quelques détachements s'étoient avancés sur le territoire de Zurich pour piller. L'armée de R. Stuessi, qui campoit au pied de la montagne, fit quelque mouvement pour faire abandonner à l'ennemi sa position. Le corps d'Uri et d'Underwald encore indécis, se constitua en diète générale : la majorité paroissoit pencher pour Zurich ; mais le porte-bannière d'Uri, élevant son étendard, s'écria avec force : « Ah ! Dieu me préserve de te porter contre ceux qui ont réclamé l'ancienne union en faveur de ceux qui ont osé l'enfreindre. » Le peuple, comme saisi d'une inspiration soudaine, se rendit par acclamation à l'avis du porte-bannière, et fit envoyer à Stuessi une déclaration pareille à celle de Reding. Le bourgmestre en fut consterné.

prévoyant l'influence funeste de cet exemple sur les autres cantons.

Ce corps des alliés insista derechef auprès d'Intel Reding de ne point avancer et d'éviter la bataille. « Il n'en est plus temps, leur dit-il, nous avançons. » Alors les alliés résolurent de marcher avec lui.

Pendant la nuit, le mécontentement avoit gagné l'armée des Zuricois : l'insubordination éclata ; on s'exhala en reproches amers contre Stuessi et les autres commandants ; il se vit obligé, pour prévenir la dissolution de l'armée, de la faire rembarquer, et il passa à l'autre rive du lac. Les Zuricois avoient abandonné un retranchement, l'asile de nombre de femmes et d'enfants. Reding s'en rendit maître. L'abbé d'Einsiedlen obtint des soldats la grace de ces femmes et de ces enfants par respect pour l'image miraculeuse de la Sainte Vierge.

R. Stuessi et ses capitaines, pour engager l'armée à retourner sur l'Ezel, lui représentèrent avec force la honte de leur fuite, les malheurs qu'elle alloit attirer sur le canton abandonné aux dévastations de l'ennemi, et la juste indignation de leurs concitoyens : mais l'esprit de mutinerie et de factions s'aveugle sur les plus grands intérêts de la patrie. L'armée s'obstina à la retraite. De ce moment, les malheurs vinrent assaillir la ville de Zurich. Lucerne lui envoya une déclaration de guerre, et à l'armée de Reding un secours de douze cents hommes. Cet exemple fut suivi par Berne et les

autres cantons. Les villages de la rive gauche du lac furent pillés et ravagés par les ennemis ; la terreur qui les précéda fit abandonner aux villageois leurs cabanes ; ils s'enfuirent avec le peu qu'ils purent sauver en ville , et y répandirent le désespoir et l'alarme. Des terreurs superstitieuses abattirent tous les esprits ; on ne vit plus l'avenir que sous les couleurs les plus sombres. Le sénat consterné , divisé , irrésolu , laissa flotter au hasard les rênes de l'état. L'ennemi se répandit sur une grande partie du canton , y saccagea tout et enleva jusqu'aux vases sacrés. Zurich se vit privé de la seule consolation dans l'infortune , du secours de ses amis. Berenger de Landenberg , bourgeois de Zurich , se ligua avec les barons de Raron. Avec un corps de seize cents hommes , ils prirent le château de Lomis en Thurgovie , appartenant au sénateur de ce nom , et le brûlèrent ; ils s'emparèrent de la ville et du château d'Elg. Ce corps ravagea tout le canton , y porta la frayeur et la désolation ; rançonna les riches et dépouilla même le pauvre. Il fit le siège du château de Kybourg , qui se défendit. Le bourgmestre H. Schwend , arrivant à son secours , fit lever le siège. Albert de Landenberg , de Bonsteten et plusieurs autres nobles bourgeois de Zurich , soit par crainte de voir leurs châteaux brûlés et leurs terres dévastées , soit dans l'espérance que cette guerre pourroit relever les intérêts de la noblesse , firent la paix avec les cantons et acceptèrent leur bourgeoisie.

Le bailliage de Gruningue, menacé par les ennemis, demanda du secours à Zurich ; mais l'impossibilité de le lui accorder et la manière dure dont le chancelier Graff le refusa, fut regardée comme une renonciation à la seigneurie de ce bailliage. Ses députés se rendirent à Schwitz et à Glaris pour y prêter hommage. Le château de Gruningue fit quelque résistance. R. Stuessi s'étoit mis en marche pour faire lever le siège, mais après une légère escarmouche, où il eut du désavantage, il s'en retourna, se défiant plus de sa troupe, qu'il ne craignoit l'ennemi : la garnison ne voyant arriver aucun secours et frappée de terreur par l'incendie du beau château de Liebenberg, capitula.

Plusieurs villes impériales, espérant que Zurich découragée seroit plus disposée à se prêter à la paix, envoyèrent en Suisse le comte Hugo de Montfort et Jean de Hewen pour concilier les partis. L'armée des fédérés avoit consommé tous les vivres de la contrée ; elle manquoit d'attirail pour faire le siège de la ville, et ne pouvoit plus tenir la campagne. D'un autre côté, Zurich sentoit les suites de son erreur, et elle étoit disposée à remettre la décision de sa cause à un tribunal ; elle promit de reconnoître pour arbitres ceux qu'on avoit proposés, les cantons, ou Jacob de Truchsess Waldbourg, grand-bailli de la Souabe. Schwitz et Glaris, tout en témoignant beaucoup de confiance dans leurs alliés, donnèrent cependant la préférence au comte de Waldbourg, prétextant que son arbitrage

devoit être plus agréable à Zurich, que celui des cantons qui lui avoient fait la guerre. Ce fut alors aux deux cantons qu'il fallut représenter le danger d'une intervention étrangère. Ils se rendirent à cette considération, et l'arbitrage des confédérés fut accepté. Henri de Bubenberg, de Berne, présida la diète de pacification. Ite! Reding forma des prétentions exagérées : il voulut garder les conquêtes pour les frais de la guerre, et le comté de Kybourg pour les barons de Raron qui l'avoient envahi ; Gruningue pour Schwitz, qui avoit pris l'engagement solennel de ne plus le rendre. Pendant quelque temps, Reding parut inflexible : à la fin voyant que sa résistance pouvoit aliéner les confédérés et les engager à abandonner sa cause, il accepta les articles de paix proposés, et Zurich y consentit. Cette ville renonça, par ce traité, à ses possessions au lac de Wallenstadt, en faveur de Schwitz et Glaris, et compris Flums, hypothéqué par l'évêque de Coire, qui devoit être tenu de payer à Zurich les 2,000 florins qu'elle lui avoit prêtés ; elle céda de plus à Schwitz les villages de Pfeffikon, de Wollran. On convint que les frais de la guerre et les autres prétentions seroient réglés au tribunal stipulé par le traité. Zurich consentit à rouvrir ses marchés. Schwitz s'engagea à remettre entre les mains du sénat de Berne les bailliages de Knonau et de Gruningue pour les rendre à Zurich, sous la promesse de ne faire aucune poursuite au sujet du serment. Les cantons promirent qu'on tâcheroit

d'obtenir des barons de Raron la restitution du pays qu'ils avoient conquis : qu'en cas de refus, des arbitres en décideroient ; qu'on rendroit, autant que possible les biens enlevés aux particuliers pendant la guerre, la guerre terminée ne devant plus être préjudiciable à personne. Ce dernier article avoit été exigé par les députés des cantons en faveur du sénateur J. de Meyss, qui pour avoir soutenu courageusement contre le parti régnant de R. Stuessi l'article du traité d'union, avoit été condamné à une prison perpétuelle : il obtint par cet article sa liberté, et rentra dans le sénat. Ce traité de paix fut communiqué à l'armée combinée; elle campoit à deux lieues de la ville, au bord du lac, et à l'aspect des cieux, elle l'approuva. Les députés des cantons avec le commandeur de Wædensweil, comte de Montfort, et J. de Hewen, se rendirent en ville; la commune assemblée ratifia le traité. Mais plusieurs dispositions de ce traité donnèrent lieu à différentes mésintelligences, qui, peu de temps après, renouvelèrent la guerre. A la nouvelle de la paix, les habitants de Gruningue demandèrent avec instance au canton de Schwitz de les incorporer dans leur démocratie : on leur représenta que la Confédération y mettroit obstacle ; mais on leur promit de faire garantir l'amnistie et l'oubli du passé. Le magistrat de Zurich, trop empressé à se remettre en possession de ce bailliage, y envoya une députation ; mais les habitants se souvenant des menaces du chancelier Graff, leur fermèrent

les portes de leur petite ville , et du haut des murs ils déclarèrent qu'ils ne se remettroient entre les mains de Zurich que du consentement de la confédération.

Les barons de Raron s'obstinèrent à vouloir garder leur conquête pour les frais de la guerre , d'après un article de leur traité de combourgeoisie avec Schwitz et Glaris. Un tribunal d'arbitres fut nommé ; les avis étant partagés , le surarbitre , J. Müller , landamann d'Underwald , différa de prononcer , et l'on attribua ce délai aux intrigues du canton de Schwitz.

Frédéric d'Autriche , parvenu au trône impérial , crut pouvoir profiter des dissensions de la Suisse. Il ordonna aux cantons de ne point disposer des conquêtes faites sur Zurich , et d'attendre son arrivée. Il chargea plusieurs villes impériales et celles de Rapperschwyl et de Winterthour de surveiller l'exécution de cet arrêté. L'empereur écrivit en même temps une lettre très affectueuse aux habitants des pays conquis , dans laquelle il leur rappeloit l'attachement de leurs ancêtres , et le bonheur dont ils avoient joui sous la domination des princes de sa maison ; en ajoutant qu'il avoit fait connoître à leur égard ses intentions à la confédération. Les barons de Raron avoient envoyé auprès de l'empereur C. Torner de Schwitz ; c'est à ses intrigues qu'on attribua cette intervention , et son canton fut soupçonné d'intelligence avec lui , parce qu'on crut qu'il espéroit acquérir par ce moyen les

bailliages de Knonau et de Gruningue comme fiefs de l'empire; mais tous les deux protestèrent contre cette imputation. D'autres attribuèrent cette intervention à l'influence des courtisans, qui persuadèrent à l'empereur de saisir cette occasion de recouvrer d'anciens domaines de sa maison.

Les habitants de Gruningue portèrent des plaintes devant la diète de la fédération contre le magistrat de Zurich, l'accusant de plusieurs infractions faites à leurs privilèges; ils se permirent même de demander que la volonté de l'empereur à leur égard fût respectée. Le député d'Underwald, indigné de cette demande, leur dit : « Croyez-vous qu'un ordre de l'empereur puisse nous engager à ne pas remplir notre devoir envers nos confédérés? Il n'est aucun pouvoir qui l'obtienne jamais de nous, ni celui de l'empire, ni même celui du pape. » Les députés de Gruningue, voyant l'approbation universelle donnée à ces paroles, se bornèrent à prier le sénat de Berne d'examiner leurs plaintes, et celui de Zurich de les gouverner avec plus de douceur.

Pour juger la cause des barons de Raron et de leurs amis avec la ville de Zurich, les arbitres avec le surarbitre se rendirent à Lucerne; mais avant de juger le procès, ils représentèrent aux seigneurs de Raron, que les cantons n'ayant point obtenu de dédommagement pour les frais de la guerre, ils devoient également y renoncer, d'autant plus qu'ils avoient levé des contributions considérables. Les

barons se rendirent avec déférence à cette insinuation. Le comté de Kybourg et le bailliage d'Andelfingen furent déliés de leur serment ; et sans égard à la lettre de l'empereur , les exhortations de la diète les engagèrent à prêter hommage à la ville de Zurich. Les députés de Berne , de Schwitz et de Zurich se rendirent dans le bailliage de Knonau ; Schwitz délia les habitants assemblés de leur serment , et les remit entre les mains de Berne. Alors l'avooyer de ce canton leur ordonna de se soumettre à la ville de Zurich. Le bailliage de Gruningue différa pendant quelque temps d'obéir , voulant s'assurer auparavant du redressement de ses griefs et de l'amnistie promise par les cantons.

Par ce traité qu'elle avoit été forcée d'accepter , la ville de Zurich se voyant déshonorée auprès de ses confédérés , privée de son influence comme premier canton , compromise à l'égard de ses sujets , dépouillée de plusieurs seigneuries , exposée aux railleries caustiques et amères des démocrates de Schwitz , ne put dévorer tant d'humiliations : elle projeta de se venger. Mais quels maux le sénat de Zurich n'auroit-il pas prévenus , si par plus de sagesse et de modération , il avoit cherché à regagner l'amour de ses sujets et l'estime de ses alliés !

On essaya non-seulement d'apaiser le courroux du nouvel empereur Frédéric III , dont on avoit démoli plusieurs châteaux , tels que Freudenberg et Hydberg , mais encore de s'allier avec cet ennemi naturel de la Confédération. On confia ce

dessein au gouverneur de l'Autriche antérieure, le margrave Guillaume de Bade-Hochberg, et on l'assura, « Que Zurich ne pouvoit oublier Rodolphe de Habsbourg, son amitié, sa protection ; que les « mésintelligences avec ses fils ne devoient être attribuées qu'à la révolution de Brun, qui l'avoit « entraînée à contracter une alliance avec les cantons forestiers ; qu'elle avoit poursuivi les meurtriers d'Albert, combattu avec lui à la bataille de Morgarten avec autant de valeur que dans l'armée de l'empereur Rodolphe contre le roi Ottocar ; qu'elle ne s'étoit point souillée du sang de Léopold tué à Sempach ; que souvent elle avoit tâché de renouveler ses anciens liens avec l'Autriche, mais que les autres cantons et les circonstances où se trouvoit l'empire y avoient mis obstacle. Que les pertes essuyées par l'Autriche, à l'occasion du concile de Constance, étoient faciles à réparer ; qu'une partie de ces possessions se trouvoit entre les mains de la ville ; que tout prendroit une autre face si on se réunissoit ; que la destruction de quelques châteaux étoit peu importante, comparée au pays que l'Autriche pouvoit reconquérir. »

Quoique le margrave eût des doutes sur la sincérité de ces protestations, il promit d'en instruire l'empereur, et conseilla cependant à Zurich d'envoyer des députés à la cour impériale pour demander la confirmation de leurs privilèges ; qu'alors, sans exciter des soupçons, on pouvoit entamer une négociation. R. Schwend, bourgmestre, et le chaîn-

celier Graff furent députés auprès de l'empereur : ils lui offrirent , pour le convaincre de leur bonne foi , de remettre entre ses mains le comté de Kybourg ; l'empereur très satisfait crut devoir suspendre les négociations , pour connoître quelles étoient les dispositions des princes de l'empire , s'il alloit se mettre en possession des pays perdus durant le concile. Les députés suivirent la cour , et furent présents au couronnement à Aix-la-Chapelle. L'empereur , pendant son séjour à Francfort , confirma à la ville de Zurich ses anciens privilèges , lui accorda au nom de l'empire des lettres de sauvegarde (*schirmbrief*) , déclara la ville indépendante des tribunaux de l'empire , y établit une cour de justice impériale , et consentit au rachat de Windeck ; et ce qui étoit d'une plus grande importance , on convint de former une nouvelle confédération , à laquelle l'alliance entre l'Autriche et Zurich seroient de base. La ville rendit à l'empereur le comté de Kybourg contre la somme d'achat , et obtint pour condition que le bailli fût choisi parmi la noblesse de Zurich , entre six ou dix candidats présentés par le conseil. Le bourgmestre R. Schwend occupa le premier cette charge. En cas de revente , Zurich se réserva le droit de rachat , et l'Autriche le même droit pour les seigneuries que possédoit encore la ville. Zurich s'engagea de favoriser la restitution du comté de Bade à l'Autriche. On stipula que le pays de Gaster pourroit être racheté par Zurich ou par l'Autriche ; qu'Uznach seroit retiré des mains de

Schwitz , et le Toggenbourg de celles des barons de Raron , en leur restituant la somme avancée ; que leur traité de combourgeoisie avec Schwitz seroit annulé.

Les membres de la nouvelle confédération , étoient , le margrave de Bade Hochberg , le comte de Valdbourg , la ville et l'évêque de Constance , la seigneurie de Frauenfeld , la ville et l'abbé de Saint-Gall , Schaffouse , le comte de Montfort , l'évêque de Coire , la ligue supérieure de la Rhétie , Rheinek , Feldkirch et quelques autres contrées de l'Autriche antérieure , faisant partie de l'union héréditaire. Zurich devoit présider la confédération , et l'Autriche en être le protecteur : l'alliance conclue étoit défensive , et tous les pays de cette confédération et tous ceux que l'Autriche pourroit acquérir dans la suite y furent compris. Zurich se réserva dans le traité son alliance avec les cantons. Quelque soin qu'on prit de garder le secret de cette négociation , les fédérés en conçurent des soupçons ; l'accueil distingué qu'avoit fait la cour aux députés de Zurich , les desseins de l'empereur sur l'Argovie , causèrent de vives inquiétudes aux cantons ; pour se rassurer ils invitèrent Zurich à renouveler le traité perpétuel ; elle s'y prêta , n'ayant point encore signé celui qu'on avoit projeté avec l'Autriche , qui d'ailleurs ne devoit contenir aucun article qui y fût formellement contraire. Les cantons tranquilisés envoyèrent des députés à Francfort pour demander à l'empereur la confirmation de leurs privilèges : les

députés frappés de l'éclat qui environnoit le trône impérial, et étonnés de l'air réservé et embarrassé des envoyés de Zurich, et de leur familiarité avec les Autrichiens, prirent de vives alarmes. L'empereur confirma les privilèges de plusieurs villes impériales, gagna tous les cœurs par les graces qu'il répandit et par les espérances qu'il fit naître. Le retard de l'audience demandée, dut paroître d'autant plus pénible aux députés des cantons ; et lorsqu'ils l'eurent obtenue, quelle fut leur consternation, en apprenant que l'empereur ne confirmeroit leurs privilèges, qu'en se réservant les droits de sa maison et ses prétentions sur l'Argovie. Les députés n'ayant point de pouvoir suffisant, l'empereur leur déclara que ces objets seroient réglés pendant son séjour à Zurich. La voix publique célébrant la puissance et la justice de l'empereur, fit sentir aux Suisses le danger qu'il y avoit à lui refuser l'Argovie, les avantages d'une alliance plus intime avec l'Autriche, dont l'utilité avoit déjà été reconnue par quelques cantons ; après ce dernier trait de lumière les députés ne doutèrent plus d'une intelligence secrète de Zurich avec l'empereur. R. Schwend et Graff, accompagnés du comte de Waldbourg, furent reçus partout à leur retour avec beaucoup de distinctions. Les députés de Zurich firent leur rapport au conseil du Deux-cents sur le traité qu'ils venoient de conclure ; mais Henri de Meuss, dont le courage n'avoit point été abattu par la prison dont il venoit de sortir, et plusieurs autres sénateurs, témoignèrent leur

profonde affliction sur le résultat d'une négociation, par laquelle le pacte fédéral et perpétuel, et le principe qui lui servoit de base avoient été sacrifiés ; mais Stuessi dominoit sur les esprits, la multitude étoit fanatisée, et le comte de Waldbourg s'étant présenté au Deux-cents, obtint la ratification des deux actes de l'alliance et de la Confédération. Quoique les confédérés ne doutassent point que les Zuricois n'eussent réservé dans le nouveau traité d'alliance le pacte d'union, ils n'y virent pas moins une atteinte funeste au lien fédératif. Leurs députés assemblés à Lucerne pour délibérer sur ce grand intérêt, furent surpris de voir arriver G. de Grunenberg et Th. de Hallwyl avec un cortège imposant, pour demander au nom de l'empereur la restitution de l'Argovie, la Suisse l'ayant conquis pour l'empire, et un jugement par arbitres pour l'infraction à la trêve. Les députés ne donnèrent aucune réponse à cette déclaration ; étant sans instruction, et le canton de Zurich n'ayant point envoyé de députation à la diète. Il étoit pour la Confédération de la dernière importance de connoître le contenu du traité ; Zurich assura qu'il n'étoit relatif qu'aux intérêts de son commerce et à la sûreté des négociants : « N'aurions-nous pas pro-
« tégé, répondirent les cantons, votre commerce et
« vos négociants ? Pourquoi contracter une alliance
« avec une cour, qui n'offre pour garantie de ses dis-
« positions pacifiques qu'une trêve peu sûre ? » Tout ce qu'on put obtenir de Zurich, ce fut de faire lecture du traité.

L'Argovie étoit inquiète sur son sort ; les villes s'assemblèrent souvent sans prendre de résolution , la noblesse du pays étoit disposée à rentrer sous l'obéissance de la maison d'Habsbourg ; des seigneurs autrichiens vinrent appuyer fortement cette disposition. Les cantons pour s'assurer de la fidélité des habitants de l'Argovie et du comté de Baden y envoyèrent des députés , Zurich ne put s'empêcher de prendre part à cette démarche. Plusieurs villes montrèrent de la bonne volonté , mais les esprits étoient timides et irrésolus. La ville de Zoffingen seule fit connoître ses vœux aux députés Suisses , devant les envoyés de l'empereur et de plusieurs seigneurs autrichiens , avec autant de franchise que de courage. L'avoyer (1) à la tête des bourgeois déclara en leur nom : « Qu'étant devenus Suisses par « un décret de la divine Providence , et d'après le « vœu de leurs cœurs , ils étoient résolus de rester « inviolablement attachés à leurs souverains sei- « gneurs de Berne , et à sacrifier pour la Confédéra- « tion leurs biens et leur vie. » Ce témoignage d'une fidélité courageuse toucha les députés , et surtout ceux de Berne ; J. R. Hoffmeister , d'Erlach , de Babenberg , assurèrent qu'ils regardoient ce témoignage comme la plus douce récompense de leurs soins pour le bonheur de la patrie ; les autres villes de l'Argovie suivirent cet exemple , elles se déclarèrent pour la

(1) Le nom modeste de l'interprète de ce dévouement de fidélité mérite d'être conservé ; il s'appeloit Jean Martin.

confédération helvétique, et trouvèrent en elle un appui contre les prétentions de la noblesse.

L'empereur se ressentit de ce que Zurich avoit envoyé des députés dans l'Argovie, et soupçonna sa bonne foi; on s'excusa, en représentant l'embarras auquel auroit exposé un refus, et l'on assura l'empereur, qu'à son arrivée à Zurich, l'enthousiasme du peuple lui garantiroit la fidélité de son attachement. Il y arriva avec nombre de princes, de seigneurs, et une escorte brillante; les habitants se livrèrent aux transports d'une joie immodérée, partout on entendit le cri de vive l'Autriche, partout on vit briller les plumes de paon. Les Suisses des autres cantons qui se trouvoient alors à Zurich, se tinrent à l'écart, et ne virent qu'avec un sentiment pénible cette pompe et cette ivresse. La commune prêta en présence de l'empereur, avec une grande solennité, le serment de fidélité à l'empire et à l'alliance nouvellement contractée; le margrave de Hochberg, les barons de Grunenberg, de Hallwyl, le prêtèrent au nom de l'empereur. Le lendemain au lever du soleil ce prince avec toute sa cour s'embarqua sur trente grands bateaux pour voir les rives du lac, et le soir il revint dans la ville, enchanté des beautés riantes et majestueuses de cette belle contrée. A Zug les députés des sept cantons étoient assemblés pour se concerter sur les honneurs à rendre au chef de l'empire; ils oublièrent ses menaces, ou les attribuèrent à une erreur de jeunesse; mais tous les cantons résolurent, à l'exception de celui d'Uri, de ne

plus exiger la confirmation de leurs privilèges, de défendre l'Argovie, de se prêter du secours, et de ne jamais négocier avec aucun prince étranger que d'un commun accord.

L'empereur confirma à Uri ses privilèges; et accompagné d'un grand nombre de Zuricois distingués, il se rendit à Kybourg, pour voir le château, cet ancien héritage de sa maison; et sans suite il partit pour Bade où les tristes débris du beau château réduit en cendres, l'affectèrent péniblement. Au couvent de Königsfelden, il se prosterna devant l'autel érigé à l'endroit où Albert assassiné expira; il visita le tombeau de la reine sainte Agnès, et ceux de nombre de ses ancêtres; cet autel et ces tombeaux offroient à ce jeune prince une image frappante des vicissitudes du sort et de la vanité des grandeurs de ce monde; il en fut vivement affecté; près de là, sur une colline ombragée de sapins, il découvrit le berceau de son aïeul Rodolphe de Habsbourg, et cet aspect réveilla dans son ame de vifs regrets et d'impatiens desirs. Les habitants de l'Argovie par leur empressement, par les hommages qu'ils lui présentèrent, sembloient annoncer quelque retour aux sentiments qui les avoient si longtemps attachés à son auguste maison, le jeune prince s'y montra sensible, fit beaucoup de largesses, accorda des privilèges, et Zoffingen même ne fut point exceptée. Les villes de Berne et de Soleure rendirent à l'empereur tous les honneurs dus à son rang, et réveillèrent chez lui des sentiments de bienveillance envers ces deux villes.

Depuis longtemps celle de Fribourg n'ayant pas vu leurs princes, le ravissement des habitants fut extrême, en voyant arriver l'empereur; ils lui prêtèrent le serment de fidélité, avec cette effusion de cœur qui en garantit la sincérité. L'empressement des Fribourgeois pour plaire à l'empereur, gagna l'affection de ce jeune prince. La franchise vraie des Suisses, les expressions naïves de leurs hommages, la bonhomie, la bonne foi avec laquelle ils manifestèrent leurs sentiments pour la paix et la liberté, étonnèrent un prince dont la cour présentait le contraste le plus frappant avec ce caractère et ces sentiments. L'empereur mieux disposé pour les Suisses, consentit que les prétentions sur l'Argovie fussent jugées par des arbitres, il en fixa même le jour. Arrivé à Genève, il fut reçu par plusieurs princes entourés de toute la magnificence de leur cour. Victor-Amédée de Savoie s'y étoit rendu; dégoûté de la retraite de Ripaille il avoit pris la tiare; le pape rechercha en vain pour sa fille Marguerite la main de ce prince. De là il se rapprocha du Rhin, arriva à Constance, où beaucoup de princes, d'évêques et de seigneurs l'attendoient; il donna audience à R. d'Erlach et aux députés des six cantons, qui étoient venus pour demander la confirmation de leurs privilèges. D'Erlach dit à l'empereur : « En tout
« temps nous avons obtenu de vos augustes ancêtres
« la confirmation de nos droits; nos devoirs envers
« l'empire ont été fidèlement remplis, nous conti-
« nuerons à les observer, vous ne nous refuserez

« point notre demande. » L'évêque de Brixen répondit en son nom : « L'acte que vous demandez vous sera accordé lorsque tout aura été remis dans le même état qu'au temps de la conclusion de la trêve. » D'Erlach répliqua : « L'empereur Albert votre prédécesseur, quoique duc d'Autriche, ne nous a point refusé cette confirmation, et nous étions depuis longtemps en possession de l'Argovie. » L'empereur se détermina à proposer pour juges les électeurs, le comte palatin du Rhin, ou quelques autres princes qui se trouvoient alors à Constance. Les députés refusèrent la proposition et se retirèrent, s'encourageant les uns les autres, quoique le cœur navré, à persister dans leur résolution.

La ville et l'abbé de Saint-Gall tâchèrent à l'envi de gagner la bienveillance de l'empereur. Saint-Gall comme ville impériale prêta le serment, mais refusa de prendre part à la nouvelle confédération. L'empereur réussit encore moins auprès d'Appenzel; ce pays dépendoit de l'empire, mais les habitants étoient très attachés aux cantons. Le comte de Waldbourg leur représenta tous les avantages d'une nouvelle confédération dont l'empereur seroit le chef, qu'ils ne pourroient refuser d'y prendre part sans encourir sa disgrâce, que leurs liens avec les cantons étoient très onéreux, et que s'ils avoient quelques scrupules à ce sujet, l'évêque d'Augsbourg et quelques savants les examineroient et en décideroient. Ces montagnards répondirent : « Nous n'avons pas besoin de juges étrangers, la probité est le nôtre,

« elle nous commande d'observer nos serments, de
« ne point nous mêler des dissensions de nos alliés,
« et de ne point prendre parti contre eux. » Les cantons raffermissent ce bon peuple dans ces loyales dispositions.

Les sujets du comte de Kybourg, assemblés près du couvent de Toess, ayant été déliés de leur serment à la ville de Zurich, le prêtèrent à la maison d'Autriche, entre les mains du margrave de Hochberg.

Les sept cantons, dans l'espoir de conjurer l'orage qui s'approchoit, tinrent de fréquentes assemblées, ils envoyèrent à Zurich l'avoyer P. de Luctishoffen de Lucerne, à la tête d'une députation; l'avoyer représenta avec force au sénat le danger d'une alliance avec l'Autriche, et leur rappela les longues guerres que la Suisse avoit soutenues contre cette maison, pour se soustraire au joug qu'elle vouloit leur imposer. Le sénat répondit, que si les cantons avoient été fidèles au lien qui les unissoit à Zurich, s'ils avoient rendu justice à son amitié, ils n'auroient point contracté d'autres alliances. La déclaration du Deux-cents fut encore plus tranchante : « Nos alliés
« par leur partialité en faveur du canton de Schwitz,
« par l'abus qu'ils ont fait de notre condescendance,
« nous ont forcés à prendre des mesures qui garan-
« tissent mieux notre sûreté; il est trop tard pour en
« revenir, c'est en vain qu'on voudroit aujourd'hui
« détacher notre ville impériale de son union avec
« l'empereur, elle ne contrarie point notre alliance

« avec les cantons, dans laquelle nous nous étions
« réservé le droit d'en contracter d'autres, si nos in-
« térêts l'exigeoient. » Les députés désespérant de
ramener des esprits si passionnés, repartirent, sans
demander que la commune fût assemblée.

Les Zuricois élevèrent des redoutes sur les fron-
tières du canton ; T. de Hallwyl arriva pour prendre
au nom de l'empereur le commandement de l'armée ;
les Zuricois lui prêtèrent le serment, ôtèrent les croix
blanches signe de la Confédération ; pour prendre
avec ostentation la croix rouge de l'Autriche et
l'aigle impériale ; les plumes de paon servirent d'or-
nement aux militaires, les confédérés le virent et
en furent aussi affligés qu'irrités ; la noblesse de la
Souabe et de l'Alsace espéroit que le moment de la
vengeance pour les défaites de leurs ancêtres étoit
arrivé ; on projeta des plans d'opérations, dont le
succès paroissoit immanquable ; on se concerta sur
les moyens d'engager les cantons à commettre les
premières hostilités, pour s'autoriser à réclamer le
secours de l'empereur ; de part et d'autre, on se per-
mit des offenses et des insultes outrageantes.

Berne et Soleure, très affectés de voir la guerre
civile prête à éclater, envoyèrent des magistrats dis-
tingués à Zurich, où le margrave de Hochberg ve-
noit d'arriver ; ils en envoyèrent aussi dans les can-
tons, et obtinrent de ces derniers la promesse de ne
point rompre la paix, et d'observer l'alliance, mais
à condition que les troupes étrangères fussent ren-
voyées ; les Zuricois et le margrave promirent de

maintenir la paix : quant au renvoi des troupes, ils dirent, qu'il ne dépendoit que de l'empereur. Berne se trouva dans une position très embarrassante ; les cantons connoissant ses liaisons intimes avec Zurich, conçurent des soupçons sur la sincérité de ses intentions pacifiques ; le sénat afin de les dissiper, fit des démarches pour raffermir le pays d'Appenzel dans sa courageuse résolution, réclama le secours de son combourgeois Jean, comte de Neuchâtel, et le sollicita de détourner son seigneur suzerain, le duc Philippe de Bourgogne, de prendre part à la nouvelle Confédération, comme l'avoit fait craindre le bruit public. Schwitz tâcha d'entraîner le peuple d'Appenzel dans ses intérêts. Itel Reding se présenta à l'assemblée générale : « Mon canton, dit-il, a droit
« de compter sur vous ; lorsque vous étiez environnés
« d'ennemis, il vous a secourus, vous a procuré l'al-
« liance des cantons, il doit donc s'attendre à vous
« voir maintenant joindre sa bannière pour défendre
« notre indépendance contre la ville de Zurich.
« L'empereur ayant sacrifié ses devoirs à ses intérêts,
« nous ne pouvons plus reconnoître son autorité. La
« Confédération prend l'engagement solennel de dé-
« fendre le peuple d'Appenzel contre toute agres-
« sion : voici un nouveau pacte d'union qui vous
« l'assure ; vous y êtes élevés au rang des autres can-
« tons, et dès ce jour vous cesserez d'être sous leur
« tutèle. »

Le peuple délibéra jusque dans la nuit, mais trouvant qu'il violeroit le traité avec Zurich, en

embrassant le parti de Schwitz, il déclara à Reding sa ferme résolution de rester neutre. Reding en fureur reprocha au peuple son ingratitude, le taxa de démeuce, et déclara qu'on lèveroit ses scrupules avec des haliebardes.

Le pays de Gaster, Windeck et Wesen; sujets de l'Autriche et alliés de son consentement avec les cantons de Schwitz et de Glâris, résolurent de ne point prendre part à la guerre contre l'Autriche, mais de prêter du secours aux deux cantons, en cas que leur territoire fût attaqué.

Dans l'espoir de concilier les parties, les députés des cantons et de plusieurs villes se rassemblèrent à Bade le 1 avril; ceux de Zurich et le margrave de Hochberg s'y rendirent aussi. Les cantons portèrent des plaintes sur les violences exercées par Jean de Rechberg, contre des sujets de Berne et de Lucerne; le margrave qui l'avoit déjà fait arrêter, promit qu'on rendroit justice; il consentit que les habitants de Rapperschwyl comparussent devant le juge compétent, pour répondre des insultes et des offenses commises par eux; il promit que l'Autriche observeroit la trêve de cinquante ans. Quant à l'alliance que l'empereur en personne avoit conclue avec la ville de Zurich et sanctionnée depuis sans que les cantons eussent manifesté aucune opposition, durant le séjour de ce prince en Suisse, ou à Constance, tout ce qu'il pouvoit promettre, c'étoit de faire connoître à l'empereur, les craintes qu'avoient conçues les confédérés sur les suites de cette alliance. Ces

déclarations du margrave firent naître l'espoir de la paix, et de part et d'autre on défendit rigoureusement les chansons, les paroles injurieuses, et ce qui pouvoit provoquer quelque animosité. Zurich persista toujours à défendre son droit de conclure des alliances, et refusa de remettre aux cantons les actes qu'elle gardoit dans ses archives comme canton directorial, nommément l'acte de renonciation de l'empereur Sigismond à ses droits sur l'Argovie.

Zurich fut cité pour rendre raison de son alliance et de son refus devant un tribunal assemblé à Einsiedlen : « Nos ancêtres, dit-on aux députés, par leur union et leur valeur, avoient vaincu l'Autriche ; la trêve écoulée, la guerre éclatera de nouveau, la prétention sur l'Argovie, tous les artifices employés pour semer la désunion en Suisse, décèlent assez les intentions de l'empereur ; comment Zurich a-t-elle pu s'allier avec une puissance ennemie de la patrie, comment ose-t-elle refuser l'exhibition des actes qui intéressent la sûreté du pacte fédéral ? » Les députés persistèrent à demander que l'examen de ces deux objets, fût soumis à la décision des arbitres : « Nous ne soumettrons point notre alliance à un tribunal, répliquèrent les Zuricois, notre droit est incontestable. Quant aux actes demandés, nous consentons que les juges en décident. » On leur représenta de nouveau que si l'on se refusoit à reconnoître un tribunal d'arbitres pour fixer le sens d'un article de l'acte d'union sur lequel on n'étoit pas d'accord, cet acte se trouvoit

annulé par le fait; qu'il seroit facile à Zurich, de se disculper aux yeux de l'Autriche, et que les vœux des cantons la mettoient à l'abri de tout reproche. Les députés ajoutèrent: « La sainteté de notre alliance, la valeur et la fidélité de nos ancêtres; voilà notre égide, notre honneur, et la terreur de nos ennemis. »

Les députés de Zurich n'ayant point d'instructions suffisantes, repartirent pour en demander au sénat; mais au lieu de les renvoyer avec de nouveaux pouvoirs, le sénat fit savoir à la diète que ces députés n'y reparoîtroient plus, qu'il feroit connoître à chaque canton séparément ses intentions: dans les lettres qu'il écrivit aux cantons, il refusa de se soumettre au tribunal prescrit par le traité, mais consentit à choisir pour arbitres les conseils de Berne ou de Soleure, ou même les électeurs, princes, seigneurs, villes de l'empire; les cantons pour qui l'observation des articles du traité étoit de la plus grande importance, insistèrent sur le tribunal, et consentirent seulement que le surarbitre fût choisi à Berne ou à Soleure. Les cantons pour n'être point regardés comme agresseurs tardèrent à faire des préparatifs de guerre; mais les habitants du lac ayant appris le peu de succès de la diète d'Einsiedlen prirent les armes, et élevèrent des redoutes sur les frontières. Stuessi mécontent de cette précipitation voulut les engager à retourner dans leurs villages, mais ils s'exhalèrent en murmures, déclarèrent qu'on avoit déjà laissé ravager une fois leurs habitations

et leurs biens, qu'ils ne prétendoient plus être livrés au même danger. Le canton de Schwitz envoya un mémoire justificatif aux villes impériales de la Souabe; cette pièce fit impression, et les gagna pour la cause de la confédération : on trouva que l'empereur n'écoutant que la noblesse, avoit perdu de vue les intérêts de l'empire germanique. La guerre éclata, J. Reding avec sa bannière prit poste sur le mont Ezel, et somma Glaris de l'y joindre; dans la déclaration de guerre envoyée à Stuessi, il allégua pour motif l'infraction au traité; et dans celle qu'il adressa pour l'Autriche au margrave, il insista sur les secours accordés à la ville de Zurich. Les troupes d'Uri et d'Undervald étoient en marche, des magistrats les précédèrent, ils furent très étonnés d'apprendre d'Itel Reding, qu'il avoit déclaré la guerre à la puissante maison d'Autriche sans en prévenir les confédérés; mais ces montagnards entraînés par le sentiment de la justice, se réunirent à la bannière de Schwitz.

Les Autrichiens avoient mis garnison dans la ville de Rapperschwyl, elle provoqua souvent les ennemis, fit une sortie et se porta sur Freyenbach, où des Zuricois vinrent la joindre. Ce village étant occupé par des troupes de Schwitz, Reding leur donna ordre de se retirer à l'approche de l'ennemi; cet ordre fut regardé comme déshonorant, elles y restèrent; les commandants des Autrichiens et des Zuricois ne purent contenir l'ardeur de leurs soldats; ils commencèrent l'attaque, le village fut pris

et repris, de part et d'autre on se battit avec un grand courage ; B. de Landenberg et plusieurs officiers distingués y furent tués ; le corps de Schwitz alloit succomber, mais un renfort arriva à temps pour obliger les Autrichiens et les Zuricois à faire leur retraite.

L'armée des alliés forte de six mille hommes sortit de la ville de Zurich ; la plupart étoient des Alsaciens et des Autrichiens ; à leur tête R. Stuessi, le margrave de Hochberg, Turing de Hallwyl et nombre de seigneurs accompagnés de leurs cavaliers. L'armée marcha sur l'Albis, descendit la montagne, entra dans le canton de Zug, et brûla le village de Blikenstorff, les flammes de cet incendie, annoncèrent aux confédérés la présence de l'ennemi ; indignés, ils s'avancèrent avec rapidité, surprirent la cavalerie du margrave, la mirent en déroute, et elle entraîna toute l'armée dans sa fuite. Un corps de Zuricois garda les retranchements sur les frontières du canton de Schwitz près de Huzel ; la nature avoit contribué plus que l'art à les fortifier, ces redoutes devoient garantir le territoire de Zurich contre les incursions des ennemis ; ce corps se voyant menacé par les confédérés, demanda du secours à Stuessi ; il n'envoya que trois cents hommes, le margrave refusa d'en envoyer davantage, prétextant que l'ordre de l'empereur se bornoit à la défense de la ville. Les cendres fumantes de Blikenstorff, les provocations insultantes des assiégés, irritèrent les confédérés, et sans attendre les secours

qui devoient arriver le lendemain , ils montèrent à l'assaut , la défense fut vigoureuse , les fossés furent bientôt remplis de morts et de blessés : à la fin , les auxiliaires d'Entlibach bravant la mort qui les environnoit de toute part , forcèrent les retranchements , le carnage y fut affreux , presque tous les Zuricois périrent en combattant , très peu se sauvèrent à la faveur des ombres de la nuit , poursuivis par de sombres terreurs ; plusieurs prisonniers par désespoir s'immolèrent eux-mêmes. Pendant la nuit le corps de Glaris arriva , quel fut l'étonnement de ces guerriers de voir les redoutes emportées , et leur consternation en voyant tant de nobles victimes tombées pour la cause de la fédération. L'armée de Stuessi rentrée dans la ville , y porta le trouble et l'épouvante ; aux bords du lac le peuple se livra , tantôt à des transports de fureur , tantôt à un profond découragement ; l'armée sortit de nouveau de la ville pour aller à la rencontre des ennemis. Th. de Hallwyl voyant ses soldats se disperser , les rassembla , les harangua , et deux mille riverains promirent les mains levées de combattre pour la défense de leurs foyers. Le margrave se défiant d'une promesse arrachée par la honte , conseilla de ne point s'avancer avec des soldats découragés , pour combattre un ennemi acharné et victorieux ; que présentement le mal étoit sans remède ; mais il promit d'amener bientôt une plus forte armée. Les Autrichiens et les Zuricois s'attribuèrent réciproquement les malheurs arrivés , et s'exhalèrent en reproches.

Les confédérés, pour assouvir leur vengeance, brûlèrent Horgen et d'autres villages ; on viola les femmes et l'on spolia les églises ; la jeunesse effrénée reprocha à la Sainte Vierge d'habiter les temples des parjures, et profana son image ; les prêtres mêmes furent insultés et maltraités. Des députés de Schwitz se rendirent dans le camp des Bernois, à Langenthal, pour les engager à joindre leur armée. Le sénat de Berne fut long-temps irrésolu sur le parti qu'il devoit embrasser, et parut plutôt pencher pour Zurich. Ces députés s'adressèrent aux Bernois, rassemblés autour de leur bannière, leur dirent « Rappelez-vous, chers confédérés, la grande journée de Laupen, quand vos ancêtres vinrent demander aux nôtres l'appui de leurs bras, le temps de leur alliance étoit écoulé, l'ennemi de Berne étoit redoutable, il en avoit juré la ruine ; que dirent nos aïeux à l'avoyer Krambourg, c'est dans l'adversité qu'on éprouve l'amitié. Vos ancêtres voyant arriver notre bannière fondirent en larmes. On combattit, la victoire sauva Berne ; et d'Erlach que promit-il ? que la postérité seroit religieusement le souvenir de cette valeur et de cette fidélité. Fils des vainqueurs de Laupen, rappelez-vous cette victoire et les temps de l'adversité. L'Autriche nous fait la guerre, Zurich a trahi l'union, nous avons combattu, beaucoup de nos guerriers ont perdu la vie, l'ennemi attend une forte armée, venez, venez défendre avec nous la grande cause de la confédération ». Ce

discours fit impression, l'armée se déclara en faveur de Schwitz, le sénat de Berne en fut instruit, et n'hésita plus ; conjointement avec Soleure il envoya une déclaration de guerre à Zurich et au margrave de Hochberg pour l'Autriche. Ces déclarations inattendues causèrent une grande consternation dans cette ville, et surprirent J. d'Erlach qui s'y trouvoit en qualité de représentant de Berne ; il avoit pris les Zuricois en affection, et alla se présenter au sénat, protesta de son innocence, en assurant qu'il s'étoit tenu fidèlement à ses instructions. « Je suis, dit-il, entre vos mains, et vous remets mon sort avec confiance. » Le sénat lui accorda un sauf-conduit ; d'Erlach touché de cette générosité se retira dans ses terres et ne servit point pendant cette guerre.

La ville de Bremgarten, attachée à Zurich par des bienfaits reçus et par un traité de combourgeoisie, se défendit avec vigueur contre les confédérés, à la fin elle succomba. Baden ouvrit ses portes, le gouvernement de Zurich fut exclu de la co-régence du comté, et remplacé par Berne.

Le château de Regensperg, celui de Gruningue et la petite ville de ce nom, menacés d'être réduits en cendres se rendirent. On accorda à la garnison un sauf-conduit, mais deux soldats d'Undervald l'ayant violé en tuant le bailli zuricois de Gruningue, cette violation révolta les trois cantons aristocrates ; ils déclarèrent aux quatre cantons démocrates que s'ils n'observoient point une meilleure

discipline , s'ils ne savoient pas mieux se faire obéir , ils les quitteroient. Les corps de ces cantons s'assemblèrent en diète générale , ils arrêtèrent que ces attentats seroient punis par la roue , les deux meurtriers furent condamnés à ce cruel supplice. Les quatre cantons terminèrent ainsi leur expédition ; les troupes retournèrent dans leurs foyers : en passant au couvent de Rueti ils se livrèrent à des excès révoltants , détruisant les édifices , enlevant les cloches , maltraitant les prêtres , ouvrant les tombeaux pour jouer avec les ossements des morts ; ils n'épargnèrent pas même ceux du dernier comte de Toggenbourg. En passant au couvent d'Einsiedlen , ils crurent expier leurs excès par les adorations qu'ils offrirent à l'image miraculeuse de la Sainte Vierge , à laquelle ils attribuèrent le bonheur de leurs armes.

Le margrave , renfermé à Zurich et hors d'état de tenir tête à l'ennemi , se trouva dans une pénible situation. Les États germaniques avoient refusé de prendre part à la guerre , et l'empereur n'envoyoit aucun secours ; les princes d'Autriche étoient désunis , les finances de la maison épuisées , les états généraux de ses provinces mécontents , les royaumes d'Hongrie et de Bohême agités par des troubles , et les Ottomans victorieux.

D'un autre côté , Zurich étoit humiliée , découragée et mécontente de voir la noblesse autrichienne sans ardeur pour la guerre , se livrer aux jeux et au libertinage , et desiroit de se voir déli-

vrée de ces hôtes incommodes. Dans le sénat le parti attaché à la confédération s'étoit relevé. La ville ne pouvoit plus continuer la guerre ; ces circonstances déterminèrent le margrave à s'adresser au duc Philippe de Bourgogne, pour obtenir de lui un corps d'Armagnacs à la solde de l'empereur ; ce prince y parut disposé, quoique les Suisses, assuroit-il, lui eussent offert de le reconnoître pour leur seigneur, mais qu'il étoit de l'intérêt de tous les souverains de punir ces ennemis de la noblesse, ces paysans révoltés ; cependant le zèle de Philippe voulant être récompensé par la possession des Pays-Bas et du Luxembourg, l'empereur renonça à un secours aussi intéressé, et s'adressa à Charles VII, roi de France, il lui écrivit « Les Suisses, autrefois sujets
« de l'Autriche, cherchent à se rendre indépendants
« en abusant des privilèges qu'ils avoient obtenus
« des empereurs ; ils s'allient avec tous ceux qui
« bravent les lois et la justice ; ils font la guerre à
« l'empire et à l'empereur. Zurich, ville impériale,
« les ayant cités devant un tribunal légitime, au
« lieu d'y comparoître ils saccagent ses possessions,
« il n'y a qu'une guerre puissante contre ce peuple
« rebelle et turbulent qui puisse étouffer l'incendie
« dont les flammes se communiqueroient à nos pro-
« pres états. L'empereur demande au roi le passage
« des troupes à sa solde ». Cette négociation dont P. de Moersperg avoit été chargé, traîna par plusieurs raisons ; à la fin ce négociateur revint à Zurich. Th. de Hallwyl voulut surprendre la ville de Brem-

garten, et J. de Rechberg celle de Wyl, mais ils n'y réussirent point.

Six cantons ouvrirent la campagne vers la fin de juillet, leur armée de six mille hommes, commandée par Itel Reding et J. Tschudi se porta sur l'Albis ; dans le camp arrivèrent les députés du pape, du concile, de plusieurs évêques et villes, pour porter des paroles de paix, mais elles ne firent aucune impression ; les Zuricois avoient élevé des retranchements et occupé tous les défilés ; mais les Suisses bravant tous ces obstacles, attaquèrent les Zuricois, les chassèrent de tous leurs postes et les poursuivirent ; des murs de Zurich on vit l'approche des bannières de l'ennemi, les habitants en furent consternés, mais prirent les armes ; toute l'autorité de Stuessi et de Hallwyl réussit à peine à mettre quelque ordre dans les dispositions ; Hallwyl voulut sortir seul avec la cavalerie, les Zuricois s'obstinèrent à vouloir marcher contre l'ennemi, et forcèrent Stuessi à se mettre à leur tête ; l'armée prit une position entre la ville et la rivière de la Sihl pour y attendre les ennemis, mais emportés par leur ardeur les Zuricois déconcertèrent ce plan et passèrent le pont ; Reding l'ayant observé parvint à couper leur communication avec la ville, en faisant prendre à un corps des confédérés les croix rouges ; les Zuricois y furent trompés, et se virent attaqués en même temps de front et par-derrière : la cavalerie autrichienne ne soutenant point le choc des ennemis, l'armée fut mise en déroute et entraî-

née vers le pont ; Stuessi s'y arrêta conjurant les fuyards de rejoindre leurs bannières, mais la terreur fut sourde à sa voix, la foule passa à ses côtés ; il continua toujours de combattre, déjà il avoit perdu Ulric de Lomis, l'espoir des Zuricois, et plusieurs de ses amis ; il reprocha à un des fuyards, nommé Zurkinden, sa lâcheté ; ce Zuricois outré de colère leva sa pique : « Au nom des plaies de Notre Seigneur, « je t'assomme, lui dit-il, auteur de tous nos maux. » Stuessi tombe mort ; la férocité des ennemis commet sur son corps inanimé des excès qui font frémir l'humanité. Les fugitifs trouvant les portes fermées vendirent cher leurs vies ; à leurs cris les portes s'ouvrirent enfin, mais les ennemis entrèrent avec eux. Un Glarinois arracha des mains d'un Zuricois la petite bannière, une femme courageuse venoit de faire tomber la herse ; le Glarinois au moment d'être massacré remit ce trophée à travers la herse à un de ses compatriotes. L'anarchie régnoit dans la ville, le chancelier Graff fut tué par un riverain du lac. « Voilà, dit-il, la juste récompense de ton indigne « lettre aux cantons ! »

Les Zuricois se rendirent sur les tours et les murs, s'y défendirent pendant trois jours et forcèrent les confédérés à s'éloigner ; ceux-ci, après avoir dévasté tous les environs, se portèrent par un grand détour sur Rapperschwyl pour en faire le siège, mais cette place importante se défendit courageusement contre les efforts des assiégeants. Frédéric de Hennen, frère de l'évêque de Constance, et l'abbé d'Ei-

siedlen , se rendirent dans leur camp pour les engager à un armistice ; Schwitz et Glaris par haine contre la ville assiégée , et par desir de garder les pays conquis , s'y refusèrent ; mais les autres cantons desiroient la paix. L'évêque lui-même vint à l'armée , et ce ministre du Dieu de paix parla avec tant de force et de dignité que son discours fit impression ; le siège de Rapperschwyl fut levé , l'armistice fut conclu pour huit mois ; une diète devoit s'assembler à Bade : on mit pour condition que les Autrichiens quitteroient la ville de Zurich ; les deux cantons , en acceptant la trêve , espéroient que ni Zurich , ni le margrave n'y consentiroient , mais il importoit à ce dernier de gagner du temps pour la négociation avec la France ; l'Autriche avoit fait enlever aux cantons de Berne et de Soleure des transports de denrées , et arrêter des marchands avec leurs effets ; en vain ces cantons les réclamèrent , ils n'obtinrent que des refus offensants ; pour s'en venger ils envoyèrent un corps d'armée , commandé par H. de Bubenberg , assiéger Lauffenbourg ; pendant quelque temps la place fut bien défendue , mais les murs et les tours menaçant d'érouler , les assiégés , craignant un assaut décisif , firent offrir une forte somme , elle fut acceptée. L'empereur ayant appris le siège de cette ville envoya l'ordre à ces deux cantons de lever le siège , sous peine de perdre leurs privilèges de villes impériales : la ville de Bâle envoya deux mille cinq cents hommes aux assiégeants , elle avoit à se plaindre d'un grand

nombre de torts de la noblesse autrichienne ; cette noblesse s'étoit livrée au métier de brigands , les voyageurs étoient arrêtés et pillés par elle , et la navigation sur le Rhin continuellement inquiétée ; il ne subsistoit aucune convention entre les états voisins pour régler les relations réciproques , on étoit continuellement aux prises ; les principes du droit des gens , l'ordre , la justice étoient entièrement inconnus à ces hommes ignorants et barbares. Pour assurer le repos à la ville de Bâle , il fallut que des cardinaux , le margrave de Hochberg avec des seigneurs , des conseillers et nombre de députés de villes , fussent convoqués à Rheinfelden , encore leur fut-il difficile de concilier les parties.

L'armistice entre Zurich et les confédérés n'avoit point calmé l'effervescence des passions ; le trafic réciproque et toutes les communications continuèrent à être suspendus. Itel Reding se confiant à son étoile , obligea plusieurs contrées et des seigneurs du canton à lui prêter serment , et les nobles qui s'y refusèrent , comme Bonsteten d'Usteri , et Landenberg de Wezikon , furent forcés de quitter leurs terres que Schwitz séquestra.

L'empereur , abandonné des états de l'empire , menacé par des voisins puissants , en désunion avec les princes de sa maison , sans ressources au milieu de la guerre où il s'étoit engagé , se trouva dans une grande perplexité. La Thurgovie exposée à une invasion , l'Autriche antérieure et l'Alsace laissées sans défense , firent connoître à l'empereur leur in-

tention de s'adresser au duc de Bourgogne pour en être protégées. L'empereur, hors d'état de payer une armée, eut recours aux emprunts en hypothéquant ses domaines. Il bernoit ses vues politiques, relativement à la Suisse, à solliciter Berne et Soleure de renoncer à la confédération, espérant y réussir dans l'idée que ces villes mettoient un grand prix aux privilèges qu'il pouvoit leur enlever. La diète de Bade deux fois prorogée fut convoquée pour le 22 mars 1444. Le concile de Bâle envoya le cardinal Alamanni pour y présider, accompagné d'un prélat; on vit s'y rendre d'une part le margrave Guill. de Bade avec plusieurs seigneurs, les députés de six villes de l'Autriche, le sénateur de Meyss, de Zurich, avec quelques-uns de ses amis; les envoyés de la maison de Wirtemberg, ceux des dix villes de la Souabe; de l'autre, les députés des sept cantons, des villes de Bâle et de Soleure, de Wyl, du pays d'Appenzel, de sept villes amies, les envoyés de Constance, de Coire, avec nombre de comtes, de chevaliers et de jurisconsultes, la plupart dans l'intention de concilier les parties, mais d'autres déterminés par des ressorts secrets à fomenter la discorde. On adopta pour base de la pacification que Zurich renonceroit à son alliance, et que les cantons rendroient leurs conquêtes. Zurich promit de demander à l'empereur d'être déliée de son alliance, et en cas de refus elle proposa pour arbitres les évêques de Constance et de Bâle ou des villes impériales; les cantons insistèrent sur une renonciation

pure et simple à cette alliance avant de restituer leurs conquêtes, et pour juge ils ne voulurent reconnoître que le tribunal prescrit par le traité d'union. H. de Meyss avec les autres députés de Zurich quittèrent la diète accompagnés de plusieurs médiateurs, pour rendre compte de la négociation au conseil du Deux-cents. Depuis quelque temps le parti autrichien avoit fait naître des espérances flatteuses, et excité d'odieus soupçons contre le parti fédéral; on disoit qu'il y avoit des traîtres dans le sénat qui divulguoient les secrets les plus importants, que seuls ils étoient la cause des succès de l'ennemi; qu'attachés au fond de l'ame à Schwitz, ils s'étoient rejouis de la mort de Stuessi et des autres nobles victimes. « Dieu, disoient-ils, « est juste et l'empereur puissant; l'honneur com-
« mande de se tenir fermement attaché à l'alliance,
« c'est notre unique sauve-garde et le désespoir de
« l'ennemi, tout prendra bientôt une face nouvelle;
« l'insolence outrageante de Schwitz sera humiliée,
« nos villages en ruine, nos campagnes dévastées se-
« ront vengées, mais il faut commencer par punir les
« scélérats. » Telle étoit la disposition des esprits au retour des députés; les médiateurs ayant fait dans une séance du Deux-cents l'ouverture des conditions de paix, ils furent interrompus par le bourgmestre Schwarzmaures, qui les pria de vouloir bien se retirer voyant le peuple trop agité pour répondre de leur sûreté. Le sénateur de Meyss commençant alors à faire la relation de la diète, des

murmures se firent entendre, le peuple en tumulte se jeta sur la maison de ville, en criant : Où sont les traîtres, qu'on nous les livre ? La porte de la salle fut forcée, les factieux saisirent le sénateur de Meyss et plusieurs magistrats, dont l'âge et les services avoient jusqu'alors inspiré des sentiments d'amour et de respect; ils furent conduits à la prison du Wellenberg; le peuple se rendit sur les tours de la ville, croyant que l'ennemi s'approchoit pour venir délivrer les prisonniers; dans son illusion il crut l'apercevoir; leur sort fut bientôt décidé; les procédures lentes de la justice impatientent le peuple, les juges étoient pour la vie, les factieux pour la mort; H. de Meyss et trois tribuns furent décapités, on dégrada et condamna à de fortes amendes d'autres magistrats. Les envoyés médiateurs, saisis d'indignation et d'horreur à la vue de ces scènes de sang, quittèrent la ville, le bourgmestre leur ayant représenté que dans une pareille crise il seroit inutile de parler de paix. D'autres députés de Zurich, s'étant rendus à la diète, continuèrent de demander qu'on choisît les arbitres déjà proposés par leur canton; les confédérés contre toute attente y consentirent, quoiqu'en témoignant du regret de voir cette infraction au traité perpétuel, qui trahissoit le dessein de dissoudre un lien qu'on avoit respecté dans les temps des plus grandes agitations; les députés finirent par s'engager d'obtenir de leurs supérieurs le sacrifice du succès de leurs armes, pour conserver l'union fé-

dérale, et de rendre justice à la ville de Zurich suivant les conventions existantes. Le margrave, voyant l'union de la confédération rétablie et la politique de l'empereur déjouée, tâcha de nouveau de la troubler; il déclara, « qu'il prendroit l'engagement, au nom de l'empereur, de laisser décider par un tribunal de l'empire lequel des deux partis avoit rompu la trêve de cinquante ans, les cantons ou l'empereur, et que les cantons, étant membres de l'empire, seroient obligés d'y composer. Nous ne pouvons, répondirent les députés, discuter avec vous les prétentions de l'Autriche; étant sans instructions sur ce sujet, nous sommes assemblés ici pour faire la paix avec Zurich, l'empereur n'a aucun droit de se mêler de nos différends particuliers; mais il peut faire connoître ses prétentions par lettre, les cantons y répondront suivant leurs principes et leur honneur ».

Le margrave proposa une prolongation de la trêve, ce qui fut rejeté avec dédain, les cantons ayant connoissance de la négociation entamée avec la France pour obtenir le secours des Armagnacs; et Zurich se vit entraînée encore une fois à recommencer la guerre.

La diète se sépara, et le vicaire général de Constance promit, à la prière des confédérés, une absolution plénière pour les atrocités commises pendant la guerre civile. La conscience pour calmer ses tourments a besoin d'un consolateur; si la rai-

son le lui refuse , elle se jette dans les bras de la superstition.

Le premier exploit des cantons fut le siège de Rapperschwyl , la ville fit une vigoureuse résistance , et dépourvue de vivres et d'eau , le lac n'étoit point accessible , elle affronta les privations comme les dangers. Le pays d'Appenzel , apprenant que la ville de Zurich s'étoit étroitement liée avec l'Autriche , et avoit rejeté l'intervention des cantons , embrassa la cause de la confédération.

Les troupes de Berne et de Soleure , commandées par Ulric d'Erlach , joignirent l'armée de la confédération , cette armée pour se venger des insultes et des offenses de la garnison de Greifensée contre les habitants des environs , qui s'étoient rendus à leurs armes victorieuses , résolut d'aller assiéger le château ; Wildhans de Landenberg y commandoit : aux tourbillons de flammes qu'il vit s'élever de toute part , il ne douta plus de l'approche de l'ennemi ; n'ayant que quatre-vingts hommes pour la défense du fort , il mit le feu à la ville après avoir renvoyé les femmes et les enfants ; plusieurs d'entre elles , s'étant arrêtées trop long-temps , et ne trouvant plus d'autre asile , se sauvèrent chez les ennemis , qui en eurent compassion , leur donnèrent quelque nourriture , et les renvoyèrent dans un village voisin. De Landenberg , animé par l'honneur et la renommée de son courage , défendit le château avec l'intrépidité et le calme d'un vaillant guerrier ; le fort étoit situé sur un roc , et tous les

moyens de défense furent employés ; après que les assiégés eurent refusé de se rendre à plusieurs sommations , les fédérés montèrent à l'assaut , mais dans plusieurs tentatives inutilement réitérées , ils perdirent plus d'hommes qu'il n'y en avoit dans le fort ; on désespéroit de réussir , on étoit même sur le point de lever le siège , lorsqu'un traître vint et indiqua aux fédérés l'endroit où le roc étoit facile à percer ; on résolut de miner cette partie , un mantelet fut porté pendant la nuit aux approches du fort ; Landenberg fit précipiter du haut des murs la pierre de l'autel de la chapelle , sa chute écrasa tout-à-la-fois et le mantelet et les travailleurs , mais enfin les assiégeants , étant parvenus à se mettre à l'abri , ils comblèrent de bois et de paille l'ouverture pratiquée à travers le rocher : il ne resta plus alors à la garnison que le terrible choix de se laisser ensevelir sous les murs prêts à s'écrouler ou de se voir brûler , suivant la menace des assiégeants , au milieu des débris du fort ; déjà les mineurs et les assiégés pouvoient s'entendre , les murs vacilloient , Landenberg , voyant l'instant où le feu et la fumée alloient les étouffer , demanda à capituler ; on lui répondit , point de conditions , rendez-vous prisonniers ; il répliqua : plutôt que nous rendre prisonniers nous mettrons le feu au château pour nous ensevelir sous ses décombres : cette terrible résolution auroit privé IteI Reding du butin dont il étoit avide , et les assiégés d'une absolition qu'ils croyoient très indispensable pour le salut de leurs

ames. De part et d'autre on convint des articles, la garnison, rassurée sur son sort, quitta le château au nombre de soixante-douze. Reding, par le sens qu'il osa prêter à quelques articles de la capitulation, soutint qu'ils s'étoient rendus à discrétion, les fit mettre aux fers, et assembla un conseil de guerre pour les juger. Le premier opinant, un capitaine de Schwitz, les condamna tous à la mort, il en excepta un seul, originaire de son canton qui, ayant été au service de la ville pendant nombre d'années, lui étoit dévoué par son serment; le suivant opina pour la mort de Landenberg et de ses mercenaires, mais fit grace aux trente soldats de Greifensée, comme sujets de la ville, et tenus par leur serment à obéir; ensuite Holzach de Zug éleva sa voix, animée par un sentiment vertueux. « Chers
« alliés, braves guerriers, craignez Dieu et épar-
« gnez le sang des innocents. L'honneur et le ser-
« ment avoient exigé de Landenberg de combattre
« pour la ville de Zurich, il a fait son devoir, com-
« ment pouvez-vous lui infliger la peine de mort ?
« Les mercenaires étoient ses serviteurs qui l'ai-
« moient et le respectoient, ils lui ont été fidèles
« dans le danger; chargés de femmes et d'en-
« fants, sans lui quelle auroit été leur ressource ?
« Assassinerez-vous ceux qui n'ont pris les armes
« que pour la défense de leur patrie et de leur
« foyer ? Alliés, craignez Dieu, et souvenez-vous
« de l'avenir et du jugement terrible qui vous at-
« tend. » A ce discours des murmures sourds se

firent entendre dans cette assemblée avide de sang, et dominée par les fureurs de la haine, celle de Reding éclata, « Traître, tu es vendu aux Zuricois. — Non, je le suis aussi peu que toi, notre cause me tient à cœur autant qu'à toi ; j'ai jugé, selon ma conscience, mon serment pour l'honneur de la patrie, avec un cœur qui est plus pur que le tien, le sang innocent sera vengé. — Scélérat, tu es vendu à l'Autriche ». — On commanda le silence; mais les passions féroces fermentoient dans les cœurs. « Eh bien ! dit Reding, puisqu'on le veut, que les gens de Greifensee restent en vie, mais les autres doivent mourir ». Quelques voix s'écrièrent : « Hypocrite, étanche ta soif du sang, achève ton ouvrage, ou deviens homme. »

Landenberg, présent à cette cruelle délibération, dit d'une voix forte : « Eh bien ! tue-moi, mais mes braves soldats qu'ont-ils fait pour mériter la mort ? » Ce conseil de sang, étoit assemblé dans une vaste prairie, il attira une foule de spectateurs; des vieillards à cheveux blancs courbés par les années, pères des captifs, leurs mères tremblantes, leurs femmes désolées; les sanglots et les prières de cette foule s'adressèrent au ciel, et leurs larmes aux juges pour les fléchir. On vit les femmes des victimes, entourées de leurs innocents enfants, d'autres qui tenoient leurs nourrissons dans leurs bras ou sur leur sein, plusieurs qui touchoient au moment de devenir mères; ce spectacle n'émut point ces hommes féroces, il fut arrêté à la majorité que

tous les prisonniers seroient décapités ; alors plusieurs capitaines se retirèrent du conseil et se livrèrent à une profonde affliction. Itel Reding soutenoit que l'intérêt de la confédération avoit exigé cet exemple de terreur.

Le héros infortuné , s'étant préparé à la mort par le sacrement de la confession , monta sur l'échafaud , s'adressa à ses compagnons , et tâcha de leur inspirer son courage : « Dieu l'a voulu , il voit cou-
« ler notre sang , vous avez vécu et combattu avec
« moi , j'irai le premier à la mort ; puisse mon exem-
« ple encore aujourd'hui soutenir votre courage. » En présentant sa tête au boureau il lui dit d'un ton ferme : Fais ton devoir : après lui on décapita deux officiers de ville. Le bourreau fixa sur Itel Reding un regard de compassion , qui sembloit implorer sa miséricorde. Deux pigeons blancs traversèrent dans cet instant cette scène d'horreur , les spectateurs frappés y virent le symbole de l'innocence des victimes qu'on alloit immoler ; Reding ne s'en laissa point distraire , il ordonna au bourreau de faire son métier : si tu hésites , lui dit-il , un autre te remplacera ; on vit alors tomber les têtes de F. Ott , de J. d'Escher , de J. d'Ulm. Lorsque vint le tour des jeunes prisonniers , ils s'arrachèrent des bras de leurs vieilles mères , de leurs tendres épouses , pour s'offrir au glaive meurtrier. Le bourreau , en voyant arriver la dixième victime , réclama , suivant le Code Pénal de l'empire et le droit de sa charge , le privilège de lui sauver la vie. Ce code ,

dit le monstre, n'est point connu parmi nous ; remplis ta charge et raisonne moins. Il continua, mais jetant toujours un regard suppliant sur Reding, et avec plus d'émotion encore à la trentième et à la quarantième victime ; mais rien ne fléchit cette ame atroce. La terre humectée de sang n'absorboit plus celui qui couloit, et les têtes et les corps étoient rangés autour d'Itel Reding ; il les dévorait de ses yeux. La nuit commençoit à couvrir de son voile funéraire cette scène de sang, Reding fit allumer des torches de paille ; à leur sombre lueur tombèrent encore dix têtes. Le bourreau sentit ses forces épuisées, et ITEL Reding fatigué lui-même du spectacle se retira ; dans ce moment un très jeune homme, qui se présentait à l'échafaud, se vit rendu à la vie, et neuf autres jeunes gens furent sauvés avec lui.

On construisit dans la suite une chapelle en l'honneur des mânes de ces guerriers, l'on y dit des messes pour le salut de leurs ames.

Le lendemain, les confédérés se partagèrent les riches provisions du château, et le détruisirent de fond en comble. Dans une lettre circulaire adressée aux princes et aux villes d'Allemagne, ils s'efforcèrent de présenter cette horrible action et les motifs de la guerre sous le jour le plus favorable.

Les habitans du Tyrol, attachés aux Suisses par beaucoup de rapports de caractère et de mœurs, voyoient avec douleur cette nation livrée à tous les fléaux de la guerre civile. Dans l'espoir de la paci-

fier, ils lui envoyèrent Ulrich de Metsch, connu et aimé dans ce pays par sa droiture et sa franchise; mais tout ce qu'il put obtenir des confédérés, ce fut de ne point dévaster le comté de Kybourg.

Les confédérés, ayant eu connoissance du traité conclu entre le roi de France et l'empereur, se proposèrent, avant l'arrivée des Armagnacs, de frapper un grand coup, ils résolurent d'assiéger la ville de Zurich; nombre d'entre eux cependant se rappeloient les services importants que cette ville avoit rendus au corps helvétique, dont elle avoit été pour ainsi dire l'œil vigilant; ils y connoissoient et estimoient beaucoup de gens de mérite, et c'étoit avec un sensible regret qu'ils en prévoyoit la ruine; d'autres ne se dissimuloient pas les difficultés de l'entreprise. La ville fut déclarée en état de siège, le margrave fut nommé général en chef, et J. de Rechberg commandant de la ville: on leur adjoignit un conseil de guerre.

Les postes furent gardés en commun, on répara jour et nuit les fortifications, on en construisit de nouvelles. Les portes ne furent point fermées; loin de se livrer à ces sombres dévotions qui rendent quelquefois l'âme pusillanime, on ne s'occupa que de danses et d'amusements.

La ville fut assiégée par vingt mille hommes, et avec beaucoup d'attirail de siège; on éleva des redoutes, et elle fut cernée de près. Les assiégeants dévastèrent les vignes et les champs des environs.

Soixante jeunes gens de Zurich, pleins de har-

diesse et de dévouement, s'étoient associés pour faire à l'ennemi tout le dommage possible; ils lui enlevèrent souvent des transports de vivres, et enclouèrent même plusieurs de ses canons : ces hommes valeureux se portoient partout où il y avoit des lauriers à cueillir. Le siège avoit déjà duré cinquante jours sans succès, lorsque les assiégeants résolurent enfin de livrer un assaut. Pour tromper la garnison sur le véritable point d'attaque, on mit le feu à un moulin situé à une extrémité de la ville; on espéroit qu'elle y porteroit son attention, et abandonneroit les autres postes; cependant le propriétaire du moulin, Otto Werdmiller, après avoir mis en sûreté sa femme et ses enfants dans un couvent voisin de religieuses, secouru par quelques braves, se défendit si courageusement, qu'il sauva le moulin et la ville; les ennemis, trouvant partout les postes bien gardés et bien défendus, furent repoussés avec une grande perte. Le défenseur du moulin transmit la renommée de sa valeur à sa postérité, dont l'honneur s'est soutenu jusqu'à nos jours, et à qui la patrie doit plusieurs magistrats et militaires d'un rang très distingué (1).

(1) J. R. Werdmiller servit dans les armées de Gustave-Adolphe, se distingua dans nombre de sièges et de batailles, commanda la cavalerie sous le comte de Konigsmark; par ordre de son magistrat, il se vit obligé de quitter le service de Suède, et obtint de Louis XIV une compagnie dans les Gardes-Suisses; bientôt après nommé

L'empereur avoit assemblé les états à Nuremberg dans l'intention de leur faire envisager la guerre contre les Suisses comme une guerre entreprise pour les intérêts de l'empire ; en conséquence il somma les états germaniques de lever une armée , dont il donneroit le commandement au duc Albert son frère. Les villes de la Suisse n'avoient pas cessé d'être en bonne intelligence avec les villes impériales ; un mémoire justificatif dans lequel on prouvoit que l'Autriche avoit rompu la trêve en s'alliant avec Zurich , et que cette ville , par ce nouveau traité , avoit enfreint l'alliance perpétuelle , fit une grande impression. Les états de l'empire se trouvèrent divisés , les princes les plus puissants étoient les ennemis cachés de l'Autriche. Les autres étoient dévoués à l'empereur comme à leur soutien ; on

lieutenant-général et chevalier de Saint-Michel , il commanda l'armée en Flandre pendant l'absence de Turenne ; la compagnie ayant été réformée , il entra au service de Venise en qualité de lieutenant-général d'artillerie , et fit avec une grande distinction la guerre contre la Porte : il termina sa carrière en qualité de feld-maréchal-lieutenant en 1671 , au service de l'empereur Léopold 1^{er}. Il avoit un frère , G. Werdmiller , habile officier du génie , auteur de plusieurs ouvrages sur l'art de fortifier les places. F. Werdmiller d'Elg , colonel d'un régiment d'infanterie suisse et général-major au service des Etats-Généraux , se distingua aux batailles de Romilly en 1706 , et d'Oudenarde en 1708.

avoit à la vérité quelque crainte qu'une fédération entre les villes libres n'eût les mêmes suites que la fédération des cantons, mais on ne voyoit ce danger que dans l'éloignement; les princes ecclésiastiques, incertains s'ils devoient reconnoître le concile de Bâle et le pape Félix, ou bien le pape Eugène, ne virent plus d'autre intérêt que celui de maintenir le droit canonique. Vers l'ouest de l'Allemagne les troubles excités par les Hussites, et les dispositions du jeune roi de Pologne et de Hongrie à recommencer la guerre avec la Porte, furent autant de sujets d'alarme. Tous ces états se montrèrent peu portés à prendre part à une guerre commencée sans leur consentement; R. de Cham, de Zurich, fit, à une séance des états, la lecture d'un mémoire, dans lequel il cherchoit à justifier la guerre et l'alliance de Zurich avec l'Autriche; mais il ne produisit aucun effet.

L'empereur pressa derechef les états d'accorder l'armée demandée; pour ne pas lui manquer de respect par un refus positif, on lui fit des promesses vagues, avec la ferme résolution de ne point les remplir. L'empereur, prévoyant qu'il n'obtiendrait aucun secours des états germaniques, envoya une grande ambassade à la cour de France, chargée de traiter définitivement pour un corps auxiliaire d'Armagnacs. Charles VII venoit de faire la paix avec l'Angleterre, il vit avec plaisir l'occasion de se débarrasser d'une milice indisciplinée, et d'occuper l'esprit actif du dauphin: sous le comman-

dement de ce prince une armée formidable se mit en marche pour entrer en Suisse.

Ce temps produisit les actes d'inhumanité les plus révoltants ; on vit de nobles seigneurs d'Argovie brûler la ville de Brugg et assassiner ses paisibles habitants, sans aucun sujet de plainte et par pure haine. Il y avoit nombre de ces seigneurs qui, vassaux de l'empire ou de l'Autriche, étoient en même temps combourgeois de Berne ; plusieurs d'entre eux avoient de proches parents dans cette ville ; mais ils préféroient l'éclat des cours, l'honneur de servir des princes, au bonheur de vivre sous les lois d'un état républicain. Quoique le noble Marquard de Baldek fût combourgeois de Berne, il n'en fut moins l'ennemi le plus implacable. Il servoit dans l'armée de l'Autriche ; le sénat, pour se mettre à l'abri de ses intentions hostiles, s'empara de son château de Schenkenberg, mais le lui rendit sur les sollicitations de l'évêque de Bâle ; Baldek n'en conserva pas moins un vif ressentiment, il en parla à son frère et à ses amis Thomas et Jean de Falkenstein, leur fit part de sa perplexité ; le lien qui l'attachoit à Berne ne lui permettant pas de servir dans l'armée de l'empereur. Le sénat de Berne avoit été autrefois le tuteur des deux Falkenstein, mais l'orgueil les rendit ingrats ; c'étoient des jeunes gens sans mœurs qui, se livrant aux excès les plus honteux, avoient pris l'habitude du crime ; Thomas de Falkenstein avoit voulu mettre le feu à la ville d'Arau, heureusement son projet

fut découvert assez tôt pour échouer ; il trama ensuite un affreux complot avec son frère et Marquard de Baldek , contre la ville de Brugg : s'y étant rendus avec tous les dehors de l'amitié , ils furent reçus par les magistrats avec des égards distingués et une hospitalité généreuse ; mais ces hommes pervers s'en jouèrent avec une perfidie atroce ; pendant le festin qu'on leur donna ils firent croire à ces honnêtes magistrats qu'ils se proposoient de se rendre à Zurich pour en ramener l'évêque de Bâle ; ce pieux médiateur ayant réussi à pacifier les confédérés avec la ville de Zurich. Ces bonnes gens , transportés de joie en apprenant cette nouvelle , les comblèrent de vœux pour le succès de leur voyage ; peu de jours après les perfides hôtes revinrent au milieu de la nuit se présenter aux portes , ayant annoncé qu'ils avoient avec eux l'évêque de Bâle ; le soldat de garde ouvrit , mais voyant un grand nombre de cavaliers , il conçut des soupçons , et déclara qu'il alloit avertir l'avoyer ; il voulut refermer les portes , mais un coup de sabre fit tomber sa tête dans l'Aar. Le bruit des chevaux réveillant les habitants , ils descendirent dans les rues ; alors assaillis par les cavaliers , ils y furent inhumainement massacrés. Les Falkenstein crurent couvrir leur atrocité par un cartel qu'ils envoyèrent au sénat de Berne.

La horde de Falkenstein avoit mis le feu à plusieurs maisons ; les paysans des environs accoururent pour éteindre l'incendie , mais les cavaliers

les empêchèrent d'avancer. L'avoyer, vieillard respectable, plusieurs autres magistrats et les plus riches particuliers de la ville furent arrêtés; ce qu'on trouva dans les maisons en argenterie et meubles précieux, même la bannière de la ville et les chaînes du pont, tout fut enlevé et chargé sur des bateaux. Le jour suivant Falkenstein voulut faire trancher la tête aux prisonniers; mais l'atrocité d'une telle action indigna J. de Rechberg.

Les habitants s'enfuirent à la campagne, les paysans prirent les armes pour leur défense; Falkenstein en fut instruit, il livra aux flammes la ville et fit fermer les portes. Les cris des femmes et des enfants enfermés, troublèrent un instant cette ame atroce, il jeta les clefs des portes à une vieille femme, et à travers les flammes les habitants abandonnant leurs foyers, coururent à une promenade où se trouvoit un grand tilleul, long-temps le témoin de leurs innocentes fêtes, dans ce moment celui du plus affreux désespoir. Falkenstein fit brûler les archives et les annales de la ville, les titres des familles, et tout ce que les hommes affectionnent, comme des souvenirs précieux de leurs ancêtres.

Les captifs furent conduits à Lauffenbourg; en passant par un bois de chênes, on leur laissa prendre quelques instants de repos. Falkenstein jetant sur eux un regard satisfait, dit avec un sourire amer, ne moissonneroit-on pas aussi bien sous cet ombrage, que sur le pré de Greiffensée; J. de Rechberg entendant ce propos en fut indigné, et dit: « Malheureux,

« n'est-ce pas assez de l'horrible complot où tu m'as entraîné, pourquoi donc immoler encore tant d'innocentes victimes! » On enferma les captifs dans une tour au milieu du Rhin. Falkenstein se proposoit de les vendre aux Armagnacs ; un captif, au péril de sa vie, se fit descendre moyennant une corde du haut de la tour et du roc, passa la rivière à la nage, avertit les femmes des prisonniers du sort dont ils étoient menacés : elles vendirent tout ce qu'elles possédoient encore pour payer la somme de rachat.

Le canton de Soleure pour se venger des attentats de Falkenstein, s'empara de son château de Goesgen et le démolit ; sa femme ayant voulu se sauver, fut poursuivie et conduite à Berne. Falkenstein et ses complices s'étoient renfermés dans le château de Farenberg, situé sur un roc élevé ; ce château fut assiégé par les troupes de Berne, de Soleure, de Lucerne et de Bâle ; leur courage animé par la vengeance ne se laissa point arrêter par le rocher presque inaccessible qui couvroit la vigoureuse résistance des assiégés. Falkenstein désespérant de leur résister voulut capituler, mais J. de Rechberg, l'encourageant à continuer de se défendre, sortit du château, se rendit par des chemins détournés à l'armée du dauphin, pour le presser de venir au secours du château assiégé. Les Armagnacs commandés par le dauphin étoient des troupes très aguerries, quoiqu'un ramas de plusieurs nations ; ils vendoient leur vie aux princes qui les payoient le mieux, ou qui se trouvoient engagés dans une guerre où ils espé-

roient pouvoir satisfaire leur rapacité; ils servoient d'instrument à l'ambition des conquêtes, et à l'oppression des peuples. Ils avoient pris leur nom du comte Jean d'Armagnac, un de leurs chefs; mais beaucoup de seigneurs se faisoient une gloire de les commander, les regardant comme les vengeurs de la noblesse.

Le pape Eugène iv auroit voulu dissoudre le concile de Bâle; pour obtenir du roi le secours de cette armée, il lui promit de sanctionner les libertés de l'église gallicane, que ce même concile avoit reconnues. Les ministres de l'empereur Frédéric, la grande noblesse de l'Alsace et de la Souabe, comptoient employer cette armée pour opprimer les habitants des villes et des campagnes; la cour de France vouloit s'en servir pour l'exécution des projets ambitieux qu'elle dissimuloit encore. L'armée étoit forte de cinquante mille hommes, le roi n'en avoit accordé que dix mille à l'empereur, un corps fut détaché pour s'emparer des villes de Metz, Toul et Verdun; un autre marcha vers l'Alsace, et le dauphin à la tête de trente mille hommes, traversa le Sundgasse pour se rendre en Suisse. En s'approchant des frontières, il publia un manifeste où il disoit: « Que le roi avoit
« été sollicité par l'empereur de lui accorder une ar-
« mée pour soumettre les Suisses, ces ennemis de
« toute autorité établie par Dieu, et qui s'étoient
« révoltés contre l'Autriche et la noblesse; que le roi
« y avoit consenti lui-même, se voyant ravir injuste-
« ment la rive du Rhin, cette barrière naturelle de

« la France ; qu'il espéroit que des intentions aussi
« magnanimes que justes, obtiendroient la faveur du
« ciel, et seroient secondées par les princes et états
« de l'empire germanique ; qu'il attendoit de l'Alsace
« les approvisionnements nécessaires pour son armée.
« Il protesta au nom du roi qu'il n'avoit point de
« vues hostiles ; qu'il étoit résolu de maintenir la
« paix avec l'Allemagne. » Le dauphin étoit accompa-
gné du duc Jean d'Armagnac son menin, d'Antoine
de Chabanes, maréchal de France, connu par ses pas-
sions violentes, son héroïsme et sa loyauté ; par
Jean Rueil de Sancerre, beaufrère et confident de ce
prince, qui espéroit recouvrer par lui l'héritage de
sa mère. Le roi avoit choisi L'Amauri pour accom-
pagner le dauphin, mais cette faveur du roi n'al-
téra point son attachement pour ce jeune prince.
On distinguoit encore dans cette armée J. Rouault,
guerrier avide de se distinguer par des actions de
valeur ; deux Ecossois, dont le courage pour se
rendre agréable au gendre de leur roi (1), riva-
lisoit avec la bravoure françoise ; l'espagnol Salazar,
le lombard Valperga, qui avoient des fautes à répa-
rer, et vouloient les effacer par des preuves écla-
tantes de fidélité. Il y avoit encore dans cette armée
une foule d'autres guerriers illustres qui ayant cha-
cun quelques motifs personnels pour signaler leur

(1) Marguerite d'Ecosse, fille de Jacques 1^{er}, avoit épousé
Louis Dauphin ; mais pendant son absence, en 1445, elle
mourut de chagrin des calomnies qu'on avoit répandues
contre elle.

valeur, étoient tous animés du même amour de la gloire, et le soldat l'étoit par l'espoir du pillage. Partout la noblesse reçut les François avec des transports de joie ; mais les villes, les princes, et les états de l'empire, même le duc Sigismond qui avoit appelé les François, virent avec inquiétude l'approche de cette armée, et prirent des mesures pour leur sûreté.

Les habitants de Bâle étoient déterminés à se défendre ; la ville fut partout fortifiée, les canons plantés sur les tours et les murs ; on prit des précautions pour les cas d'incendie, et l'on s'approvisionna pour un an.

Les princes de l'empire reconnurent tout le danger dont les menaçoit une force imposante, bien unie et commandée par un chef habile. Les ducs d'Autriche en furent particulièrement alarmés ; les villes tremblèrent devant l'ennemi du nom de la nation allemande ; la noblesse, aveuglée par l'orgueil, espéroit voir punir l'insolence des villes et des paysans suisses. La soldatesque pétulante ridiculisoit les usages et les mœurs du pays, profanoit les églises, et se livroit aux désordres les plus révoltants. Nombre d'habitants du Sundgau, quittèrent leurs foyers, et cherchèrent un asile à Bâle.

L'armée du dauphin s'avança pour faire lever le siège de Farensberg ; les pères du concile de Bâle, furent effrayés en voyant passer sous les murs de la ville une armée aussi puissante. J. de Rechberg conseilla au dauphin de ne point livrer bataille, l'assu-

rant que toutes les fois que les Suisses étoient attaqués par une armée nombreuse , ils se formoient en un bataillon quarré , dont le choc impétueux renversoit tout, et dont l'opiniâtre résistance devoit presque invincible;qu'il falloit plutôt les affoiblir et les fatiguer par de petits combats. Ant. de Beuil fut détaché avec huit mille hommes pour aller reconnoître l'armée des Suisses ; le maréchal Dammartin eut ordre de le soutenir en cas d'échec avec douze mille hommes. Le dauphin prit son quartier au château de Pfeffingen , d'où il pouvoit découvrir tous les mouvements de l'armée , et en cas d'action , donner ses ordres aux différents corps. Les Suisses furent avertis de la force et des dispositions de l'ennemi ; Herman Seevogel , de Bâle , les assura que l'armée françoise étoit très forte , qu'ils risquoient s'ils ne se jetoient pas dans la ville , de s'en voir coupés. L'intrépide confiance des Suisses reçut cet avis avec dédain. « Eh bien ! leur dit Seevogel , pour vous convaincre que ce n'est point par lâcheté que je vous ai donné ce conseil , je ne vous quitte plus , et vous verrez si je manque de courage. »

Le siège de Farensberg ne fut point levé, les capitaines des Suisses avoient résolu d'attendre l'ennemi dans cette position montueuse , croyant l'y combattre avec plus d'avantage ; mais les soldats impatients d'aller à l'ennemi , de l'attaquer et de le vaincre , craignoient de laisser échapper une si belle occasion de se couvrir de gloire. Cédant à l'impétuosité de leurs vœux , on détacha seize cents hom-

●

mes pour aller observer les forces de l'ennemi, avec ordre de ne point passer la Birs ; le maréchal Dammartin en fut instruit, il fit manœuvrer sa cavalerie pour les attirer dans une plaine où il crut pouvoir les envelopper facilement, mais les Suisses attaquèrent avec tant d'impétuosité, que l'avant-garde et le corps qui escortoit l'artillerie furent renversés ; le maréchal se vit obligé de rentrer dans les retranchements de Mutenz, les Suisses le poursuivirent ; ils avoient enlevé à l'ennemi des étendards, sa caisse militaire et ses munitions ; le champ de bataille étoit couvert de morts ; pleins de confiance et de présomption, les soldats s'obstinèrent alors à passer la Birs ; leurs chefs en regrettant de quitter une position avantageuse, s'y virent forcés par des sarcasmes pleins de reproches et de menaces ; tout le corps traversa la rivière en bravant le feu des batteries ennemies, ils parvinrent à escalader la rive opposée. Un corps de trois mille hommes étoit sorti de Bâle pour soutenir les Suisses victorieux ; mais la crainte de se voir coupés les fit rentrer dans la ville ; rien cependant ne put arrêter l'impétueuse valeur des douze cents fédérés, seuls ils tinrent tête à l'armée françoise, commandée par le dauphin, et à huit mille cavaliers sous les ordres de Jean de Rechberg : cette poignée d'hommes fut bientôt enveloppée, leur colonne quoique rompue ne fut point dispersée ; cinq cents hommes se jetèrent sur une petite isle dans la Birs, les autres en combattant se portèrent sur Bâle, mais furent contraints de se retirer dans l'enceinte de

l'hospice de Saint-Jacques entouré d'un mur élevé ; c'est dans cet endroit que l'on vit la plus violente lutte de l'héroïsme contre la supériorité du nombre. Les François tentèrent trois fois de l'escalader, à leur tour les Suisses firent plusieurs sorties dans lesquelles ils répandirent autour d'eux la terreur et la mort. Les François admirant l'intrépide audace des fédérés, n'étoient plus disposés à monter à l'assaut ; mais les Allemands excitant l'honneur françois, ils renouvelèrent l'attaque avec plus de véhémence. L'artillerie foudroya les murs, et incendia l'église, les flammes forcèrent les Suisses de l'abandonner. Serrés par l'ennemi ils se réfugièrent dans le cimetière qui fut bientôt rempli de morts et de mourants ; le petit nombre échappé de ce massacre soutint dans le verger un combat à toute outrance ; se retirant ensuite dans l'hospice même où les ennemis avoient mis le feu, près de cent y périrent par les flammes et la fumée, et le reste quitta ce dernier asile, et fut immolé en combattant par le fer de l'ennemi ; tous, à l'exception de dix y terminèrent leur glorieuse carrière. Dans ce combat, éternel monument de l'héroïsme helvétique, les historiens des différentes nations s'accordent sur les principales circonstances de cette incroyable action, où les Suisses ne succombèrent que sous la puissance du nombre, et comme d'augustes victimes.

On trouva sur le champ de bataille huit mille tués et douze cents chevaux ; les Suisses eurent à regretter des guerriers distingués par leur nom et

leur valeur. Le dauphin frappé du dévouement magnanime des Suisses les plaignit, et convint qu'aucune victoire n'avoit été si chèrement achetée. Les généraux et l'armée française, le concile et l'Europe furent étonnés d'une action, qui égaloit les faits les plus fameux des temps héroïques de la Grèce.

Bernard Monch, qui avoit négocié à la cour de France le secours des Armagnacs, se promenant à cheval le lendemain sur le champ de bataille avec plusieurs nobles allemands, contemploit d'un œil avide les corps étendus de tant de héros : c'est aujourd'hui, s'écria-t-il, que nous nous baignons dans des roses ; un des fédérés couchés parmi les morts, se soulevant d'indignation, lui lança un coup de pierre : « Tiens, lui dit-il, voici une de ces roses. » La tête de Monch en fut atteinte, il tomba de cheval, et mourut peu de jours après.

Le clergé, le magistrat, et les femmes de Bâle rendirent à ces martyrs de la liberté les derniers honneurs, et les firent ensevelir en terre sainte. Le siège de Farensberg fut levé, et les Suisses se retirèrent dans leurs cantons.

La nouvelle de cette terrible victoire étant parvenue à Zurich, au morne silence qui avoit régné dans la ville, succédèrent les chants d'allégresse ; le son des cloches, le bruit des trompettes et des timbales se firent entendre et étonnèrent les assiégeants qui en ignoroient la cause. Lorsqu'elle leur fut connue, Berne et Soleure proposèrent de faire lever le

siège, craignant que les approvisionnements ne leur fussent coupés, et que leur pays sans défense ne fût exposé aux dévastations des Armagnacs. Les cantons de l'intérieur soutinrent qu'en levant le siège, l'honneur et la réputation de leurs armes en souffriroient; mais le bruit s'étant répandu que le roi de France et le duc de Bourgogne étoient en marche, chacun avec une forte armée, tous les confédérés quittèrent le camp, et avec tant de précipitation, que les Zuricois y trouvèrent beaucoup de tentes abandonnées et plusieurs objets de prix. Les troupes de Berne et de Soleure prirent à Lenzbourg une position pour arrêter l'ennemi, les autres troupes retournèrent dans leurs foyers, mais décidées à revenir au premier signal qui les rappelleroit.

Le duc de Savoie, fils du pape Felix, deux cardinaux de la part du concile, l'évêque et le bourgmestre de Bâle, avec plusieurs hommes distingués s'étoient rendus auprès du dauphin, pour le prier de traiter avec générosité la ville de Bâle, comme l'amie de la France: il le promit, déclarant que les sièges de Farensberg et de Zurich ayant été levés, l'objet de son expédition se trouvoit rempli. L'évêque de Bâle obtint la même promesse de la part du duc Albert gouverneur de l'Autriche antérieure. Le dauphin avec une grande partie de son armée retourna en Alsace; il la fit cantonner depuis l'embouchure de l'Aar jusque près de Strasbourg. Les Armagnacs par bandes se livrèrent au pillage, les paysans de la Forêt noire les repoussèrent; favorisés par les loca-

lités de leur immense forêt, ils en tuèrent un grand nombre.

Le dauphin changea souvent de langage et de ton dans sa politique ; il calcula ses mesures d'après les évènements et les circonstances ; il étoit impossible de pénétrer ses vues. Il exigea du gouvernement de Bâle, réparation pour quelques coups de fusil tirés pendant qu'il passoit sous les murs de la ville ; il traita l'alliance de Bâle avec les cantons de Berne et de Soleure, d'hostilité contre la France ; les Bâlois prièrent le dauphin d'observer que cette alliance n'avoit pour but que la défense de leur ville ; après il les assura de sa haute bienveillance, mais leur dit qu'on avoit trouvé dans les archives d'anciens actes qui prouvoient que les rois de France avoient été les protecteurs de leur ville, que le roi régnant le seroit aussi, leur prospérité lui tenant fort à cœur ; que si la ville lui prêtoit le serment de fidélité, il confirmeroit ses anciens privilèges, et lui en accorderoit de nouveaux. Les citoyens de Bâle ne furent, ni trompés par ces belles promesses, ni intimidés par l'armée formidable du dauphin ; ils déclarèrent qu'ils resteroient attachés à l'empire, à l'évêque, à leur constitution et à l'alliance avec les cantons. L'ambassadeur françois voulut prendre alors un ton menaçant, il n'imposa point ; cependant Bâle n'avoit alors pour alliés que Berne et Soleure.

A la diète de l'empire assemblée à Nuremberg, l'empereur exposa tous les malheurs dont l'Autriche antérieure étoit accablée par le séjour des Arma-

gnacs , et ceux que produisoit la révolte des Suisses. Il demanda à la diète la levée d'une armée et son consentement pour envoyer une ambassade au dauphin ; le cardinal de Schaumberg , l'évêque d'Augsbourg et quelques conseillers d'Autriche , furent députés auprès de ce prince ; pendant qu'ils étoient en route , le dauphin envoya à Nuremberg le chevalier de Fuestinguer : il étoit chargé de déclarer à la diète , que le roi en conformité du traité avec l'empereur , lui avoit envoyé une forte armée pour subjuguier les Suisses , que le dauphin les avoit vaincus dans une bataille sanglante , que cette armée ne devoit point être à charge à l'empire , l'empereur ayant pris l'engagement de la solder et de la nourrir à ses dépens ; mais que n'ayant point tenu sa promesse , le roi demandoit pour dédommagement , le trésor qu'avoit amassé le père de Sigismond et qui étoit sans destination à Inspruck , et que la partie de l'Autriche antérieure occupée par ses troupes , fût donnée pour dot au jeune duc Sigismond qui épouseroit une princesse françoise. Cette déclaration de l'envoyé du dauphin mécontenta l'empereur , d'autant plus , qu'elle divulgua le secret du mariage projeté. Le margrave Albert de Brandebourg y répondit au nom de ce prince : « Que l'empereur avoit « réclamé du roi de France un corps de cinq mille « hommes , qu'on étoit convenu des conditions ; que « ce corps avoit été destiné à défendre les pays héréditaires , la noblesse et la ville impériale de Zurich ; « mais que le roi ayant abusé de la bonne foi de

« l'empereur, au lieu de cinq mille il en avoit en-
« voyé plus de quarante mille ; que cette armée
« s'étoit emparée des états germaniques ; qu'à peine
« le dauphin avoit-il humilié l'arrogance des Suisses,
« il étoit entré avec eux en négociation ; que son
« armée retournée en pays amis, les ruinoit par des
« réquisitions exorbitantes ; que l'empereur ayant
« religieusement observé les traités, il en exigeoit
« également l'observation de la part du roi ; qu'enfin
« pour se garantir de plus grands malheurs, l'empereur
« se réuniroit aux électeurs et aux autres états de
« l'empire ; que pendant la négociation pour le corps
« auxiliaire, il avoit été question d'un mariage, mais
« que l'Autriche n'étoit point en usage de livrer la
« dot avant que le mariage fût consommé. » Les
princes de l'empire écrasés par la puissance de la
France, et prévoyant de plus grands malheurs, se
réunirent pour leur commune défense : pour général
en chef, ils nommèrent avec un pouvoir très étendu
l'électeur palatin ; les contingents des états furent
tenus prêts à marcher : on s'arrangea pour l'entre-
tien de l'armée.

Le dauphin par différents moyens avoit cherché
à gagner les princes allemands et à les détacher de
l'empereur, sans y réussir ; mais l'armée françoise con-
tinua de vivre à discrétion dans l'Alsace. Le dauphin
proposa aux confédérés une négociation qu'ils ac-
ceptèrent avec empressement. Le duc de Bourgogne
s'intéressoit pour la Suisse, il desiroit qu'elle fût
indépendante de la France et de l'Autriche ; mais

ne voulant point se compromettre avec ces deux puissances en se présentant comme négociateur, il chargea de ce rôle ses deux amis le comte Jean de Neuchâtel, et le comte de Valengin; ces seigneurs craignoient que si l'armée françoise étoit vaincue, le duc de Bourgogne et les Suisses lui fermant le passage, elle fût forcée pour entrer dans le Dauphiné, de traverser l'évêché de Bâle et leur propre pays; il importoit donc à ces comtes que la paix fût rétablie: elle le fut en effet par leur intervention et le traité signé au quartier général d'Ensisheim vers la fin d'octobre 1444, entre le dauphin au nom du roi son père, et les seigneurs séculiers et ecclésiastiques, les peuples, villes et cantons de Bâle, de Berne, Lucerne, Soléure, Uri, Schwitz, Underwald, Zug et Glaris, leurs sujets et leurs alliés, le duc de Savoie, les comtes de Neuchâtel et de Valengin, les villes de Bienne et de Neuville.

Le dauphin promettoit dans ce traité d'engager les nobles qui étoient en guerre avec Bâle ou avec d'autres villes, à faire la paix avec eux et même de les y contraindre; que l'armée françoise évacueroit les pays situés sur les deux rives du Rhin et qu'elle n'entreroit ni en Suisse, ni dans aucun pays de ses alliés.

On rétablit la communication libre entre les deux états. Les cantons acceptèrent la médiation du dauphin pour rétablir la paix avec l'Autriche et la ville de Zurich, sans déroger au présent traité, si la conciliation ne devoit pas avoir lieu.

C'est au glorieux combat de Saint-Jacques que les Suisses durent cette honorable paix ; le dauphin, ayant appris à les connoître , ne voulut plus commettre avec eux ni son honneur , ni son armée , et conçut dès-lors le projet de les faire servir d'instrument à son ambition. Pendant le cours de la négociation , pour arracher des Suisses une somme d'argent , on essaya de les intimider ; à ces tentatives ils surent opposer leur pauvreté et leur fermeté.

La guerre des confédérés avec la ville de Zurich ne tarda pas à recommencer , leurs troupes occupoient le canton ; on vit leurs bateaux enlever ceux des Zuricois. Le comté de Sargans fut pris par les Autrichiens , et repris par les troupes de Glaris ; mais tout ce que ce canton exigea du comté fut d'observer la neutralité.

L'électeur palatin , le margrave Albert de Brandebourg se trouvant auprès du duc Albert , frère de l'empereur , ils convinrent avec lui de convoquer les comtes et chevaliers de la Souabe. A cette assemblée l'Autriche représenta que l'empereur desiroit sincèrement la paix , mais demandoit d'avance que la ville de Schaffouse , les pays héréditaires de sa maison lui fussent restitués. La noblesse , voyant le moment favorable pour assouvir sa haine contre la Suisse , envoya à Schwitz et à ses alliés nombre de cartels ; tel que le margrave Albert avec quarante-trois comtes ou chevaliers. Ulric et Louis , comtes de Wirtemberg , avec soixante-quinze comtes

et chevaliers ; le margrave de Bade Hochberg, et nombre de petits seigneurs, en imitant cet exemple, envoyèrent leur déclaration de guerre à la ville de Bâle et à celle de Wyl. Thuring d'Arburg, Wolfard de Brandis, oubliant les grands services que leur avoient rendus les cantons, pour leur assurer la possession du comté de Toggenbourg, au mépris du serment de combourgeoisie qui les lioit avec Berne, Schwitz et Glaris, sacrifiant le devoir à l'orgueil, prirent part à cette association ; le comte de Sargans, qui venoit d'être traité avec tant de générosité par le canton de Glaris, suivit leur exemple ; Jean de Rechberg fut l'ame de cette confédération ; c'étoit un homme plein de ressources et d'une grande activité ; il falloit toute la fermeté et toute la patience des Suisses pour déconcerter ses plans. Au milieu de tant de nouveaux ennemis les fédérés gardèrent si bien les frontières de leurs pays, que presque partout chacun put labourer tranquillement son champ. Les Autrichiens avoient tenté plusieurs fois de surprendre la ville de Bade. A la faveur d'un gros brouillard, quinze cents cavaliers réussirent à s'y introduire ; mais les habitants, éveillés par le bruit, descendirent dans les rues, et s'y battirent si bien que les Autrichiens furent chassés.

Le concile et l'évêque de Bâle, nombre de villes de la haute Allemagne, desiroient fort le rétablissement de la paix : à cet effet ils envoyèrent des députés à Constance. Le margrave de Hochberg,

grand bailli, s'y rendit au nom de l'Autriche ; il présenta aux médiateurs un écrit, dans lequel il remonta aux temps les plus reculés, fit valoir nombre de prétentions, exigea des dédommagements proportionnés, et termina son fastidieux mémoire par réclamer l'Argovie ; mais les Suisses ne voulurent ni sacrifier un pouce de terre, ni obtenir la paix à prix d'argent. Les cantons de Schwitz et de Glaris assiégèrent la ville de Rapperschwyl, les vivres y manquoient, et l'on y redoutoit tous les malheurs de la famine. Le duc Albert affectionnoit cette ville et voulut la sauver. L'évêque de Bâle avoit réussi à faire accepter un armistice entre les assiégeants et les assiégés, cet armistice n'étoit point conforme aux intentions du duc ; il ordonna à son envoyé de ne point remettre l'acte scellé avant que celui de Schwitz lui fût remis, et s'il tardoit d'arriver, de repartir.

Schwitz se reposoit sur la trêve, il ne fut averti que le duc l'avoit rompue qu'en voyant les flammes s'élever du château de Gruningue et des grands bateaux sur le lac ; ces bateaux, construits vers le lac de Constance, transportés par terre à Zurich, étoient chargés d'approvisionnements ; le margrave avec un corps de troupes suivoit la flottille par terre, elle entra dans le port de Rapperschwyl ; cette ville se vit ravitaillée, et les cantons furent obligés d'en lever le siège. Wolfard de Brandis avoit ramassé dans le Voralberg six mille hommes, il passa le Rhin avec ce corps, et s'avança jusqu'à Wallenstadt ; mais

trouvant les frontières de Glaris très-bien gardées, et n'osant risquer une bataille, il congédia la plupart de ses troupes. Les Suisses, irrités de la perfide conduite de Brandis, passèrent le Rhin au nombre de quatre mille hommes, entrèrent dans le Voralberg, levèrent des contributions, brûlèrent des villages et le château de Balzers, qui appartenoit à Brandis. Les Suisses à leur retour surprirent la ville de Sargans; le comte avec ses mercenaires se retira dans le château, la ville fut livrée aux flammes, et les troupes de Glaris chargées de butin retournèrent dans leur pays. Les exploits des fédérés encouragèrent les Bâlois à faire la guerre aux nobles, qui étoient leurs voisins et leurs ennemis : depuis que les Armagnacs avoient quitté leur territoire, les barons d'Eptingen, de Flachslanden, de Morsberg, le comte de Thierstein, interceptèrent les vivres qu'on amenoit en ville; les Bâlois prirent leurs châteaux, les démolirent, et eux-mêmes furent exclus de la combourgeoisie. Les nobles qui siégeoient dans le conseil de la ville, étant vassaux des princes étrangers, on les soupçonna de mettre obstacle à l'alliance que la ville se proposoit de conclure avec les cantons, et on ne les admit plus aux délibérations.

La ville de Rhinfeld avoit contracté une alliance pour dix ans avec celle de Bâle, mais le fort situé au milieu du Rhin et la ville étoient occupés par les Autrichiens; les troupes des cantons de Berne, Soleure et Bâle les assiégèrent, le duc Al-

bert vouloit les forcer à lever le siège ; mais le fort et la ville se rendirent : il y avoit parmi la garnison J. de Falkenstein et d'autres nobles , connus comme lui par des actions atroces ; les assiégeants les avoient réclamés , on les leur ceda ; ils échappèrent et se rendirent auprès du duc d'Autriche.

Ces petites guerres continuèrent sans relâche ; la ville de Sekingen fut assiégée par dix mille hommes des cantons de Berne et de Bâle, mais leurs troupes se disputèrent à qui monteroit le premier à l'assaut , pour s'approprier la ville , et cette dispute la sauva.

Près du faubourg de Bâle, qui est situé au-delà du Rhin , passèrent quatre cents cavaliers avec des bestiaux qu'ils avoient enlevés ; les habitants voulurent les reprendre , ils sortirent de la ville sans observer aucun ordre ; ils furent attaqués par les Autrichiens , et tués ou noyés. Cet accident funeste apprit aux Bâlois que l'ordre est nécessaire dans les temps de danger , que ce n'est point le peuple , mais un pouvoir central qui peut le maintenir ; ils le conférèrent à Arnold de Rolhberg , bourgmestre , qui rappela les nobles aux délibérations du conseil. Jean de Rechberg voulut se distinguer par des actions d'éclat , et surprendre les petites villes de l'Argovie et du comté de Bade , mais il ne put y réussir ; il fut entraîné à ces expéditions par des émigrés Suisses qui servoient dans les armées d'Autriche , et qui à la paix s'estimèrent assez heureux de pouvoir retourner dans leur patrie , en perdant

leurs droits de citoyen. Ce guerrier entreprenant voulut s'emparer par ruse de la ville de Bade, il y fit entrer une troupe d'Autrichiens déguisés; mais reconnus par les habitants, ils furent chassés ou tués. Le lac de Zurich fut le théâtre de plusieurs combats, les deux partis avoient fait construire des radeaux qui portoient jusqu'à six cents hommes. Les fédérés abordèrent souvent pour piller les villages des deux rives; ils brûlèrent Zollikau à une demi-lieue de la ville, pour donner, à ce qu'ils prétendoient, une illumination en l'honneur du duc Albert qui venoit d'arriver dans la ville. Rapperschwyl fut assiégée sans aucune interruption, on ne pouvoit y porter des vivres qu'en livrant des combats. Jean de Rechberg tenta au cœur de l'hiver de surprendre les avant-postes des assiégeants, et la garnison devoit les seconder, mais les Zuricois, au clair de la lune, se trompèrent en prenant un de leurs corps pour l'ennemi, et ne virent l'erreur que vers le jour; les confédérés, profitant de cette méprise, battirent le corps de Rechberg. Néanmoins sur le lac les Zuricois eurent l'avantage, ils détruisirent les radeaux des confédérés: plusieurs autres combats, peu importants, furent livrés près de Wyl et dans la Turgovie, sans être décisifs. Une action plus importante fut celle de Ragatz. J. de Rechberg et W. de Brandis, après avoir ramassé six mille hommes dans l'Autriche antérieure, passèrent le Rhin et avancèrent jusqu'à Ragatz; onze cents hommes de Schwitz et de Glaris attendoient

l'ennemi dans une position avantageuse, c'étoit la veille du jour de S. Fridolin, patron du pays de Glaris ; les soldats se souvenant du courage et des bienfaits de leur saint se disoient : « S. Fridolin « voulant plaire à Dieu est venu de l'autre bout du « monde habiter nos stériles Alpes, assurément il « obtiendra de Dieu que notre bannière soit victo- « rieuse ; » tous s'écrièrent : « Dieu et S. Fridolin « sont avec nous, et à nous la victoire. » Le lende- main, jour de la fête, ils entourèrent la bannière où étoit peinte l'image du saint, implorant son secours, et pleins de ferveur et de confiance ils avancèrent vers l'ennemi ; de Rechberg, voyant leur petit nombre, crut leur défaite assurée, mais le choc des Suisses fut si terrible, qu'il renversa les bataillons et la cavalerie des Autrichiens ; la déroute fut complète, et un grand nombre trouvèrent la mort dans le Rhin. Le victorieux S. Fridolin reçut de nouvelles adorations, et la croyance des fidèles fut raffermie par cette brillante victoire.

Pour continuer la guerre, l'empereur se trouvoit sans ressources, la désunion régnoit dans sa maison, son frère le duc Albert, le surpassant comme guerrier, se fit aimer par sa libéralité et sa franchise : il y avoit un parti qui lui étoit très attaché. En Autriche régnoit le mécontentement, les Tyroliens surveilloient d'un œil méfiant le trésor du duc Sigismond, ils étoient très inquiets de ne point voir arriver leur prince Sigismond, fils de

Frédéric , pour prendre les rênes du gouvernement. Les Hongrois avoient exigé que le fils de leur roi Ladislas et la couronne royale , le symbole de la souveraineté nationale , leur fussent rendus ; irrités du refus , ils entrèrent en Autriche et saccagèrent plus de quatre cents villes et villages. L'empereur , qui resta à Vienne , n'en parut pas fort affecté , il sembloit que la ruine des seigneurs servoit sa politique. Il s'adressa à Philippe , duc de Bourgogne , pour en obtenir du secours , celui des Armagnacs étant devenu trop odieux ; plusieurs princes s'étoient ligués pour les repousser partout où ils paroïtroient ; le duc répondit à l'empereur qu'ayant cherché à rendre son peuple heureux par la paix , il avoit négligé les préparatifs de guerre , qu'il lui falloit à cet effet la somme de 200,000 florins ; condition que les finances de l'empereur n'étoient point en état de remplir. Le sénat de Berne , instruit des démarches de l'empereur auprès du duc , crut devoir en prévenir les suites en lui envoyant Ulric d'Erlach et H. de Bubenberg , et tâcha de gagner , par des libéralités , Thébaud , grand maréchal de Bourgogne ; l'empereur en conçut des soupçons , et sut inspirer de la méfiance au duc contre son maréchal , et flatta la vanité de ce prince , en lui représentant qu'il étoit contraire à la dignité du fondateur de l'ordre de la Toison d'or , du chef de la noblesse , d'un prince qui tenoit en respect tant de riches pays , de favoriser des rebelles tels que les Suisses. Ces remontrances furent

impression , et Berne se vit frustré dans ses espérances. Dans le même temps il régnoit dans l'Oberland un grand mécontentement , et l'état étoit en mésintelligence avec Bâle ; les finances étoient épuisées par la guerre , et tout concouroit pour faire sentir au sénat la nécessité de la paix. Rodolphe Stuessi et Itel Reding ne vivoient plus ; la guerre civile avoit ruiné les cantons , mais encore fut-il très difficile de rapprocher les deux partis ; le comte de Monfort , commandeur de Wadensweil , l'entreprit , il ouvrit une conférence sur le lac de Zurich ; Schwitz , Underwald , Uri , Lucerne et Glaris y envoyèrent leurs députés , Zurich les siens , accompagnés de Jean de Rechberg ; le commandeur , escorté de deux cents hommes de Wadensweil , plaça sa barque entre celle des cantons et celle de Zurich , et là il sollicita avec chaleur les principaux députés de se réunir pour convenir des bases de la paix. J. de Rechberg manqua faire échouer le projet ; en prodiguant de belles paroles , il mit en avant des prétentions absurdes , le landamann Abyberg les tourna en dérision ; et Rechberg lui répondit avec arrogance ; les esprits s'échauffèrent , mais on parvint à les calmer ; quelque délicats que fussent les objets qu'on avoit à traiter , on montra de part et d'autre de la franchise. On se promit de suspendre les hostilités , de revenir avec de pleins pouvoirs. Les Zuricois envoyèrent des rafraîchissements aux députés des cantons , et ceux-ci se rendirent à leur tour dans la barque des Zuricois. Les

Suisses, en buvant de la même coupe, se sentirent rappelés doucement au bonheur de leur ancienne fraternité.

Pour traiter de la paix générale l'électeur palatin, les électeurs de Mayence et de Trèves convoquèrent à Constance une diète pour le jour de Saint-Martin. L'an 1445, les ducs d'Autriche et la noblesse déclarèrent qu'ils n'y paroïtroient point ; et les Suisses, craignant l'intervention du duc de Bourgogne et de compromettre leur indépendance, refusèrent aussi, mais avec beaucoup d'égards et de modestie. Le combat de Ragatz fut livré dans l'intervalle ; l'Autriche et la noblesse se persuadèrent enfin qu'il étoit impossible de subjuguier des Suisses, et la diète fut assemblée ; on y vit paroître Louis, électeur palatin, avec ses conseillers ; les envoyés des électeurs de Mayence et de Trèves ; les grands maîtres de l'ordre Teutonique et de Saint-Jean ; le duc Albert d'Autriche, les comtes et les chevaliers de la Souabe ; de Berne, le vieux avoyer R. Hoffmeister ; et de la ville de Zurich, Henri Efferdinguer, proconsul, et le chancelier Rodolphe de Cham ; des cantons, Ite Reding le fils ; le comte de Neuchâtel, l'évêque de Bâle, les envoyés du duc de Savoie et de nombre de villes. La suite de l'électeur palatin et des autres grands seigneurs fut très brillante ; on donna des fêtes magnifiques, qui servirent à rapprocher les esprits en les rendant plus calmes et plus sereins. Les députés suisses se firent connoître comme des hommes pleins de sens, de

franchise et de loyauté, sans ambition et desirant sincèrement la paix, disposés à faire des sacrifices, mais très jaloux de l'indépendance de la patrie. A l'ouverture des négociations on convint de ne point remonter à l'origine de la guerre, mais de bien poser les points de droit; on s'aperçut d'abord que les Suisses n'avoient point eu le projet de s'agrandir, mais de défendre leur liberté. L'électeur palatin, jeune prince de vingt-deux ans, animé du zèle le plus généreux pour rétablir la paix, entreprit un travail long et pénible; il eut la gloire de réussir: les Suisses, dans tous les temps, en ont conservé la mémoire, avec un profond sentiment de reconnaissance.

Les préliminaires de la paix entre l'Autriche et les sept cantons, avec Soleure et Appenzell, portoient que les titres des pays et châteaux pris depuis la trêve de cinquante ans, seroient déposés dans des villes neutres; que les deux parties pourroient en prendre connoissance; que les juges choisis les examineroient, entendoient les raisons de part et d'autre, et prononceroient au plus tard dans vingt mois; on terminoit le traité par déclarer que la guerre étoit finie, les hostilités oubliées et les contributions remises. L'Autriche sacrifia par ce traité ses prétentions pour la reconstruction de vingt-cinq châteaux démolis par les Suisses. Dans la convention de la ville de Zurich avec les cinq cantons de l'intérieur et leurs auxiliaires de Berne, Soleure, Glaris et Appenzell, on s'engagea de nom-

mer des arbitres suivant le traité perpétuel ; on fixa la ville de Kaysersthal pour le lieu de leur assemblée, et l'on convint de choisir le surarbitre dans une ville impériale.

Itel Reding, fils du landamann, qui avoit hérité des opinions et du caractère de son père, insistoit fort sur la nécessité de se tenir strictement au traité d'union pour le lieu de l'assemblée et pour la nomination du surarbitre. Les députés de Zurich demandèrent avec la même fermeté la restitution des villages de Pfeffikon et de Wolrau, au moment même que plusieurs sceaux avoient été déjà mis à l'acte de médiation. Les médiateurs réussirent pourtant à vaincre l'opiniâtreté des deux partis, et engagèrent l'un et l'autre à faire de grands sacrifices. L'évêque de Bâle fut nommé pour pacifier l'Autriche et la noblesse avec la ville de Bâle ; Berne et Fribourg avoient remis la décision de leur différend au généreux électeur palatin.

La paix ayant été rétablie, elle fut publiée au son des cloches dans toute la Suisse, le jour de la Trinité, l'an 1446 ; l'humanité reprit ses droits, un même sentiment remplit tous les cœurs, le cultivateur et l'artisan, le magistrat et le ministre des autels confondirent leurs vœux et leurs pensées, pour offrir au Dieu de paix l'hommage de leurs bénédictions et de leur reconnoissance.

Les arbitres nommés se rendirent à Kaysersthal ; Zurich avoit choisi en cette qualité Henri Effinger, proconsul, et Rod. de Cham, chancelier ; les

autres cantons , Itel Reding , landamann de Schwitz , l'avoyer S. Goldschmid , de Lucerne ; ces juges étoient accompagnés de plusieurs magistrats d'une intégrité reconnue.

Devant les arbitres , Schwitz soutint que le pacte d'union déterminoit le mode , d'après lequel toutes les contestations entre les cantons devoient être terminées ; que Zurich en récusant le tribunal qui avoit jugé illégitime l'alliance avec l'Autriche , avoit provoqué la guerre ; et qu'il étoit donc indispensable que Zurich reconnût d'abord la validité du traité d'union.

Zurich prétendit que ce même traité lui avoit accordé le droit de contracter des alliances , que par conséquent elle ne l'avoit point enfreint ; mais que Schwitz , par sa guerre injuste , avoit annulé ce pacte , et avoit dégagé la ville de ses premiers liens. Les deux partis exigèrent l'un de l'autre l'acquiescement des frais de la guerre , et Zurich demanda qu'on lui rendît les seigneuries et titres enlevés dans les châteaux ; qu'on déliât leurs sujets du serment prêté à Schwitz. Les deux juges , arbitres de Schwitz , prononcèrent que la ville de Zurich seroit tenue de se soumettre au traité d'union ; ceux de Zurich , que Schwitz devoit satisfaire avant tout aux prétentions de leur ville.

Les quatre arbitres étoient juges et parties , et leurs opinions personnelles étant connues dans leurs cantons respectifs , ils n'osèrent hasarder un jugement qui n'y fût pas conforme : après avoir été

assemblés durant quatre-vingts jours, ils ne purent s'arranger; les magistrats les plus sages n'en furent pas moins d'avis que la ville de Zurich devoit reprendre le lien fédéral; dans cet état de choses il fallut aussi recourir à un surarbitre; le choix tomba sur P. d'Argun, bourgmestre d'Augsbourg; qui, en acceptant cette fonction épineuse, sur les sollicitations de l'électeur palatin, de nombre de princes et de villes, sacrifia courageusement ses rapports avec l'empereur Frédéric et la noblesse de la Souabe, il se rendit à Lindau; après avoir examiné les titres, entendu dans nombre de séances les deux parties, et cherché tous les moyens de les réconcilier, voyant qu'il ne pouvoit y réussir, il prononça solennellement en faveur du jugement porté par les arbitres de Schwitz, que Zurich étoit obligé d'observer le pacte d'union.

Lorsqu'on apprit dans cette ville le prononcé du bourgmestre d'Augsbourg, la multitude exhala son mécontentement par des rumeurs, et le magistrat consterné craignoit de voir recommencer la guerre. D'Argun pour la prévenir, convoqua une diète à Bade, de cinq villes amies ou alliées; leurs députés représentèrent à ceux des cantons et à ceux de Zurich que le tribunal devoit se réunir au couvent d'Einsiedlen, comme le lieu indiqué par l'article du traité, qu'ensuite il choisiroit un surarbitre dans l'étranger, ce qui étoit contraire à un autre article du traité; il fallut tout l'ascendant de P. d'Argun pour engager les cantons à y déroger dans cette

circonstance. Les mêmes juges arbitres, qui avoient été assemblés à Kaysersthal, se rendirent à Einsiedlen; Schwitz soutint devant eux que par le pacte d'union, les confédérés avoient pris l'engagement de se réunir pour leur défense contre les ennemis de l'un ou de l'autre canton; que l'Autriche leur avoit long-temps fait la guerre, et la recommenceroit dès que le temps de la trêve seroit expiré. Zurich répondit que l'empire et l'empereur avoient été réservés dans le traité d'union, que plusieurs autres cantons avoient conclu pour quelques années des alliances avec l'Autriche, que même Schwitz l'avoit recherchée. Schwitz ne voulut point en convenir, et observa que la réserve mentionnée ne regardoit que les chefs de l'empire; qu'il étoit contraire à l'esprit et à la lettre du traité de s'allier avec l'ennemi de la Suisse. Zurich répliqua que l'Autriche possédant dans plusieurs cantons des droits importants, ne pouvoit être considérée en ennemi; que son alliance particulière avec Zurich auroit pu devenir la base d'une alliance générale avec la confédération, qui ramèneroit l'ordre et la paix si les passions et les préventions n'y mettoient plus obstacle. Comment Zurich, disoient les députés de Schwitz, peut-elle, en se souvenant des journées de Sempach et de Morgarten, soutenir que l'union perpétuelle n'ait pas eu pour objet principal de se garantir contre la maison d'Autriche? Comment donc envisager une alliance avec elle comme la base d'un traité perpétuel, lorsque c'est des liens

de ce traité que Zurich veut absolument se dégager ? De part et d'autre on s'attribua le commencement des hostilités, et l'on insista également sur les dédommagements : rien ne fut terminé. On exigea de Zurich la communication des pièces originales relatives à ses liaisons avec l'Autriche, elle les refusa ; et les cantons regrettèrent d'avoir consenti à prendre pour surarbitre un étranger ; pendant six mois on avoit sollicité le gouvernement de Zurich pour en obtenir qu'il renoncât à ses liaisons avec l'Autriche ; mais pouvoit-il les rompre sans exposer l'honneur et les intérêts du canton ? Les arbitres retournèrent à Einsiedlen pour décider encore une fois cette grande cause, mais leur jugement étant en tout conforme aux précédents, il fallut se réunir pour nommer un surarbitre ; le choix tomba sur Jean Hundbifs, bourgmestre de Ravensburg ; mais cette ville et les autres villes impériales de la Souabe, craignant les suites d'une pareille intervention, on l'obligea de refuser. Des députés de Berne et de Soleure se réunirent alors avec les arbitres ; ils pressèrent les députés de Zurich de sacrifier l'alliance avec l'Autriche au grand intérêt de la patrie, et insistèrent auprès des arbitres des cantons, sur la restitution des conquêtes sans dédommagement pour les frais de la guerre : les esprits se rapprochèrent ; mais Zurich pouvoit-elle renoncer à une alliance qu'elle avoit achetée par tant de trésors et de sang ? Les événements vinrent favoriser la réunion ; l'Autriche, sur les autres

objets , s'étoit arrangée avec les cantons ; il ne restoit plus à régler que celui de l'alliance avec Zurich : le jeune électeur palatin venoit de mourir , ce fut un motif de plus pour terminer promptement l'ouvrage de la paix. Les arbitres se réunirent à Cappel , pour nommer un surarbitre , ou pour choisir la ville étrangère à qui seroit confié le soin d'en faire la nomination. On convint de la restitution des conquêtes , d'une amnistie , du renouvellement de l'acte d'union , et on confirma le traité de paix. Pour ne point réveiller les soupçons de l'empereur , on ne choisit aucun arbitre , mais on remit la nomination au conseil de la ville d'Uberlingen , à qui on présenta plusieurs hommes distingués , en lui laissant ignorer qui en avoit fait la présentation ; il nomma Jean de Bubenberg avoyer de Berne ; le sénat consentit qu'il acceptât cette fonction honorable ; il en étoit digne par ses grands talents et l'élévation de son patriotisme. J. de Bubenberg examina les titres , pesa les raisons , se rendit à Einsiedlen , et prêta le serment ; et après avoir entendu les deux parties , ratifia le jugement de J. Reding et de P. Golschmid , que l'alliance de Zurich avec l'Autriche devoit être annulée comme contraire au pacte d'union.

Le conseil de la ville d'Ulm fut chargé de juger les griefs de l'Autriche , de la noblesse et des sept cantons ; on reprocha aux Suisses d'avoir rompu la trêve de cinquante ans. Berne , en envahissant l'Argovie et en s'emparant de plusieurs châteaux ; Ap-

penzell , en faisant des incursions dans le Rhinthal ; Schwitz et Glaris , par les leurs dans le Gaster.

Le comte de Thierstein forma des plaintes sur la prise et la démolition de deux châteaux. Le comte de Sargans , sur ce que Schwitz et Glaris avoient occupé son pays , parce qu'il avoit défendu à ses sujets de prendre part à la guerre contre l'Autriche ; sur ce qu'ils avoient brûlé sa ville , et reçu comme bourgeois de leurs cantons des serfs de ses domaines. Wolfard de Brandis porta des plaintes contre Appenzell pour lui avoir fait une guerre injuste ; et contre les deux cantons , pour n'avoir point voulu reconnoître ses droits sur Sargans. De Grunenberg , d'autres seigneurs et la ville de Laufenbourg firent aussi différentes réclamations. La ville de Rapperschwyl se plaignit de tous les maux qu'avoit attirés sur elle sa fidélité pour son prince.

Les Suisses répondirent , à ces griefs , que l'Autriche et la noblesse avoient violé la paix publique , en arrêtant et pillant plusieurs de leurs sujets et bourgeois sur les grandes routes ; que leurs plaintes n'avoient jamais obtenu ni justice , ni satisfaction ; qu'on n'avoit observé ni les traités de paix , ni la neutralité promise ; que les Suisses n'avoient fait la guerre que pour leur propre et légitime défense.

L'affoiblissement des deux partis avoit suspendu la guerre , mais on fut inquiet sur la durée de la paix. L'Autriche et la ville de Bâle comparurent devant le tribunal prescrit , et devant le surarbitre l'é-

vêque de Bâle. Les plaintes de l'Autriche étoient que l'avarice et l'orgueil des marchands de Bâle les avoient entraînés, en se rendant à la foire de Francfort, à frauder les droits et péages du duc; que le magistrat avoit arrêté le cours de la justice, donné trop d'étendue à ses juridictions, imposé des droits d'entrée au temps du concile, pour priver les voisins des avantages de leur marché. Qu'à l'arrivée des Armagnacs on avoit reçu nombre de familles aisées dans la ville, et qu'ensuite on les avoit chassées et dépouillées de leurs biens; que les Bâlois avoient approvisionné les Armagnacs, et acheté d'eux les produits de leur rapine; que Bâle avoit secouru les Suisses, mis à la question un homme innocent d'Altkirch, gagé des incendiaires, et pillé les églises: on leur fit encore d'autres reproches non moins graves. Le docteur de Beinheim, de Bâle, y répondit par écrit, en réfutant toutes les accusations alléguées: il observa que Bâle, ayant pour unique ressource le commerce, devoit naturellement être attachée à la paix, que dans tous les temps elle l'avoit observée; que par amitié pour la noblesse elle lui avoit avancé sans intérêt une somme considérable, que ce service n'avoit été récompensé que par des actes de violence, qui avoient forcé la ville de s'allier avec plusieurs autres cités. Que la noblesse, après avoir fait la paix, avoit renouvelé ses actes hostiles; qu'aussi long-temps que dureroient les haines et les animosités qui avoient appelé les Armagnacs, il seroit impossible de parvenir à une

conciliation durable. Cette intervention se vit interrompue par un nouvel incident.

La ville de Rhinfeld, très dévouée aux Suisses, avoit été pendant la négociation sous la garde de Bâle, et chaque canton y avoit envoyé un officier; l'Autriche ayant abandonné le fort à G. de Grunenberg, il ne put d'abord en prendre possession, cela l'impatienta; de concert avec J. de Rechberg et Thomas de Falkenstein, il fit le projet de s'emparer de cette ville. Cent vingt hommes, en habits de pèlerins, y arrivèrent sur le Rhin; entrés dans la ville ils ouvrirent les portes à six cents cavaliers qui s'étoient tenus cachés. Les habitants se présentant dans les rues, sans armes, furent massacrés; on emprisonna le magistrat; après s'être partagé le butin, on livra la ville aux flammes; les femmes et les enfants qui purent se sauver, trouvèrent un asile dans la ville de Bâle. Les Bâlois vengèrent cette atrocité en brûlant le château de Grunenberg et celui du baron d'Eptingen; de Rechberg, dans une affaire, fut battu et Falkenstein blessé.

L'évêque de Bâle et le margrave Jacob de Bade s'interposèrent de nouveau, et la paix fut conclue aux conditions suivantes. L'Autriche fut obligée d'abolir les péages nouvellement établis, d'exempter de toute espèce d'impôt les dîmes et les rentes des Bâlois; le droit de retrait fut aboli; les droits de chasse et de pêche fixés d'après les anciens titres: on convint qu'à l'avenir les procès seroient jugés d'après les formes et les loix établies dans chaque

pays. On renonça, de part et d'autre, à tous dédommements. L'Autriche garantit à Bâle la sûreté des grandes routes et des rivières ; elle promit d'acheter le Sundgau , et la ville s'engagea d'avancer la somme de 26,000 florins. Rhinfeld dut rentrer sous la domination de l'Autriche, renoncer à ses liaisons avec l'empire et les cantons ; les habitants retournèrent dans leur ville incendiée, et l'ancienne constitution y fut rétablie.

La paix générale entre l'Autriche et les cantons fut conclue aux conditions suivantes :

Les héritiers du défunt comte garderont le comté de Toggenbourg, en conservant le lien de combourgeoisie avec Schwitz et Glaris. Les pays d'Uznach et de Gaster, hypothéqués à ces deux cantons, seront gouvernés par leurs baillis ; Berne gardera l'Argovie ; le comté de Bade et les bailliages libres resteront aux huit cantons (1) comme pays d'empire ; les villes de Bade, Mellingen, Bremgarten, sous leur protection, sont réputées villes impériales.

Le duc Sigismond rendit contre la somme qu'il devoit à la ville de Zurich, le comté de Kybourg, que sa maison lui avoit hypothéqué quatre fois. Le duc prévint les difficultés de garder cette possession. La bonne harmonie se trouvoit si bien rétablie entre les Suisses, que les cantons intercédèrent en faveur de la ville de Zurich pour que la forte somme

(1) Le canton d'Uri fut admis à la corégence.

qu'elle avoit avancée au margrave pendant la guerre lui fût restituée.

On se souviendra sans doute des quarante jeunes et braves Zuricois qui pendant le siège de Zurich s'étoient signalés par les exploits les plus hardis ; ils ne furent point compris dans le traité , ils avoient déclaré au sénat de Zurich , « qu'ils ne vou-
« loient point être un obstacle à la paix , qu'il leur
« suffisoit d'être honorés de sa bienveillance et de
« l'estime de leurs concitoyens , qu'on pouvoit leur
« laisser le soin de se faire justice. » Ils passèrent le Rhin pour aller s'établir dans le château de Hohenkræyen. Leurs démarches auprès des diètes helvétiques furent sans succès. Le landamann Fries, d'Uri, observa qu'il ne faudroit point s'étonner si ces jeunes gens, par désespoir, se portoient à quelques hostilités, ou tâchoient d'enlever quelque magistrat distingué : ce propos fut rapporté à Hohenkræyen ; ce même landamann, peu de temps après, s'étant embarqué sur le lac pour se rendre à Zurich, se vit entouré de bateaux armés ; on le fit prisonnier. C'étoient ces jeunes gens qui avoient hasardé ce coup de main. « Eh bien ! mes amis vous avez
« suivi mon conseil ; mais je ne pensois pas que
« vous en profiteriez à mes dépens. » Le landamann, avec tous les égards dus à son honnêteté et à sa franchise, fut conduit à Hohenkræyen ; il écrivit aux cantons qu'il n'obtiendrait la liberté qu'en accordant la paix à cette vaillante jeunesse, et en leur payant 300 florins pour sa rançon : on y consen-

tit. Itel Reding fut chargé de leur remettre cette somme : « Elle est bien forte, leur dit-il, pour être répartie parmi si peu de gens. » — « Reprenez votre argent, nous sommes satisfaits de la promesse qui nous a été faite. » — « Non, non, dit Reding, cet argent vous est dû, braves confédérés ! comptez sur nous et sur notre amitié. »

En se rappelant l'histoire de cette guerre civile, on voit que la destinée des états et une longue série d'événements dépendent souvent d'une cause presque imperceptible ; c'est au caractère foible et inconstant du dernier comte de Toggenbourg que l'on doit attribuer l'embarras et les irrésolutions qui l'empêchèrent de nommer un successeur par un testament légal ; et à cette seule circonstance la guerre civile et tous les événements auxquels elle donna lieu jusqu'au combat de Saint-Jacques, qui paroît avoir été la cause principale des liaisons de la France avec la Suisse, de la chute de la maison de Bourgogne et de l'agrandissement de Louis XI, qui en recueillit la plus riche dépouille. Il ne seroit pas difficile de suivre cette chaîne jusqu'aux temps les plus rapprochés de ces jours. La puissance de la destinée se joue de la prudence des hommes, et fait servir à ses desseins les incidents même qui sembloient devoir arrêter la marche imposante des événements, soumis à ses immuables décrets.

CHAPITRE V.

GUERRE DE BOURGOGNE.

Louis xi régnoit en France, Charles le Hardi en Bourgogne ; ces deux princes étoient rivaux de puissance et d'ambition. C'est par une dissimulation profonde, par de l'astuce et des menées secrètes que Louis xi croyoit parvenir le plus sûrement au but de sa politique. Charles, dominé par une imagination impétueuse et des passions violentes, se laissoit entraîner aux projets extravagants d'une valeur romanesque. Les caractères et les rivalités de ces deux souverains amenèrent des événements qui furent glorieux aux Suisses, élevèrent la puissance de Louis xi, et firent le malheur de Charles le Hardi, et la ruine de sa maison.

L'Alsace et les pays attenants avoient été hypothéqués par l'Autriche au duc Charles, qui en confia l'administration à P. de Hagenbach, homme immoral, dur et orgueilleux. Ce nouveau gouverneur saisit toutes les occasions d'offenser les Suisses ; il fit planter le drapeau de la Bourgogne sur le château de Schenkenberg, fief de l'empire, situé dans l'Argovie. B. de Howdorf, créature du gouverneur, ayant fait arrêter près de Brisach des marchands suisses avec leurs effets, les fit conduire à

Schutteren, petite ville fortifiée. Pour les délivrer, Strasbourg envoya un corps armé qui s'empara de la ville et remit les prisonniers en liberté.

Louis XI, apprenant combien ces actes de violence avoient indigné les Suisses, crut pouvoir profiter de leur ressentiment et rechercha leur alliance. De part et d'autre, on prit l'engagement de ne point secourir le duc de Bourgogne, s'il faisoit la guerre à la France ou à la Suisse. Le duc Charles, voulant regagner l'amitié des cantons, leur envoya l'abbé de Maisonneuve pour les assurer de sa bienveillance et du desir qu'il avoit de s'allier avec eux : il promit de leur faire obtenir satisfaction de l'Autriche pour les violences commises par B. de Howdorf, vassal de cette maison. Haggenbach se conduisit dès-lors envers les Suisses avec plus de ménagement. L'empereur satisfit les cantons pour l'affaire de Howdorf, et en même temps il leur témoigna l'envie de renouveler avec eux ses anciens rapports. Louis XI et les pays hypothéqués par l'Autriche ; très opprimés par le duc Charles, favorisoient cette alliance, et desiroient qu'elle fût promptement conclue ; le roi promit à Sigismond la somme du rachat et des subsides, si ses relations avec les Suisses le mettoient en état de conserver ces provinces. L'empereur s'étant rendu à Bâle au mois de septembre 1473, les cantons lui firent part des conditions de l'alliance proposée : sans rien conclure avec eux, il eut soin d'entretenir leurs espérances ; mais d'autres projets l'occupent plus sé-

rieusement. Une entrevue avec le duc Charles lui donna l'espérance d'obtenir en mariage pour son fils Maximilien la princesse Marie , unique héritière de la maison de Bourgogne. Cette entrevue se fit à Trèves, où le duc Charles arriva avec un cortège somptueux. L'empereur flatta l'orgueil de ce prince en lui promettant de rétablir en sa faveur le royaume d'Arles et de le créer vicaire général de l'empire.

Ces deux princes étoient également méfiants, chacun craignoit d'être trompé par l'autre en tenant sa promesse. L'empereur quitta la ville peu de jours avant celui qui avoit été fixé pour le couronnement du nouveau roi , sous prétexte que des devoirs pressants l'appeloient à Cologne.

Le duc Charles se rendit en Alsace avec cinq mille chevaux , quinze cents lansquenets et nombre de chariots. Cette armée fut fort à charge au pays. Le sénat de Berne députa au duc N. de Scharnathal et P. de Waberen ; à l'audience qu'ils obtinrent, ils ne se soumirent qu'avec beaucoup de peine à l'étiquette établie de le haranguer un genou en terre. Dans leurs discours au nom de la confédération, ils rappelèrent au duc l'amitié dont son père Philippe l'avoit honorée ; et en même temps ils firent des plaintes sur les nouvelles violences de Howdorf, sur les exactions de Hagggenbach, qui retenoit à la ville de Mulhausen, leur alliée, les rentes qui lui appartenoient en Alsace ; sur les menaces et les propos insultants de ce gou-

verneur, dont la nation avoit été sensiblement offensée. Mais Charles reçut froidement et ces hommages et ces plaintes. Influencé par les ennemis des Suisses, il congédia les députés avec hauteur, sans les satisfaire sur aucune de leurs remontrances.

Le sénat de Berne dirigeoit la négociation des cantons avec Louis XI. Nicolas de Diesbach avoit été envoyé à la cour du roi : on conclut un traité qui avoit pour motif principal la défiance et le mécontentement qu'avoit inspirés le duc Charles ; on convint des subsides et de la solde des troupes que le roi prendroit à son service.

P. de Haggenbach opprima l'Alsace avec une force armée, leva des contributions énormes, défendit la sortie des denrées, déshonora plusieurs femmes, et viola les privilèges de la noblesse et des villes.

La ville de Tann ayant voulu faire valoir ses droits, il en désarma les habitants et en fit emprisonner un grand nombre ; trente bourgeois furent condamnés à mort : on ne tarda point d'exécuter cette sentence atroce ; trois des condamnés ayant subi cette peine, le quatrième se présentant déjà sur l'échafaud, les cris et les larmes de sa femme excitèrent l'indignation du peuple : il se souleva et délivra les prisonniers. P. de Haggenbach fut obligé de céder, mais ensuite il confisqua leurs biens.

Le peuple et la noblesse de l'Alsace représentèrent à l'archiduc, leur souverain, tout ce qu'ils souffroient sous la domination du prince auquel

leur pays avoit été hypothéqué. L'archiduc consentit que sous ses auspices les évêques et les villes de Strasbourg et de Bâle, les villes de Colmar et de Schelestat, le margrave Charles fissent une alliance défensive avec les cantons Suisses et leur alliée de Mulhausen. Le duc Charles apprit à Dôle cette alliance, et la bonne intelligence qui subsistoit entre les Suisses et l'Autriche; mais occupé du projet d'humilier, de concert avec l'Angleterre, Louis XI, il trouva important de ne point s'aliéner les Suisses; il chargea le comte de Romont de s'informer si cette alliance avoit eu lieu, et de leur représenter le danger auquel ils s'exposeroient en donnant leur confiance à Louis XI. Le comte envoya dans les cantons Henri de Colombier et Jean Alard; ils étoient chargés d'assurer les cantons de l'amitié du duc de Bourgogne, que ce prince regardoit comme un héritage que lui avoient laissé ses ancêtres; qu'il subsistoit depuis très long-temps un lien sacré entre sa maison, la Savoie et la Suisse, qu'on cherchoit à dissoudre aujourd'hui par des insinuations perfides; que l'on avoit conçu de la méfiance contre lui, de ce qu'il avoit occupé l'Alsace et le pays de Pfirt par droit d'hypothèque; mais que ces provinces sans lui seroient tombées entre des mains dangereuses pour la Suisse: on ne convint pas d'avoir défendu la sortie des denrées, ou imposé des péages onéreux. Si Haggenschach, ajoutoit-on, est coupable de quelques irrégularités, le duc fera droit aux plaintes. En attendant on ne doit point

oublier le service que ce prince a rendu en rétablissant la bonne intelligence entre la maison d'Autriche et la Confédération. Les envoyés se rendirent d'abord à Fribourg ; on s'y souvenoit de la bienveillance de Philippe le Bon , et le magistrat les accueillit avec empressement.

Le conseil du Deux-cents à Berne leur accorda une audience solennelle , et les envoyés employèrent toute leur éloquence pour gagner les esprits ; l'avoyer Nicolas de Diesbach étoit à la tête du parti françois , et l'avoyer Adrien de Bubenbergh étoit très attaché à la maison de Bourgogne. Le conseil du Deux-cents , sur l'avis des sénateurs les plus sages , arrêta , que par une députation respectable on assureroit les ambassadeurs du desir qu'avoit l'état d'entretenir la bonne intelligence avec le duc de Bourgogne comme avec le roi de France ; mais qu'on prioit le duc de défendre à Haggenschbach ses vexations et ses propos offensants. Lucerne se déclara dans le même sens ; les habitants d'Underwald furent étonnés de voir des ambassadeurs à leur assemblée et que le puissant duc de Bourgogne voulût s'occuper d'eux , qui n'étoient que de simples pasteurs , étrangers aux arts de la politique ; tout ce qu'ils demandoient étoit la vente de leurs bestiaux et des produits de leur pays. Uri fit une déclaration pareille ; Schwitz promit de proposer aux cantons la convocation d'une diète , et d'écrire à Glaris ; Zug , Zurich et Soleure , renouvelèrent leurs assurances d'amitié , mais se plaignirent des

vexations de Haggenschach , et insistèrent sur le redressement des griefs. Louis XI tâcha de persuader à l'archiduc Sigismond que l'intérêt politique de sa maison lui commandoit de renoncer à ses vieilles haines contre la Suisse , et de se lier avec elle par un traité. Il envoya dans les cantons Just de Sillinen , originaire de Schwitz , administrateur de Grenoble et prévôt de Baromunster , dans le canton de Lucerne. Cet habile négociateur réussit à faire revenir les Suisses de leur méfiance et de leur animosité contre la maison de Habsbourg ; il prit à tâche de montrer à l'archiduc l'impossibilité de regagner les pays perdus , et qu'une nouvelle guerre lui attireroit de nouvelles pertes ; qu'étant Suisse , il connoissoit sa nation ; qu'il ne lui seroit pas possible de gagner son amitié que par une réconciliation franche et sincère. Les villes impériales et celles de l'Alsace appuyèrent auprès de l'archiduc ces intentions conciliatrices : on convint de se rendre à Constance ; le roi y envoya Just de Sillinen et le comte d'Eberstein. L'archiduc y arriva en personne. C'est dans cette ville qu'on négocia et conclut le traité connu sous le nom de l'Union héréditaire, sous la garantie de la France, le 1 avril 1474. Les deux contractants le sanctionnèrent par un serment solennel. Ce traité porte en substance : « Que toutes « inimitiés et haines cesseront dès ce jour ; que cha- « cune des parties gardera les pays qu'elle possède « depuis la dernière guerre ; que les titres des pays « rendus à l'archiduc lui seront restitués ; que la

« souveraineté des pays hypothéqués lui restera ;
« qu'on n'accordera aucun secours aux ennemis.
« Que les Suisses jouiront dans les états de l'archi-
« duc de la liberté du commerce, sans payer d'autres
« droits que ceux qui étoient imposés à ses propres
« sujets ; que les domiciliés seront seuls reconnus
« pour être bourgeois ou sujets ; que les Suisses
« pourront mettre garnison dans les villes fores-
« tières (1) toutes les fois que les limites de leurs
« pays se trouveront menacées ; que les évêques et
« les villes de Constance et de Strasbourg seront juges
« suprêmes des contestations qui pourront s'élever
« entre l'Autriche et les cantons. » Ce dernier article
rassura entièrement les Suisses sur la tranquille
possession de leurs conquêtes. Pour le rachat de
l'Alsace, la somme fut déposée à Bâle, et le duc
Charles fut sollicité de la retirer.

De Constance, l'archiduc Sigismond, le margrave
Charles, avec nombre de seigneurs, se rendirent à
Zurich ; on leur donna des fêtes, et sur le lac des
réjouissances ; ils allèrent à Notre-Dame des Her-
mites pour y célébrer les fêtes de Pâques. En passant
sur le mont d'Etzel, les pasteurs des Alpes de plu-
sieurs cantons voisins, se présentèrent à l'archiduc
et aux seigneurs avec la confiance que ce peuple
éprouvant pour lui-même accorde encore volontiers
aux autres ; en apprenant la nouvelle du traité
d'union, ils exprimèrent leur joie avec cette naïveté

(1) Lauffenbourg, Seckingen, Waldshutt et Rheinfeld.

touchante qui caractérise si bien la candeur de leurs sentiments ; peu de temps après au combat d'Ericour, ils se distinguèrent par une valeur excitée par la plus noble émulation. P. de Haggenbach ayant appris le contenu du traité de Constance, et sachant que son maître ne retireroit point la somme de rachat pour l'Alsace, se mit avec huit cents hommes en possession de la forteresse de Brisach ; força les habitants de travailler à une tête de pont le jour de Pâques, leur défendit de porter l'épée, emprisonna plusieurs contrevenants, refusa avec dureté de les faire élargir ; les habitants irrités prirent les armes, la garnison s'enfuit de la ville, on saisit sa personne, il fut emprisonné et mis aux fers. L'archiduc instruisit les Suisses de cet événement, et les pressa d'agir de concert avec lui ; il envoya Hermann d'Epzingen avec huit cents cavaliers pour occuper l'Alsace, et pour exiger des habitants le serment de fidélité, il fut prêté avec cet empressement qui constate l'amour du peuple.

Le duc Charles ne voulut point retirer la somme déposée à Bâle, prétextant qu'on ne l'en avoit point prévenu formellement, et que l'archiduc l'avoit chargé de défendre ce pays sans qu'il l'eût recherché ; que si l'archiduc essayoit de le reprendre, la Bourgogne deviendrait plus redoutable pour lui que les Suisses.

L'archiduc sollicita les villes de Berne, de Bâle, de Soleure et de Lucerne, celles du Sundgau, du Brisgau et de l'Alsace supérieure, de choisir les

juges du procès intenté à Haggenbach ; ce criminel qui pendant trente jours fut agité par les reproches de sa conscience et les angoisses de la mort, comparut devant ce tribunal le 9 mai : ce tribunal composé de vingt-six juges et de nombre d'assesseurs, fut présidé par Thomas Schuz, avoyer d'Ensisheim : H. d'Eptingen fut présent en qualité de grand bailli. Un grand nombre de peuple de la province s'étoit rendu sur la place pour attendre le jugement. Haggenbach fut accusé d'avoir transgressé les loix divines et humaines ; d'avoir rompu la convention faite avec l'archiduc ; d'avoir immolé à Tann des innocents, privé la ville de Brisach de ses magistrats ; commis nombre de vexations , permis à ses troupes les plus grands excès , violé de jeunes filles et les vierges des couvents.

L'accusé répondit qu'il ne reconnoissoit pour juge que le duc ; qu'il n'avoit pu s'arroger de juger les droits de son maître , qu'il avoit dû obéir à ses ordres , que le pays lui avoit prêté serment sans la moindre restriction , qu'il n'auroit pu renvoyer des troupes qui étoient au service de son prince ; qu'à la vérité il avoit levé des impôts , mais que leur produit avoit été employé pour les besoins publics ; qu'il avoit récompensé les bons et puni les méchants , qu'aucune autorité légale ne pourroit l'en rendre responsable. Que le moment étoit trop solennel pour se justifier sur les dernières accusations , que tous les hommes présents , savoient assez quel étoit l'empire de nos sens , que lui n'avoit jamais employé ,

ni d'autres violences ni d'autres charmes, que le pouvoir de l'or et celui de la nature.

La séance du tribunal dura jusqu'à sept heures du soir, il fut condamné à la peine de mort; à la clarté des flambeaux, on le conduisit au lieu du supplice; avec sollemnité on le déclara déchu de sa noblesse et de son rang. Huit exécuteurs se présentèrent pour livrer à la mort le tyran de leur pays. Sur l'échafaud il adressa aux spectateurs ces paroles remarquables : « J'ai souvent exposé ma vie dans les combats, je vois la mort sans effroi, le duc mon seigneur la vengera, j'en suis affligé pour le sang qui sera versé; ayant été votre gouverneur pendant près de quatre ans, pardonnez le mal que je vous ai fait, j'étois homme; priez pour moi. » Il légua ses chaînes d'or et ses superbes chevaux à l'église de Brisach, il se présenta avec courage au glaive et reçut le coup mortel.

Le duc de Bourgogne apprit dans les Pays-Bas la mort de son favori et la réconciliation des cantons avec la maison d'Autriche, le succès des intrigues de Louis XI : il jura dans sa colère d'en tirer vengeance; mais revenu à lui, il écrivit aux cantons de Zurich, de Berne et de Lucerne une lettre, dans laquelle il les exhortoit, « à ne point sacrifier leur ancien ami à un nouvel ami, sur lequel ils ne devoient guère compter; de se souvenir des victimes immolées à Saint-Jacques, de la protection qu'il avoit accordée à leur commerce; combien, disoit-il à la fin de la lettre, ne me seroit-il pas pénible de

« traiter les Suisses en ennemis , estimant la valeur
« plus que toutes les autres vertus , et mettant la leur
« au-dessus de celle des autres nations. »

Le duc Charles combina ses vastes projets d'après les événements ; Rupert , électeur de Cologne , avoit été déposé , du consentement de l'empereur , par son chapitre ; le duc voulut l'y rétablir , et après y avoir réussi , détrôner l'empereur.

Les passions entraînèrent le duc Charles aux actions les plus violentes ; par ses ordres Henri de Wirtemberg , fils de Henri , comte de Montbelliard allié des Suisses , fut enlevé dans le pays de Luxembourg. Montbelliard étoit une place importante pour les desseins du duc ; Bâle y avoit déjà jeté quelques secours , et ceux de Berne y étoit attendus. Olivier de la Marche , bailli d'Amont , se présenta devant cette ville avec le jeune prince qu'il tenoit dans les fers , il somma le commandant de se rendre , menaçant en cas de refus de faire décapiter ce noble prisonnier ; tout fut préparé , l'exécuteur étoit présent , le jeune prince à genoux sur un tapis de velours noir , dans l'attente de recevoir le coup fatal ; mais le commandant Henri de Stein déclara , qu'on pouvoit assassiner le comte Henri qu'on tenoit prisonnier et enchaîné , au mépris de toutes les loix de la justice et de l'honneur , que sa mort seroit infailliblement vengée , mais que son serment et son devoir lui défendoient de rendre la place.

Le canton de Schwitz eut de graves démêlés avec le duc Galeazzo Maria de Milan ; encouragé par le

pape Sixte iv, il étoit prêt à prendre les armes, et avoit déjà sommé les confédérés de se joindre à lui ; mais Berne et les autres cantons persuadés que dans la situation actuelle de la Suisse, cette guerre seroit très impolitique, firent assembler la diète, et l'on réussit à calmer Schwitz, et à faire observer la capitulation par le duc de Milan.

Iolande, duchesse de Savoie, sœur de Louis xi, étoit liée d'amitié avec le duc de Bourgogne; Amédée son époux, prince foible et dévot, lui avoit abandonné les rênes du gouvernement ; ses beaux-frères par leurs cabales étoient parvenus à l'éloigner ; le roi son frère, le duc Charles et le duc de Milan s'intéressèrent à son sort, de même que les cantons de Berne et de Fribourg, dont les députés ramenèrent la princesse auprès de son époux, et furent chargés de faire une convention, qui lui rendit toute l'autorité dont elle avoit joui.

Après la mort d'Amédée, qui ne laissa qu'un fils âgé de sept ans, elle gouverna en qualité de régente les états de Savoie, mais elle s'étoit engagée de consulter pour les affaires importantes, son beau-frère l'évêque de Genève. Les mésintelligences entre les Suisses et le duc Charles s'augmentoient de jour en jour ; Berne s'adressa à la duchesse de Savoie pour lui rappeler leur ancienne amitié raffermie par des services mutuels ; elle offrit sa médiation et en même temps elle avoua que des rapports de famille, lui imposaient le devoir d'observer la neutralité.

Rodolphe, comte de Neuchâtel, devoit au sénat

de Berne la possession de son comté, et au duc Charles d'avoir été protégé contre un compétiteur dangereux; la crainte d'offenser l'un ou l'autre, l'engagea de rester lui-même attaché à Berne, mais de mettre son fils Philippe au service du duc.

René, duc de Lorraine, avoit été sollicité en même temps par le roi de France, l'empereur, les Suisses et le duc Charles, à se déclarer sur le parti qu'il vouloit embrasser; mais les menaces du duc Charles le forcèrent d'accorder à ses troupes le passage par son pays, et de lui abandonner plusieurs places fortes. Louis XI représenta à René le danger auquel il s'exposeroit en remettant son sort au duc Charles, prince aussi injuste qu'ambitieux; que la position de son pays et sa propre existence, l'obligeoient de placer toute sa confiance dans un monarque, que sa jeunesse, la renommée de ses aïeux et le sort funeste dont il étoit menacé, avoient profondément touché.

René, convaincu que le traité avec Charles compromettoit son honneur et sa sûreté, d'après le vœu de son peuple, celui de sa mère et de l'avis de son conseil, abandonna le parti de Charles, se déclara en faveur du roi de France et des Suisses.

Louis XI, prévoyant que l'orageuse ambition de Charles alloit éclater, tâcha de s'assurer des cantons, il leur envoya des ambassadeurs; la lettre qu'il leur écrivit étoit du ton le plus affectueux; il y traite les sénateurs de Berne d'alliés, de hauts et puissants seigneurs, de très chers amis de nous :

il propose aux cantons d'être *amis d'amis, et ennemis d'ennemis*.

Alors arriva en Suisse la nouvelle qu'Etienne de Haggbach, frère de celui qui avoit été décapité, étoit entré dans le Sundgau avec six mille cavaliers et huit mille fantassins ; que pour assouvir sa vengeance il mettoit tout à feu et à sang ; que la rage de ses soldats se faisoit un jeu cruel d'écraser de foibles nourrissons en les jetant l'un contre l'autre, et de suspendre aux arbres des enfants de quatre à six ans. Ces scènes d'horreur indignèrent les Suisses ; leur diète étoit assemblée à Lucerne ; les ambassadeurs du roi de France y déclarèrent que c'étoit avec beaucoup de regret que leur maître voyoit la paix troublée par l'ambitieux duc de Bourgogne, mais que l'intérêt des deux nations demandoit de s'opposer avec toutes leurs forces à l'ennemi commun ; que le roi leur offroit son armée, ses trésors et ses bons conseils, et qu'il n'exigeroit qu'un corps auxiliaire, si la Suisse n'étoit pas en guerre. Ces belles promesses, jointes à de beaux présents, éblouirent les députés, ils chargèrent le sénat de Berne de négocier avec les ambassadeurs du roi, se confiant aux talents de l'avoyer N. de Diesbach ; mais à Berne, dans le Deux-cents, deux opinions opposées furent soutenues avec chaleur : « Com-
« ment, dirent les uns, nous avons jusqu'ici, grace
« à notre vie simple et frugale, bravé la séduction
« de l'or, ah ! voudrions-nous à présent nous avilir
« en vendant notre indépendance ; ce seroit nous

« couvrir de déshonneur que de servir un prince
« absolu, l'oppresseur du peuple et des grands, et
« nous qui sommes des hommes libres d'être em-
« ployés par lui comme de vils instruments, pour
« imposer un joug honteux à une nation amie !
« Nous devons nos conquêtes à notre courage, et
« non à l'or étranger. Conservons notre frugalité et
« notre pauvreté, et l'état sera par nous heureux et
« puissant. »

Les autres soutinrent leur sentiment en disant :
« la valeur et la fidélité nous ont valu l'amitié d'un
« grand roi, il nous confie la défense de son
« royaume, qui sera toujours notre plus sûr rem-
« part; nos bras vigoureux ne sont point des bras
« serviles, les trésors de l'étranger en sont les tri-
« butaires; sans doute que la corruption nous ren-
« droit méprisables, mais nous emploierons les sub-
« sides pour le bien de l'Etat; c'est par notre éner-
« gie que nous maintiendrons la liberté et la gloire
« de notre nation ».

Cette dernière opinion flatta les passions du grand nombre. L'avoyer N. de Diesbach et vingt-deux membres du conseil, négocièrent avec les ambassadeurs; ce comité s'engagea par serment à observer le silence. Adrien de Bubenberq quitta la ville, et se retira dans ses terres. Berne accorda, au nom de la Suisse, à la solde du roi, un corps de six mille hommes. Le roi promit aux cantons des subsides et son armée s'ils étoient attaqués.

Le canton de Fribourg ne prit point part à

cette alliance. L'empereur somma les Suisses de faire la guerre au duc de Bourgogne, et l'archiduc promit de les secourir. Le duc Charles assiégeoit la ville de Nuys avec soixante mille hommes, soixante-cinq assauts furent repoussés, et pendant les onze mois que dura le siège l'armée perdit quinze mille hommes; la fermeté du nouvel électeur Hermann, de la maison de Hesse, et le courage des habitants sauvèrent la ville; par convention elle fut remise à l'évêque de Frioul, légat du pape. Berne envoya sa déclaration de guerre au bailli de Blamont, et celle de l'archiduc fut remise par un héraut au duc Charles. Berne insistoit surtout dans son manifeste sur les cruautés commises par l'armée du duc dans les pays des alliés de la Suisse; en la recevant il faillit étouffer de colère, et ne put prononcer que ces mots : Berne ! Berne !

Les Suisses entrèrent en campagne avec trois mille Bernois, commandés par N. de Scharnathal et P. de Waberen; quinze cents Zuricois, sous les ordres de F. Keller, deux mille Bâlois, commandés par J. de Bœrenfels, les contingents des autres cantons, ceux de leurs alliés et bourgeois, avec les troupes de la basse Ligue, et la noblesse de Souabe qui servoit à cheval.

Cette armée entreprit le siège d'Ericourt dans le bailliage d'Aumont : ce siège ayant duré quelque temps, les Suisses impatientes vouloient monter à l'assaut; mais les Autrichiens les empêchèrent. Pour faire lever le siège le comte de Neuchâtel-Bourgogne

s'avança avec un corps de six mille hommes; le comte de Romont par un autre chemin, avec douze mille chevaux et huit mille fantassins, se proposa de surprendre l'armée combinée; le corps de la basse Ligue fut chargé de surveiller la place. Keller appuya l'un des flancs de son corps à un étang et l'autre à un bois : Scharnachthal posta l'armée combinée sur plusieurs points dans une vaste forêt; l'ennemi ne pouvoit connoître ni sa force, ni ses dispositions. Un corps de jeunes Bernois sortit du bois, attaqua l'aile gauche; de tous côtés les Suisses quittèrent le bois, et tombèrent sur les ennemis avec tant d'impétuosité que, saisis d'épouvante, les fantassins et même les cavaliers prirent la fuite. La cavalerie autrichienne poursuivit les ennemis, en tua un grand nombre, et leur enleva beaucoup de munitions. Peu de jours après la place se rendit, on en prit possession au nom de l'archiduc, et l'on s'empara de tout le pays d'Aumont. La rigueur de la saison, l'air empesté par les cadavres, et la disette, forcèrent les Suisses de retourner dans leur pays. L'évêque de Bâle prit le château de Franquemont, les Bernois celui de Cerlier au lac de Bienne, appartenant au seigneur de Châlons, très attaché au duc Charles.

Les députés Suisses avec ceux de la basse Ligue, assemblés à Lucerne, convinrent d'un règlement militaire, dont le contenu étoit conforme à celui qui subsistoit entre les Suisses depuis la bataille de Sempach; on y arrêta que, pour prévenir la discorde

et les ruses de l'ennemi , tout soldat sortant de son rang pour piller seroit massacré par l'arrière-garde ; que le butin fait sur l'ennemi seroit partagé en commun ; qu'on forceroit les étrangers à s'éloigner de l'armée , parce qu'ils étoient souvent ou des traîtres , ou des hommes avides de pillage.

La Trimouille , ambassadeur de France , se rendit à cette diète pour lui témoigner la satisfaction du roi sur l'alliance que les cantons venoient de conclure avec lui ; le roi les nomma dans sa lettre ses très chers amis , les traita comme la nation la plus valeureuse , la plus loyale de la chrétienté ; leur dit qu'il les avoit compris dans son alliance avec l'empereur , qu'il étoit prêt à vivre et à mourir avec eux ; mais aussi que si le duc de Bourgogne osoit l'attaquer , lui , l'empereur ou le duc de Lorraine , il comptoit avec confiance sur leur secours. Le roi promit des pensions et des subsides , mais qui ne furent point régulièrement payés.

Le vieux comte de Neuchâtel mit , sous la protection de Berne et de Fribourg , son comté , ses seigneuries en Allemagne et son grand âge. ♣

Ces deux cantons s'emparèrent du château de Sillen , qui appartenoit à P. de Beaume , seigneur très dévoué au duc Charles.

L'empereur sollicita les Suisses d'aller attaquer le duc de Bourgogne , qui faisoit le siège de Nuys , en leur promettant de joindre à leur armée celle de l'empire , mais il n'eut garde de leur offrir la sienne ; deux sentiments agitoient ce prince , d'un

côté la crainte et la défiance que lui inspiroient les Suisses ; de l'autre , le desir d'obtenir la princesse de Bourgogne en mariage pour son fils.

L'empereur promit pour solde aux Suisses les sommes que lui paieroient les états qui ne fournissoient point de contingents. Les Suisses refusèrent de s'éloigner de leur pays , ne faisant la guerre avec succès que près de leurs frontières , où ils trouvoient tout à leur disposition. Le sénat de Berne consentit , à condition que le corps de leur armée fût toujours réuni ; c'est cette réunion , disoit-il , qui fait sa force. Mais l'empereur , qui craignoit que l'esprit des Suisses ne devînt contagieux pour son armée , et qui vouloit traîner la guerre en longueur , entravoit toutes les mesures proposées ; il déclara qu'il lui falloit du temps pour ramasser l'argent promis par les états de l'empire. Les Suisses soupçonnèrent ses intentions , et lui déclarèrent que la bataille d'Ericourt avoit prouvé qu'ils vouloient sérieusement la guerre , qu'ils la continueroient pour l'intérêt commun , mais à leur manière.

L'empereur exigea , pour condition , que la Bourgogne fût conquise pour l'empire , qu'on ne fit la paix que du consentement commun. On concerta un plan de campagne. Les sujets les plus fidèles du duc Charles , et Edouard , roi d'Angleterre , le pressèrent fortement de faire la paix avec les Suisses ; mais dominé par la vengeance , il ne les écouta point ; ses drapeaux offroient l'image des punitions qu'il leur destinoit ; et c'est sur les ruines

fermant le passage de la Suisse à la Savoie et à la Bourgogne; ce seigneur, craignant le sort du commandant d'Orbe, chercha, moyennant des cordes, à se sauver avec les siens; la tentative fut découverte, les Suisses montèrent à l'assaut, et toute la garnison fut passée au fil de l'épée. Yverdun et Estavayer se rendirent. Après s'être assurés de toutes les places, les Suisses retournèrent dans leurs foyers; à Payerne les troupes se séparèrent: le contingent de Lucerne se rendit à l'invitation des Bernois, et passa par leur ville, où jusques alors on n'avoit pas encore vu leur bannière; à une lieue de la ville, l'avoyer de Scharnachthal avec nombre de sénateurs l'attendoient, ils étoient escortés par quatre cents jeunes gens armés; cette jeunesse chanta à l'approche des Lucernois des chants de victoire qu'elle entremêloit de chansons en l'honneur de l'hospitalité. L'avoyer et les autres sénateurs les entretinrent de l'ancienne fidélité, de l'union inviolable des cantons, des victoires remportées pour la cause de la liberté, et de la dernière et si glorieuse campagne; le cortège arrivant dans la ville, une joie tranquille régnoit parmi les spectateurs; les Lucernois furent accueillis avec une généreuse hospitalité, et avec les expressions touchantes de la fraternité confédérale; on leur donna des festins, ils quittèrent Berne avec un souvenir reconnoissant, qu'ils ont cru devoir transmettre à la postérité.

N. de Diesbach, comblé d'honneurs et de bienfaits par Louis XI, arriva à Berne avec l'ambassa-

deur du roi, Gervais Faure; ce prince fut très satisfait de ce qu'on avoit ratifié plusieurs articles additionnels au traité. On fit la répartition des pensions et des subsides; Berne en obtint une grande part, Zurich y participa pour une petite somme; les subsides furent employés aux besoins publics. Les magistrats touchèrent les pensions sans que leur intégrité en souffrît ou fût soupçonnée, on les considéroit comme la récompense des services rendus. N. de Diesbach accepta une pension de Louis XI, de même qu'Adr. de Bubenber, qui reçut également des présents du duc Charles.

Nous touchons à l'époque où les Suisses, cette nation loyale et valeureuse, fut trahie par ses deux puissants alliés, et soutint seule le poids de la guerre contre leur ennemi commun. L'empereur à la tête de quatre-vingt mille hommes, fit la paix avec le duc Charles, et c'étoit le comte de Neuchâtel, l'ami des Bernois, qui l'avoit négociée; Frédéric sacrifioit ses alliés, les Suisses, la basse Ligue, le duc de Lorraine et le roi de France, à l'espérance d'obtenir la main de la princesse Marie pour son fils l'archiduc.

Louis XI se livra au même espoir en faveur du dauphin, et conclut avec le duc de Bourgogne une trêve pour neuf ans, dans laquelle il n'avoit compris ni la basse Ligue, ni les cantons suisses; il lui accorda même le passage de ses troupes, abandonnant les Suisses et le duc René au danger qui les menaçoit. Les confédérés, inébranlables, continuèrent

seuls la guerre entreprise, et en déclarèrent encore une nouvelle à la Savoie.

L'ennemi prit à l'évêque de Bâle le château de Kalenberg, et lui saccagea quarante villages. La ville de Strasbourg, se voyant exposée aux armées du duc, prit garnison de la basse Ligue, et demanda à Berne un secours de quatre cents hommes, ce petit nombre étant suffisant, puisque la terreur du nom suisse l'accompagnait; on envoya mille hommes, et l'on n'exigea la solde que pour quatre cents hommes; les cantons des frontières envoyèrent mille hommes, N. de Diesbach en prit le commandement; il se présenta avec cette petite armée devant Lille, ville presque partout entourée par la rivière du Doubs: les Suisses prirent d'assaut une partie de la ville; les habitants en fuyant s'étant jetés à la rivière, les Suisses les poursuivirent à la nage, et les passèrent au fil de l'épée; la ville fut pillée et livrée aux flammes. On prit ensuite Granges, Noubi, Nan et Nan-la-Roche.

Belmont, petite ville que le commerce avoit rendue florissante, étoit défendue par une bonne citadelle, sa situation la rendoit importante, quatre mille Suisses l'assiégèrent; la citadelle étoit très bien fortifiée, et abondamment pourvue d'armes, de munitions et de vivres; la garnison pleine d'ardeur fit une résistance vigoureuse; les Suisses avoient monté plusieurs fois jusqu'au haut des murs, mais ils en furent toujours repoussés; la garnison attendoit l'armée du bâtard Antoine de Bour-

gogne ; les Suisses en furent inquiets : voulant les tranquilliser , N. de Diesbach , prêt à succomber à une maladie contagieuse , écrivit au sénat de Berne pour demander du secours ; le sénat répondit : « Que
« l'armée doit se souvenir de la valeur héroïque
« de leurs ancêtres , qui n'avoient jamais hésité de
« sacrifier leur vie pour la patrie , que le sénat or-
« donnoit à l'armée de soutenir l'antique gloire de
« la nation ; en ajoutant que ceux qui préféroient le
« repos et la vie à l'honneur devoient être ren-
« voyés. » L'avoyer de Scharnachthal reçut l'ordre de renforcer les assiégeants avec deux mille hommes. Lorsqu'il arriva , N. de Diesbach ne vivoit plus , la maladie avoit empiré sa blessure , et il mourut à l'âge de quarante-cinq ans. Ce magistrat étoit doué de qualités supérieures ; magnanime , généreux et hospitalier , également aimé par ses concitoyens et par les alliés ; habile et courageux , il servit l'état dans la paix et dans la guerre ; excellent négociateur , il s'étoit acquis l'estime des cours. Pour sa patrie il avoit obtenu l'amitié de Louis XI , et la paix avec l'Autriche. Très jeune on l'avoit mis à la tête du sénat et des armées ; et par son mérite il sut conserver son crédit jusqu'à la fin de sa vie.

Le siège de Belmont fut continué , une maladie épidémique y ayant fait de grands ravages , la place se rendit ; on en vit sortir quatre cents hommes avec nombre d'habitants , qui eurent la douleur de voir leur jolie ville livrée aux flammes : le château fut démoli.

Les Suisses se présentèrent devant Gramont ; offensés par les railleries de la garnison , ils montèrent hardiment le roc escarpé , brisèrent la porte de la cour , percèrent un mur dont l'ouverture conduisoit à une cave ; de là ils se répandirent dans le château , et ne firent grace qu'au bâtard de Gramont et à une petite partie de la garnison ; celle du château de Vaillant demandant quartier , elle en sortit en costume de pénitents , pieds nus et un bâton blanc à la main. L'armée des Suisses avoit pris en quarante jours trois villes et douze châteaux ; le pays étant dévasté par la famine et les maladies , elle se retira.

Le duc Charles , allié du duc Sforze de Milan , ayant pris les Lombards à son service , un petit corps traversa la Savoie , passa le Mont-Cénis et le mont Saint-Bernard ; Berne voulut s'y opposer , ses bourgeois de Gessenay apprenant que deux cents Lombards étoient arrivés à Aigle , petite ville et château appartenant au seigneur de Torrens , ils y envoyèrent un petit corps ; les Lombards se retirèrent dans le château , proposèrent de capituler , mais saisirent le moment pour échapper avec le seigneur de Torrens.

L'évêque de Genève avoit voulu tenter d'aller à leur secours , mais voyant les flammes du château , et croyant les Suisses en force , il les assura qu'il détestoit les Lombards , qu'il en feroit noyer plusieurs en leur présence , et qu'il étoit venu pour exiger le serment de fidélité du bourg d'Aigle ;

mais cette possession étoit trop importante pour Berne, elle la garda en laissant aux braves habitants du Gessenay le tiers des revenus.

Iolande, toujours très attachée au duc Charles, essaya de détacher les sept cantons de l'alliance du roi son frère et de Berne; pour les gagner elle leur fit de belles promesses, et leur envoya de riches présents; voulant leur faire croire de même qu'à la basse Ligne, à l'empereur et aux électeurs, que le duc de Bourgogne l'avoit autorisée à négocier la paix. Son beau-frère, le comte de Romont, entra dans ses vues politiques, il se rendit à Berne, fit des protestations d'amitié, demanda pour le pays de Vaud la protection du sénat, se disculpa d'avoir commandé l'armée ennemie à Ericourt; qu'il l'avoit conduite contre les Autrichiens, et point contre les Suisses: on le crut de bonne foi, et on lui fit l'accueil le plus distingué.

Le Bas-Valais étoit sujet de la Savoie. Le Haut-Valais étoit allié de Berne et des trois cantons forestiers; on y craignoit les incursions des Lombards; pour aviser au moyen de s'en garantir, on assembla une diète à Loesch; l'évêque de Sion, les députés du Valais et ceux de Berne y furent présents; l'ancienne alliance entre ces deux états fut renouvelée, et de nouveaux articles en resserrèrent le lien.

Vers ce temps le comte de Romont leva le masque; nommé maréchal du duc, il se flatta d'accroître son crédit en traitant les Suisses en ennemis ses baillis, dans le pays de Vaud, commirent des

excès révoltants ; ils firent maltraiter et assassiner des membres du gouvernement de Berne et de Fribourg , interdirent les marchés du pays aux sujets de Berne , firent arrêter à Morges des marchands avec leurs effets , enlevèrent des habitants du canton de Fribourg , les firent pendre aux arbres , et accompagnèrent ces atrocités des menaces les plus offensantes : il en falloit beaucoup moins pour exciter les Suisses à la plus prompte vengeance. Le 14 novembre 1475, Berne envoya au comte une déclaration de guerre, motivée sur les cruautés qu'on s'étoit permises. Les hostilités commencèrent ; les bannières de Berne et de Fribourg se présentèrent devant la ville de Morat ; les habitants , consternés et divisés , ne pouvant obtenir aucun délai , rendirent la ville , elle prêta le serment d'obéissance , les anciens privilèges furent confirmés , et on lui en promit de nouveaux. Les deux cantons alternativement gouvernèrent ce petit pays par des baillis. Avanche fut traitée avec ménagement en l'honneur de sa patronne la sainte Vierge de Lausanne. Payerne envoya les clefs de la ville ; l'armée s'y arrêta pour attendre les bannières de Zurich et celles des autres cantons. Des jeunes guerriers impatients de ce repos firent une incursion sur les bords du lac de Neuchâtel. Cudrefin leur ferma ses portes , mais elles furent bientôt forcées ; après avoir pris cette petite ville , on lui rendit ses privilèges ; celle d'Esttravayer en étoit très peu éloignée ; elle fleurissoit par ses manufactures , et étoit défendue par un châ-

teau , par le fort de Chevaux , situé sur une hauteur , et la tour de Savoie , placée sur un rocher encore plus élevé.

Claude d'Estravayer , favori du duc , y commandoit ; à l'approche des Suisses il se rendit avec ses officiers sur la grande place , et déclara hautement que quiconque manifesterait quelque envie de se rendre seroit puni de mort. Aux sommations des Suisses on répondit par des coups de canon , par des offenses et des bravades d'attachement. Mais les Suisses se précipitant avec impétuosité contre une des portes , leurs hallebardes en avant , l'enfoncèrent ; le tumulte et le massacre devint général ; moyennant les cordes dont la garnison vouloit se servir pour s'échapper , une partie des assiégeants escalada les murs ; beaucoup d'habitants se réfugièrent dans le château. Le commandant offrit une grande somme pour obtenir la vie , mais il fut immolé ; s'étant rendus maîtres du château , les Suisses emportés par leur ressentiment y firent un grand carnage ; pour en échapper , des fuyards par désespoir se jetèrent à la nage dans le lac , d'autres se rendirent en grand nombre sur des bateaux qui , trop chargés , furent bientôt submergés ; ce spectacle , les gémissements et les cris des habitants fléchirent enfin les vainqueurs , ils accordèrent la vie au reste des habitants , et leur donnèrent même du pain et quelque argent. Le butin fut chargé sur des chariots ; des soldats étrangers , en ayant distrait quelques effets , furent punis de mort. On brûla le châ-

teau, mais on épargna la ville. La terreur devançoit l'armée des Suisses ; Romont, les châteaux de Molière et de Rue lui ouvrirent leurs portes ; Moudon, la capitale du pays, envoya les clefs au-devant du vainqueur. P. de Blay commandoit à Yverdon, cette ville, très attachée au comte de Romont, avoit souvent insulté les Bernois ; les Suisses en voulurent prendre vengeance, mais par l'intervention du comte J. de Valengin, elle obtint une capitulation favorable, la garnison sortit de la ville avec les honneurs de la guerre, la ville paya une contribution, et prêta le serment de fidélité.

L'armée se porta sur Orbe, et un corps volant poussa jusqu'à Aubonne, et de là jusqu'au fort les Clées, passage important pour entrer en Bourgogne ; les meurtriers des commissaires de Berne et de Fribourg s'y étoient réfugiés ; P. de Cossonay y commandoit ; les Suisses, en bravant le feu de l'ennemi, montèrent sur le rocher, le mur fut escaladé ; une partie de la garnison sauta par-dessus les murs, l'autre avec le commandant se retira dans la tour avec tant de précipitation que plusieurs soldats furent étouffés sous la porte ; la tour fut bientôt minée, et de tous côtés environnée par les flammes, elle proposa de capituler : P. de Cossonay offrit une grande somme pour sauver sa vie, mais l'un et l'autre proposition fut refusée ; le commandant, et Sainte-Croix, l'un des meurtriers, furent conduits à Orbe. Sainte-Croix, accusé, fut décapité le même jour, et le commandant, à qui on permit

de se confesser, fut exécuté le lendemain avec quatre officiers; on fit grace au reste des prisonniers. Le château de Joigné en Bourgogne, vis-à-vis de celui des Clées, fut réduit en cendres; celui de la Sarca, dans le pays de Vaud, eut le même sort, la conduite du seigneur ayant excité le mécontentement des Suisses. Cette armée arriva sur les hauteurs du Jura, d'où l'on découvre les beaux rivages du lac Léman, avec ses villes et ses châteaux; de quelque éloignement qu'on aperçût les Suisses, cette apparition imprévue répandit partout la consternation; la ville et le chapitre de Lausanne promirent obéissance et fidélité. Le comte de Romont avec son armée, se trouvant à Morges, s'enfuit avec tant de désordre et de célérité, qu'en passant le pont de l'Isle, à Genève, nombre de fuyards tombèrent dans le Rhône. Jean Waldmann joignit l'armée des fédérés avec quinze cents Zuricois, et par des marches forcées, les contingents des autres cantons ne tardèrent pas à le suivre. Genève avoit envoyé à l'armée du comte de Romont six cents hommes; N. de Diesbach et Just de Sillinen avoient été insultés dans cette ville, en revenant de Paris; les Suisses voulurent l'en punir, Genève se vit dans un danger imminent, ses députés et ceux du chapitre se rendirent dans le camp des fédérés; ils représentèrent aux chefs avec soumission le tort qui résulteroit de la ruine de cette ville pour le commerce de leur pays; à force de promesses et d'adresse ils détournèrent l'orage; on exigea une contribution de vingt-six mille flo-

rins ; pour l'acquitter Genève eut recours aux impositions et aux emprunts.

Les ennemis des Suisses redoublèrent d'activité ; Jean-Louis de Savoie , évêque de Genève , avoit le projet de faire passer les Alpes aux Lombards ; en même temps qu'une armée du duc Charles , et celle du comte de Romont , attaqueroient les Suisses dans le pays de Vaud. Les Valaisans occupoient les défilés par où devoient pénétrer les Lombards. L'évêque avoit rassemblé en Savoie un corps de dix mille hommes avec lequel il passa le mont Saint-Bernard ; le Valais étoit divisé en deux factions , l'une dévouée à la maison de Savoie , avoit Russe d'Asperling pour chef , l'autre étoit attachée aux Suisses. A l'approche des ennemis on sonna l'alarme dans le haut Valais , quatre mille hommes se rendirent dans la ville de Sion pour la défendre. Les flammes qui s'élevèrent de nombre de villages , la force des ennemis que la peur exagéroit , intimidèrent les Valaisans ; à temps arrivèrent encore trois mille Bernois avec le contingent de Soleure : en les voyant le courage des Valaisans se ranima. L'évêque plein de confiance dans ses forces , et sachant les Valaisans peu aguerris et divisés de partis , ne prit aucune précaution ; mais l'apparition des bannières suisses l'avoit surpris , autant que leur union et leur contenance courageuse ; il fut aussitôt attaqué et complètement défait ; son armée perdit trois cents gentilshommes , mille soldats , cinq drapeaux , quantité de chevaux et de munitions ; le fort Saint-Maurice fut abandonné ; l'armée victo-

rieuse s'empara du Bas-Valais, de Montenach d'Antremont et de tous les châteaux jusques au Saint-Bernard. Le comte Rodolphe de Neuchâtel très alarmé sur la position fâcheuse où il se trouvoit, fit des démarches pour ramener la paix ; il réussit à convoquer les députés de la haute et de la basse Ligue, et le duc Charles envoya des ambassadeurs à cette diète ; mais tout ce qu'il put obtenir fut une trêve jusques au nouvel an ; le terme expiré, les Suisses ne voulurent point la prolonger.

Le duc Charles quitta avec son armée le pays de Luxembourg, pour faire la conquête facile de la Lorraine ; le duc René n'avoit d'autre soutien pour sa défense que la basse Ligue, les Suisses devant couvrir les frontières de leur propre pays. Le fort de Brègesur-l'Orme se rendit à l'armée de Charles par capitulation, nonobstant la garnison fut désarmée, trois cents Suisses et Allemands furent pendus ; on ne fit grâce qu'aux gentilshommes. La résistance et les revers irritèrent l'orgueilleux Charles : dans ses accès d'emportemens il brûla les villes et saccagea les campagnes, n'observant ni justice ni bonne foi ; son humeur devenant toujours plus sombre et plus farouche, éloigna de lui ses meilleurs serviteurs.

Le duc René se rendit à Paris pour conjurer Louis XI de lui accorder du secours ; le roi feignit de douter que l'armée du duc Charles eût pénétré dans la Lorraine ; il jura : « Pâque-Dieu, si c'étoit, nous irions nous-même le combattre. » A chaque instant voyant arriver des courriers qui an-

nonçoient les progrès de Charles , il consentit enfin à un secours de huit cents lances , mais le commandant eut l'instruction secrète de ne rien entreprendre contre l'armée du duc de Bourgogne.

Louis XI demanda en revanche au duc , de lui livrer le connétable de Saint-Pol , malgré le sauf-conduit qu'il lui avoit accordé ; pour prix de cette perfidie le duc obtint tous ses biens ; Saint-Pol avoit trahi tour à tour les deux princes ; on lui fit son procès et il fut décapité à Paris. Charles fit son entrée à Nancy avec une pompe imposante ; les états du pays le reconnurent pour leur souverain , et les chefs militaires reçurent ordre de se tenir prêts pour le 6 janvier ; le duc quitta Nancy à la tête de trente mille hommes ; cette armée étoit pourvue d'une artillerie nombreuse et de tout ce qu'il falloit pour pousser la guerre avec succès. Dans le camp on étaloit une grande magnificence , on y trouvoit les objets du luxe le plus raffiné , et tout ce qui pouvoit servir d'amusement à une noblesse dissolue. Charles enflé de présomption par ses succès en Lorraine , ne doutant plus qu'il ne fût bientôt maître de la Suisse , avoit déjà formé le projet d'humilier l'Allemagne et ensuite la France. Simon de Cléron et plusieurs autres conseillers , pressèrent fortement de renoncer à cette guerre , mais le duc reçut leur conseil avec mépris et les traita de gens timides. Louis XI lui écrivit : « De laisser en paix les pauvres Suisses , « n'ayant rien à gagner avec eux. » Il seroit difficile de dire , si le roi par cette lettre voulut exciter la

passion du duc ou la retenir, ou lui faire croire qu'il étoit jaloux de sa fortune.

Le prince de Tarente, fils du roi Ferdinand de Naples, amena au duc un corps d'élite de vingt-quatre mille hommes; ce jeune prince spirituel et vaillant, se flattoit de mériter par des exploits glorieux, la main de la princesse de Bourgogne. Huit mille hommes de Chambéri vinrent encore renforcer l'armée de Charles; en Suisse on se préparoit à recevoir l'ennemi (1). Le comte de Neuchâtel ayant mis le comté sous la protection de Berne, eut garnison suisse dans sa ville; la tour de Bayard, poste important, fut gardée en commun. Le sénat de Berne ordonna à Marquard de Stein de bien défendre Montbelliard, en l'assurant qu'il recevrait bientôt du secours; la ville de Bâle fut invitée à lui en envoyer. Il écrivit à la ville de Strasbourg et au comte de Thierstein, général des Autrichiens, de se tenir prêts à marcher: « Nous espérons, disoit-il, que la guerre ne sera pas de longue durée. » Il pressa les cantons d'envoyer leurs bannières, et les villes de l'empire le secours promis: « Notre honneur et notre

(1) Ph. de Commines, et après lui plusieurs historiens, soutiennent que les Suisses avoient à cette époque recherché la paix et une alliance avec le duc de Bourgogne; mais les historiens de la Suisse n'en font aucune mention; et la conduite que les Suisses ont tenue contraste trop avec cette assertion pour y croire. M. de Muller assure qu'il n'en a trouvé aucun indice dans les archives.

« existence, disoit-il à ces villes, sont exposés à un danger éminent: le même intérêt, une même langue nous réunissent; si la Suisse succombe, votre perte est infaillible, et l'empire germanique bientôt n'existera plus. »

La cavalerie légère du duc Charles, avoit pénétré par les Clées et autres passages dans le pays de Vaud. Les Suisses ayant négligé de garder les postes d'Orbe et de Joigné, le comte de Romont se présenta devant Yverdun; les habitants ayant oublié la conduite généreuse des Suisses, les trahirent, et pendant la nuit laissèrent entrer les Bourguignons dans leur ville. Les Suisses réveillés par leurs cris, furent bientôt ralliés, et se retirèrent en combattant dans le château; six de leurs soldats ayant été laissés dehors, les Suisses rebaisèrent le pont-levis pour les faire entrer: le comte de Romont somma la garnison sous peine de mort de se rendre; sans se décourager, elle continua de se défendre avec vigueur; on vouloit mettre le feu au château, les Suisses firent une sortie où le comte reçut une blessure; quatre-vingts Bernois arrivant au secours, l'ennemi les prit pour l'avant-garde de l'armée des Suisses: les Bourguignons avec les habitants se sauvèrent de la ville; mais les ennemis l'ayant cernée de nouveau, les Suisses l'abandonnèrent, brûlèrent les faubourgs, et se firent jour pour se rendre à Granson.

L. de Châteauguyon passa avec un corps les Verrières de Joux, somma la tour de Bayard où com-

mandoit H. Malter de Berne, qui refusa de se rendre : ce corps se répandit ensuite dans le pays de Vaud. Lauzanne fut occupé par quinze mille Italiens sous les ordres de N. de Campobasso. Le comte de Romont entra à Genève avec trente cavaliers, fit décapiter plusieurs magistrats et citoyens distingués, pour avoir acheté à prix d'argent la paix des Suisses.

Les différents corps du duc Charles réunis, formoient une armée d'environ cinquante mille hommes ; elle campoit en demi-cercle depuis la vallée d'Orbe, par Beaume Sainte-Croix jusques à Vaux-Marcus ; on avoit dressé la superbe tente du duc sur une colline, d'où son œil planoit avec ravissement sur ce grand spectacle : son orgueil se croyoit sûr de la victoire.

La bannière de Berne composée de huit mille hommes, sous les ordres de N. de Scharnachthal et de Jean de Hallwyl, arriva à Morat avec quinze cents hommes de Soleure, de Fribourg et de Berne. Le sénat de Berne pressa tous ses alliés, les cantons, la basse Ligue et le roi de France de hâter leur secours ; il écrivit aux premiers : « Un seul jour décidera du sort de Berne, mais le grand nombre des ennemis ne doit point effrayer, Dieu et nos bras nous protégeront. » Au roi il écrivit : « Que Sa Majesté devoit prévoir ce qui l'attendoit, s'ils étoient vaincus. » Depuis la cime des Alpes jusque dans les villes de la plaine, les Suisses prirent tous les armes ; de Strasbourg jusqu'à Inspruk on fit des préparatifs, mais faute de moyens, avec trop de

lenteur ; Louis XI resta tranquille observateur des événements qui devoient arriver.

Le château de Granson se défendit courageusement, les vivres y manquoient et on ne pouvoit l'approvisionner. Déjà dix jours l'artillerie avoit joué sur les murs et les tours, il y en avoit déjà plusieurs d'écroulés, d'autres menaçoient ruine ; Charles fit déclarer à la garnison, que tous subiroient le plus honteux supplice, si l'on refusoit plus long-temps d'ouvrir les portes : « Elles seront ouvertes quand les confédérés nous l'ordonneront. » Il y avoit dans l'armée du duc un gentilhomme nommé Rondchamp ou Ronchart, qui savoit l'allemand et connoissoit les Suisses, ayant fait un long séjour dans leur pays ; il s'approcha du château, prit l'air et le ton de l'amitié la plus franche, et leur dit : « J'admire votre courage et la fermeté de votre réponse, mais vous ignorez sans doute qu'il vous sera désormais impossible de recevoir des ordres de vos confédérés, leur armée étant totalement défaite ; Fribourg a été prise d'assaut, et ses habitants ensevelis sous ses ruines ; Berne a envoyé des prêtres, des femmes et des enfants pour porter au duc les clefs de ses portes, en implorant sa miséricorde, mais il en a juré la ruine ; l'Allemagne est prête à se soumettre ; ce grand prince admire votre courageuse défense ; il vous traitera généreusement et vous accordera la liberté ; saisissez ce moment, sinon vous risquez que le duc ne vous immole à sa colère : je suis venu vous sauver et je mérite une récom-

« pense. » J. Muller lui répondit : « Votre duc a-t-il tenu
« sa parole à Brie ? » Ronchart répliqua : « Certaines
« circonstances excitèrent alors son courroux ; croi-
« riez-vous que je veuille souiller ma conscience de
« votre sang , et transmettre à mes descendants le
« déshonneur d'un traître ; l'instant pressé , décidez-
« vous. » Jean Wyler commandoit la place pour
George de Stein qui avoit été grièvement blessé ;
déjà précédemment Wyler avoit conseillé qu'on ren-
dît la place ; alors il représenta à la garnison : « Que
« le duc Charles ne voudroit point se déshonorer
« par une atrocité , que l'ami Ronchart connu pour
« un homme honnête et prudent , espérant recevoir
« une récompense , n'auroit garde de les tromper. »
Il y avoit dans la garnison plusieurs soldats qui
avoient été gagnés par des femmes , la majorité con-
sentit à rendre le château ; l'infâme Ronchart tou-
cha des Suisses une récompense de cent florins ;
arrivés au camp du duc , ils furent liés dix à dix
hommes ; Charles les voyant , demanda : « Quels
« gens sont ceci ? — C'est , lui répondit-il , la garni-
« son de Granson , Monseigneur , qui implore votre
« protection. » Le comte de Romont , Ronchart et
les habitants que les Suisses avoient chassés d'Est-
vayer et d'Yverdun , insistèrent auprès de Charles
sur la nécessité d'user de rigueur , qu'un tel exemple
lui ouvreroit les portes de toutes les villes et châ-
teaux : il ordonna donc que l'on remît les prison-
niers au grand prévôt , qui , sans observer de for-
mes , les condamna tous à la mort ; les uns furent

noyés, les autres pendus ; ils subirent cette peine cruelle sans proférer ni plainte ni reproche, avec une sérénité qui étonna les ennemis. Le sénat de Berne tint long-temps secrets ces horribles assassinats, et lorsque le peuple en fut informé, soupçonnant le jeune comte Philippe d'avoir trempé dans cet affreux complot, le sénat accorda au vieux comte de Neuchâtel une garde, pour le protéger contre l'animosité populaire : par respect pour les cheveux blancs du père, le sénat ne fit aucune recherche sur la conduite du fils.

Vaux-Marcus, château presque inaccessible, soit par crainte soit à l'instigation du jeune comte Philippe, avoit été rendu par le comte Jean de Neuchâtel qui y commandoit ; il se jeta à genoux devant le duc, implorant sa miséricorde, et l'obtint.

A l'armée des confédérés arrivèrent successivement, deux mille cinq cents hommes de Zurich, commandés par Henry Goeldi et Jean Waldmann, huit cents de Bâle, quatre cents cavaliers de Strasbourg, dix-huit cents hommes de Lucerne, quatre mille des cantons intérieurs, les contingents de Saint-Gall, de Schaffouse et d'Appenzel, ayant à leur tête des guerriers connus par leurs talents et leur intrépidité (1). H. d'Eptingen vint les joindre avec un corps d'Autrichiens.

(1) C'étoient P. Rott, bourgmestre de Bâle ; Hassfurter, avoyer de Lucerne ; J. Reding, de Schwitz ; Ulric Farenbuchler, de Saint-Gall ; Ulric Trulleregg, de Schaffouse, et Tanner, d'Appenzel.

L'intention du duc Charles étoit de se porter sur Berne par Arberg et Neuchâtel, mais ayant appris que les Suisses s'approchoient, il résolut de livrer bataille; il fit connoître à son armée cette résolution à son detrompe, assembla ses généraux et les exhorta à faire leur devoir; il parla des Suisses avec mépris: « Marchons à ces vilains, ce ne sont pas gens pour nous. » L'avant-garde étoit commandée par le due Antoine, que les historiens du temps représentent comme un prince accompli, que Charles estimoit sans l'aimer; par le bâtard Baldouin et le prince d'Orange: Charles étoit à la tête de la grande armée, le jeune duc de Clève avec F. d'Egmond avoient sous leurs ordres l'arrière-garde. L'aile droite de l'armée s'appuyoit au lac, l'aile gauche à la montagne de Thevenon, dont l'accès étoit défendu par des marais et des fossés. Vers le nord se trouvoit la petite rivière de l'Arnou; les principales positions furent barricadées et garnies d'artillerie. Il importoit aux Suisses de tirer l'armée ennemie de cette position avantageuse; pour y réussir ils attaquèrent Vaux-Marcus, et Rosimboz qui vint le secourir fut repoussé. Les Suisses ayant observé sur les hauteurs les dispositions de l'armée ennemie, se mirent en mouvement; Ulric Scharnachthal commandoit l'avant-garde; ce corps se prosternant à genoux pour implorer le dieu des armées, l'ennemi crut qu'il demandoit grace, tomba sur lui avec impétuosité, mais il se vit arrêté par les lances des Suisses; leur armée formoit un carré oblong, et leurs armes

étoient des lances, des hallebardes, des espadons : leur artillerie jouoit par les intervalles, mais celle de l'ennemi étant dirigée trop haut, fit peu d'effet. Charles attaqua cette colonne, soutenue par six mille cavaliers, commandée par L. de Châteauguyon; mais la bravoure des Suisses résista à ce choc impétueux, et le combat fut très meurtrier; après que L. de Châteauguyon, l'oncle du comte de Romont et nombre de seigneurs eurent été tués, la gendarmerie de l'aile droite fut culbutée. Vers les trois heures du soir le soleil dissipa les brouillards. Charles voyant une armée sur la montagne, demanda à Bandolfe de Stein (1), qui par trahison avoit été fait prisonnier : « Quel est ce peuple sauvage que je vois, sont-ils encore des Suisses? — Ce sont, Monseigneur, » lui répliqua Stein, ces guerriers des Alpes qui ont remporté les victoires de Morgarten, de Sempach, c'est le brave Waldmann avec les Zuricois, Tschudi avec les montagnards de Glaris. » Le son perçant de la corne du taureau d'Uri et de celui d'Underwald ne se fit point entendre sans une surprise mêlée d'effroi : « Que deviendrons-nous, ce peu de monde nous a déjà tant fatigués, » disoit Charles, mais reprenant courage, il parcourut les rangs pour

(1) B. de Stein fut conduit comme prisonnier devant le château de Granson; à la vue de la garnison suisse, les Bourguignons lui jetèrent une corde au cou et la sommèrent de se rendre; mais de Stein la conjura de ne point lui racheter la vie par une telle lâcheté.

ranimer ses soldats. Les Suisses sortirent de tous côtés du bois et de plusieurs ravins où ils n'avoient point été aperçus, pour attaquer les Bourguignons; ceux-ci ne purent tenir, on auroit dit qu'un pouvoir invisible les avoit frappés de terreur; la cavalerie ennemie ayant fait un déploiement pour forcer les Suisses à changer de position, l'infanterie le prit pour une fuite, les Suisses profitèrent de cette erreur, et la victoire qu'ils remportèrent fut complète (1). Charles fit beaucoup d'efforts pour arrêter et rallier les fuyards; n'y pouvant réussir, le désespoir s'empara de lui, il se sauva jusqu'à Joigné seulement avec cinq cavaliers, et son armée se retira en désordre. Les vainqueurs se prosternèrent sur le champ de bataille, en rendant grâces au ciel de leur victoire, ils s'y arrêtèrent pendant trois jours. L'avoyer N. de Scharnachthal, le plus ancien chevalier de l'armée, arma chevaliers les chefs qui s'étoient le plus distingués dans cette fameuse journée.

Tout le camp du duc Charles fut pris par les

(1) Les anciens historiens suisses qui racontent les circonstances des victoires remportées sur le duc Charles, quoique connus pour des auteurs véridiques, font mention de dispositions militaires qui semblent invraisemblables; mais ce doute ne faut-il pas l'attribuer aux progrès qu'à depuis ce temps faits la tactique, et principalement à l'art étonnant avec lequel un grand génie a su de nos jours enchaîner la victoire par des combinaisons aussi sûres que hardies?

Suisses ; des inspecteurs furent nommés sous serment pour répartir le butin avec impartialité ; plusieurs milliers de chevaux , cent quatre-vingts pièces de canon et des coulevrines, des arquebuses, des lances et d'autres armes, près de trois cents tonneaux de poudre, vingt-sept bannières et nombre de drapeaux, toutes les tentes, parmi lesquelles il y en avoit de très riches ; grand nombre de magasins d'étoffes précieuses, tombèrent entre les mains des vainqueurs, avec la chancellerie où se trouvoit le grand sceau, le chapeau et le trône ducal, l'écusson et la toison d'or du duc, des vaisselles d'or et d'argent, et trois diamants dont le plus gros, sous le nom de Sanci, orna dans la suite la couronne des rois de France ; mais tous ces riches objets avoient peu de valeur pour les Suisses d'alors. Arrivés à Granson, quel fut leur désespoir en voyant l'affreux spectacle de leurs parents et de leurs compagnons d'armes suspendus aux arbres qui environnoient la ville ; le ressentiment des jeunes guerriers de Berne et de Fribourg fut trop excessif pour accorder aucune grâce à la garnison obligée de se rendre. Les cadavres des Suisses furent détachés des arbres et remplacés par des Bourguignons ; d'autres furent conduits sur la tour la plus élevée, d'où on les précipita sur des rochers ; rien ne put fléchir la colère du vainqueur, pas même les sommes considérables d'argent qui lui furent offertes : on n'eut compassion que d'un petit nombre de jeunes gens et de vieillards.

Rozimboz abandonna Vaux-Marcus avec ses soldats, et se sauva pendant la nuit par des sentiers écartés.

La plupart des Suisses après cette campagne glorieuse, retournèrent au sein de leurs familles, et reprirent paisiblement leurs travaux habituels.

Sous un prétexte spécieux, Louis XI s'étoit rendu à Lyon pour se rapprocher du théâtre de la guerre, et pour se trouver plus à portée de profiter des événements; il craignoit que les Suisses ne fissent la paix; ou ne se laissassent engager dans une nouvelle alliance avec le duc. Il avoit envoyé dans leur pays ainsi qu'en Allemagne, nombre d'espions déguisés en pèlerins et en artisans, pour sonder les dispositions du peuple. La bataille de Granson le rassura, mais il eut garde de faire éclater sa joie; la ville de Lyon cependant la manifesta publiquement. Le duc Charles envoya à Louis XI le sieur de Contay pour lui témoigner ses regrets de n'avoir pu se rendre à Auxerre, mais qu'il comptoit sur son amitié. Le roi y répondit par de belles protestations, tandis qu'il prodiguoit aux Suisses les mêmes assurances en les accompagnant de riches présents. Les députés de la haute et basse Ligue étoient assemblés à Lucerne pour la rédaction d'un code militaire; on y régla les attributs du conseil de guerre, la répartition du butin, tout ce qui tient à la discipline des camps; on y ordonna de respecter l'âge, le sexe et les églises; on défendit rigoureusement de piller et de saccager; on défendit les jurements et toute es-

pèce de jeux comme occasionnant des querelles ; ou arrêta que ceux qui prendroient la fuite seroient taillés en pièces sur le champ ; ou s'ils s'échappoient, poursuivis comme parjures et punis de mort ; on exigea qu'un jour de combat on ne feroit point grace ; que le soldat ne quitteroit point son rang : « Dieu dans le cœur , et les yeux sur l'ennemi pour le frapper en face. » Charles quoique en proie à son humeur sombre et à ses noirs chagrins , résolut de continuer la guerre et de braver la destinée ; le sixième homme de ses états fut conscrit , et le sixième denier fut levé ; les cloches des églises servirent à fondre des canons , le peuple en murmura ; les grands regardèrent la fermeté dont Charles se glorifioit , comme une opiniâtreté funeste qui le précipiteroit dans l'abîme. Le duc rentra en campagne avec une armée , qui suivant les historiens du temps , montoit à soixante mille hommes ; elle étoit composée de plusieurs nations , distinguées par leurs langues , leurs armes et leurs qualités militaires ; la garde anglaise magnifiquement équipée et montée sur des chevaux superbes , étoit l'élite de l'armée ; les Brabançons et les Picards formoient deux corps distingués , les Lombards un autre : Venise y avoit aussi envoyé des troupes et de l'argent. L'armée de Charles passa par Joigné et Orbe pour se rendre à Lausanne , elle ruina tout le pays , et ne laissa d'autre choix aux malheureux habitants que la misère ou la mort. Des Lombards au nombre de quatre mille défilèrent par la vallée d'Aost ; les

Valaisans qui les attendoient sur le mont Saint-Bernard les attaquèrent, leur tuèrent quinze cents hommes, le reste fut dispersé ou fait prisonnier ; et Antoine d'Orly qui s'étoit présenté avec quatre mille Savoyards, fut défait par les Fribourgeois. Le duc Charles ayant rassemblé les différents corps de son armée, parut contempler un moment avec complaisance de si imposantes forces ; mais bientôt après, on remarqua qu'il avoit l'air égaré, le visage pâle et la voix altérée : rongé par le dépit et la colère, il avoit dédaigné les conseils de ses plus fidèles serviteurs, et donné sa confiance aux flatteurs italiens dont il étoit entouré ; il avoit eu la foiblesse de consulter des astrologues, et pressentoit l'avenir avec effroi. Du haut d'une tribune élevée il adressa ce discours à son armée : « Vaillants guerriers, si la « fortune nous a trahis une fois, elle nous a souvent « couronnés de succès ; vous avez affermi mon beau- « frère sur le trône d'Angleterre, vous avez conquis « la Lorraine et fait trembler le roi de France, vos « armes me vengeront de ces vilains insolents ; ne « leur ayant fait aucun mal, ils ont commencé la « guerre, assassiné mon bailli Haggenbach, com- « mis des horreurs dans mes états ; par Saint George « vengeons la dignité de la Bourgogne, la mémoire « de nos ancêtres, et notre honneur ; les villes con- « quises (1) seront la récompense de mes amis, les

(1) On promet à Iolande la ville de Fribourg, et celle de Berne au comte de Romont.

« châteaux et les maisons seront distribués entre mes
« braves guerriers, et tout ce que les traîtres m'avoient
« pris à la bataille de Granson sera abandonné à l'ar-
« mée ; par Saint George , marchons et vengeons-
« nous. » L'air retentit des cris de vive Charles, vive
la Bourgogne , et l'armée marcha en avant pour faire
le siège de Morat.

Le sénat de Berne avoit fait de grands préparatifs et toutes les dispositions qu'exigeoit le péril imminent dont la patrie se voyoit menacée. Adrien de Bubenberg fut rappelé ; ses concitoyens rendirent ce juste hommage à ses grands talents et à sa haute sagesse. Il oublia leur injustice, quitta les douceurs du repos et de la vie champêtre, et alla défendre la ville de Morat. Dans le choix qu'on fit des guerriers, on sépara les amis et les parents, plaçant les uns dans la ville assiégée, et les autres dans le corps qui devoit combattre les assiégeans : on voulut renforcer l'amour de la patrie par tous les sentiments de l'amitié et de la piété fraternelle. Bubenberg conduisit à Morat quinze cents Bernois et quatre-vingts hommes de Fribourg. J. Waldmann commandoit dans cette dernière ville ; il y avoit conduit mille Zuricois : cet excellent guerrier étoit renommé par la discipline sévère qu'il avoit établie dans l'armée, par le talent d'animer le courage du soldat, et d'inspirer à la valeur tout l'enthousiasme d'un sentiment religieux. A Morat, Bubenberg promulgua l'ordre que toute insinuation de se rendre seroit punie de mort, et permit aux

soldats de venger une pareille trahison sur leurs officiers et sur lui-même, s'ils s'en rendoient coupables; tous, la garnison et les habitants, prirent l'engagement par serment de défendre cette ville au prix de leurs biens et de leur vie.

Le sénat de Berne avoit représenté à Louis XI que son devoir et l'intérêt de ses états exigeoient de lui d'occuper la Savoie; mais comme le roi craignoit de distraire le duc Charles de la guerre contre les Suisses, dans laquelle il ne doutoit pas qu'il ne succomberoit, il resta tranquille. L'Autriche, la basse Ligue, la ville de Strasbourg, furent également sollicitées d'envoyer à leurs amis et alliés de Berne le secours promis, en observant qu'ils partageroient infailliblement leur malheur. Les cantons démocrates ne mirent aucune importance à la conservation de Morat, ils refusèrent au sénat de Berne d'envoyer leurs contingents, alléguant « que cette ville n'étoit point comprise dans la Confédération; qu'on y parloit une langue étrangère; que le Jura étoit la limite naturelle de la Suisse. » Ces peuples croyoient-ils qu'il étoit impossible à l'ennemi de franchir les Hautes-Alpes? ou ajoutoient-ils tout bonnement croyance aux insinuations d'Iolande, que Berne abuseroit de leur bonne foi et de leurs armes pour s'agrandir? Par des députations et par des lettres le sénat représenta à ces fédérés, « que Morat étoit le rempart de leur ville; que si on l'abandonnoit, on verroit au sein de la Suisse une guerre bien plus dangereuse à soute-

« nir. On leur rappeloit la victoire de Laupen, l'importance de l'union fédérale, la fidélité avec laquelle, jusqu'à ce jour, elle avoit été observée. » Zurich et Lucerne appuyèrent ces fortes raisons ; le secours demandé fut enfin accordé avec la plus courageuse énergie et la plus franche loyauté. Depuis les glaciers des Alpes jusqu'aux bords du Rhin, tous les fédérés se mirent sous les armes ; Uri envoya sa bannière par le chemin le plus court mais le plus pénible, celles d'Underwald et de Lucerne traversèrent les sentiers des cimes des Alpes pour se rendre plus promptement à Berne. Le comte de Gruyère, les pays de Gessenay, de Thun, de Bienne, les villes et la noblesse de l'Argovie, Bâle, Saint-Gall, Schaffouse et Appenzell, l'archiduc et les villes de l'Alsace envoyèrent des corps plus ou moins considérables à l'armée des confédérés. Le duc René y arriva la veille de la grande journée de Morat ; ce jeune prince étoit d'un extérieur noble et simple, aussi bon que courageux ; il se distinguoit également par les qualités de l'esprit ; il étoit prudent judicieux et très instruit, il aimoit les Suisses et en étoit aimé. Il avoit quitté la France et sa mère désolée, accompagné de quelques serviteurs fidèles, qui lui servirent d'escorte ; on lui envoya des cavaliers suisses jusques à Strasbourg, et partout où il passa, on lui rendit ces témoignages d'égard et d'intérêt, qui consolent une ame élevée, réduite à lutter contre la fortune. A Morat les portes ne furent jamais fermées, la garnison campoit sur

les remparts ; le 23 mai la place fut cernée par les ennemis , mais dans ce terrain resserré leur armée étant gênée s'étendit jusqu'au-delà d'Avenches. La place défendue par des tours et des bastions nouvellement construits , fut canonnée très vivement , un mur s'écroula , les ennemis entrèrent par la brèche , mais furent repoussés avec une perte de sept cents hommes ; ni les cris des assiégeants , ni le bruit de leurs armes , ni leur effrayante musique , ne purent en imposer aux assiégés pendant l'attaque ; l'ordre et le calme régnèrent toujours dans la ville , chacun resta ferme à son poste et fit son devoir. A Berne le sénat siégeoit jour et nuit , recevoit très souvent des avis de Morat , qu'on lui faisoit parvenir par de petits bateaux qui échappoient à la vigilance de l'ennemi. Bubenberg rassura le sénat sur le sort de la place : « Aussi long-temps , disoit-il , qu'un de nous « respirera , la place sera défendue , nous saurons la « maintenir jusques à l'arrivée des confédérés , et « nous les attendons avec confiance. » Le duc ordonna d'aller brûler les ponts de la Sane près de Laupen et de Gumen , pour arrêter les Suisses qui se rendoient à Morat ; les troupes qui les gardoient avec un secours que leur amena un curé des environs , repoussèrent les ennemis.

Charles furieux de ce que cette petite ville osoit lui résister , ordonna l'assaut ; ni le nombre des assiégeants , ni le ravage qu'avoit causé le feu de leur artillerie , n'ébranlèrent un instant la résolution des assiégés ; Bubenberg partout présent inspira son

héroïsme à ses compagnons d'armes ; la grande pensée de la patrie leur fit affronter tous les dangers : après trois heures de combat l'ennemi fut forcé de se retirer avec perte de mille hommes. Waldmann pressa le départ de la bannière de Zurich ; il fit au conseil le tableau du siège de Morat, des assauts repoussés et de l'ardeur des Bernois d'aller à l'ennemi : « Si vous arrivez trop tard, il en résultera « pour la patrie de grands malheurs ; quoique l'ennemi soit trois fois plus nombreux qu'à Granson, « avec l'aide de Dieu il n'échappera point à nos « glaives, soyez assurés que nous nous couvrirons « de gloire. » Jean de Landenberg se mit en marche le 18 juin avec trois mille Zuricois, A. de Hohensax avec deux mille hommes tirés de l'Argovie et de la Thurgovie. Waldmann s'étoit rendu à Berne pour prendre le commandement de ces troupes, elles étoient épuisées de fatigue ; il leur permit quelques heures de repos, mais à dix heures du soir ils quittèrent la ville : les rues avoient été éclairées, on y avoit servi abondamment des rafraîchissements, les habitants les congédièrent avec ces vives émotions que fait éprouver l'approche d'une journée qui va décider du sort de tout un peuple. L'armée arriva à Gumen à l'aube du jour, on fit halte pour célébrer matines. Waldmann ayant joint l'armée des confédérés forte de trente-quatre mille hommes, ordonna sur le champ des dispositions, où l'on reconnut la supériorité de ses talents : il tira parti de l'inégalité du terrain et d'un grand bois de

hêtre ; il détacha un corps considérable pour tenir en échec le comte de Romont qui avoit pris sa position entre les deux lacs. Jean de Hallwyl, noble Bernois, d'une valeur et d'une expérience éprouvée, conduisit l'avant-garde avec Fegeli et Weppingen de Fribourg, la cavalerie couvroit les flancs ; le duc René étoit à la tête des halabardiers et des coulevriniers. Waldmann avec le chevalier Herter commandoit le centre de l'armée, c'étoient les bannières de la haute et basse Ligue, masse pesante, armée de haches et de hallebardes : sur les flancs il y avoit deux mille hommes armés de longues piques. Le vieillard G. de Hertenstein de Lucerne, commanda la réserve, destinée à soutenir le combat. Le ciel étoit couvert de sombres nuages, et une forte pluie laissoit à peine distinguer les dispositions de l'ennemi. L'armée de Charles en ordre de bataille attendoit les Suisses, il avoit placé son artillerie derrière une grande haie et un fossé large et profond. Hallwyl harangua ainsi le corps qu'il commandoit :
« Très chers et braves alliés, voici devant vous les
« hommes qui ont assassiné nos frères à Brie et à
« Granson ; dans leurs jeux à Lausanne ils ont osé
« tirer au sort nos propriétés, nos femmes et nos en-
« fants ; nous allons combattre pour tout ce que nous
« avons de plus cher, nos familles et notre liberté.
« Les ennemis sont en grand nombre, mais rappelez-
« vous qu'à ce même jour, il y a cent trente-sept
« ans, nos ancêtres ont remporté la victoire de Lau-
« pen ; le même Dieu nous protège, le même cou-

« rage nous anime. » Pendant qu'il parloit encore, le soleil dissipa le nuage : « Voyez, dit-il, le Ciel « s'éclaircir, il nous promet la victoire, souvenez-
« vous de vos femmes et de vos enfants ; et vous
« jeunes gens, pensez à vos épouses, et ne permettez
« pas qu'elles deviennent la proie des Bourguignons :
« braves, en avant. » Déjà l'on s'étoit avancé, que le chevalier Herter proposa de faire une barricade pour se mettre à couvert de la cavalerie ennemie, on n'osoit le contredire ; F. Keller de Zurich, seul s'y opposa : « De telles précautions n'étoient pas à
« l'usage de nos ancêtres ; confions-nous à nos bras
« courageux, que tous ceux qui desirent de combattre
« marchent avec nous. » Les armées furent en présence pendant plusieurs heures, les Bourguignons ne quittèrent point leur position, croyant que les Suisses n'oseroient les y attaquer ; mais Hallwyl l'entreprit, l'artillerie des ennemis l'inquiéta d'abord vivement, et leur cavalerie en vint aux prises avec celle des alliés : le duc René alloit succomber, lorsque Hallwyl fit un mouvement pour prendre l'ennemi par les flancs, et sauva le jeune prince. Le chef de l'artillerie des Bourguignons ayant été tué, cette mort jeta le désordre dans le corps qu'il commandoit ; Hallwyl en sut profiter, poussa jusqu'au fossé, le franchit, s'empara des batteries et dirigea les canons contre l'ennemi ; après ce premier succès, il se porta avec les comtes de Gruyère et de Thierstein sur la hauteur de Courgévaux pour en déloger l'ennemi, et y réussit. Waldmann livra un

combat opiniâtre au duc Charles, dont l'armée ne put résister au torrent impétueux des Suisses; le duc de Somerset, à la tête des gardes angloises et de celles du duc, avoit déjà repoussé la cavalerie des comtes de Gruyère et de Thierstein, lorsque lui-même fut renversé d'un coup mortel et que ces gardes reçurent l'ordre de couvrir la retraite de l'infanterie. Bubenberg avoit attaqué et repoussé les Lombards qui devoient observer la garnison; dès ce moment la déroute des Bourguignons fut complète; il n'y avoit plus ni ordre ni commandement, et Charles escorté d'abord de trois mille cavaliers, n'en avoit plus que trente autour de lui lorsqu'il arriva à Morges. Les Suisses poursuivirent les ennemis sans faire de quartier, s'écriant au milieu du carnage : « C'est Brie et Granson que nous vengeons. » Depuis Morat jusqu'à une lieue au-delà d'Avenches, la terre étoit jonchée de morts; les cuirassiers et les Lombards poussés jusqu'aux bords du lac s'enfoncèrent dans le terrain vaseux qui l'entoure; un grand nombre fut noyé en voulant se sauver à la nage : on estima le nombre des morts à quinze cents nobles et à quinze mille soldats; la perte des fédérés ne fut pas considérable, on ne la porte pas à plus de cinq cents hommes. Les Suisses croyant que le comte de Romont pourroit tomber sur le dos de l'armée, abandonnèrent leur poursuite pour aller l'attaquer; mais le comte ayant appris la défaite de la grande armée, se retira avec précipitation vers Estavayer, où il fut atteint par les Suisses, et ce corps fut égale-

ment dispersé. Le butin qu'on trouva fut immense ; quelques centaines de drapeaux , presque tous les canons , les tentes , la caisse militaire et beaucoup d'objets précieux : on fit présent au duc René de la superbe tente du duc et de beaucoup d'armes.

Les ennemis s'étant partout éloignés , les Suisses rassemblés sur le champ de bataille , se prosternèrent devant l'Être qui dispose des victoires pour lui en rendre grace. On y éleva un monument simple à la mémoire de cette journée ; c'étoit une chapelle où on déposa les ossements des vaincus. De nos jours elle a été démolie , mais l'histoire n'en conservera pas moins aux siècles à venir , la mémoire de cette glorieuse journée.

Des courriers partirent pour toutes les villes et tous les pays de la fédération , pour annoncer que la patrie avoit été sauvée à Morat ; on publia au son des cloches les étonnants résultats de cette victoire.

Louis XI avoit ordonné des relais jusqu'à Lyon , pour servir au courrier porteur de la nouvelle de la bataille , qui fut récompensé très généreusement.

Le sénat de Berne dans une lettre énergique , assura l'armée de sa reconnaissance et de son admiration , il ajouta : « Que rien ne manquoit plus au « bonheur de la patrie que la paix ; c'est pour l'as-
« surer que nous continuerons la guerre , car ce n'est
« que par la terreur de nos armes que nous pourrions
« la rendre durable ; n'oubliez pas les attentats de la
« Savoie et la perfidie de Genève. »

Le manque de subsistances força la plus grande partie de l'armée des confédérés de s'en retourner ; le corps de G. de Herstein fut suivi par celui de Hallwyl ; ensuite celui de Waldmann se mit en marche , emportant les trophées de la victoire. Le jeune fils de l'avoyer Scharnachthal , à la tête de la jeunesse de Berne reçut les vainqueurs à Bumplez : ces enfants , à qui l'on avoit dit , que ces vaillants guerriers avoient sauvé la patrie , exprimèrent la reconnaissance publique avec une naïveté touchante , en promettant d'imiter l'exemple des vertus dont leurs jeunes cœurs se sentoient si vivement frappés. Berne leur donna des festins somptueux ; et pendant plusieurs jours on s'abandonna à toute la joie que peuvent inspirer de si brillants succès. Une armée de douze mille Suisses envahit le pays de Vaud : à Moudon elle vit arriver des envoyés du roi de France , de la duchesse de Savoie et de la ville de Genève , pour solliciter de se prêter à un congrès de pacification.

Le duc René engagea un corps de jeunes Suisses , pour reconquérir la Lorraine. Charles s'étant arrêté à la petite ville de Gex , le comte de Romont s'y rendit. Il vit ce prince si cruellement trompé dans ses folles espérances , se livrer au plus sombre désespoir ; les sens fatigués par de longues insomnies et son profond chagrin , il s'assoupissoit souvent ; mais en se réveillant il frappoit du pied , s'arrachoit les cheveux ; pendant plusieurs jours il laissa croître

sa barbe, refusa de prendre de la nourriture, et éloigna de lui les hommes qui lui étoient le plus attachés; il tâcha d'écarter de son esprit toutes idées religieuses: les médecins cherchèrent en vain les moyens de calmer l'extrême agitation de ses sens. Il apprit que la duchesse Iolande avoit envoyé, après la dernière bataille, son chambellan Montigny auprès de Louis XI; se souvenant que ses assurances d'amitié et ses belles promesses l'avoient entraîné dans cette guerre, il la soupçonna de perfidie. Lorsqu'elle se fut rendue à Gex pour le voir et le consoler, il voulut l'engager à l'accompagner avec ses fils en Bourgogne, pour se soustraire aux dangers auxquels elle et ses enfants se trouvoient exposés par le voisinage de la Suisse. Iolande s'en excusa, en disant, « Ce que l'amie désireroit n'est point permis » à la régente, que la ville de Genève, le fort Mont-« mélian et ses fidèles Savoyards la défendroient. » Iolande en retournant à Genève fut enlevée par ordre du duc, avec sa suite et son fils le prince Charles, et conduits par Olivier La Marche, maréchal de la cour, à Rouvre, château situé près de Dijon, où elle fut traitée avec les égards dûs à son rang. G. Rivarol, précepteur des princes au moment de l'enlèvement de la duchesse, cacha le jeune Philibert dans un champ voisin; et L. de Villette prit la fuite avec le prince Jacob-Louis. Charles furieux de ce que Philibert lui avoit échappé, et l'imputant à la négligence du maréchal, le menaça de la mort.

Cet événement engagea Louis XI. à s'emparer de Chambéri et du fort Montmélian, et à faire conduire les jeunes princes à Paris.

Charles de retour en Bourgogne convoqua les états à Salins; dans le discours qu'il leur adressa, ce prince essaya de justifier la guerre entreprise contre les Suisses; il prétendit, que, « l'honneur et le devoir exigeoient de la continuer avec vigueur; ce seroit se couvrir de honte que de fléchir: on maîtrise la fortune par la fermeté; voyez les Romains, après la défaite de Cannes, ils remportèrent la victoire de Zama. Tout m'invite à les imiter, mon sang royal, la puissance de mes états, la renommée des anciens Bourguignons que Rome n'a pu subjuguier, mes courageux et fidèles sujets de la Belgique, l'exemple de mes vaillants aïeux et de mon père; jusqu'à présent la gloire de vos armes sut en imposer au roi de France, vous avez puni les rebelles et détruit Liége. » Il termina le discours par exiger une levée de quarante mille hommes et l'impôt du quatrième denier. Les états sollicitèrent du temps pour prendre ces demandes en délibération; mais le lendemain Charles se rendit aux états, il avoit prévu leur résolution. Le sentiment pénible produit par les mauvais succès, ne dispose point les peuples à se prêter aux sacrifices qu'exige l'ambition des princes. Livré à de noirs chagrins, il les exhala devant l'assemblée: « J'ai quitté, dit-il, une nation généreuse pour vous sauver de l'insolente audace des Suisses, si vous mé-

« connoissez la magnanimité de mes intentions, je
« retournerai dans les Pays-Bas, vous abandonnant
« à votre sort; les Suisses viendront s'emparer de la
« Bourgogne, vous serez couverts de honte et d'op-
« probre, et vous recueillerez les fruits amers de
« votre désobéissance et de votre lâcheté. » L'orateur
prit la parole : « La chaleur de votre grande ame ne
« vous permet pas, Monseigneur, de voir les maux
« dont le pays est accablé. La fleur de la noblesse,
« une nombreuse armée ont été immolées; tous nos
« moyens ont été épuisés, l'agriculture et le com-
« merce sont ruinés, la prospérité anéantie; le pays
« n'offre partout que l'aspect désolant de la famine
« et de la misère; vous nous rappelez ce que nous
« devons à votre père, de glorieuse mémoire; ah!
« nous n'avons pas oublié que sa première pensée fut
« toujours le bonheur de ses sujets. La maison de
« Bourgogne est assez puissante pour se passer de
« conquêtes; les Suisses sont sans ambition, il n'est
« point déshonorant de faire la paix avec eux; il ne
« reste au duché que trois mille hommes pour sa
« défense. » Le duc écouta ce discours avec une feinte
modération, il sut contenir sa colère, mais il s'y
livra bientôt après dans une lettre adressée à son
conseil des Pays-Bas, où il dit : « Que s'il avoit es-
« suyé quelque échec contre les Allemands, il falloit
« l'attribuer à la lâcheté des Picards; que les sujets
« de la Belgique ne montreroient plus ni honneur,
« ni attachement pour sa personne; qu'ils étoient
« pleins d'astuce et d'envie; que la Bourgogne étoit

« résolue de se défendre avec ses propres forces ,
« pour le mettre en état de faire la guerre ailleurs
« avec plus d'énergie. Non , ajoutoit-il , vous ne
« m'envierez pas la gloire des victoires qui m'at-
« tendent ; afin de l'assurer , j'ordonne , sous peine
« de disgrâce et d'une punition sévère aux seigneurs
« des fiefs et arrière-fiefs , aux cavaliers et à tous les
« hommes capables de porter les armes , de se tenir
« prêts à marcher pour aller défendre le duché de
« Lorraine. » — Le duc obtint des princes d'Italie un
secours de Lombards , moyennant une forte somme
d'argent.

Une diète s'étoit assemblée à Fribourg , les héros de Morat s'y rendirent en qualité de députés de leurs cantons : on y vit les envoyés de la basse Ligne , de l'électeur Palatin , ceux de Mayence et de Trèves ; les évêques de Bâle , de Strasbourg , de Genève , de Grenoble et du Valais ; le duc René accompagné de ses amis , les comtes de Bitsch et de Linanges , le comte de Gruyère , en qualité d'ambassadeur de France , Louis de Bourbon , prince légitimé , grand amiral , gendre du roi. Mais pouvoit-on espérer que cette diète apaiseroit tant de passions , et concilieroit tant d'intérêts opposés ?

L'ambassadeur de France assura les héros de Morat , que leurs hauts exploits avoient inspiré au roi une grande admiration , qu'il desiroit les voir à la cour. Ensuite il leur proposa de faire la conquête de la Bourgogne , et d'occuper la ville de Genève , tandis que le roi avec toutes ses forces attaqueroit

les Pays-Bas. Les députés trouvant peu politique d'anéantir la maison de Bourgogne pour élever encore plus haut la puissance de la France, représentèrent à l'ambassadeur que les grands préparatifs de Charles les obligeoient de ne s'occuper que de la défense de leur propre pays, dépourvus comme ils l'étoient des moyens de porter la guerre loin de leurs frontières; que depuis quelque temps le roi malgré ses promesses positives laissoit en retard le paiement des subsides; qu'ils abandonnoient à la prudence du roi, de choisir le moment d'envahir la Flandre et d'occuper Genève. L'évêque de cette ville et les députés de la Savoie employèrent tous les moyens de persuasion pour obtenir la paix des cantons; mais Berne leur répondit, que la duchesse avoit rompu le traité de paix, qu'on l'avoit souvent sollicitée de refuser le passage aux Lombards par la Savoie; que malgré ses engagements, elle avoit sous de vains prétextes accordé ce passage; qu'on pouvoit regarder cette princesse comme véritable auteur de la guerre; qu'on demandoit le pays de Vaud, le Chablais, la ville de Genève pour dédommagement, et une satisfaction proportionnée. Les députés de la Savoie répliquèrent, que le sénat de Berne ayant déclaré ne point chercher à agrandir ses états, ses intentions généreuses ne lui permettroient pas de dépouiller un prince âgé de onze ans de l'héritage de son père, ni d'exiger un dédommagement de ses sujets opprimés et innocents; que Berne devoit se souvenir des services rendus par la maison de Savoie

depuis la fondation de la ville jusqu'à ce jour; de la bonne intelligence qui avoit subsisté entre les deux états et de leur alliance, lien qu'on desiroit de renouveler présentement. L'intérêt qu'inspiroit cette ancienne et illustre maison au duc René, à l'ambassadeur de France et au chevalier Herter, envoyé de l'Autriche, vint à l'appui de ces instances; Berne se souvenant de l'ancienne amitié de la Savoie, renonça à ses projets d'agrandissement; on convint de nommer des arbitres, et on choisit le duc René, l'ambassadeur François, le chevalier Herter et le comte de Gruyère, très attaché à la cour de Chambéry; ces arbitres arrêtèrent, que la ville de Genève donneroit caution pour sa contribution, et qu'elle seroit obligée de la payer en trois termes; que le pays de Roman, possédé par le comte de Romont seroit restitué au duc régnant, à l'exception de Morat et de quelques autres districts (1). Que le pays de Roman seroit gouverné à l'avenir par le duc régnant, à l'exclusion des autres princes de la maison; que le duc n'accorderoit dans aucun temps le passage aux ennemis de la Suisse par ses états.

A cette diète le duc René sollicita vivement une armée pour reconquérir la Lorraine. Quelque intérêt que prissent les Suisses au sort de ce prince, dont la valeur s'étoit distinguée à la bataille de Morat; voyant aux préparatifs du duc Charles qu'ils se-

(1) Grancourt, Cudrefin, Cerlier, Ormond, Aigle et Bex.

roient de nouveau attaqués, ils crurent devoir se borner à promettre au duc René du secours, dès que leur propre pays ne seroit plus en danger; ils s'engagèrent de plus à ne point faire la paix sans sa participation.

Les électeurs de Mayence et de Trèves demandèrent à être reçus dans la confédération helvétique; mais leur pays étant trop éloigné de la Suisse, la diète s'y refusa. La même demande ayant été faite par l'électeur Palatin, on promit de la prendre en délibération à la prochaine diète.

Les villes de Fribourg et de Bienne avoient témoigné la même envie, les cantons démocrates, jaloux des villes, y mirent obstacle.

Pour satisfaire à l'empressement de Louis XI, Adrien de Bubenberg avec les principaux chefs de l'armée de Morat partirent pour Paris; la cour étoit à Plessis-les-Tours, on les y reçut avec une grande distinction, et le roi leur prodigua les assurances les plus flatteuses: « Je vous dois ma couronne, et je suis résolu de vous choisir pour en être le soutien. » Le ton de franchise et de loyauté de ces guerriers gagna le roi, il s'entretenoit souvent avec eux, et voulut connoître toutes les circonstances de leurs exploits et de la fuite de Charles, qui surtout sembloit l'intéresser: il témoigna au défenseur de Morat une grande estime, et lui remit le collier de son ordre accompagné de riches présents: les autres reçurent des vaisselles d'argent, les frais du voyage, et les subsides pour leurs cantons; il s'engagea en-

vers les députés d'entrer en guerre avec le duc de Bourgogne, si les Suisses avec trente mille hommes envahissoient la Lorraine, et il promit de payer les cinq sixièmes des frais de cette expédition.

La duchesse de Savoie ayant pu s'évader du château où elle avoit été enfermée, se trouvoit dans ce moment à la cour de France; elle pressa avec instance les députés Suisses, d'oublier en faveur de l'ancienne amitié les derniers événements.

Mathias, roi de Hongrie, dans l'armée duquel Hallwil avoit servi contre les Turcs, s'offrit pour médiateur; le pape Sixte et l'empereur se joignirent à lui, et remirent à cet effet leurs pleins pouvoirs au légat du pape, l'évêque de Forli. Les Suisses par respect pour les deux chefs de la chrétienté, se montroient très disposés à faire la paix; mais comme ils insistèrent sur la restitution de la Lorraine, que Charles refusa de remettre à René, cette intervention n'eut aucune suite. Les états de la Belgique avoient excité sa colère; tout en refusant ses demandes, ils se permirent de lui donner des conseils. Pendant que son armée se rassembla à Rivière, le duc René entra en Lorraine avec huit mille Allemands, auxquels se joignirent sept mille Lorrains; il fit le siège de Nanci; la ville se rendit peu de jours avant que l'armée de Charles fût arrivée pour la secourir. Dans un dessein perfide Campobasso avoit assuré le duc que la place pourroit tenir pendant tout l'hiver. Le comte Campobasso étoit parmi tous les courtisans du duc Charles, celui

qui par son adulation et ses flatteries avoit conservé le plus constamment ses bonnes grâces ; mais dans un accès d'emportement, le duc lui ayant donné un soufflet avec son gantelet, il jura de se venger ; et dès ce moment il pensa aux moyens de le trahir, il s'ouvrit à Cifron de La Vachière, maréchal du duc René, demanda pour prix de sa trahison un comté, une forte somme d'argent, et la solde pour quatre cents lances qu'il lui amèneroit. Nanci fut assiégée par l'armée de Charles ; René espéroit que la place pourroit encore se défendre pendant deux mois, mais il n'avoit pas assez de troupes pour faire lever le siège ; au cœur de l'hiver, par un froid très rigoureux, il se rendit en Suisse avec douze cavaliers, pour obtenir un secours des cantons ; il s'adressa d'abord au sénat de Berne, qu'il trouva très disposé, mais on lui observa que pour réussir il étoit indispensable de convoquer une diète. De Berne il se rendit à Zurich, où Waldmann dans le sénat représenta avec chaleur et force les motifs de l'honneur et de la reconnaissance qui devoient déterminer à lui accorder une armée. On convint d'assembler une diète à Lucerne, René y comparut ; on lui promit une armée, et on n'exigea pour frais de la guerre, que la somme de quarante mille florins, à laquelle même on renonceroit si la Lorraine n'étoit pas reconquise, ou si Charles alloit porter la guerre en Alsace. En très peu de temps René se trouva à la tête de huit mille Suisses, il n'avoit demandé que six mille hommes, mais la jeunesse par enthous-

siasme se rendit en foule sous ses drapeaux. René pressa le départ de cette petite armée, ayant appris que Nanci étoit réduit à l'extrémité faute de vivres, un transport considérable ayant été enlevé par l'ennemi; il attendit les Suisses à Bâle. Waldmann s'y rendit avec quinze cents Zuricois; René alla au-devant de lui, descendit de cheval, l'embrassa et le conduisit en ville. B. de Stein commandoit les Bernois, le chevalier Herter le corps de la basse Ligue. Plusieurs hommes distingués servirent dans cette armée en qualité de volontaires, tels que le banneret de Muhleren, le chevalier Hassfurter, Albert de Sillenen, l'avoyer Kremde. Pour rassurer la garnison de Nanci, on l'instruisit de l'approche de cette armée; René marchoit à la tête des Suisses, et portant la hallebarde à leur manière, s'entretenoit familièrement avec eux. Ils souffrirent pendant leur marche d'un froid rigoureux et du manque de subsistances; en arrivant aux frontières de la Lorraine, le ciel s'éclaircit, l'armée vit dans cette circonstance un heureux présage; et arrivée à Lunéville elle y prit quelques jours de repos. Le vieillard Hassfurter rassembla les chefs de l'armée, et rempli de la confiance dont il étoit animé, il leur adressa ce peu de mots: « Chers amis et alliés, rappelez-vous la valeur
« du duc René à la bataille de Morat, son amitié
« éprouvée, l'engagement solennel que nous avons
« contracté; les deux victoires remportées sur un
« ennemi deux fois plus fort, sont de sûrs garants
« de votre courage et de votre fidélité. » Le jeune

prince fut si vivement ému de ce discours, qu'il embrassa ces braves guerriers et mit sous leur protection, sa personne, ses sujets et son pays. Le siège de Nanci fut poussé d'abord avec vigueur ; mais les assiégeants souffrant de la disette et de la rigueur de la saison, se sentirent découragés ; dans la seule nuit de Noël, il périt trois cents hommes et nombre de chevaux : le duc Charles en fut instruit ; mais dominé par son humeur altière, il n'y fit aucune attention ; son parent, Alphonse roi de Portugal, se rendit dans son camp, et par amitié et par un noble intérêt pour la maison de Bourgogne, il pressa le duc de se prêter aux voies d'accommodement ; mais ses insinuations furent rejetées avec dédain.

Les Suisses ayant repoussé les avant-postes des Bourguignons, le duc convoqua ses généraux et leur dit : « Voici ces misérables paysans, ces insolents ivrognes qui osent nous braver. Eh bien ! je vous demande vos avis. » Les généraux lui représentèrent le danger qu'il y auroit à livrer bataille, et le malheur qui s'en suivroit si elle étoit perdue ; ils soutinrent que l'armée devoit plutôt se retirer vers la Meuse pour s'y rafraîchir et y attendre des renforts ; que René dépourvu d'argent ne pourroit pas long-temps solder les Suisses, et que ceux-ci une fois de retour dans leur pays, reviendroient difficilement ; que le puissant seigneur duc possédoit à Luxembourg un grand trésor, moyennant lequel, et avec son génie vaste et sa grande valeur, il répareroit les pertes qu'on venoit d'essuyer. Campobasso, par tra-

hison plutôt que par condescendance, conseilla d'attaquer les ennemis ; Charles déclara que dans la nuit il ordonneroit l'assaut, et que le lendemain il attaqueroit l'armée ennemie. Les généraux consternés prévirent l'abîme où leur maître alloit se précipiter, et le duc poursuivi par de sinistres présages, cherchoit à s'en distraire par l'activité tumultueuse des ordres dont il fatiguoit son armée. Pendant la nuit la ville assiégée fut vivement canonnée, on l'entendit à Saint-Nicolas où étoit l'armée Suisse : René, alarmé sur le sort de sa capitale, rassembla pendant la nuit un conseil de guerre ; il lui fit part de ses craintes ; les généraux lui promirent de délivrer la ville assiégée avant la fin du jour ; il l'attendoit avec une pénible inquiétude.

Charles, en montant de grand matin son cheval de bataille, le lion d'or de son casque tomba par terre ; saisi d'effroi, il lui échappa un soupir. « Ah ! » disoit-il, ce signe vient de Dieu. » Il remit à un serviteur fidèle ses dernières dispositions. Charles commanda le corps de l'armée avec le prince Antoine et Baldouin le Bâtard ; le front de l'armée étoit défendu par un large fossé rempli d'eau, et les flancs par la Meurthe et des haies épaisses ; l'aile droite étoit commandée par Gaillot, guerrier estimé par sa valeur et sa fidélité, et par Campobasso ; l'aile gauche par José Le Lain, gouverneur de Flandres.

Campobasso déserta avec huit cents lances de l'aile droite ; il s'arracha la croix de S.-André et l'écharpe rouge, en disant : « Je venge l'affront que

« Charles m'a fait ; je le quitte pour rejoindre la
« maison d'Anjou, à laquelle j'avois été attaché dans
« ma jeunesse ; je la servirai avec zèle et fidélité ;
« mais je m'attends que le château Commercy me
« sera restitué. »

Les Suisses, instruits de cette désertion, refusèrent de combattre avec un traître ; ils déclarèrent au duc René, « que l'honneur de leurs armes et la
« vertu de leurs ancêtres le leur défendoient. » Campobasso se posta au pont près Buxières-aux-Dames, pour en défendre le passage aux Bourguignons dans leur fuite ; il avoit laissé dans leur armée vingt scélérats déterminés, chargés de l'instruire de tout ce qui s'y passoit, et d'y jeter le trouble et le désordre. Deux Suisses bannis de leur pays pour quelques délits, servoient dans l'armée de Charles ; ils sentirent des remords et la quittèrent, se rendirent à l'armée des Suisses, demandèrent et obtinrent grace des généraux, et contribuèrent au succès de la journée. L'armée des Suisses étoit rangée en ordre de bataille près d'un étang. L'avant-garde étoit commandée par le chevalier Herter, qui à la bataille de Morat s'étoit couvert de gloire, et dont l'expérience et les talents avoient inspiré une grande confiance : il y avoit dans ce corps Oswald de Thierstein, à la tête de la cavalerie allemande, la noblesse de Lorraine et la bannière de Vaudemont. Le duc René conduisit le grand corps de l'armée, monté sur le même cheval de bataille qu'il avoit à Morat, portant l'ancien uniforme de Lorraine et le manteau ducal de drap d'or ;

il étoit entouré par ses amis, et par les comtes de Bitsch, de Linanges et de Salm. Cette armée étoit composée des bannières des fédérés, des Autrichiens et de la cavalerie d'Alsace. L'arrière-garde n'étoit que de huit cents hommes. Cette armée s'avança par colonnes serrées, avec une contenance fière et tranquille. La terre étoit gelée ; il tomba beaucoup de neiges. Les Suisses firent leur dévotion, suivant leur usage, avant d'engager le combat. L'artillerie ennemie commença l'attaque, sans leur faire beaucoup de mal. Le chevalier Herter, à la faveur d'un brouillard épais, déboucha par un chemin et des ravins presque impraticables, pour se porter sur une colline ; de-là le soleil ayant dissipé le brouillard, il put découvrir les dispositions de l'armée ennemie. Charles se voyant pris en flanc, renforça l'aile gauche de Gaillot, et donna une autre direction à l'artillerie. La corne d'Uri s'étant fait entendre à plusieurs reprises, ces sons rauques et sauvages réveillèrent dans l'âme de Charles de tristes souvenirs et de sinistres pressentiments. Son armée fut attaquée à la fois par les corps de Herter, de Waldmann et d'Eptingen ; elle ne put résister à leur impétuosité ; les rangs furent rompus, son artillerie enlevée. Dans ce cruel moment, Charles, présent partout, encourageoit les soldats et commandoit encore en habile général ; mais les Suisses, par la violence de leur choc, par la masse de leur nombre, et favorisés par les avantages de leur position, n'en remportèrent pas moins la victoire.

Le Lain et Gaillot avoient été blessés mortellement; Rubenpré et plusieurs autres commandants furent tués; le prince Antoine, le jeune comte Philippe de la Marche furent faits prisonniers. Les assiégés avoient fait une sortie et brûlé le camp des Bourguignons; le désordre de l'armée dispersée en devint plus grand, et de toutes parts elle prit la fuite. Campo-basso consumma sa perfidie, en arrêtant au pont de Buxières les fuyards, et les forçant de se jeter dans la rivière. Le dernier ordre que pût donner le duc Charles, fut de se rendre à Luxembourg; il avoit déjà reçu une contusion dans le fort de la mêlée, en traversant un fossé qui étoit gelé; la glace se rompit, son cheval tomba, et, par les efforts qu'il fit, le duc fut renversé; et, sans avoir été reconnu, il fut percé de coups de lances: on le chercha long-temps en vain; son corps fut trouvé par une femme du peuple et transporté à Nanci. Son frère Antoine et ses amis voyant ces tristes restes, s'abandonnèrent à la plus profonde affliction; et le duc René, frappé de cette grande chute, et d'un aussi malheureux sort, s'approcha du lit de parade où Charles étoit exposé, et, dans le costume de deuil d'un ancien chevalier, prit sa main et lui dit: « Chier cousin, vos ames ait
« Dieu, vous nous avez fait moult maux et douleurs. »
Il obtint les obsèques d'un prince souverain.

Si l'on considère la fin tragique de ce Prince, l'un des plus puissants de l'Europe, on sera sans doute frappé de voir comme une seule erreur de l'esprit, une seule passion, peut précipiter les grands dans des

abîmes d'infortune , et plonger les peuples dans les plus grands malheurs. Charles avoit l'esprit cultivé ; il possédoit des talents pour régner, il étoit porté pour la justice ; mais malheureusement une volonté enchaînée par l'orgueil et l'ambition, ne lui permit pas d'écouter les plus sages conseils ; il éloigna de lui les hommes de bien, et se laissa emporter par la fougue impétueuse de ses passions. Alexandre et Annibal étoient ses héros, il voulut les imiter ; il brava le destin, se roidit contre ses décrets, et ne songea point qu'Annibal lui-même, malgré ses grands talents et sa haute fortune, finit par être la victime de ses vastes projets.

La mort de Charles influa sur la politique des princes. Se voyant délivrés d'un puissant rival, ils s'abandonnèrent avec plus de confiance à leurs vues ambitieuses. Cette mort influa particulièrement sur les rapports des Suisses avec les puissances étrangères, et sur leurs mœurs ; les richesses qu'ils avoient acquises pendant la guerre leur avoient donné le goût du luxe, et l'amour de l'argent s'étoit emparé d'eux. Fiers de leurs grands exploits, les jeunes guerriers devinrent présomptueux et bravèrent les loix et la discipline.

L'armée victorieuse ayant abandonné au duc René les prisonniers de guerre et quantité d'armes pour une somme d'argent, il leur donna en sus la solde d'un mois et demi.

Louis XI apprit l'importante nouvelle de la victoire de Nanci par son confident De Lude, qui de

grand matin entra dans son cabinet ; mais comme il doutoit encore de la mort du duc Charles , il prit des mesures pour en être certain : s'en étant assuré , il assembla ses généraux et ses ministres , la leur annonça , et les invita à un grand repas ; ils affectèrent de témoigner au roi l'intérêt qu'ils prenoient à cet événement ; mais à travers leur dissimulation se trahissoit la crainte qu'ils éprouvèrent , que le roi n'opprimât à l'avenir les grands et la noblesse sans ménagement , ne trouvant plus ni asile ni protection en Bourgogne.

La princesse Marie apprit à Gand la perte de la bataille ; l'incertitude où on la laissa sur le sort de son père , la plongea dans les plus vives agitations. Elle étoit avec sa mère , ses parents les princes de Clève , et les ministres de son père ; mais dans le trouble et la désolation , comment tenir avec assurance les rênes de l'Etat ? La Bourgogne se vit en quelque sorte abandonnée à elle-même. Dans les villes des Pays-Bas , l'esprit de parti et de liberté divisoit les habitants ; la désunion régnoit dans les états , les finances étoient épuisées , et la noblesse totalement ruinée. Les mesures du gouvernement n'annonçoient ni ordre ni fermeté , et sa foiblesse lui fit perdre la confiance et le respect. On vit cette grande puissance toucher au moment de sa ruine.

Louis xi s'empara de la Bourgogne comme d'un fief tombé en forfaiture ; il en nomma gouverneur le prince d'Orange , le plus riche propriétaire du pays. Les états étoient assemblés à Dôle , et la no-

blesse à Dijon. Avant leur clôture, le roi prit possession de Dôle, de Salins et de Gray. Les états protestèrent, et envoyèrent l'archevêque en Suisse, à la tête d'une ambassade nombreuse, pour traiter de la paix avec les cantons. Pour solliciter leur appui auprès du roi, ils offroient de prendre garnison dans les places fortes, et desiroient d'entrer dans la confédération helvétique. Il y avoit à Berne des hommes d'état disposés à saisir cette occasion d'étendre le lien de la fédération, dans l'espoir de lui donner d'autant plus de consistance et de force ; mais les opinions des cantons démocrates contrarioient toute vue politique qui tendoit à quelque agrandissement. Heureux et libres dans leurs Alpes, que pouvoient-ils desirer de plus ? Tout ce que les ambassadeurs de la Bourgogne purent obtenir, fut une trêve et quelques préliminaires de paix, moyennant la somme de 100,000 florins, qu'on exigea pour les frais de la guerre. Les cantons envoyèrent une lettre pressante à Louis XI en faveur de la Bourgogne ; ce monarque y répondit par une longue déduction de ses droits sur le duché ; mais en faisant valoir ces titres, en affectant de rendre hommage à la justice, n'en violoit-il pas les principes ?

L'empereur sollicita par l'évêque de Constance la paix des Suisses pour l'héritière de la Bourgogne, en les assurant que le défunt duc avoit consenti au mariage de la princesse avec son fils l'archiduc Maximilien ; il prétendit que presque tous les états du

duc Charles étoient des pays d'empire, et, comme tels, devoient être protégés par les Suisses. La trêve fut renouvelée; on demanda pour seule condition, sur les instances de la maison de Wirtemberg, que le jeune comte Henri fût remis en liberté; mais l'esprit de ce pauvre prince avoit été affoibli par ses longs malheurs.

Louis XI, pour s'assurer de la Bourgogne, joignit à la force de ses armes l'astuce de sa politique; mais les violences auxquelles il se porta indignèrent la noblesse. Le pays étoit disposé à la révolte, et le prince d'Orange se plaignit de ce que le roi n'avoit point tenu sa promesse. Le roi demanda aux cantons un corps de six mille hommes, à des conditions avantageuses, et s'engagea de payer les 100,000 florins promis par les états de Bourgogne. Il leur représenta, « qu'il étoit de leur intérêt de
 « seconder les desseins d'un ancien ami, qu'il se-
 « roit dangereux pour la Suisse d'être environnée
 « de trois côtés par leur ennemi, qu'elle seroit
 « plus tranquille si la Bourgogne étoit possédée
 « par leur bienfaiteur et protecteur généreux, que
 « par la princesse Marie et l'archiduc son époux. » Les cantons ayant convoqué une diète à Lucerne, le roi, pour les faire consentir à cette demande, leur rappela, « qu'à son avènement au trône il
 « s'étoit engagé par serment à soutenir les droits
 « de la couronne; qu'il ne convenoit point de lais-
 « ser une puissance intermédiaire entre la France
 « et la Suisse; que la Bourgogne étoit déchirée.

« par des factions, qu'il y avoit un parti qui cou-
« roit après une ombre de liberté, qu'un autre étoit
« porté pour la princesse Marie, un troisième pour
« l'empereur, qu'il y avoit même un parti pour le
« roi d'Angleterre; que ces factions allumeroient une
« guerre civile qui pourroit avoïr les suites les plus
« funestes; que le roi assigneroit les subsides sur le
« duché; qu'il seroit toujours leur ami le plus fidèle,
« et qu'il ne mourroit content s'il ne voyoit le dau-
« phin dans les mêmes sentiments. »

Marquard de Schellenberg, au nom de l'empereur, sollicita auprès de la diète l'appui et l'amitié des cantons pour le prince Maximilien; il étoit soutenu par l'archiduc Sigismond, qui promit de leur donner un subside égal à celui de l'empereur ou du roi de France; il les assura qu'étant dégoûté de la perfidie des cours, il recherchoit leur amitié, et leur promit qu'elle seroit inviolable même pour son successeur. Les cantons avoient été mécontents de la conduite de l'empereur pendant la dernière guerre. Ils avoient l'intention de maintenir l'union héréditaire avec la maison d'Autriche, mais ils voyoient d'un œil jaloux la Bourgogne entre ses mains. L'espérance de voir le duché se constituer en état républicain, leur parut une vaine illusion. Des raisons politiques déterminèrent donc la diète à promettre au roi le corps demandé de six mille hommes. Dans quelques cantons cette résolution précipitée fut désapprouvée, et on taxa les députés d'avoir passé leur pouvoir. Ailleurs la jeunesse contrarioit

ces dispositions : par enthousiasme pour la cause de la liberté, pour celle des opprimés, elle se rendit, au mépris des loix, au nombre de cinq mille hommes, auprès du prince d'Orange; ils devinrent la principale force de son armée. Mais cette troupe impétueuse et imprudente ayant souffert un échec considérable dans un combat contre les François, la plupart de ces jeunes Suisses retournèrent dans leur patrie; plusieurs y furent décapités, suivant la rigueur des loix. Malgré cette sévérité, l'esprit licencieux de la jeunesse ne pouvoit être contenu. Des jeunes gens alloient servir où bon leur sembloit. Ce désordre et les intérêts de la Bourgogne furent mis en délibération à une diète assemblée à Zurich. Les ambassadeurs de la Bourgogne représentèrent avec force que l'ancienne amitié, surtout celle de Philippe le Bon, leur bonne et juste cause, la conduite perfide de la France, devoient déterminer les cantons à leur prêter un puissant secours. L'ambassadeur de France rappela l'engagement pris à Lucerne, et offrit des subsides encore plus considérables. Les députés Suisses se voyant dans l'alternative ou de ne point tenir leur promesse et d'indisposer le roi, ou de servir d'instrument à l'oppression, proposèrent des voies de conciliation; ils députèrent dans ce dessein vers le roi, Adrien de Bubenberg, J. Waldmann et le landamann Imhoff d'Uri; auprès de la duchesse Marie, le bourgmestre Goeldi et le landamann Dietrichander Halden. Les députés Suisses qui passèrent par la

Bourgogne, furent considérés et reçus comme les sauveurs du pays ; ils voulurent engager le sieur de Craon, qui y commandoit les troupes du roi, à faire cesser les hostilités, mais cet homme cruel ayant pris pour maxime que c'est par la cruauté et par la terreur qu'on rend les peuples obéissans, tout ce qu'ils purent obtenir de lui, ce fut de faire décapiter les paysans qui avoient défendu le fort d'Oiselet, au lieu de les faire pendre. Le sieur de Craon instruit que ces députés étoient chargés de négocier une intervention entre le roi et la Bourgogne, crut pouvoir par des procédés révoltans les en décourager ; il les traita avec hauteur, se permit des railleriès offensantes, voulut leur en imposer par de vaines bravades, mais il n'excita que leur mépris ; Waldmann le lui fit sentir et le menaça : Craon baissa alors de ton, devint poli, mais les vainqueurs de Charles dédaignèrent cette feinte politesse, et prévirent dès lors la réception qu'ils obtiendroient de la cour. Le roi savoit que l'opinion publique en Suisse étoit portée pour la Bourgogne ; que l'enrôlement des six mille hommes n'avançoit point, qu'un tout autre esprit avoit régné à la diète de Zurich qu'à celle de Lucerne. Les députés furent reçus froidement, ils ne purent obtenir une audience du roi ; on évita avec affectation de traiter d'affaires avec eux ; les courtisans parlèrent d'un ton léger de la fidélité, des services, et des victoires des Suisses : on leur fit bien quelques belles promesses, on offrit même de l'argent, mais ces hom-

mes fiers en furent révoltés. Ce fut aux conseils de leurs cantons qu'ils exhalèrent leurs plaintes : « Plût à Dieu, écrivirent-ils, que nous n'eussions jamais pris des pensions ! nos ancêtres ont remporté des victoires, et conservé notre indépendance sans l'or des princes étrangers ; à quel danger une politique astucieuse ne nous expose-t-elle pas ? notre union et notre fermeté peuvent seules nous sauver. » La vertu de Bubenbergh étoit aussi inébranlable à la cour que dans les camps, elle résista à toutes les insinuations secrètes ; mais ayant conçu des soupçons contre ses collègues, il fut très réservé avec eux, et craignit que la liberté et l'honneur de sa patrie ne fussent exposés ; mais comme il lui étoit impossible d'instruire le sénat de Berne de ses appréhensions, il prit le parti de quitter la cour déguisé en ménétrier. Arrivé à Berne, le parti françois prévoyant l'impression que le rapport de Bubenbergh produiroit au conseil du Deux-cents, fut dans une grande perplexité, et le sénat ne le fut pas moins : comment excuser ce départ clandestin ? on écrivit au roi, « que de noirs soupçons ayant agité l'esprit de l'avoyer de Bubenbergh, il avoit pris le parti de revenir dans sa patrie ; qu'au reste il se seroit attendu à un meilleur accueil pour les grands services qu'il avoit rendus. » Après son départ, Waldmann et Imhoff dans une lettre aux cantons, exagéroient la puissance du roi, et ravaioient celle de ses ennemis : cette lettre raffermis les soupçons sur la probité de ces députés, et leur lettre

fut sans effet ; la politique et les procédés offensants de la cour, la conduite imprudente de Craon, avoient irrité les esprits en Suisse. Just de Sillenen, évêque de Grenoble, espéra de les gagner, en proposant aux cantons le partage des conquêtes faites sur l'ennemi, mais leur droiture en fut très révoltée ; et plus la France perdoit dans l'esprit de la nation, plus celle-ci s'intéressoit pour la Bourgogne : ses ambassadeurs se présentèrent au sénat de Berne, en invoquant le Sauveur et les saints, ils le supplièrent de protéger leur pays contre un roi qui l'opprimoit injustement.

A Bruges les députés Suisses furent accueillis avec distinction, on les invita aux noces de l'archiduc et de la duchesse Marie ; les riches présents qu'on leur destinoit furent exposés publiquement ; on les rassura sur l'infortune du duc Charles, et la guerre qui lui avoit été faite, fut imputée à d'insidieux conseils : la droiture et la franchise qu'on mit dans les ouvertures faites à ces députés gagna leur confiance. Dans tous les temps, la franchise fut, avec les Suisses, la meilleure politique.

Une diète avoit été convoquée à Zurich, devant laquelle les deux députations firent leurs rapports ; on y vit outre les députés Suisses, ceux de la basse Ligue, les ambassadeurs de l'empereur, du roi de France, des archiducs Sigismond et Maximilien, le duc René, l'archevêque de Besançon et nombre de seigneurs ; à une seule séance il y eut jusques à quatre cents personnes. A cette diète la confédéra-

tion Suisse renouvela avec la maison d'Autriche l'union héréditaire, conclut la paix perpétuelle, et renonça à ses prétentions sur la Haute-Bourgogne, moyennant la somme de 150,000 florins ; par égard pour le roi de France, le canton de Lucerne ne prit point de part à ce traité de paix. Avant qu'il fût ratifié par la duchesse et les états de Bourgogne, il arriva que le sieur de Craon fut destitué de son gouvernement pour ses malversations, et remplacé par C. d'Amboise de Chaumont; c'étoit un politique souple et actif, qui connoissoit les hommes; il tâcha d'abord d'apaiser et même de regagner les Suisses: si d'un côté il leur fit au nom du roi des propositions très avantageuses, il chercha d'un autre à engager les jeunes gens à entrer contre la défense des loix au service de France. Les finances de la duchesse Marie se trouvant épuisées, elle fut dans l'impossibilité de payer les 150,000 florins promis; l'empereur sans trésor; les conseillers de l'archiduc Sigismond gagnés par l'or de la France, des magistrats Suisses par ses pensions; la jeunesse impétueuse et avide de faire la guerre; toutes ces circonstances réunies firent qu'on ne s'opposa plus à la levée des six mille hommes; elle fut bientôt complète; ce corps servit utilement le gouverneur de Chaumont pour son expédition sur Dôle: cette ville riche avoit pour garnison des Alsaciens, des Suisses et des déserteurs françois; Chaumont s'en approcha; par trahison on lui ouvrit une des portes, il s'y fit un carnage affreux, la plupart des habitants

furent tués, la ville pillée et livrée aux flammes. Le prince d'Orange ayant quitté la Bourgogne, les autres villes, même Besançon, ville impériale, ouvrirent leurs portes à l'armée du roi. De retour en Suisse les traîtres qui avoient pris part à la trahison de Dôle furent punis par la roue, et leurs complices par l'infamie.

Louis XI se trouvant maître des deux Bourgognes, les Suisses se virent obligés de renoncer à leur prétention. Mais le roi ayant appris à connoître leur valeur et leur tactique, voulut se les attacher; il conclut avec eux une alliance défensive à des conditions honorables; accorda à leurs négociants qui voudroient s'établir dans le royaume, des exemptions d'impôts, et d'autres privilèges; mais ce qui les flatta surtout, c'est que le roi donna au dauphin le commandement des gardes suisses. Il fit mieux encore, il envoya à Berne sur seize mulets une somme d'argent considérable; le bruit qui s'en répandit fit accourir sept mille soldats. G. de Diesbach et J. Waldmann les conduisirent à Châlons; ils arrivèrent dans un moment qui accéléra la paix. La bataille indécise et sanglante de Guinegate l'avoit fait desirer, et la paix fut conclue. Le roi garda la Bourgogne comme fief relevant de la France, et plusieurs villes de la Somme, et la duchesse conserva la Franche-Comté comme fief de l'empire. Cette paix fut conclue sans la participation des cantons Suisses, on se réserva dans le traité de régler leurs intérêts dans la suite.

Si l'on considère le sort de Charles le Hardi, on doit attribuer ses malheurs à son orgueil et à sa présomption; il embrassa un plan d'ambition trop vaste, se confia aveuglément dans sa valeur personnelle, dans son armée et ses trésors : une humeur sombre et farouche qui approchoit de la frénésie, s'empara de son esprit aux contrariétés qu'il éprouvoit, et ce n'est que par des accès d'orgueil qu'il sembloit pouvoir en sortir. Ses défaites ne purent le désabuser, il continua de traiter les Suisses comme un vil ramas de paysans, et n'eut aucune idée de l'énergie que produit le sentiment de liberté dans un peuple simple et courageux. Il porta la violence des passions dans ses relations politiques, et il se vit abandonné de tous ses alliés. Il laissa ses états exposés à une guerre dangereuse et livrés aux factions : ses sujets ne regrettèrent point un prince qui avoit fait leur malheur.

Les victoires des Suisses, la défense de Morat, brillent à côté de celles des beaux siècles de la Grèce et de Rome. L'intérêt généreux qu'ils prirent au sort du duc René, leurs efforts pour le rétablir dans le duché de Lorraine, sont des traits tels que l'histoire en offre rarement. Ils ne gardèrent des conquêtes que ce qu'exigeoit leur sûreté. Louis XI sut tirer parti de leur loyauté et de leur droiture pour ses intérêts politiques; mais ayant une fois blessé leur honneur national, il faillit perdre leur amitié. Sans les subsides il auroit été impos-

sible aux Suisses de faire la guerre pendant quelques temps. On les a souvent blâmés d'avoir accepté des pensions des puissances étrangères ; mais si l'on vit des ames communes se laisser corrompre par ce moyen , il y eut dans tous les temps parmi leurs magistrats des hommes vertueux qui méprisèrent l'or étranger ; d'autres qui tâchèrent d'unir leur devoir envers la patrie , avec la reconnoissance envers leurs bienfaiteurs.

La jeunesse pendant cette guerre ayant pris des mœurs licencieuses et une passion effrénée pour les exploits militaires , il devint impossible de la contenir par la seule autorité des loix : souvent réunis dans leurs dissipations joyeuses , ces jeunes gens se ligèrent et parcoururent armés une grande partie de la Suisse : un corps ayant poussé jusqu'à Genève , y leva la somme que la ville devoit encore à la fédération ; d'autres s'engagèrent sans l'aveu de leur gouvernement à servir dans des armées étrangères : les princes entretenirent ce désordre par des récompenses et des promesses. De plus en plus les pensions devinrent une source de corruption ; dans plusieurs cantons elles furent rigoureusement prohibées. Les mœurs , par l'influence de celles des pays étrangers , perdirent de leur ancienne simplicité ; l'esprit de désunion s'introduisit dans les diètes par l'effet de la jalousie entre les villes et les pays des Alpes ; heureusement le ciel y fit paroître le pieux hermite Nicolas Vonder Flue ; l'ascendant de sa

piété, la force de ses raisons, la chaleur de son éloquence, entraînent les esprits, et l'ancienne union fédérale triompha des discordes prêtes à la déchirer. Le lieu consacré par sa pieuse retraite; est pour la postérité l'objet d'un culte immortel de reconnaissance et de vénération.

CHAPITRE VI.

LA GUERRE AVEC LA LIGUE DE SOUABE VERS LA FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

VERS la fin du quinzième siècle éclata la guerre des Suisses et des Grisons avec la ligue de Souabe : cette ligue étoit composée des seigneurs et princes de ce cercle et de quelques électeurs ; l'empereur Maximilien s'étoit déclaré chef de cette union. Les cantons Suisses furent invités à y prendre part : elle avoit pour but de maintenir la paix publique, continuellement troublée par les guerres des princes et des seigneurs, et la sûreté des grandes routes infestées par des gentilshommes brigands, qui sortoient de leurs châteaux pour courir au pillage. Les Suisses alléguèrent pour raison de leur refus, la nécessité de veiller à la défense de leur pays, et le danger auquel ils l'exposeroient en s'éloignant de leurs foyers ; mais le véritable motif qui les retint, ce fut leur méfiance dans le chef de la ligue. Ce refus excita les soupçons et le mécontentement de l'empereur, et plusieurs incidents contribuèrent à l'augmenter. Autorisée par le bailli de la Thurgovie, du canton d'Uri, une troupe armée insulta la ville de Constance, alliée de plusieurs can-

tons, et y leva une contribution (1). Les gouvernements promirent satisfaction, et la punition des coupables; mais la ville alarmée se jeta entre les bras de la ligue. George, comte de Sargans, ayant été mis au ban de l'empire, pour des infractions à la paix publique, les cantons, ses alliés, le prirent sous leur protection: l'empereur et la diète ressentirent ce procédé; et la chambre impériale établie pour punir les infractions à cette paix, évoqua à son tribunal les causes de plusieurs particuliers suisses; ce qui étoit contraire aux diplômes et aux exemptions impériales les plus positives: on exigea même des contributions de plusieurs alliés de la Suisse. Maximilien différa avec une sorte d'affectation la confirmation des privilèges impériaux que lui avoient demandés les Suisses, et plusieurs cantons ne voulurent point renouveler le pacte d'union héréditaire fait avec le duc Sigismond. L'empereur porta ses griefs à la diète de l'empire; les Suisses y comparurent; l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empire, les menaça de les forcer à reconnoître un maître, avec l'arme qu'il tenoit dans sa main; (il leur montrait la plume avec laquelle il écrivoit les décrets de l'empire.) « Si les hallebardes, répon-

(1) Des Suisses ayant assisté à un tirage de l'arquebuse à Constance payèrent leur écot en monnoie de leur pays, on traita cette monnoie avec mépris, la taxant de monnoie de vache; les Suisses irrités de ce dédain s'en vengèrent.

« dirent-ils, ne nous font pas peur, devons-nous
« craindre une plume d'oie. » L'empereur menaçait
le bourgmestre Schwend, de Zurich, de soumettre
les membres désobéissants de l'empire par les armes.
« Les Suisses, lui répliqua-t-il, sont peu civils,
prenez garde que leurs lourdes mains ne touchent
aux couronnes. » L'empereur continua d'entretenir
des liaisons à Berne, espérant de gagner par leur
influence les autres cantons. Il présenta au sénat un
appât séduisant, le comté de Neuchâtel, dont le
souverain avoit été mis au ban de l'empire. Le sénat
ne succomba point à cette séduction, et au contraire
accorda au comte les secours qu'il avoit réclamés en
vertu du traité de combourgeoisie. Les Grisons
venant de s'allier avec sept cantons, cette alliance
fut un nouveau sujet de mécontentement. L'évêque
de Coire avoit eu quelques contestations avec la
régence du Tyrol, au sujet de quelques droits
appartenants à l'évêché ; elle refusa toutes les
propositions d'arrangement. La ligue commença la
guerre ; et les Lansquenets allemands surprirent
Mayenfeld, et en passèrent au fil de l'épée la
garnison peu nombreuse. Ils se rendirent maîtres
du passage de Sainte-Lucie ; mais l'un et l'autre
furent repris dans la suite par les Suisses. Les
cantons envoyèrent d'abord des forces considérables
pour la garde de leurs frontières ; ils entrèrent
ensuite dans le Hetgau, où ils pillèrent et brûlèrent
au cœur de l'hiver sept à huit villes et vingt châteaux,
sans aucune compassion pour les habitants qui se

virent exposés à périr par la faim. L'évêque de Constance ayant violé la neutralité promise, en fut puni par une forte contribution ; et l'évêque de Coire, pour une même infraction, par le bannissement. Les Suisses remportèrent des victoires plus ou moins meurtrières près du mont Saint-Jean, au Bruderholz près de Bâle, dans les environs de Constance, et prirent d'assaut le camp retranché de Feldkirch. Louis XII profita de ces circonstances pour renouveler l'ancienne alliance avec les Suisses ; elle fut conclue : on convint des subsides et de la solde des troupes. Les Suisses réclamèrent les subsides arriérés et l'artillerie que le roi leur avoit promise. Leur armée fit une incursion dans le Hetgau, pour se venger des dévastations qu'avoient commises les Allemands ; plusieurs bourgs furent livrés au pillage et aux flammes : le château et la ville de Blumenfeld capitulèrent après une défense vigoureuse ; la garnison se rendit prisonnière de guerre : le commandant de Rosenek n'étoit point compris dans la capitulation, les Suisses irrités contre lui, avoient juré sa perte. Il fut permis aux habitants et même à la garnison d'emporter leurs effets les plus précieux. La femme de Rosenek, originaire de Glaris, effrayée du sort qui menaçoit son époux, en sortant du fort l'emporta sur son dos : « Faites grâces à mon mari, disoit-elle, c'est pour mon cœur le bien le plus précieux. » Les Suisses touchés de ce spectacle, accordèrent à Rosenek la liberté et la vie, et à son épouse tous les effets qui lui apparte-

noient. La voix de l'humanité se fait entendre aux cœurs les plus farouches, ce n'est que l'entraînement du crime, qui parvient à l'étouffer entièrement. (1)

Les défaites avoient découragé la Ligue, l'empereur somma les états de l'empire, de fournir un secours puissant et prompt; il leur représenta, « que
« les cantons forestiers en se soulevant contre leur
« légitime souverain, le comte d'Habsbourg, avoient
« entraîné leurs voisins dans cette union criminelle,
« qu'il n'y avoit plus de sûreté pour les princes, s'ils

(1) Combien l'ame sensible, affectée des tableaux affligeants que présente l'histoire, se sent-elle soulagée, lorsqu'elle rencontre des traits de grandeur d'ame qui honorent la nature humaine ! Telle est l'action de deux braves guerriers suisses, A. Winkelried, d'Underwald, et Zurkinden, de Zurich ; ils étoient ennemis mortels, mais servant dans la même armée : on leur ordonna de ne point se livrer à leur animosité pendant la guerre : ils le promirent. Il arriva que Winkelried, dans un engagement avec les ennemis, se vit enveloppé par eux ; Zurkinden l'ayant appris, vole à son secours, le dégage et le sauve. Winkelried, touché de ce généreux procédé, se rend au camp des Zuricois ; les officiers, croyant qu'il venoit chercher son ennemi, lui rappellent sa promesse : « Non, leur » répondit-il, c'est mon bienfaiteur, c'est l'homme à qui » je dois la vie que je viens chercher, pour lui offrir mon » amitié, et le prier d'accepter le cheval que j'amène. » La noble réconciliation de ces deux guerriers fut suivie par l'amitié la plus tendre et la plus constante.

« ne réunissoient pas leurs forces pour détruire ces « rebelles. » Les états de l'empire n'étoient guère empressés de servir les vues ambitieuses de la maison d'Autriche, et ce manifesta, au lieu de l'abattre, anima le courage des Suisses. Les Grisons remportèrent sur les Autrichiens, une victoire glorieuse dans le Bas-Engadin. L'empereur assembla à Constance les membres de la Ligue, espérant de les déterminer à faire un grand effort; on se concerta pour un plan d'opération dont le succès paroissoit infaillible: l'armée de l'empereur entra en Thurgovie, mais les soldats découragés et mécontents l'obligèrent de retourner à Constance. Le comte de Furstemberg s'approcha avec deux mille cavaliers et quatorze mille fantassins du château de Dornach, B. Hugues de Soleure y commandoit; quinze cents hommes sous les ordres de l'avoyer N. Cunrat, furent envoyés à son secours, ils rencontrèrent à Liestal trois mille Bernois commandés par R. d'Erlach, et quatre cents Zuricois, à leur tête G. Goeldli. Ce dernier apercevant d'une colline, que les ennemis étoient dispersés dans leur camp, occupés les uns à dresser leurs tentes, les autres à se divertir, conseilla aux chefs de l'armée de les attaquer à l'improviste. On avertit plusieurs fois le comte de Furstemberg de l'approche des Suisses, il dédaigna ces avertissements; « Comment, je devois avoir peur, dit-il, « de cette poignée de Suisses, leur armée n'a-t-elle « pas assez à faire du côté de Constance, ou croyez- « vous qu'ils tombent du ciel comme la neige! »

Les Suisses sortant d'un bois attaquèrent les Allemands dans leur camp ; la plupart d'entre eux et leur général prirent cette attaque pour une rixe survenue parmi leurs propres troupes, ils accoururent pour rétablir l'ordre. Les Allemands voyant leur erreur, se rallièrent, le combat devint sanglant : Furstemberg dès le commencement reçut une blessure mortelle ; mais les Suisses couroient le danger de succomber sous le grand nombre des ennemis ; déjà quelques bandes avoient pris la fuite : ces fuyards rencontrèrent les bannières de Lucerne et de Zug : « N'avancez pas, leur conseil-
« lèrent-ils, tout est perdu. » Les braves, indignés, leur répondirent : « Lâches, vous vous êtes couverts de
« déshonneur en abandonnant vos bannières, au
« lieu de mourir pour la patrie ; nous entendons en-
« core le bruit du combat, nos confédérés n'ont
« point été vaincus, nous volons à leur secours, l'en-
« nemi déjà fatigué par leur valeur ne sera plus dif-
« ficile à vaincre. » En disant ces mots ils marchèrent en avant à pas redoublés ; l'armée des confédérés les prit d'abord pour un corps ennemi, mais bientôt rassurés, ils enfoncèrent conjointement les rangs de l'armée des Allemands, remportèrent la victoire, et poursuivirent l'ennemi jusques aux portes de Bâle : il laissa sur le champ de bataille, le général et trois mille hommes.

Le roi de France et le duc de Milan offrirent leur médiation aux Suisses ; ils n'acceptèrent que celle du duc, se méfiant des intentions du roi : mais l'em-

pereur exigea des conditions humiliantes, la soumission à l'empire et la punition des Grisons, qu'il traitoit de rebelles ; les Suisses se bornèrent à demander d'être exempts des taxes et du tribunal de l'empire. Ce congrès s'étant dissous, un autre fut convoqué ; des ministres et des députés étrangers s'y rendirent : nombre d'états, par des vues politiques, quelques-uns par des motifs plus généreux, s'intéressèrent pour les Suisses ; le margrave de Brandebourg au nom de l'électeur, le prince de Nassau, l'évêque de Worms, se trouvèrent à ce congrès ; mais l'ambassadeur de l'empereur mit en avant des prétentions si extravagantes et avec une telle hauteur, que les Suisses alloient quitter le congrès, lorsque pour renouer la négociation, Visconti, ministre du duc de Milan, leur offrit une forte somme d'argent, et rechercha en même temps leur alliance pour son maître. L'ambassadeur de France se doutant des intentions de Visconti, et voulant faire échouer ses projets, engagea les Suisses à faire la paix ; elle fut effectivement conclue, l'empereur confirma leur droit de souveraineté sur la Thurgovie, accorda de plus pour ce pays un tribunal criminel, et consentit que les différends avec les Grisons fussent terminés à l'amiable.

CHAPITRE VII.

LES CAMPAGNES EN ITALIE AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

LES intrigues des cours excitèrent beaucoup de divisions en Suisse. L'alliance des cantons fut recherchée par les princes : pour en obtenir des soldats, ils y firent répandre l'or avec profusion ; les diètes devinrent orageuses ; on prit des engagements qu'il étoit souvent très difficile de concilier entre eux, encore moins avec les vrais intérêts de la patrie. L'ardeur guerrière et les mœurs dissolues de la jeunesse affrontoient l'autorité des loix. Malgré leur sévérité, les jeunes guerriers se rendoient en foule dans les camps des princes qui étoient en guerre ; on vit souvent un jour de bataille des Suisses dans les deux armées ennemies, forcés de se battre les uns contre les autres ; quelquefois aussi refusant de prendre part au combat, soit pour obéir à la défense de leur magistrat, soit par quelque autre motif. Louis XII avoit réclamé le duché de Milan de Louis Sforze, dit le More, comme un héritage de son aïeule Valentine Visconti ; il en fit la conquête en 1500, avec le secours de cinq mille Suisses ; le duc se réfugia auprès de l'empereur. Les

Suisses en intercédant pour le duc auprès du roi, lui accordèrent en même temps un corps de douze mille hommes, qui servirent dans l'armée françoise commandée par Trivulce ; mais nombre d'eux mécontents du traitement qu'ils éprouvèrent dans cette armée, quittèrent le service du roi pour passer à celui du duc, qui étoit enfermé dans la forteresse de Novarre, que les François serroient de près ; la place n'étant pas tenable et les Suisses ayant reçu ordre de leur magistrat de ne point se battre contre leurs compatriotes, de quitter Sforze et de retourner dans leur pays, la garnison capitula, et obtint sa libre sortie. Les Suisses, quoique trompés par les promesses du duc, et ne touchant aucune solde, ne s'en intéressèrent pas moins à son sort ; on leur fit espérer qu'on le laisseroit sous la protection des Suisses qui servoient dans les deux armées. En sortant de la place les Suisses le tenoient caché dans leur rang, mais les François le demandèrent avec impétuosité ; les Suisses s'y refusèrent. Alors de Gessey, bailli de Dijon, les fit entourer par son armée, fit braquer les canons et baisser les lances de ses soldats contre eux, les menaçant de les massacrer tous, si l'on ne lui livroit pas le duc. Enfin R. Turmann, d'Uri, autrefois traban du bailli, montra le duc au doigt ; on se saisit de lui ; il se défendit, conjura les Suisses de ne point l'abandonner ; mais le bailli criant qu'il étoit prisonnier du roi, le frappa de son épée et l'amena avec une grande violence. Les Suisses consternés se turent ; cette trahi-

son causa une grande indignation dans les cantons, on fit les recherches les plus rigides pour en découvrir l'auteur; enfin l'on s'assura que Turmann avoit été coupable, ce scélérat subit à Uri la peine de mort (1). L'infortuné duc fut enfermé pour sa vie dans le château de Loches.

Le pays de Bellinzone qui faisoit partie du Milanois, s'étoit mis sous la protection des cantons de Schwitz, d'Uri, d'Underwald, ils en prirent possession; le roi fut très mécontent de ce qu'on alloit le dépouiller d'une des clefs de l'Italie; il porta ses plaintes contre ces trois cantons à la diète de Lucerne; mais leurs représentants répondirent: « Si nous n'avons pas mérité par les grands services que nous avons rendus au roi, d'obtenir de lui comme une juste récompense ce petit pays, qu'il nous offrit lorsqu'il étoit duc d'Orléans, s'il nous refuse cette récompense pour la conquête du Milanois que nous avons faite pour lui, qu'il se contente de ce qu'il nous a demandé et obtenu par nous, mais qu'il sache puisque le pays de Bellinzone s'est mis sous notre protection, qu'il y restera

(1) M. S. d'Orelli, auteur de la vie d'Aloyse d'Orelli, qui avoit fait les campagnes d'Italie, a fait des recherches très exactes dans les archives de la Suisse sur les circonstances de cette trahison, que Mezerai, Daniel, et d'après eux l'abbé Denina, a fait rejaillir sur la nation; et le résultat des recherches de cet auteur véridique, prouve, d'après les dispositions, que Turmann fut seul coupable.

« avec le secours de Dieu et de nos hallebardes. » Le roi insistant sur cette restitution, les trois cantons lui déclarèrent la guerre au printemps de 1503; ils entrèrent avec leurs confédérés en campagne au nombre de quatorze mille hommes, prirent plusieurs places du lac Majeur et firent le siège de Locarno; alors le roi pour prévenir les suites de cette guerre, céda aux trois cantons en toute souveraineté le pays et la ville de Bellinzone. Les cantons observant les funestes effets des pensions accordées à nombre d'individus, sollicitèrent le roi de les supprimer, et d'augmenter plutôt les subsides promis aux cantons; mais s'étant servi avec avantage de ce moyen de séduction, il ne voulut pas y consentir, ce qui révolta même ses partisans les plus zélés. Le pape Jules II rechercha l'amitié des Suisses par son légat Mathias Schinner, évêque de Sion; Louis XII ayant refusé les offres de service de ce prélat, il le ressentit pendant toute sa vie et traversa le roi dans ses desseins; l'évêque réussit par sa finesse, son activité et ses manières insinuanes à gagner l'affection des Suisses; il obtint d'eux une levée de six mille hommes pour le pape, et conclut en même temps une alliance pour cinq ans en 1510. Le roi de France mécontent des prétentions exagérées des Suisses, de leur étroite union avec le pape, leur refusa la permission de tirer des vivres du Milanois; fit arrêter trois de leurs messagers d'état qui portoient des ordres aux commandants Suisses, et même deux de ces messagers furent décapités. Les

Suisses irrités de cette infraction au droit des gens, prirent les armes, se portèrent sur la Lombardie et s'emparèrent de plusieurs places. Louis chercha d'abord à se réconcilier avec eux, envoya des ambassadeurs pour renouveler l'alliance; mais après la bataille décisive de Ravenne, les ambassadeurs croyant que le roi n'avoit plus besoin des Suisses, partirent sans prendre congé de la diète. Ce dédain facilita au légat les moyens d'engager les cantons à entrer dans la sainte Ligue, qui avoit pour but de chasser les François de l'Italie et de rétablir Sforze dans le duché de Milan. Une armée de vingt mille Suisses commandée par le baron de Flohensax, s'empara de la Lombardie, et les cantons de Berne, de Lucerne, de Fribourg et de Soleure, prirent possession du comté de Neuchâtel appartenant au duc d'Orléans de Longueville. Le légat joignit l'armée des Suisses à Vérone, remit de la part du Saint-Père des présents bénis aux chefs, et pour les cantons deux bannières magnifiques, une toque ducale garnie de perles et une épée d'or; le pape leur confirma le titre de défenseurs de l'église, et leur abandonna les rançons des villes dont l'armée de la sainte Ligue s'empareroit pour servir de solde à leurs troupes. La Lombardie fut envahie par cette armée, et les Suisses ayant passé l'Adda, les François furent obligés d'évacuer Milan. Ceux-ci en quittant Pavie, attaqués et défaits par leurs ennemis, furent réduits à se retirer en Dauphiné. Les Grisons s'emparèrent sans obstacle de la Valteline, des

comtés de Chiavenne et Bormio, et les cantons occupèrent les pays de Lugano, de Locarno et de Valmaggio. Quant au partage des autres pays conquis, la sainte Ligue eut de la peine à s'accorder; le pape voulut s'en approprier la plus grande partie, et l'empereur demanda les places situées près des frontières de Venise, pour en imposer à cette république; les intérêts du duc Sforze, fils de Louis, en faveur de qui la guerre avoit été entreprise, furent presque entièrement oubliés. Mais Venise et les Suisses, d'après leur parole donnée, exigèrent qu'on rendit à Sforze l'héritage de son père. Le duc fut installé avec pompe dans la capitale de ses états; il prit douze mille Suisses à son service pour la défense du Milanois, accorda aux cantons 200,000 ducats pour les frais de la guerre, un subside annuel de 40,000 ducats, plusieurs exemptions de péage sur les frontières, leur confirma la cession de Bellinzone, et céda en toute propriété aux cantons, Lugano, Locarno et Valmaggio; aux Grisons, Chiavenne et Bormio. Il promit d'envoyer aux Suisses s'ils étoient attaqués cinq cents gens d'armes entretenus à ses frais. Flohensax retourna avec le reste de son armée en Suisse, et remit à la diète assemblée à Bade, les trophées remportés sur l'ennemi, les présents du pape, et 200,000 ducats provenant des contributions. Le duc qui devoit l'héritage de son père à la valeur et à la droiture des Suisses, leur témoigna de la reconnoissance et les traita avec des égards distingués : ceux-ci prirent un intérêt véritable à

son sort, et pressèrent le pape de lui restituer Parme, Plaisance et Modène. Louis XII voyant qu'il ne pouvoit posséder la Lombardie sans le secours des Suisses, espéra de les regagner en leur remettant les châteaux de Lugano et de Locarno, qu'occupoient encore ses troupes; il leur envoya des ambassadeurs, il fallut payer leur sauf-conduit avec 22,000 écus. Les succès militaires enivrèrent la nation Suisse; les caresses et les promesses du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, flattèrent sa vanité; les cantons proposèrent aux ambassadeurs du roi des conditions exorbitantes pour le renouvellement de l'alliance, et les traitèrent avec tant de froideur, qu'ils prirent la résolution de repartir. Louis XII voyant qu'il ne pouvoit gagner les Suisses, essaya de détacher les Vénitiens de la sainte Ligue, et contracta avec eux une alliance offensive. Peu de temps après l'armée combinée entra dans la Lombardie; les sujets du duc méprisoient leur nouveau maître, et mécontents des Suisses, à cause de leur hauteur et de leur avidité, ils virent arriver les François avec autant de satisfaction qu'ils les avoient vu chasser quelque temps auparavant. L'armée du roi forte de vingt-quatre mille hommes, s'étant emparée de plusieurs forteresses, toute la Lombardie tomba en son pouvoir; le duc s'enferma avec les Suisses à Novare; les Lansquenets qui servoient dans l'armée françoise, tentèrent plusieurs assauts que la garnison repoussa avec vigueur. J. Frisching de Berne, tailla en pièces un corps d'ennemis qui vou-

lut entrer par une des portes que les Suisses tenoient ouvertes par bravade. Les assiégeants renoncèrent à leur entreprise après des pertes considérables ; la diète des Suisses envoya au secours de cette place seize mille hommes ; B. May de Berne, sénateur, en commandoit huit mille, et les autres avoient pour général le baron de Flohensax. B. May arriva le premier, il attaqua l'armée françoise, sans attendre le baron de Flohensax, le 15 juin 1513 : les François étoient au nombre de vingt-six mille, des deux côtés on fit des prodiges de valeur. Les Suisses furent d'abord très maltraités, mais le ressentiment de leur perte, ayant enflammé leur vengeance, ils chargèrent les ennemis avec une telle impétuosité, qu'ils les repoussèrent, prirent leur artillerie et obtinrent une victoire complète ; elle coûta la vie à deux mille Suisses, et à dix mille François qui restèrent sur le champ de bataille. La Trimouille se sauva avec les débris de son armée en Dauphiné ; Flohensax ayant repris sur les Vénitiens les villes de Crémone, Brescia et Bergame, força leur armée de se retirer à Padoue. Les contributions qu'avoient levées les Suisses sur la Lombardie furent immenses ; Milan seul paya, pour avoir trahi le duc, 200,000 ducats. Flohensax retourna avec dix mille hommes en Suisse ; et treize mille hommes restèrent dans le Milanois pour sa défense. Le peuple se doutant que les sommes immenses extorquées en Italie, ne serviroient qu'à enrichir quelques hommes puissants, au lieu d'être versées fidèle-

ment dans les caisses publiques, alarmé des levées clandestines faites avec l'or de la France, se livra à des soupçons dangereux; le mécontentement éclata presque en même temps, dans les cantons de Berne, de Lucerne et de Soleure. Le cardinal Schinner qui avoit perdu son crédit (on avoit appris à le connoître,) espérant le reprendre dans ce temps de troubles, contribua beaucoup à fomenteur cette fermentation funeste. A Berne; en écoutant les plaintes de la campagne, en déposant quelques magistrats, en punissant de mort deux capitaines, en défendant les pensions, et en promettant de donner connoissance à l'avenir aux communes; des traités avant de les conclure, on apaisa les esprits. Dans les cantons de Lucerne et de Soleure, les députés des autres cantons parvinrent également à calmer les agitations du peuple; elles furent attribuées en grande partie à l'influence de la France. Les gouvernements étant très mécontents de ces menées secrètes, le cardinal Schinner qui avoit repris son crédit et son ascendant, les amena plus facilement à ses vues: la France se trouvant à la fois en guerre avec l'empereur et le roi d'Angleterre; ce moment parut favorable aux Suisses pour forcer Louis xiv à abandonner ses prétentions sur l'Italie; ils convinrent avec l'empereur Maximilien de faire marcher seize mille hommes en Bourgogne, et ce prince promit de leur fournir deux mille lances et deux mille cavaliers, de l'artillerie et des munitions. L'armée des Suisses entra en campagne, commandée par Jacques de

Wattewyl, avoyer de Berne ; la diète lui avoit ad- joint un conseil de guerre, avec plein pouvoir de négocier et même de conclure la paix avec la France. L'armée impériale étoit sous les ordres du duc Ulric de Wirtemberg ; les deux armées se présentèrent devant la ville de Dijon, La Trimouille la défendoit avec une foible garnison ; le siège ne fut pas long, les murs menaçant de s'écrouler, la place ne pouvoit plus tenir ; La Trimouille offrit une négociation, elle fut acceptée : on convint d'une suspension d'armes. Il ne fut pas difficile aux Suisses d'obtenir du général françois toutes les conditions de paix qu'ils voulurent lui prescrire, car il étoit bien sûr que le roi refuseroit de les ratifier. Le traité contenoit plusieurs articles, qui ne pouvoient manquer de révolter le roi : tel que l'engagement de faire la paix avec le pape et de reconnoître le concile de Pise ; de renoncer au duché de Milan et à d'autres pays de l'Italie, de soumettre ses prétentions et celles de l'empereur sur le duché de Bourgogne, à une décision d'arbitres, de payer 400,000 écus pour les frais de la guerre et pour d'anciens arrérages, et au duc Ulric de Wirtemberg 8,000 écus. Il donna pour otages son neveu Mézières et quatre bourgeois de Dijon, qu'il fit passer pour de grands seigneurs. On fut surpris de voir les Suisses se retirer avec tant de précipitation, sans attendre la ratification du roi, et même sans s'informer si La Trimouille avoit été muni de pouvoirs suffisants. Le roi refusa de ratifier un traité qui l'auroit privé

de ses espérances les plus flatteuses , le négociateur fut un moment en défaveur ; mais le roi convaincu que les circonstances impérieuses l'avoient forcé à accorder aux Suisses de pareilles conditions , lui rendit bientôt ses bonnes graces. Les soldats suisses mécontents de ce départ précipité , exhalèrent leur mécontentement en reproches contre leurs généraux ; on eut beaucoup de peine à les empêcher de retourner en Bourgogne : lorsqu'ils apprirent l'évasion de Mézières , et combien ils avoient été trompés sur les otages , ils devinrent furieux contre leur commandant. L'armée passant à Genève arrêta le président du parlement de Dijon , Villeneuve , et l'emmena comme otage à Zurich. Louis XII tâcha d'apaiser les Suisses , en promettant de ratifier le traité de Dijon , à l'exception des articles qui regardoient ses prétentions sur l'Italie : il consentit de payer la somme promise. Une diète des cantons s'assembla à Zurich , pour délibérer sur les propositions du roi et pour juger les commandants et l'avoyer J. de Wattewyl , principal auteur du traité de paix : graces à l'influence du cardinal Schinner ils furent absous , mais les propositions du roi furent rejetées avec hauteur. Louis profita de ces démêlés pour faire la paix avec les rois d'Angleterre et d'Espagne , et fit défilier en même temps une forte armée en Bourgogne sous les ordres de Trivulce. Les cantons restèrent dans l'inaction , et se bornèrent à envoyer des baillis dans les pays détachés du Milanois. Les cantons de Berne , Lucerne , Fribourg et Soleure

puissances les ayant abandonnés , ils étoient autorisés à traiter avec le roi ; d'autres prétendoient , que l'honneur et la loyauté exigeoient de ne point abandonner le duc de Milan. L'armée livrée à l'esprit de factions , les divisions éclatèrent ; douze mille hommes sous les ordres de J. de Wattewyl quittèrent dans l'intention de retourner dans leur pays , se plaignant qu'on leur avoit fait porter tout le poids de la guerre , qu'on les laissoit manquer de subsistances , et qu'il y avoit lieu de se défier du caractère foible du duc Sforze. Le roi profita de cette disposition des esprits : par ses offres et ses intrigues , il engagea plusieurs représentants de la confédération à reprendre la négociation qui fut terminée à Galéran ; on convint que le duc seroit forcé de renoncer au duché de Milan , mais qu'il obtiendrait pour dédommagement , le duché de Nemours avec une somme d'argent. Le roi s'engagea de payer les 400,000 écus accordés par le traité de Dijon , 60,000 écus pour des arrérages ; les Suisses promirent de renouveler l'alliance , de garantir au roi la possession du duché de Milan , d'Asti , de Gênes , et consentirent à une nouvelle levée d'hommes. Ce prince , par je ne sais quel point d'honneur , voulant réunir au Milanois Bellinzonę et les autres petits pays qui en avoient été détachés , offrit une forte somme aux trois cantons. Les députés étoient disposés à l'accepter , mais ces cantons et les Grisons refusèrent de ratifier le traité , qui fut regardé comme l'ouvrage d'une faction. Alors le cardinal

légat engagea le corps du général de Watterwyl , qui campoit près d'Arone , à rejoindre l'armée confédérée ; il avoit été renforcé par des jeunes gens , qui étoient descendus des Alpes par des chemins peu fréquentés ; ainsi Schinner par ses intrigues entraîna de nouveau les Suisses à recommencer la guerre. Les François avoient profité du temps que les Suisses avoient perdu par leurs querelles et leur irrésolution , en s'emparant de plusieurs places importantes , et de Lodi , qui leur ouvroit une communication facile avec Venise , et coupoit celle des Suisses avec l'armée des alliés. Le cardinal , graces à son éloquence et à sa connoissance du génie de la nation , n'en sut pas moins entretenir le courage de l'armée Suisse ; elle quitta Milan et marcha contre les François retranchés près de Marignan ; dès le soir l'avant-garde de deux mille hommes attaque avec audace cette formidable armée : ces deux mille hommes repoussés, le cardinal les renforce d'un pareil nombre d'hommes et les ramène au combat. Ils renversent deux lignes ennemies , et s'emparent de leurs canons. Mais le roi les prend en flanc et arrête leur impétuosité ; ils résistent avec acharnement , le carnage dura jusqu'à la nuit ; les François rentrèrent dans leurs lignes , et les Suisses restèrent sur le champ de bataille. Pendant la nuit le roi changea la disposition de son armée , et couché sur un affût de canon il attendit le jour. Le cardinal et le bourgmestre Rouest , de Zurich , ne furent pas moins actifs , et dès l'aube du jour les Suisses re-

commencèrent l'attaque, en passant sur cinq mille des leurs tués la veille, ils firent plier la gendarmerie ; le roi la ramenant au combat, on fit de part et d'autre des prodiges d'héroïsme et de valeur, le succès fut long-temps balancé, déjà la victoire penchoit du côté des Suisses, lorsqu'ils furent attaqués inopinément en queue et en flanc par l'armée vénitienne ; pour ne pas se voir enveloppés, ils furent forcés de faire leur retraite, mais ils la firent avec un ordre admirable, et retournèrent à Milan en remportant les blessés, le bagage, leur propre artillerie et celle qu'ils avoient prise à l'ennemi : la fierté de leur contenance fut tellement imposante, qu'elle ôta au roi l'envie de les poursuivre ; les lansquenets seuls, pour se venger de leurs pertes tentèrent encore de les attaquer, mais furent bientôt repoussés. A cette occasion les Grisons commandés par deux frères, R. et D. de Salis, se signalèrent par le dévouement le plus héroïque, l'un des deux frères fut tué, et leurs compagnies renfermées dans un village périrent dans les flammes. Le maréchal Trivulce, fameux guerrier, appeloit cette bataille un combat de géants. Les historiens varient sur le nombre des morts ; Guicciardin assure que les Suisses y perdirent huit mille hommes et les François six mille : dans les deux armées on eut à regretter un grand nombre de guerriers illustres. Les Suisses arrivés à Milan, la désunion se glissa derechef dans leur armée, le malheur y trouve les esprits disposés. Le cardinal cherche en vain à retenir ces

troupes en Italie par l'espoir de prompts secours ; Rouest de Zurich , et Hertenstein de Lucerne , insistèrent sur ce que l'armée devoit s'en retourner , et cet avis fut adopté : en quittant le Milanois , on laissa des garnisons à Milan et à Crémone. Le cardinal , honteux d'avoir vu échouer ses projets , se retira à Inspruck près de l'empereur. Le duc se renferma dans la citadelle de Milan ; la ville ayant été occupée par les François , ils y trouvèrent nombre de blessés de l'armée suisse , dont le roi fit prendre beaucoup de soins ; il renvoya des prisonniers sans rançon , cette bonté fit impression et disposa les Suisses à une réconciliation. Pavie et toutes les autres villes de la Lombardie , ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le pape , quoique outré de dépit de voir tomber au pouvoir des François tant de villes dont il étoit en possession , se soumit à la nécessité des circonstances et demanda la paix. Le duc Sforze sans attendre le secours de ses alliés , et sans confiance dans sa brave garnison , remit la citadelle et abandonna tous ses états au roi , pour une pension de 30,000 écus , et la promesse vague d'un chapeau de cardinal : on exigea de lui qu'il iroit vivre en France. Le roi prit l'engagement de payer aux Suisses 6,000 écus pour chaque place qu'ils rendroient , et d'acquitter la dette très considérable de Sforze. Mais la défaite de Marignan et ses funestes suites , les rapprochoient encore plus du roi que ces belles promesses : le malheur avoit excité en Suisse un mécontentement gé-

néral parmi le peuple , et parmi les chefs une haine réciproque ; ils s'attribuèrent l'un à l'autre les revers essayés en Italie. Berne à la tête de sept cantons paroissoit disposé à revenir au traité de Galéran ; Zurich et les autres cantons s'y opposèrent. Le cardinal légat entretenoit cette opposition , soutenu par le pape, par l'empereur et par le roi d'Espagne. Mais ce prélat audacieux et intrigant , devenoit de jour en jour plus odieux ; on avoit pénétré ses perfidies, on le considéroit comme l'auteur des malheurs de la Suisse ; les chefs qui avoient conseillé la guerre , furent soupçonnés d'avoir sacrifié la patrie à leur ambition et à leur cupidité. Les agitations devenoient de plus en plus sérieuses ; dans le canton de Zurich , le peuple prit les armes et demanda la punition des magistrats , devenus les objets de sa haine et de ses soupçons. Vers ce temps le roi renoua la négociation avec les cantons : comme par plusieurs motifs, ils étoient mécontents de l'empereur , que le pape avoit fait sa paix, et que le duc avoit renoncé à ses états , les Suisses se prêtèrent aux ouvertures du roi ; ses ambassadeurs répandirent avec profusion et même avec une sorte d'ostentation les pensions et les subsides ; cet appât produisit son effet sur les peuples démocrates , à qui l'on distribua par tête l'argent de la France. Le projet d'une alliance générale avoit été proposé aux cantons ; huit d'entre eux paroissoient très disposés à l'accepter , mais les autres s'y opposèrent , soutenant qu'elle étoit incompatible avec celle qu'on

avoit faite avec l'empereur , et que tout traité fait isolément par quelqu'un des cantons seroit une violation du pacte fédéral. Les négociations furent interrompues ; le roi persistoit à exiger la restitution des pays conquis par les Suisses et les Grisons. Les plus grands obstacles venoient d'être levés par la mort de Ferdinand, roi d'Espagne ; son successeur fit la paix avec la France , l'empereur Maximilien y accéda également. Les ministres du roi et les députés Suisses ayant repris leurs conférences , plusieurs articles du traité furent expliqués et étendus , enfin le roi consentit à l'abandon des pays de Bellinzone , Valmaggio , auxquels les trois cantons mettoient une grande importance ; ils leur servoient d'entrepôt pour l'achat des grains , et pour la vente de leurs bestiaux. Une ambassade solennelle s'étoit rendue à la diète de Fribourg , elle mit la dernière main à l'alliance connue sous le nom de l'alliance perpétuelle ; elle fut signée le 27 novembre 1516 , et sanctionnée par serment dans la grande église de cette ville , ensuite avec plus de solennité encore dans la cathédrale de Paris. A cette occasion le roi fit rendre aux députés Suisses les honneurs qu'on accordoit aux ministres des têtes couronnées. Dans le traité d'union étoient compris , l'abbé et la ville de Saint-Gall , les ligues grises , les villes de Bienne et de Mulhouse ; le roi s'y engagea de payer 400,000 écus pour la convention de Dijon , et 300,000 pour les expéditions d'Italie : il promit à chaque canton une pension de 2,000 francs. Il

abandonna le pays de Bellinzone en toute propriété aux trois cantons ; et les autres pays conquis, partie aux ligues des Grisons, partie aux douze cantons. Les anciens privilèges des Suisses furent confirmés, et ce qui n'est pas moins important, on convint d'un mode de procédure, pour terminer les différends qui pourroient s'élever à l'avenir.

L'ambition de François I ayant échoué dans ses prétentions au trône impérial, en concurrence avec Charles-Quint, il voulut s'en venger en lui enlevant le royaume de Naples; dans ce dessein, il chercha à gagner l'amitié du pape par de belles promesses. Léon X feignit d'y croire; en même temps il fit des démarches pour s'allier avec l'empereur: il desiroit de brouiller les deux monarques, espérant profiter de leurs dissensions. Pour satisfaire ses vues ambitieuses, il crut avoir besoin des Suisses; et par son légat, l'évêque de Pistoie, il en obtint un corps de six mille hommes. La situation des François dans la Lombardie devenoit très critique; le pape avoit commencé les hostilités; Lautrec s'étoit rendu odieux par ses hauteurs; le peuple desiroit avec ardeur un changement dans son sort: l'armée françoise, mal payée, étoit très disposée à la mutinerie. Le cardinal Schinner intriguoit pour le pape et l'empereur; il offrit aux Suisses une somme plus forte que le roi, mais celui-ci sut émuouvoir la générosité des Suisses en faveur de la race infortunée de Sforze; et pour déjouer les insinuations du légat, il leur fit représenter le lien

sacré de l'union, l'intérêt commun aux deux nations, et les Suisses restèrent fidèles à la France. Ils conclurent une nouvelle alliance, par laquelle ils promirent au roi, pour la défense de son royaume et du duché de Milan, une levée de seize mille hommes. En revanche, le roi augmenta les pensions et la solde des troupes, promit un secours de cavalerie et d'artillerie, en cas que la Suisse fût attaquée. Le traité devoit durer trois ans après la vie du roi. L'aversion de Zurich contre les pensions et les services étrangers, ne lui avoit pas permis d'y prendre part; mais ni les promesses du nonce du pape, ni la menace des foudres du Vatican, ni les sollicitations pressantes du cardinal de Sion, du comte de Sulz et des autres ambassadeurs de l'empereur, ne purent ébranler la fidélité des Suisses. Cependant Schinner réussit encore par ses intrigues et par l'argent du pape, à faire enrôler dans plusieurs cantons, près de six mille hommes, qui passèrent les Alpes par différents chemins peu connus, et le cardinal se mit à leur tête. Le gouvernement de Zurich, malgré les sages leçons de Zwingle, et son aversion pour les services étrangers, accorda au pape une levée de deux mille sept cents hommes pour la défense de ses états, parce que le terme du traité fait avec lui n'étoit pas encore expiré. Albert de Stein, commandant dans la Lombardie les troupes avouées de la Suisse, voulut s'opposer à la marche des troupes levées par le cardinal, mais ne put y réussir; elles se joignirent à l'armée du pape et de

l'Espagne. On vit alors vingt-deux mille Suisses dans les deux armées prêts à s'entrégorger ; leur patrie en fut vivement alarmée : l'embarras où se trouvoient les gouvernements par leurs différents engagements, se manifestoit par la versatilité de leurs mesures ; ils crurent cependant trouver un remède à leur pénible situation, en envoyant une députation dans la Lombardie, avec ordre d'insinuer à leurs troupes de ne point commettre d'hostilités entre eux ; en même temps on ordonna à celles qui servoient sous le cardinal de Sion de ne point entrer dans le Milanois, et aux douze mille hommes de l'armée de Lautrec, de ne point attaquer les états du pape. La plupart de ceux-ci obéirent à leur magistrat, mais le corps des Suisses qui avoit été séduit par le cardinal légat, à l'exception des Zuricois, affronta les ordres de ses magistrats, retenu par les largesses du légat, et par l'espoir des riches dépouilles qu'on lui promit. Depuis long-temps n'ayant point touché de solde, les Suisses commandés par Lautrec se souvinrent que dans leur capitulation il avoit été stipulé qu'ils ne seroient employés qu'à la défense des frontières de la Flandre et de la Bourgogne : ce général d'ailleurs les avoit révoltés par ses hauteurs. A l'époque même de ce mécontentement des Suisses en Italie, ceux qui servoient dans les armées françaises en Picardie et dans l'Artois se battoient avec beaucoup d'ardeur et de distinction. Lautrec se vit forcé d'abandonner la plupart des villes ; et Milan ouvrit ses portes à l'armée espagnole sous Pescaire ; les

citadelles de Crémone , Novare et Gênes restèrent entre les mains des François. Léon x venant de mourir, la vacance du Saint Siège tenoit les armées de la Ligue dans l'inaction, les Espagnols étoient affoiblis et manquoient de vivres. Le roi se flattoit que par le secours des Suisses il pourroit bientôt obtenir la supériorité en Italie, il envoya à cet effet une ambassade composée du Bâtard de Savoie, du maréchal de Chabannes et d'Anne de Montmorency, à la diète de Lucerne ; elle accorda au roi seize mille hommes ; l'enrôlement fut bientôt complet : l'empressement étoit si grand, qu'il fallut des mesures de rigueur pour empêcher qu'il n'en partît un plus grand nombre. Albert de Stein et Arnold de Winkelried commandoient cette armée sous les ordres de Montmorency : le roi avoit consenti pour prévenir le mécontentement, que les Suisses se choisissent leurs chefs et marchassent en corps d'armée. Ils passèrent les Alpes au cœur de l'hiver, et se joignirent à Monza aux débris de l'armée françoise ; Lautrec entreprit le siège de Milan, mais les Espagnols ayant fortifié cette place, tous les efforts furent inutiles. Lautrec abandonna cette entreprise, et alla prendre Novare et Vigevano. Quelque temps après, les Suisses ne recevant plus de solde, et épuisés par la famine et les fatigues, déclarèrent au général leur résolution de retourner dans leur pays ; mais pour prouver au roi et à l'Europe, que ce n'étoit ni par mauvaise volonté, ni par lâcheté qu'ils avoient pris cette résolution, ils de-

mandèrent d'attaquer le lendemain l'ennemi, ou de partir le surlendemain. L'armée ennemie campoit à la vue de Bicioque, citadelle très fortifiée et bien défendue; elle occupoit un camp retranché dans un terrain coupé par de profonds fossés: les Suisses vouloient monter à l'assaut; Lautrec leur représenta la grande difficulté de l'entreprise, les assurant que la solde arriveroit incessamment; mais les Suisses ayant été si souvent trompés, lui répondirent par la bouche d'Albert de Stein: « Demain argent ou bataille, après demain congé; choisissez. »

Le lendemain les Suisses attaquèrent les ennemis avec impétuosité; mais une position inexpugnable, une artillerie foudroyante, la grêle meurtrière des arquebusiers arrêterent tous leurs efforts; partout les Suisses rencontrèrent la mort: vu l'impossibilité de pénétrer dans les retranchements, ils se replièrent à pas lents sur la route de Monza, marchant sur les corps de leurs compatriotes, et suivis des François qui avoient combattu avec eux, mais sans être poursuivis par l'ennemi. Les François avoient à regretter des guerriers qui portoient des noms illustres, et les Suisses, Albert de Stein, Arnold de Winkelried, et dix-sept capitaines de familles distinguées. Les débris de l'armée Suisse se séparèrent des François au passage de la rivière d'Adda; de retour dans leur patrie, on fut effrayé de leur petit nombre, et l'on fit de tristes réflexions sur tout le sang versé, sur la violation du serment de fidélité, sur l'esprit d'insubordination fomenté par la famine et les ca-

lamités auxquelles cette armée avoit été exposée. Après la retraite des Suisses, les François perdirent les meilleures places; la citadelle de Milan capitula, Gênes se révolta, Vénise se détacha de son alliance; Lautrec se rendit à la cour pour s'y justifier, en représentant que la cour n'ayant envoyé ni subsides, ni solde aux Suisses, ils avoient été portés à cet acte de désespoir. On attribua le retard des paiements à la haine de la reine mère contre la sœur de ce général, favorite du roi. Montluc dit dans ses Mémoires: les Suisses sont vrais gens de guerre, mais il faut que l'argent ne manque pas et les vivres non plus, car ils ne se payent pas de paroles. Mais n'a-t-on pas vu dans d'autres temps, des Suisses sans solde et exposés à de grandes privations, rester fidèles à leur devoir par attachement au prince ou à leur général? L'empereur voulant disposer du duché de Milan comme d'un fief de l'empire, sollicita les Suisses de ne point y mettre d'obstacle, mais ne réussit point à les détacher de leur alliance avec la France. Vers ce temps le cardinal Schinner mourut subitement dans le conclave, et la Suisse se vit délivrée de cet homme dangereux. François I^{er} alloit être attaqué à la fois par le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, le duc de Milan, Venise et Gênes, les Suisses ne l'abandonnèrent point dans cette pénible situation, ils lui accordèrent un renfort de six mille hommes; le roi reconnut ce dévouement généreux. Les Suisses se joignirent à son armée commandée par Bonnivet, après que le connétable

de Bourbon l'eut quittée, afin de se soustraire aux persécutions de la reine mère. Ce général voulut réduire la ville de Milan par la famine, mais comme son armée en souffroit également, et plus encore par les maladies, il fut obligé de se retirer derrière le Tesin. Cette armée reçut un nouveau renfort de huit mille Suisses et de deux mille Grisons. Au moment où les François tentèrent le passage de la Sésia, le connétable les attaqua à la tête des Impériaux; au commencement de l'action, Bayard ayant été blessé mortellement, et Bonnivet mis hors de combat, la gendarmerie privée de ses généraux, se sauva en désordre, et passa la rivière de la Sésia; six mille Suisses formant un bataillon carré arrêtaient seuls l'impétuosité de l'ennemi. Par la contagion et les combats, l'armée des Suisses fut réduite à quatre mille hommes, dont la plupart étoient hors d'état de servir; presque toutes les places fortes de la Lombardie se rendoient aux Impériaux, et le duché auroit subi le même sort, si le connétable par un mouvement de vengeance n'eût porté son armée en Provence; il fut obligé de se retirer avec précipitation à l'approche de François I^{er}. Cette retraite ranima le courage du roi et son espoir de reconquérir le Milanois: il espéroit que les Suisses le seconderoient dans cette entreprise; pour obtenir leur secours il envoya des ambassadeurs en Suisse; à leur demande on opposa les pertes que l'on avoit éprouvées tant par la famine et les maladies, que dans les combats; on dit que toutes ces circonstances

ne permettoient pas d'accorder au roi de nouvelles levées ; on rappela de plus aux ambassadeurs les anciens arrérages et l'emprunt de 300,000 francs nouvellement avancés par le canton de Berne. Les ministres répliquèrent, que le roi s'étoit procuré des sommes considérables pour satisfaire à ses engagements , qu'il mettroit en dépôt les pierreries de la couronne à Berne, qu'il prendroit en personne le commandement de son armée , et que voyant par lui-même les abus qui s'y étoient introduits, il y remédieroit. L'attrait de combattre sous les yeux d'un prince jeune et valeureux , l'accueil flatteur qu'il fit lui-même aux députés Suisses , son affabilité , ses belles promesses , les entraînent enfin à lui accorder les levées sollicitées. Le roi pour s'assurer de l'attachement des cantons , consentit à l'élargissement de Philibert de Chalons, prince d'Orange, et à la neutralité de la Franche-Comté. Le roi obtint un secours de huit mille Suisses qui se mirent en marche avec six mille Grisons et deux mille Valaisans. François I^{er} arriva vers la fin d'octobre en 1524, avec son armée près de Pavie ; Milan ne tarda pas à lui ouvrir ses portes ; il entreprit le siège de Pavie, pour assurer les subsistances de son armée. Les Impériaux ayant obtenu des renforts, firent une invasion dans la Valteline , et forcèrent les six mille hommes qui étoient dans l'armée française de s'en retourner pour la défense de leur pays. Le roi affoiblit l'armée en détachant un corps pour occuper la rivière de Gênes , et un autre plus considérable pour

faire la conquête de Naples : dans ce dernier corps il y avoit deux mille cinq cents Suisses. C'est en vain que l'on conseilloit au roi de lever le siège de Pavie ; Bonnivet et les autres flatteurs sachant que le roi regardoit une retraite comme flétrissante pour ses lauriers, furent de l'avis contraire. Enivré de présomption, il envoya un défi au marquis de Pescaire, général de l'armée ennemie; celui-ci l'ayant accepté pour le jour de Saint-Mathias 1525, le combat s'engagea avec une égale ardeur ; l'excellente mousqueterie repoussa d'abord les François, le roi soutenant le choc avec une grande intrépidité jusqu'à l'arrivée des Suisses, ce renfort appuyé par la cavalerie fit reculer les Espagnols. Mais à une seconde attaque, suivant Guichardin, les Suisses après un grand carnage furent mis en fuite, et un corps de deux mille cinq cents hommes, enveloppé de toutes parts, fut fait prisonnier avec le maréchal de Fleuranges, son commandant. Le roi entouré de ses gens-d'armes se battit avec un courage héroïque, il reçut deux blessures : succombant à la fatigue et voyant ses gens-d'armes presque tous tués, il se rendit prisonnier au vice-roi de Naples. Les François perdirent huit mille hommes, parmi lesquels se trouvoient vingt grands seigneurs, entre autres Bonnivet, Chabannes, La Trimouille; le nombre des prisonniers fut encore plus considérable, parmi eux outre le roi de France, on distinguoit le roi de Navarre, le Bâtard de Savoie, le duc de Montmorency. Les Suisses eurent trois mille

hommes de tués, parmi lesquels on regrettoit surtout Jean de Diesbach, Jacques d'Erlach, fils de l'avoyer : quatre mille hommes furent faits prisonniers. Les historiens, d'après leurs passions, attribuèrent le malheur de cette journée, les uns à la fuite des Suisses, les autres à des dispositions mal concertées pendant la bataille : on prétend entre autres circonstances, que les Suisses avoient été arrêtés dans la poursuite des ennemis par le roi, qui leur envoya l'ordre de rejoindre le corps d'armée ; voulant se réserver à lui seul la gloire de la victoire ; que l'artillerie fut empêchée de jouer sur l'ennemi, par un corps que maladroitement on avoit placé devant les canons ; d'autres attribuèrent cette défaite au lâche abandon du duc d'Alençon, beau-frère du roi, qui commandoit l'arrière-garde.

La nouvelle de ce désastre causa en Suisse une morne tristesse : on pleura les victimes immolées, on fut tourmenté par la crainte que l'armée n'eût pas fait son devoir, et qu'elle eût flétri l'honneur de la nation. On prit intérêt au sort de ce monarque infortuné ; on se représenta l'abattement de la famille royale ; cet intérêt fut si vif, que la diète résolut d'envoyer à la régente un corps d'armée pour la défense du royaume, en arrêtant expressément que, vu l'épuisement des finances de la France, on n'exigeroit aucun paiement jusques à une époque plus favorable. La fortune de l'empereur avoit réveillé la jalousie des autres princes ; ignorant l'art de profiter de ses faveurs, il vit former contre lui

une ligue qui porta le nom de la Sainte-Ligue, composée du pape, du roi d'Angleterre, de la régente de France et du duc de Milan. François I^{er}, qui venoit d'obtenir sa liberté, se sentoit trop puissant pour tenir ses promesses, d'ailleurs le pape le dispensa du serment auquel il avoit été forcé; Venise et Florence l'entretenrent dans la disposition de manquer à sa parole. Les Suisses permirent à Jacques Fruger, landamann d'Uri, une levée de huit mille hommes au service de cette coalition, qui le nomma commandant général de ce corps. L'armée de l'empereur se trouvant, malgré ses succès, dans une grande détresse; pour la faire subsister et par vengeance contre le pape qui avoit tardé de se réconcilier avec l'empereur, le connétable conduisit cette armée à Rome, mais il fut tué pendant l'assaut, et la capitale de la chrétienté fut abandonnée plusieurs mois aux atrocités d'une soldatesque avide de pillage et altérée de sang; la Ligue poussa la guerre avec vigueur. François I^{er}, en dépit des leçons de l'expérience, ne fut point guéri de sa passion pour les conquêtes; il réclama derechef une armée auxiliaire des Suisses; et ceux-ci, malgré l'énormité de leurs pertes, et malgré le zèle des cantons protestants pour la réforme, que le roi persécutoit dans son royaume, lui accordèrent une levée de dix mille hommes, dont il promit de payer la solde chaque mois: ce corps joignit l'armée françoise composée de soixante mille fantassins et de cinq mille chevaux, sans compter dix mille hommes de

troupes vénitiennes. Lautrec , qui la commandoit , s'empara d'Alexandrie, de Vigevano, et prit d'assaut la ville de Pavie; mais avant que d'achever la conquête du Milanois , il marcha au secours du pape , que l'on assiégeoit dans son château de Saint-Ange; et qui fut remis en liberté par ordre de l'empereur. L'armée occupa le royaume de Naples; elle en assiégea la capitale. Depuis quelque temps , elle ne touchoit plus de solde; les maladies contagieuses y firent de grands ravages; le général Lautrec lui-même , ayant été une des victimes , le découragement s'empara de l'armée; le marquis de Saluce fut obligé de lever le siège; et son armée , battue ou faite prisonnière , fut presque entièrement détruite : de quatre mille Suisses il y eut à peine quatre cents hommes qui échappèrent. Le général Saint-Pol fut surpris et défait par de Leyva , habile général espagnol , et les tristes débris de cette brillante armée repassèrent les Alpes. Gênes avoit reconquis sa liberté par le génie actif et la noble générosité d'André Doria. Le pape fut très empressé de faire la paix avec l'empereur; et celui-ci , alarmé des progrès des Turcs qui assiégèrent Vienne , sa capitale , et de ceux que fit le luthéranisme dans l'empire germanique , fut également disposé à faire la paix. Pour la négocier , l'empereur remit ses pleins-pouvoirs à sa tante Marguerite , gouvernante des Pays-Bas , et le roi à sa mère , la duchesse de Savoie. Ces deux princesses la conclurent à Cambrai le 5 août 1529. Par ce traité , le roi renonça à

ses prétentions sur la Lombardie et sur le royaume de Naples ; Milan fut rendu à Sforze ; la Toscane fut cédée à Alexandre de Médicis , neveu du pape , et Mantoue à Gonzague.

Quand on pense combien de sang a été répandu , et combien de trésors ont été épuisés , pour l'espérance vaine de conquérir le duché de Milan , on ne peut que plaindre le roi François I^{er} d'avoir sacrifié à cette illusion son bonheur et celui de ses sujets.

CHAPITRE VIII.

LA RÉFORME ET LA GUERRE DE RELIGION DU SEIZIÈME SIÈCLE.

L'IGNORANCE et la corruption du clergé; les dissolutions de la cour de Rome; son avidité d'acquérir des richesses; le trafic honteux qu'elle faisoit des biens promis dans l'autre monde, révoltèrent les esprits. Les schismes de l'église, où plusieurs rivaux se disputoient la tiare, les progrès de l'incrédulité au sein même de la capitale de la chrétienté, où, dans le même temps, on déployoit un grand zèle pour la religion; ces causes réunies dûrent bien faire douter de l'infailibilité de l'église. Le bon sens des Suisses en étoit d'autant plus frappé, qu'il avoit appris à connoître, durant les guerres de l'Italie, la politique astucieuse de la cour de Rome. On n'avoit pas été moins indigné de voir les plus riches bénéfices possédés par des étrangers, créatures du pape, et pour ne plus l'être, on n'avoit rien trouvé de plus simple que de les en chasser. Les Suisses respectèrent même assez peu le sacerdoce, pour punir, et même de mort, des moines, accusés d'assassinats ou de maléfices. A la même époque, le peuple, en Suisse, étoit fort mécontent de voir le pays se dépeupler sensiblement par le service auprès

des princes étrangers ; on s'en prenoit aux magistrats, qui, séduits par les pensions, ne voyoient point les plaies de la patrie. Les mœurs licencieuses que la jeunesse avoit contractées pendant les guerres d'Italie, et qu'aucune autorité ne pouvoit contenir, excitoient un grand scandale. Alors Ulric Zwingle parut à Zurich (1518) comme un génie tutélaire ; cet homme vertueux, éclairé par l'étude des Anciens, pénétra, autant qu'il est possible à la critique et à la raison, le véritable sens des saintes Écritures, et ce n'est que sur cette autorité qu'il vouloit fonder la doctrine de la religion. Les indulgences furent le premier objet de son zèle ; le cordelier B. Samson avoit ouvert en Suisse sa boutique d'indulgences ; les mœurs de ce moine étoient aussi honteuses que son trafic. Sur la représentation des cantons, Léon X le rappela, mais il garda la somme très-considérable que son agent avoit ramassée, et dont le remboursement avoit été assigné sur le ciel. Ulric Zwingle trouva des coopérateurs, dans Léon Judes Glareanus, OËcolampade, B. Haller, et même Érasme ; ces savans écrivirent ou prêchèrent d'après les mêmes principes, mais chacun suivant son talent et son caractère. On employa quelquefois le sarcasme contre le clergé, les indulgences et les cérémonies ; mais on insista, de concert, sur l'abolition des abus. On demanda d'introduire la langue vulgaire dans le culte, et dans les écoles une instruction propre à former l'esprit et le cœur. Le clergé prit feu, voyant ses droits les plus éminents attaqués par ces nova-

teurs, et voulut sévir contre eux avec les armes de l'église. Cette même église, cependant, avoit plusieurs fois assemblé des conciles (1) pour réformer tant d'abus, d'après les vœux des princes et des peuples; mais les intrigues des papes avoient fait échouer toute espèce de réforme. Comment espérer qu'un empire, dont les abus ont si fort accru la puissance, puisse se résoudre à détruire ces mêmes abus? Ces hommes courageux attaquèrent le droit que le clergé s'étoit arrogé sur les consciences; le dangereux abus qu'il faisoit de la confession; le trafic honteux des indulgences; les désordres occasionnés par le célibat des prêtres; les mœurs dissolues qui régnoient dans les couvents, et l'avidité, qui laissoit accumuler sur la même tête plusieurs riches prébendes; ils enseignèrent que la condition sous laquelle on promettoit de conduire les âmes au ciel n'étoit qu'un moyen d'ambition et de domination, avec lequel on s'arrogéoit des richesses immenses et un pouvoir monstrueux sur les intérêts de ce monde; que le catholicisme se bornoit à un culte extérieur dont la pompe frappoit les sens et l'imagination, et à des dogmes prescrits arbitrairement par l'église; mais que cette religion n'avoit aucun rapport avec les dogmes simples et élevés, avec la morale pure et l'humilité qu'enseignoit l'évangile. A ce zèle intrépide, le pape répondit par ses foudres, et l'empereur par des

(1) Tels que ceux de Constance, de Bâle et de Pise, en 1511.

décrets ; l'évêque de Constance somma le chapitre de Zurich de les mettre à exécution. Ulric Zwingle publia sa justification , dans laquelle il développa son système religieux. Cette apologie fut lue avec avidité et produisit un grand effet. Alors les deux partis se défièrent pour un combat en paroles ; chacun espéra de vaincre l'erreur , et de remporter la victoire pour la cause de la vérité ; mais, modeste et simple, elle fuit le tumulte des disputes , et se retire dans le sanctuaire d'une ame tranquille et élevée. On se sépara (janvier 1523) sans s'éclairer ni se convaincre. Le résultat de ces disputes fut porté au conseil du Deux-cents, qui , après l'avoir pesé , abolit successivement, par décrets , la messe , le culte des images , les dogmes et l'autorité de l'église. Les mœurs de ce temps avoient conservé leur ancienne rudesse , et les passions, sans aucune retenue, s'introduisirent dans les débats des grandes questions qui occupoient tous les esprits ; les plus modérés flottoient dans l'incertitude et dans le doute. Zwingle s'éleva également contre la corruption des mœurs , qu'il attribua aux pensions , aux services étrangers ; et il soutint qu'il n'étoit point permis de vendre le sang des hommes pour des subsides. Ce zèle augmenta le nombre de ses ennemis , et les cantons ordonnèrent son arrestation ; mais le conseil de Zurich le protégea contre ce décret.

Cette ville ne fut point découragée par les menaces des évêques de Bâle , de Constance et de Lausanne ; elles enflammèrent plutôt son enthousiasme pour la

nouvelle croyance. Ses habitants l'embrassèrent avec une ardeur qui leur cacha le danger auquel ils alloient s'exposer. Zurich fut la première ville qui secoua le joug de la cour de Rome ; les images et les processions y furent abolies ; la messe fut remplacée par la prédication , et la pompe des cérémonies par un culte simple et sévère. On délia les religieux et les religieuses de leurs vœux , pour leur laisser la liberté d'en prononcer de plus doux. Les revenus des couvents furent destinés à doter des établissements d'instruction et de charité. Le chapitre de la cathédrale remit au gouvernement les titres de ses droits seigneuriaux ; mais les chanoines conservèrent leurs revenus, et furent chargés d'enseigner la religion et les sciences, depuis long-temps fort négligées. Aux ecclésiastiques, on ordonna, sous des peines sévères, de ne prêcher que dans le sens des saintes Écritures. Tout le canton embrassa la nouvelle religion sans murmures.

L'apostasie prétendue de la ville de Zurich révolta les cantons démocratiques ; en tout temps les prêtres y surent exercer un très grand pouvoir ; ils firent menacer cette ville de l'exclure du pacte fédéral, et de soutenir, par les armes, la foi de leurs pères dans les bailliages communs. Mais les néophytes affrontèrent les dangers, et répondirent qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. A Lucerne, les esprits étoient divisés et tourmentés par le doute. Les résolutions du sénat de Berne sembloient vouloir ménager les deux croyances : espéroit-on les concilier ?

On défendit les innovations, mais on permit aux religieuses de Königsfelde de sortir de leur couvent pour se marier. On dispensa B. Haller de dire la messe, et on lui permit de prêcher suivant la Bible. Plusieurs bourgeois de Zurich, avant l'abolition du culte romain, avoient abattu quelques croix ; cette infraction de police fut punie, l'auteur en fut banni. A Bade, on l'arrêta, et on le conduisit à Lucerne, où il fut décapité, malgré les pressantes sollicitations du magistrat de son canton.

Les catholiques, dans la ferveur de leur zèle, proposèrent un nouveau colloque à Bade; ils avoient choisi leurs plus habiles athlètes, Eckius et quelques autres grands dialecticiens ; et déjà ils se croyoient sûrs de la victoire. Ulrich Zwingle, comme chef de l'hérésie, y dut comparoître ; pour le rassurer on lui avoit envoyé un sauf-conduit. Mais le conseil de Zurich, craignant pour lui le sort de Jean Huss, qu'un sauf-conduit n'avoit pu sauver du bûcher, lui défendit de s'y exposer. Ce furent B. Haller, OEcolampade et d'autres docteurs distingués qui s'y rendirent pour défendre la cause de la réformation. Pendant dix-huit jours, on y disputa, on s'échauffa, on se dit des injures ; mais la lumière douce de la vérité peut-elle sortir d'un fatras de paroles et du sein des haines les plus envenimées ? Chaque parti prétendit avoir triomphé sur son adversaire ; les catholiques défendirent, sous peine de feu, les innovations ; les protestants s'abandonnèrent avec enthousiasme à la nouvelle doctrine,

et tâchèrent de la propager avec le zèle le plus actif.

En Allemagne, Luther avoit renversé l'autorité de Rome. Les nouvelles opinions avoient produit sur l'imagination du peuple une forte impression. Luther posa le terme où elle devoit s'arrêter, mais l'esprit du peuple, fortement ébranlé, s'abandonne sans retenue à des idées exagérées; alors des fourbes et des fanatiques l'entraînent facilement à des excès dangereux pour l'ordre et le bonheur des états.

Un nommé Muntzer s'étoit érigé en prophète et en libérateur du genre humain; il prêcha l'égalité des hommes, la communauté des biens et même des femmes; promit le royaume de J. C. sur la terre, dans lequel il n'y auroit ni péchés, ni dîmes, ni impôts, pas même de moines, de prêtres, de magistrats ou de princes. L'histoire nous a conservé le détail des atrocités commises par ce fanatique et ses nombreux sectaires. Il y eut des flots de sang répandus pour rétablir l'ordre. On a attribué ces excès au luthéranisme; mais les événements ne tiennent pas à une seule cause immédiate; ils sont liés par une suite de chaînons, dont le premier demeure souvent caché aux yeux de l'homme. On pourroit également soutenir que, sans les indulgences, les abus de l'église, l'inflexible politique de Léon x, les réformateurs n'auroient point trouvé de sujets qui eussent animé leur zèle. Mais, dans le monde moral et politique, il y a un point de maturité; et, quel que soit l'empire des circonstances, les hommes sont presque toujours en-

traînés à recommencer le cercle qu'ils viennent de décrire.

Les chefs de la secte des anabaptistes , qui étoit propagée en Suisse, furent Grebel , Manz , et Hezer , à Zurich ; ces hommes possédoient des connoissances étendues ; mais un excès d'orgueil et d'ambition les avoit jetés dans le fanatisme. L'autorité employa d'abord des moyens doux et des peines légères , mais leur opiniâtreté les fit condamner à la mort. Manz subit la peine avec l'exaltation d'un martyr. Berne arma six mille hommes pour prévenir les progrès des anarchistes ; ce gouvernement flottoit dans l'incertitude et l'irrésolution. Les cantons catholiques épuisèrent , par leurs députations et par lettres, tous les moyens de persuasion pour le retenir dans la voie du salut ; mais , par emportement, l'ayant menacé de soulever ses sujets, le sénat en fut offensé. Zurich fut également très occupé de la conversion de Berne , et Jean Wyttenbach , et les autres amis de Zwingle y mirent beaucoup de zèle. Cette réunion d'opinions étoit très importante pour Zurich , seule elle n'auroit pu tenir tête aux cantons catholiques ; et l'entraînement pour la nouvelle religion ne lui permit pas d'abord de voir les dangers auxquels elle alloit exposer son existence. Berne se conduisit avec prudence : le gouvernement s'assura des dispositions du peuple , et pesa mûrement les circonstances. Les esprits paroisoient préparés à recevoir des impressions favorables à ses intentions , et il invita , pour un colloque

à Berne, un grand nombre d'ecclésiastiques, de docteurs de différents pays, les députés des sept cantons catholiques, et les quatre évêques de la Suisse; mais ceux-ci refusèrent de s'y rendre. Charles-Quint exigea, par lettre, de soumettre les articles contestés à la décision du prochain concile. Zwinglé se rendit à Berne, protégé par une forte escorte, contre les surprises de ses ennemis, et accompagné d'une députation solennelle de magistrats. A l'ouverture de l'assemblée, au commencement de l'an 1528, on déclara qu'on n'admettroit que les preuves tirées des saintes Écritures. Nonobstant, les conférences durèrent dix-huit jours; et les catholiques convinrent avec regret que les docteurs protestants s'y étoient distingués par leur profond savoir et la pureté de leurs mœurs. Alors Berne ne tarda plus d'embrasser la religion réformée, et d'abolir le culte romain. La commune, animée du même esprit, promit de défendre la nouvelle doctrine, et les décrets du sénat, au prix de la vie et de ses biens. On la fit connoître aux sujets par un édit, qui en contenoit les principaux articles. On déclara les évêques déchus de leur autorité spirituelle. Les bénéficiers conservèrent le revenu de leurs prébendes, durant leur vie, et après leur mort on le destina à des œuvres de charité, ou pour des objets d'utilité publique. Les religieux pouvoient sortir de leurs couvents ou y finir leurs jours. La réforme ne se borna point au seul culte, elle s'étendit sur les services étrangers, les pensions, qu'on traita d'abomi-

nation devant Dieu , excitant la défiance du peuple , et égarant l'esprit des magistrats. Le roi de France avoit fait dans les cantons une levée de six mille hommes , et Berne refusa d'y prendre part. Ses députés voulurent faire adopter à la diète ces résolutions patriotiques , sans pouvoir y réussir. Les habitants du pays de Hassli s'opposèrent à l'édit de religion , encouragés par ceux d'Underwald. A leur attachement pour l'ancien culte se joignoit encore le desir d'établir chez eux la démocratie , à l'exemple de leurs voisins ; mais la fermeté du conseil , l'influence des prédicateurs , et surtout la force armée de Zurich et de Berne , achevèrent la conversion , et retinrent ce pays sous la domination de Berne.

A Bâle , Schaffouse , Saint-Gall , Bienne , dans les Grisons , le culte protestant fut introduit par les soins et les instructions de Pélican , d'OEcolampade et d'autres savants , mais ce ne fut jamais sans troubles ni désordres.

La raison , quand les sociétés ont été agitées par des passions violentes , ne reprend son ascendant que chez les peuples simples. Dans le pays de Glaris les réformés avoient ôté , au grand scandale des catholiques , les images de plusieurs églises. Les esprits étoient échauffés ; un homme de bien , le landamann Repli vint les calmer , et par arrangement on se partagea les églises et les emplois de magistrature.

Ce ne fut qu'après de longues agitations et au siècle

suivant, que les habitants d'Appenzell convinrent d'un partage de leur territoire ; les catholiques obtinrent les riches pâturages des Alpes , et les réformés, les terres vers les frontières; ce qui les obligea de se livrer à l'industrie , qui devint pour eux une source de prospérité. Le canton fut divisé en deux états et deux gouvernements séparés.

Les progrès de cette croyance alarmèrent les catholiques en Suisse ; réunis au Valais , ils contractèrent , pour la défense de leur foi, une alliance avec Ferdinand , roi de Hongrie. (1528.)

Zurich et Berne crurent également la leur en danger ; pour la maintenir et la propager , ils se liguèrent avec plusieurs villes voisines (1), et par un traité nommé la combourgeoisie chrétienne. (1529.)

Berne étoit très irrité contre les rebelles du pays de Hassli ; le conseil voulut dissoudre le lien qui l'unissoit avec lui ; les cantons catholiques le protégèrent ouvertement : on s'aigrit ; une guerre de religion étoit près d'éclater. Pour détourner ce malheur , les autres cantons crurent devoir intervenir comme médiateurs ; leurs députés se rendirent à Berne : ils tâchèrent d'abord d'apaiser les deux cantons protestants , et , par une députation envoyée aux cinq cantons catholiques , ils les sollicitèrent de renoncer au traité d'alliance avec le roi de Hongrie , comme contraire au pacte fédéral.

(1) Avec Constance , Saint-Gall , Bienne , Mulhouse , Bâle et Strasbourg.

A une assemblée tenue à Bade, les médiateurs proposèrent des moyens de conciliation ; Berne parut s'y prêter, mais Zurich persista sur le libre exercice de la religion protestante dans les bailliages communs, assuré qu'elle y seroit bientôt dominante ; et chaque parti voulut obstinément n'accorder à ses sujets le bonheur de l'autre monde, que d'après sa manière de voir. Cette illusion funeste fit commettre des horreurs. Werli d'Underwald, quoique revêtu d'un caractère public, accusé d'avoir calomnié la religion protestante, fut décapité à Zurich, et à Schwitz on brûla deux ministres de Zurich. Cette atrocité, et le motif d'une défense indispensable, fit prendre les armes aux Zuricois ; ils justifèrent leur démarche, en reprochant à Underwald d'avoir envoyé un corps armé pour installer son bailli dans les bailliages libres, et sur ce que les cantons avoient contracté une alliance avec le roi de Hongrie, pour opprimer leur état et leur religion. Quatre mille hommes de Zurich marchèrent à Cappel, et dix mille Bernois s'y rendirent à leur secours, quoiqu'à Berne on n'eût point approuvé la résolution précipitée de cette attaque. Les deux armées étoient en présence. J. Rebli, le pacificateur de Glaris, se rendit dans les deux camps ; cet homme de bien obtint un triomphe digne de sa vertu : sur ses sollicitations, on convint d'une trêve et d'une diète de médiation à Arau. L'histoire conserve un trait touchant de ce temps : les soldats des avant-postes ennemis étoient souvent ensemble sur la ligne des frontières, ou-

bliant leur haine et s'abandonnant aux sentiments de fraternité; ils mangeoient quelquefois du même plat leur pain trempé dans le lait; gaiement ils se dispuoient, avec les cuillers, les miettes de pain qui passoient la ligne, comme une violation de territoires. En lisant de tels traits, qui prouvent que le cœur de l'homme n'est pas porté naturellement à la haine, quelle indignation un cœur sensible n'éprouve-t-il pas contre les hommes qui excitent et égarent les passions haineuses du peuple!

Les médiateurs s'étant assemblés dans la ville d'Arau, les deux cantons protestants arrêtrèrent pendant quelque temps la négociation, influencés par Zwingle; ils exigèrent qu'on leur permit de propager librement l'évangile dans les pays catholiques; que l'on défendît rigoureusement les pensions; que l'on punît, même de mort, ceux qui oseroient en être les distributeurs. Les cantons catholiques rejetèrent ces propositions; à la fin les médiateurs firent adopter le traité, par lequel il fut convenu qu'aucun canton n'inquiéteroit l'autre à l'avenir pour cause de religion; que chacun conserveroit le droit de régler la sienne dans son intérieur. On défendit les paroles et les écrits injurieux; on accorda le pardon à tous ceux qui avoient prêté des secours à Zurich et à Berne. Dans les bailliages communs, la majorité des voix devoit décider en matière de foi. On pria les cantons catholiques de renoncer aux pensions des princes. Ils promirent de punir ceux qui recruteroient des soldats dans les cantons pro-

testants ; et, par le quinzième article , les cantons catholiques prirent l'engagement d'envoyer des baillis honnêtes et justes en Thurgovie, en promettant de faire droit sur les plaintes des sujets.

Quant aux frais de la guerre, et au dédommagement exigé par Berne du canton d'Underwald, les médiateurs se réservèrent de les régler. Mais, ce qui étoit très important, les catholiques renoncèrent formellement à leur traité avec le roi de Hongrie, et l'acte original en fut annulé. Cette pacification, et l'ancien pacte fédéral, furent sanctionnés par serment. Le sacrifice de l'alliance avec le roi de Hongrie n'étoit pas aussi grand qu'on l'avoit d'abord pensé : ce prince étoit très occupé ailleurs pour de plus grands intérêts, et il lui devenoit impossible de tenir son engagement avec les Suisses. Mais, après cette paix, les uns continuèrent de persécuter, et les autres de faire des prosélytes. A ces derniers, s'offrit une nouvelle occasion pour manifester leur zèle. On avoit élu un prince abbé de Saint-Gall ; il étoit protégé par Lucerne et Schwitz : mais Zurich et Glaris, réformés, protestèrent contre son élection, et exigèrent de lui les preuves tirées des saintes Écritures sur l'institution de la vie monacale, sur les vœux et les règles prescrites par l'église ; et à cette condition ils promirent de le reconnoître. En même temps, on essaya de le convertir, mais en manifestant le projet d'incorporer son pays ou de le rendre libre. L'abbé fit valoir l'ancienne alliance, l'engagement des cantons de protéger les droits de l'ab-

baye (1), les bulles du pape, et les diplômes des empereurs. Avec des principes si opposés, on ne pouvoit s'entendre. L'abbé quitta le couvent (1529), croyant sa personne en danger, et se mit sous la protection de l'empereur. Ce départ jeta le trouble et le désordre dans son pays, où les deux religions se livroient à leur animosité réciproque.

Les députés des villes et cantons médiateurs, assemblés à Bade pour rétablir l'ordre dans les pays de l'abbé, arrêterent que les quatre cantons protecteurs en nommeroient un gouverneur. Zurich et Glaris choisirent le landshaubtmann, auquel on joignit un conseil de douze membres du pays. Le couvent fut vendu à la ville de Saint-Gall ; et le comté de Toggenbourg se racheta pour la somme de quatorze mille florins.

Les cantons catholiques furent très irrités de ce qu'on opprimoit cette maison de Dieu ; et les protestants de ce que plusieurs articles de la médiation n'étoient point observés, et qu'on refusoit d'acquitter les frais de la guerre et le dédommagement promis. Ce fut par cette raison que Berne reprit les armes. Les médiateurs revinrent pour conjurer l'orage, et y réussirent pour le moment, en confirmant le der-

(1) Les cantons de Zurich, Lucerne, Schwitz et Glaris s'étoient engagés par un traité, conclu en 1451 et confirmé en 1479, à protéger et à défendre les droits de l'abbaye ; pour y veiller les cantons envoyèrent à Wyl un commissaire sous le nom de landshaubtmann.

nier traité, et en accordant aux mineurs, dès l'âge de quatorze ans, dans les bailliages communs, le droit de voter en matière de religion. La réformation y avoit fait de très grands progrès, et plusieurs couvents l'avoient embrassée, tels que Wettingue et Rheinau. A Soleure, le peuple y étoit très porté; trente-quatre villages venoient de la professer. Berne, par ses députés, cherchoit à apaiser les esprits, en soutenant les nouveaux croyants. Mais le sénat et le chapitre de Saint-Urs restèrent très attachés à l'ancienne croyance. Le grand conseil, dans un édit qu'on devoit croire d'un autre siècle, établit la liberté de conscience, le droit de choisir sa religion, la foi étant un don du ciel, qu'on ne pouvoit ni régler ni contraindre; mais la guerre malheureuse des cantons réformés fit rentrer tout le canton dans le giron de l'église. Plusieurs communes ayant envoyé des secours à Berne, pendant la guerre, furent condamnées à une forte amende. Les réformés, continuant à tenir des assemblées secrètes dans une maison particulière, les catholiques allèrent les y attaquer avec du canon; mais Nic. de Wengen, avoyer et catholique, leur défendit de tirer. « Ah! » leur disoit-il, vous allez répandre le sang de vos « frères; tuez-moi plutôt »; et cet homme généreux se plaça devant la bouche du canon. Dans quel siècle cette belle action n'obtiendrait-elle pas l'hommage des cœurs nobles et sensibles!

Les sept cantons, avec Glaris et Appenzel catholiques, et le Valais, se liguerent pour la défense de

la foi, et les cantons protestants suivirent cet exemple. Ainsi l'on se liguait dans ce monde pour les intérêts de l'autre. La dispute de Luther avec Zwingli, sur la présence réelle dans l'eucharistie, divisa les théologiens et la nouvelle église en deux confessions. Philippe, landgrave de Hesse, invita ces deux hommes célèbres, avec d'autres savants, à une conférence à Marbourg, espérant réunir les deux confessions ; mais l'esprit véhément de Luther ne voulut se prêter à aucune conciliation, et, persécuté par Rome, il devint persécuteur à son tour.

L'église catholique crut tirer de cette désunion un argument invincible en faveur de l'autorité des conciles et du pape, par qui seuls on pouvait maintenir l'unité de la croyance, et prévenir les scandales. Mais, ne pouvoit-on pas demander si jamais ces conciles n'avoient été divisés d'opinion, et quels titres ils avoient à produire pour leur infailibilité ; est-ce la sainteté des papes et du clergé, ou une révélation incontestable ?

La secte des anabaptistes troubla de nouveau l'empire germanique. Jean de Leyde, leur chef, fut condamné à un supplice affreux, et plusieurs de ses disciples subirent le même sort. Cette même secte se répandit également en Suisse. A Bâle, on employa les moyens de persuasion pour ramener ces nouveaux sectaires ; mais sans succès. Comme ils n'excitèrent aucuns désordres, on finit par les tolérer.

Charles-Quint ayant promis au pape et au roi de France d'extirper l'hérésie, convoqua, à ce des-

sein , la diète des états germaniques à Augsbourg. Luther , pour sa justification , envoya à l'empereur sa confession de foi , et Zwingle la confession évangélique. (1530.) Les protestants , prévoyant l'orage qui les menaçoit , se liguèrent à Smalcade. Le landgrave fut le chef et l'ame de cette ligue. Les trois cantons de Zurich , Berne et Bâle contractèrent une alliance avec lui pour la défense de la foi. Ce prince tâcha de réunir les deux confessions , pour consolider ce nouveau lien ; mais il ne fut point écouté. Les catholiques de la Suisse demandèrent à l'empereur sa puissante protection.

Du fond de sa retraite , l'abbé de Saint-Gall envoya à Zurich une renonciation formelle à son alliance , et demanda justice à Schwitz et Lucerne. Mais ce prince mitré opprimoit ses sujets , et ils desiroient s'affranchir du joug. A une assemblée générale , tenue à Wyl , le projet eût réussi , sans l'opposition des députés de Schwitz et de Lucerne. Ces cantons allèrent porter leurs plaintes à la diète de Bade , contre Zurich , qui crut se justifier , en soutenant que l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique ne pouvoient jamais être réunies dans les mêmes mains. On ne dissimula point l'intention de séculariser l'abbaye , d'ériger le pays en république , d'abolir le servage et d'autres droits onéreux. Berne et Bâle désapprouvèrent le zèle des Zuricois , et leur conseilèrent de réintégrer l'abbé Blaarer , qui avoit succédé à Kilian. Mais , ne se laissant point intimider , ils poursuivirent leur projet , et on employa les reve-

nus du couvent pour des fondations de charité. Plusieurs moines embrassèrent la nouvelle religion, et on accorda au peuple la liberté qu'il avoit demandée à grands cris. Alors les cinq cantons de l'intérieur déclarèrent qu'ils alloient se faire justice par les armes.

Berne et les autres réformés avoient également plusieurs sujets de plaintes; le gouvernement de Lucerne protégeoit les rebelles de Hassli, qui avoient été bannis, et cherchoient à rallumer le feu de la sédition dans ce pays. On continuoit de répandre des pamphlets injurieux, de tenir des discours outrageants; et la question, si la majorité des voix devoit décider aux diètes, en matière de religion, devint surtout un grand sujet de division.

Les cantons catholiques n'ayant point accordé aux Grisons le secours demandé dans leur guerre avec Jean-Jacq. de Médicis, marquis de Muss, auxquels les réformés avoient envoyé quatre mille hommes, ce refus, de remplir une condition très positive du traité, causa des soupçons aux réformés; et Zurich sollicita les membres de la combourgeoisie chrétienne d'être en garde, pour n'être point prévenus par l'ennemi; mais on ne croyoit point le moment très pressant, et on se dissimuloit que l'interdiction de tout trafic avec les cantons de l'intérieur, étoit un acte vraiment hostile. Cette résolution, prise par la diète réformée d'Arau, fut désapprouvée par Zwingle, qui recommanda la modération et l'oubli des injures. L'ambassadeur de France, et les

députés des cantons neutres, assemblés à Bremgarten pour prévenir la guerre civile, et pour conserver le lien de la fédération, qui leur tenoit fortement à cœur, et qui risquoit de se rompre, cherchèrent à calmer et à pacifier les esprits ; mais ils étoient trop aigris pour entendre les conseils de la raison. Les protestants étoient devenus inflexibles par les progrès qu'avoit faits la réforme. La ville de Rapperswyl, qui venoit de l'embrasser, avoit chassé de ses magistrats qui étoient attachés à l'ancien culte, et choisi pour avoyer Jean Stapfer, de Zurich. Ils exigèrent, contre le contenu du dernier traité, qu'on permît partout la lecture de la Bible. Les cinq cantons, par un mouvement de dépit, demandèrent, de Zurich, l'exhibition de l'original du traité d'alliance. Les deux partis publièrent des manifestes et prirent les armes. L'armée des catholiques, secourue par les troupes du pape, de la Savoie et du Valais, campa près de Zug. A Zurich, les préparatifs avoient été mal combinés et tardifs, et ne répondirent point à son zèle religieux. On détacha des corps pour couvrir les frontières ; mais un mauvais esprit et l'insubordination y régnoient. Au corps près de Cappel, on envoya pour secours deux mille hommes, qui n'arrivèrent que vers le soir. On ne s'attendoit plus à être attaqué, et l'on ne fit aucune disposition. L'ennemi profita de cette insouciance ; Jauch d'Uri, guerrier habile, attaqua le flanc de cette armée, et la mit bientôt en déroute. Le seul corps commandé par R. Lavater soutint le

combat pendant quelque temps; Zwingle s'y trouva, et, percé de coups, il tomba avec nombre d'hommes courageux. Les catholiques exercèrent leur fureur fanatique sur sa dépouille mortelle. Cette mort, la défaite de l'armée, causèrent une grande consternation dans la ville; elle avoit perdu ce grand homme par sa faute. Il avoit fait son possible pour détourner ses concitoyens de cette guerre; mais la raison et la modération n'avoient plus assez d'ascendant sur l'excès de leur zèle religieux. Son magistrat lui ordonnant d'accompagner l'armée, il s'y soumit, il sacrifia son opinion et sa vie à la patrie; et ce noble dévouement atteste la grandeur de son ame.

Un corps de Zuricois reprit une position sur le mont Albis; les Bernois allèrent l'y joindre, l'armée étoit forte de vingt mille hommes, et se porta sur Zug. Dix mille catholiques occupèrent la montagne près de cette ville. Les réformés résolurent de la prendre d'assaut avec cinq mille hommes, pendant la nuit; mais l'entreprise, mal combinée, fut encore plus mal exécutée. Les soldats se dispersèrent pour aller au pillage. J. Hug, de Lucerne, profita du clair de lune, surprit ce corps et le défit. Le gros de leur armée resta immobile, et ne porta aucun secours au corps repoussé. La perte des réformés alla à deux mille hommes, parmi lesquels se trouvèrent Jacob Frey, le général, et plusieurs autres Zuricois distingués.

L'esprit qui régnoit dans les deux armées étoit très opposé. La croyance vive et déterminée des ca-

tholiques leur inspiroit l'esprit d'union et de courage; ils attribuoient leurs succès à l'influence de la sainte Vierge et des Saints; ils croyoient combattre pour les puissances invisibles qui les protégeoient, et dont ils attendoient les félicités célestes. Dans l'ame des réformés la nouvelle doctrine n'avoit pas encore jeté des racines assez profondes; elle donnoit peu de prise à l'imagination. L'esprit incertain, suspendu, pressentoit les dangers; vouloit les braver; mais les craignoit. Il se trouvoit parmi eux nombre d'hommes qui avoient quitté la croyance qu'ils adoroient au fond du cœur. Les démocrates catholiques avoient répandu leurs idées populaires dans les aristocraties protestantes, pour en exciter les sujets à la sédition; il en résultoit des soupçons de trahison, de la défiance, de l'irrésolution dans les conseils, du désordre et du trouble dans les armées.

Léon Jude attribua, en chaire, les malheurs du temps aux catholiques secrets de la ville : ce zèle inconsideré, au lieu de calmer le peuple, ne servit qu'à l'agiter. Le conseil défendit au clergé de traiter, dans les sermons, des matières politiques, et se montra très disposé à recevoir ses avis en particulier.

La défaite près de Zug eut pour les réformés des suites funestes. Dix mille Grisons étoient en marche pour joindre leur armée; de même que les auxiliaires de la Thurgovie et du pays de Gaster; en l'apprenant, ils retournèrent chez eux. La désertion avoit gagné leur armée, et on craignit sa dissolution to-

taie. Zurich rappela ses troupes, pour la défense de la ville et de son canton. Les citoyens, et surtout les sujets, demandèrent hautement la paix, décidés à la conclure sans la participation de leur magistrat. Les conseils y étoient d'autant plus portés, que les opinions révolutionnaires répandues dans le canton avoient fait des progrès rapides, et que les riverains du lac avoient présenté, le 28 octobre, un mémoire, dans lequel ils demandoient de participer à la législation et au gouvernement. L'armée de Berne, qui cantonna dans les bailliages libres, refusa de se rendre à Zurich, pour la défense de la ville. A Tenikon, s'assembla le conseil de guerre des cantons catholiques, le 19 novembre. Plusieurs membres furent d'avis que l'on devoit forcer les Zuricois, par les armes, à rentrer dans le giron de l'église; mais l'avoyer Golder, de Lucerne, s'y opposa avec un noble courage. Ensuite on insista fortement pour que les bailliages communs fussent contraints d'abandonner la religion réformée, et d'embrasser celle de la majorité des cantons. « Vous ne pourriez le faire, » leur dit Golder, sans répandre des flots de sang. » Cet homme généreux brava la superstition, et fit triompher l'humanité. Lorsqu'à cette séance on fit l'ouverture des conditions de la paix à J. Escher, général des Zuricois, « Est-ce tout ce qu'on veut de mon canton? demanda-t-il. Golder répondit: Oui, » c'est tout, et rien de plus. Dieu soit loué, repartit « Escher, dès à présent je vois en vous mes chers » bons amis et confédérés. » On se donna la main

les larmes coulèrent des yeux, et le ciel, sous la voûte duquel se passa cette scène touchante, en fut l'auguste témoin. Zurich dut se soumettre, sans la participation de Berne, à une paix humiliante. Il promit « à ses fidèles et chers confédérés des cinq « cantons, et à leurs alliés du Valais, de les laisser « dans leur ancienne, vraie et indubitable croyance « chrétienne; sans les inquiéter par aucune dispute, « aucune machination. Et eux promirent de ne point « troubler leurs confédérés de Zurich dans la paisible « jouissance de leur religion. » Mellingue, Bremgarten, Rappersweil, Wesen, le Toggenbourg et les bailliages libres furent exclus de la paix, mais les cantons catholiques firent espérer qu'ils les traiteroient ou les puniroient avec ménagement. On renouvela l'ancien pacte de fédération. Zurich prit l'engagement de ne point intervenir dans les affaires des seigneuries et pays qui lui étoient étrangers. On obtint, pour les bailliages communs, l'exercice des deux religions. Les frais de la guerre tombèrent à la charge du canton de Zurich, et il dut renoncer à ses alliances conclues pour la défense de la religion. Ce traité fut signé le 20 novembre 1531.

Le sénat de Berne, divisé et désuni, et le canton menacé par l'armée catholique, se vit obligé de se soumettre aux mêmes conditions de paix, et de payer 3,000 écus pour le pillage de Muri. A ce traité intervinrent l'ambassadeur de France, le ministre de Savoie, les députés de la princesse de Neuchâtel, des cantons de Glaris, de Fribourg, de Soleure,

qui le signèrent et le garantirent au nom de leurs souverains.

Les catholiques, encouragés par l'empereur et le pape, redoublèrent de zèle pour leur croyance; l'ancien culte fut rétabli par eux dans les villes de Bremgarten, de Mellingue et de Rappersweil, on les priva de privilèges importants, on y leva de fortes contributions, et on en chassa les réformés, auxquels Zurich ouvrit un asile. Le pays de Gaster fut traité de pays révolté par Schwitz, pour avoir secouru les réformés; on lui imposa une forte amende, et le priva de ses privilèges et de ses bannières : on en chassa avec inhumanité plusieurs habitants. Wettingue et d'autres couvents furent rendus aux catholiques, et des essaims de moines vinrent de la Souabe pour les peupler. L'abbé de Saint-Gall retourna triomphant dans son abbaye; la ville fut obligée de lui remettre le couvent, et de lui payer 10,000 florins de dommages et intérêts. Le pays de Toggenbourg fut privé de ses libertés, qui lui avoient été garanties par le traité de 1529; et les cinq cantons l'avoient violé, en soutenant les oppressions de l'abbé. Zurich fut condamné à des dédommagements.

La paix, si vivement désirée par le peuple, devint un sujet de mécontentement et de mouvements séditieux. Mais ce furent les lois matrimoniales trop sévères, et l'emploi du bien des couvents, quoique destiné à des fondations de charité, qui servirent de prétexte à ces nouveaux troubles. Le

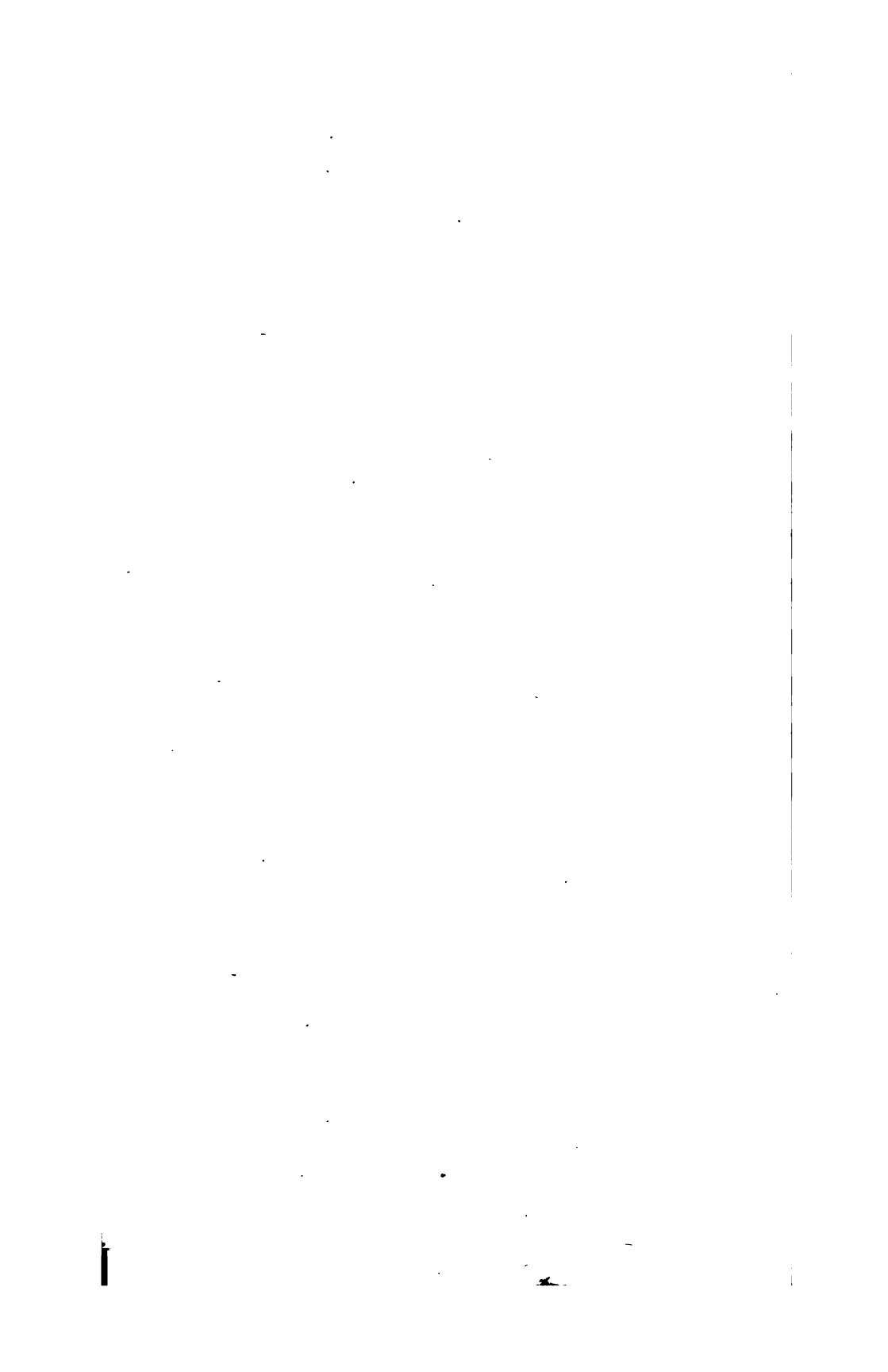
gouvernement de Berne leur opposa l'apologie de sa conduite ; mais, en prenant en même temps une contenance ferme, il parvint à en imposer au peuple, et la tranquillité fut rétablie partout.

Dans les siècles suivants, cette guerre civile, mal assoupie, se réveilla plusieurs fois ; les prêtres et l'abbé de Saint-Gall en furent presque toujours les instigateurs ; mais elle ne fut jamais ni longue ni sanglante. Il sembloit qu'un génie protecteur veillât sur les Suisses ; et si quelques passions ou quelques intérêts du moment avoient pu leur faire illusion, le bon sens, la droiture, ne tarderent pas à leur découvrir l'abîme et à le fermer sous leurs pas.

F I N.

TABLE DES CHAPITRES.

D ISCOURS PRÉLIMINAIRE	<i>page</i> 1
CHAP. I. Ancienne constitution de Zurich.....	15
CHAP. II. Origine, esprit et destinées de l'aristocratie de Berne.....	75
CHAP. III. Influence du concile de Constance sur le sort de la Suisse, au quinzième siècle.....	188
CHAP. IV. La guerre de Zurich vers le milieu du quinzième siècle	199
CHAP. V. Guerre de Bourgogne	334
CHAP. VI. La guerre avec la Ligue de Souabe vers la fin du quinzième siècle.....	421
CHAP. VII. Les campagnes en Italie au commencement du seizième siècle.....	429
CHAP. VIII. La réforme et la guerre de religion au sei- zième siècle.....	461



NOTICE

De quelques-uns des Livres qui se trouvent chez
A. A. RENOUARD, Libraire, rue Saint-André-
des-Arcs, n° 55, à Paris.

- Œuvres complètes de Massillon.** 13 vol. in-8. avec un beau portrait, par Roger.
- Catéchisme historique de Fleury.** 2 vol. in-12, avec 34 grav.
- Selecti à sacris scripturis versiculi.** In-12.
- Les Provinciales, par Pascal.** 2 vol. in-18 et in-12, papier fin et vélin, portrait.
- Pensées du même, avec l'Eloge de Pascal, par Bossut, les Notes de Voltaire et Condorcet, et une Table analytique très ample.** 2 forts vol. in-18 et in-12, pap. fin et pap. vélin, portrait.
- Mémoires de La Rochefoucauld, imprimés sur un manuscrit corrigé de sa main, et plus ample de moitié.** 1 fort vol. in-18, pap. fin; et in-12, pap. fin et vélin.
- Petit Carême de Massillon.** 1 vol. — Oraisons funèbres de Bossuet. 2 vol. — de Fléchier. 2 vol. — Oraisons funèbres choisies de Bourdaloue, La Rue, Mascaron, Massillon. 1 vol. — Ensemble 6 vol. in-18, pap. fin, et in-12, pap. fin et vélin, avec portraits.
- Azuni, Droit maritime de l'Europe.** 2 vol. in-8.
- Bacon, trad. en français.** 15 vol. in-8.
- Sagesse de Charron, seule édition complète.** 4 vol. in-12, pap. vélin et pap. fin de Hollande.
- Meister, Lettres sur la Vieillesse.** 1 vol. in-12. — Euthanasie. 1 vol. in-12. — Etudes sur l'Homme. 1 vol. in-8. — Betzi, ou l'Amour comme il est. 1 vol. in-18. — Cinq Nouvelles helvétiques. 1 vol. in-12.
- Gugou, Dissertation sur la fièvre de Livourne.** In-8.
- Malpé, Notices sur les Graveurs.** 2 vol. in-8.
- Lavater, Essai de Physiognomonie.** 4 vol. gr. in-4. fig. édit. originale.
- Du Laocoon, ou des limites respectives de la poésie et de la peinture, trad. de Lessing, par Vanderbourg.** In-8. avec une très belle gravure du Laocoon.
- De Burtin, des Connoissances nécessaires à un amateur de tableaux.** 2 vol. in 8.
- La Vie de S. Bruno, gravée par Villerey, d'après les tableaux de Lesueur.** In-8. pap. vél.
- Vie du Poussin, avec un choix de ses meilleurs ouvrages.** Grand in-8. 37 gravures.
- Horace éclairci par la ponctuation, par M. le chev. Croft.** In-8.
- Œuvres choisies de Voltaire.** 21 vol. in-12 et in-8. : contenant Théâtre, 9 vol. — Henriade, Pucelle, Poèmes, Éptres et Contes, 5 vol. — Romans, 2 vol. — Siècle de Louis XIV et de Louis XV, 3 vol. — Charles XII, 1 vol. — Histoire de Russie, 1 vol. A tous ces volumes qui se vendent ensemble ou séparément on peut ajouter 135 gravures par Moreau le jeune.
- Virgilius Heynū.** 6 vol. in-8. pap. fin, fig.
- Apuleius, 3 vol. — Petronius, 2 vol. — Eutropius, 1 vol. — Sallustius et Orationes in Catilinam, 3 vol. — Ciceronis Cato Major, Laelius, 2 vol. — Cornelius Nepos, 2 vol. — Plinii Panegyricus, 1 vol. — Ensemble 14 vol. in-18, pap. vélin, avec fig. et portraits.**

Œuvres de Boileau, avec notes par Daunou. 3 vol. in-12 et in-8. avec 7 gravures par Moreau le jeune.
Œuvres de J. Racine. 5 vol. in-8. pap. fin, et pap. vélin. On y peut joindre 13 belles gravures de Moreau le jeune.
Œuvres de Gresset. 3 vol. in-8. dont un de pièces inédites; avec gravures par Moreau le jeune.
H Dante. Livorno, 4 vol. gr. in-8. dont deux de notes.
Aminta di T. Tasso. in-18 et in-12, fig. de Prud'hon.
Tragedie di Alfieri. 6 vol. in-18 et in-12.
Dafni e Cloe. — Abrocome et Anxia. 2 vol. in-18 et in-12, fig. de Prud'hon.
Gessner, trad. en français. 4 vol. in-8. pap. vélin, 51 fig. de Moreau le jeune.
Demoustier, Lettres à Emilie sur la Mythologie. 1809, 6 vol. in-18, in-12 et in-8. 37 gravures par Moreau le jeune.
Cours de Morale, Opuscules et Théâtre de Demoustier. 5 vol. in-18 et in-12, ou 2 vol. in-8.
Fabliaux mis en vers, par Imbert. 2 vol. in-12, pap. vél.
Nouvelles de Marguerite de Navarre. 1780, 5 vol. in-8. fig.
Les mille et une Nuits. 9 vol. in-18.
AEsopus, gr. lat. ed. de Furia. Florentia, 1809, 2 vol. in-8.
 — Le même, gr. lat. Lipsia, 1810, 2 vol. in-8.
 — Le même, grec seulement. Lipsia, 1810, in-8.
Phèdre, franç. lat. 2 vol. in-18, pap. fin et pap. vél. avec 120 gravures.
Fables de La Fontaine, avec 266 gravures. 2 vol. in-12.
Fables de Florian. in-12, avec 122 fig. *Sous presse*.
Fénelon, Education des filles. in-18 et in-12, pap. fin et vél.
Télémaque. 2 vol. in-18 et in-12, avec fig.
Fables de Fénelon. in-12, avec fig. *Sous presse*.
Fables of Gay and Moore. in-18 et in-12.
The Vicar of Wakefield. — The sentimental Journey. 2 vol. in-18 et in-12, avec de nouvelles gravures.
Morceaux choisis de Buffon. in-18 et in-12, avec 56 gravures.
Morceaux choisis de Massillon. in-18 et in-12.
Extraits moraux, traduits des meilleurs poètes anglais. in-18.
Mably, Entretiens de Phocion. in-18 et in-12.
Pensées de Marc-Aurèle, trad. par de Joly. in-18 et in-12, pap. fin et pap. vélin, avec portrait.
La Bruyère, 3 vol. — Corneille, 5 vol. — Racine, 5 vol. — Molière, 6 vol. — Regnard, 4 vol. — Crébillon, 3 vol. — Regnier, 1 vol. — Boileau, 1 vol. — Deshoulières, 2 vol. — Chaulieu, 1 vol. — Bernard, 1 vol. — Gresset, 1 vol. — Bernis, 2 vol. — Gibblas, 4 vol. — Diable boiteux, 2 vol. — Gusman, 2 vol. — Bachelier de Salamanque, 2 vol. — Cleveland, 6 vol. — Et tous les autres stéréotypes, tant en in-18 qu'en in-12; et notamment les in-18 latins, reliés en parchemin, pour les classes.
Théâtre du second ordre. 40 vol. in-18, qui tous se vendent séparément.
La mort de Henri IV, tragédie par Legouvé. in-8. avec un beau portrait de Henri IV.
Théâtre des Variétés étrangères, contenant 28 pièces des meilleurs auteurs dramatiques allemands, italiens et anglais, trad. en français. 4 vol. in-8.
 Chacune de ces pièces se vend aussi séparément, en voici la liste :
 L'Epigramme, l'Officier suédois, le Mari d'autrefois, le Mari her-

- mite, la Contribution de guerre, le petit Cousin, C'étoit moi, le Droit de naufrage, les deux Klingsberg, le nouveau Cagliostro, Célestine, Aurore, les Parents, le Créancier, les Négociants, la Guerre et la Paix, l'Hôtelier de Milan, les Libellistes, l'Enlèvement singulier, les Chaises à porteurs, l'École de la médisance (dont on a fait en françois le Tartuffe de mœurs), le Spectre, A quoi cela tient, la Fille de 15 ans, les Mœurs de Londres, le Schall, les Folles raisonnables, la Famille des badauds.
- L'Avide héritier**, comédie en 3 actes, par Jouy. In-8.
- Théâtre allemand de Schiller**. 2 vol. in-8.
- Théâtre russe de Soumarocow**. 2 vol. in-8. fig.
- Ouvres de Gilbert**, 2 vol. — De Bertin, 2 vol. — **Chefs-d'œuvre de Colardeau**. 2 vol. in-18, pap. fin et vél.
- Poésies de Clotilde de Surville**. In-18. et in-12, pap. vél. et pap. fin.
- Relation de l'île imaginaire, et Histoire de la princesse de Paphlagonie**, par mademoiselle de Montpensier. In-12, pap. vél. portrait.
- Robinson abrégé**. 2 vol. in-18, fig.
- La Chaumière indienne**, en françois et en italien. In-12.
- Don Quichotte**, trad. par Dubournial. 8 vol. in-12, 16 grav.
- Popoli**, par mylady Hamilton. 2 vol. in-12.
- Werther**, trad. par Labédoyère. In-8. fig. de Moreau le jeune.
- Ouvres de Duclos**. 10 vol. in-8.
- complètes de Berquin, rangées dans un meilleur ordre, par Ant. Aug. Renouard. 1803, 20 vol. in-18, pap. fin, avec 212 grav.
- Cette édition, la plus jolie, la mieux ordonnée de toutes, et la seule complète, se vend, ou avec les 212 gravures, ou seulement avec 18, au choix des acheteurs.*
- Toutes les parties se vendent aussi séparément, avec ou sans gravures. Les gravures se vendent aussi séparément.*
- Gautier**, Cours de Jeux instructifs : Lectures graduées, leçons de grammaire françoise et latine, phrases et périodes latines graduées ; Leçons d'analyse du discours, de géographie, d'histoire, de musique. 20 vol. in-18, avec 5 cah. ou atlas, qui tous peuvent être achetés séparément.
- Deux Jeux de Cartes instructives pour apprendre les éléments des sciences et de l'histoire** : Lecture, histoire sainte, nouveau testament, histoire grecque, histoire romaine, histoire des empereurs, histoire de France, histoire d'Angleterre, histoire des animaux, géographie, mythologie, musique.
- Vertot**, Révolutions romaines, de Suède et de Portugal. 7 vol. in-8. pap. vél. — Les mêmes, 3 vol. in-12.
- Histoire universelle de Bossuet**. 4 vol. in-18 et in-12. — Continuation, par le même. 2 vol. in-18 et in-12.
- Conjuration contre Venise. — Conjuration des Gracques**, par Saint-Réal. In-18 et in-12, pap. fin et vél.
- Souvenirs de mad. de Caylus**. In-18 et in-12, avec 4 portraits.
- Manuel pour la Concordance des calendriers grégorien et républicain**. In-12.
- De la Littérature d'Egypte**, par Quatremère. Gr. in-8.
- Alphabet irlandois**, par Marcel. Gr. in-8. tiré à 200 exempl.
- Alphabet mantchou**, par Langlès. Gr. in-8.
- Meninski Lexicon Arabico-Persico-Turcicum**. 4 vol. in-fol. sur beau pap.
- Répertoire de Bibliographie spéciale**, par Peignot. In-8. — Variétés bibliologiques. 1 vol. — Dictionnaire bibliologique. 5 vol. — Dictionnaire des livres condamnés, par le même. 2 vol. in-8.
- Annales de l'Imprimerie des Alde**, par Ant. Aug. Renouard. 2 vol. in-8.

SOIXANTE-DIX portraits, la plupart gravés par Aug. Saint-Aubin, et propres à décorer, soit les éditions stéréotypes, soit toute autre édition in-12, in-12 et in-8.

ALFIERI, Anne d'Autriche, Bernis, Boileau, Bossuet, Bourdaloze, Buffon, J. César, Charron, Chaulieu, Cicéron, Condé, P. Corneille, Th. Corneille, Crébillon, Delille, Demoustier, Deshoulières, Diderot, Fénelon, Fléchier, Fontenelle, Franklin, Gessner, Gluck, le comte de Grammont, Gresset, Antoine Hamilton, mademoiselle Hamilton, Henri IV, Homère, Horace, Huber, miss Jennings, La Bruyère, La Fontaine, La Rochefoucauld, La Vallière, Le Sage, Louis XIV enfant, Louis XIV, Mably, mademoiselle de Montpensier, Maintenon, la même d'après Mignard, Malherbe, Aïde Manuce, Paul Manuce, Marc-Aurèle, Massillon, Mazarin, madame Middleton, Molière, Montaigne, Montespan, Montesquieu, Ninon de Lenclos, Pascal, miss Price, Racine, Regnard, Mathurin Regnier, le cardinal de Retz, le cardinal de Richelieu, J. B. Rousseau, J. J. Rousseau, Saint-Evremond, Salluste, Turenne, Virgile, Voltaire.

TRENTE-NEUF portraits plus grands, convenant à l'in-8, et à l'in-4. Bacon, Boileau, Bossuet, Buffon, Catherine II, Charles XII, Coëd. Colbert, P. Corneille, d'Alembert, madame du Châtelet, madame Deshoulières, Fénelon, Frédéric II, Henri IV, le même d'après Pourbus, Jeanne d'Arc, La Fontaine, La Vallière, Le Brun, Louis XIV, Louis XV, Maintenon, Marivaux, Massillon, Metastasio, Molière, Montespan, Montesquieu, Newton, Ninon de Lenclos, Pascal, Pierre I, Racine, J. J. Rousseau, Sévigné, Turenne, Vertot, Voltaire.
L'une ou l'autre collection acquise en une seule fois, coûte moins que si on l'achète par pièces séparées.

SIX portraits en médaillons: Amyot, La Fontaine, Lanra, Petrus. Phocion, T. Tasso.

Buffon, par Augustin Saint-Aubin, d'après Sauvage, in-4. : belle gravure propre à décorer les éditions in-4. de Buffon.

Estampe pour Virgile, d'après Moreau le jeune. On la place dans le Virgile stéréotype, avec le portrait.

Estampe pour Salluste, d'après Peyron, pour le Salluste stéréotype, ou pour la traduction in-8., avec le portrait.

Le Laocoon, estampe dessinée sur l'original, par Salvage, et très habilement gravée par Saint-Aubin.

Six estampes pour Émile, par Choffard, in-4. avant la lettre.

CINQUANTE-TROIS estampes in-8. pour Gessner, d'après Moreau le jeune.

NEUF figures, par Moreau le jeune, pour Psyché et Adonis.

TRENTE gravures, in-8. par Moreau le jeune, pour les OEuvres de Racine.

SEPT gravures in 8. pour Boileau, par le même.

CENT QUARANTE-SIX figures pour les OEuvres de Voltaire, d'après de nouveaux dessins de Moreau le jeune, in-8.

On y peut ajouter un supplément de **VINGT-TROIS** portraits.

Collection parfaitement belle dans toutes ses parties. Elle convient à tous les Voltaire in-12 et in-8., et même à ceux qui sont déjà ornés des anciennes gravures de Moreau, auxquelles celles-ci sont en tous points de beaucoup supérieures, et avec lesquelles elles ne forment pas de double emploi.

Ces gravures se vendent aussi par ouvrages, et même par pièces séparées.

Herbier élémentaire de Botanique, par madame Menu Benoist. In-8.

Cet ouvrage, du prix le plus modique, se publie par livraisons de dix-huit estampes avec le texte correspondant.

